



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Charles Masson, ses commanditaires et l’architecture domestique à Nancy pendant l’entre-deux-guerres

Tome 2. Illustrations et documents

Thèse de doctorat d’histoire de l’art

Présentée par Soonok RYU

Dirigée par

M. Pierre SESMAT, professeur émérite d’histoire de l’art, Université de Lorraine et

M. Francis ROUSSEL, conservateur général des patrimoines honoraire, co-encadrant

Soutenue le 10 Novembre 2018

Rapporteurs

Christine PELTRE

Professeur d’histoire de l’art contemporain, Université de Strasbourg

Nabila OULEBSIR

Maître de conférences HDR en histoire de l’art contemporain, Université de Poitiers

Examineurs

Jean-Baptiste MINNAERT

Professeur d’histoire de l’art contemporain, Université Paris-Sorbonne

Francis ROUSSEL

Conservateur général des patrimoines honoraire

Directeur de thèse

Pierre SESMAT

Professeur émérite d’histoire de l’art, Université de Lorraine

Fig. 1 : Portraits de 4 architectes de Nancy de l'Entre-deux-guerres (Fernand Mascret, Jules Criqui, Jean Bourgon et Pierre Le Bourgeois (source : 'Ces architectes qui construisent la ville' sur le site www.caue54.com)



Fig. 2 : Portrait de Charles Masson, sa signature sur le plan de sa maison familiale et l'en-tête de lettre de son cabinet d'architecte

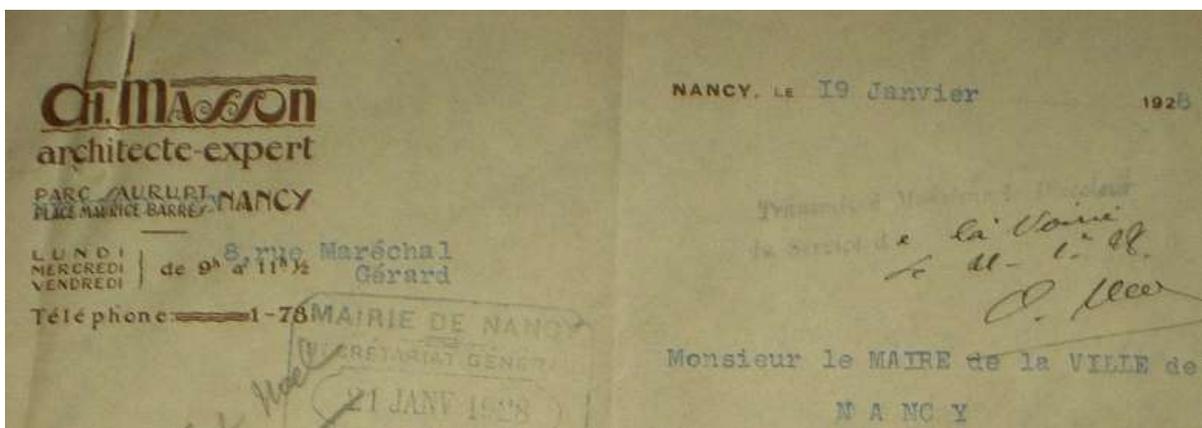
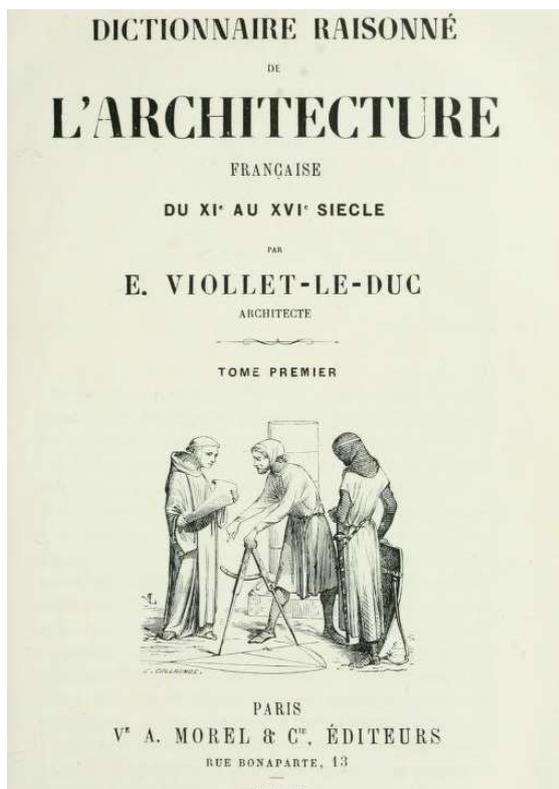


Fig. 3 : Architecte et commanditaire



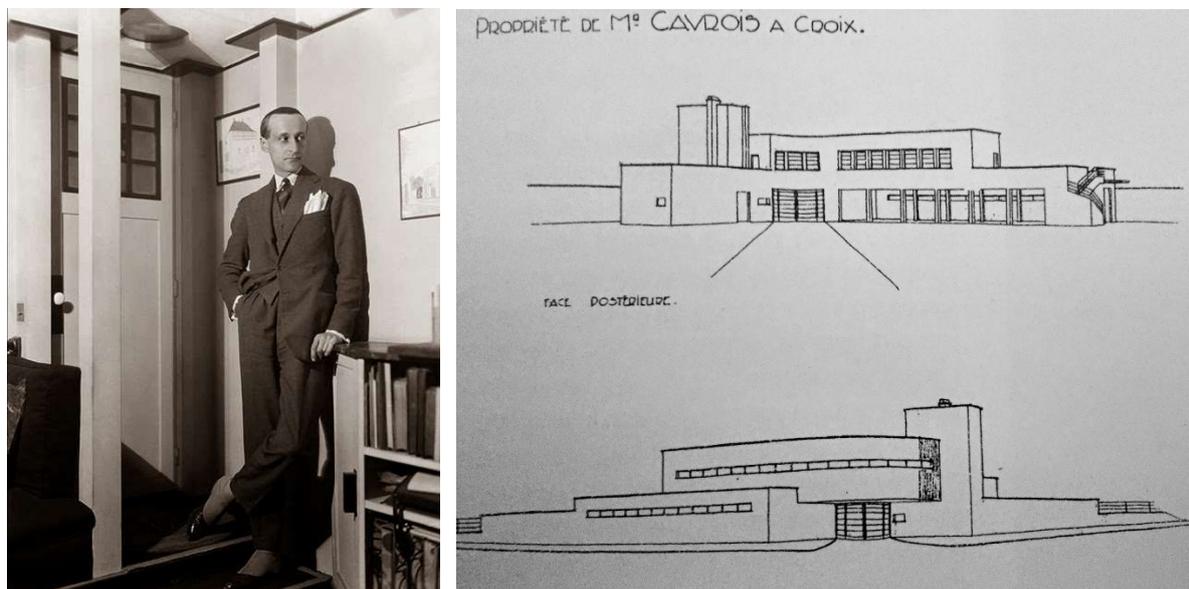
Un architecte présente ses plans à son commanditaire (source : <http://gallica.bnf.fr/>- extrait d'une image de l' « illustrations de Voyages du Sr. A. de la Montraye en Europe, Asie et Afrique »)



A gauche : un architecte au Moyen âge selon le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle* de E. Viollet-Le-Duc, tome 1, 1854. (Source : <https://archive.org/details/raisonnedelarchi01viol>)

A droite : détail de la porte principale de la maison de Charles Masson (ptographie en 2011)

Fig. 4 : Portrait de Mallet-Stevens et la Villa Cavrois : premier projet et vue extérieure
(source : le blog des Amis de la Villa Cavrois : <http://villacavrois.blogspot.kr/p/archives.html>)



LA MAISON DE M. C. A CROIX (ROUBAIX)
ROB. MALLET-STEVENS, ARCHITECTE, 1932.

Fig. 5 : L'hommage manuscrit de Mallet-Stevens dans l'ouvrage *Une demeure 1934*
(source : Le blog des AMIS de la villa Cavrois - <http://villacavrois.blogspot.kr/1995/01/dedicace-sur-une-demeure-1934.html>)

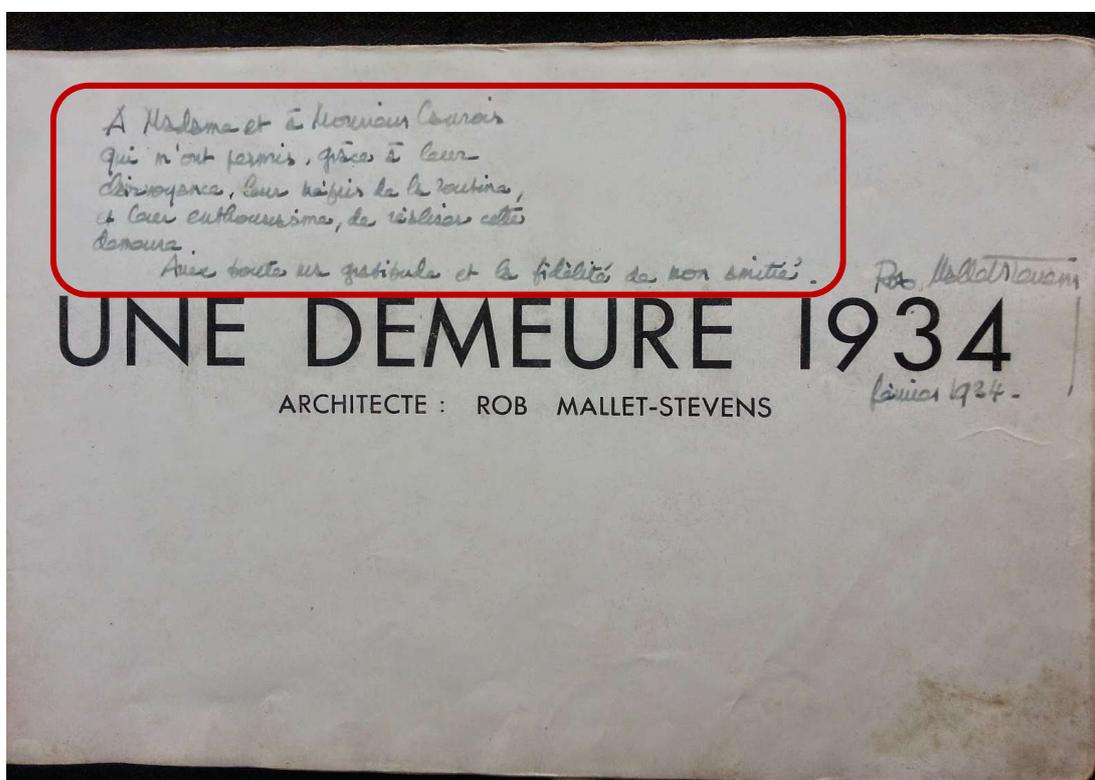
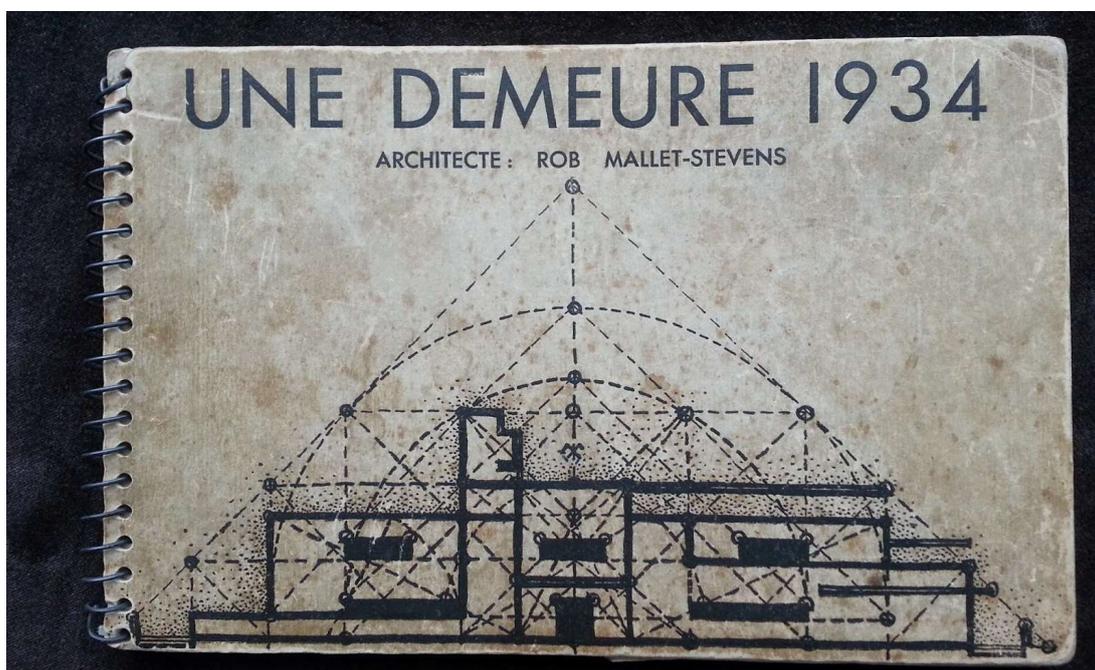


Fig. 6 : Localisation des 56 édifices (41 commanditaires) en France

Département	Ville	Nombre d'édifice	
Meurthe et Moselle (54)	Nancy	49	54 édifices en M&M
	Laxou	3	
	Villers-lès-Nancy	1	
	Neuves-Maisons	1	
Moselle (57)	Metz	1	1 en Moselle
Vosges (88)	St-Dié-des-Vosges	1	1 en Vosges
Total	5 villes	56	56 édifices en 3 Départements.

- Sauf villa Olivier en Espagne

Fig. 7 : Un contrat de vente de terrain entre la ville de Nancy et des particuliers (AM Nancy, 34 W)

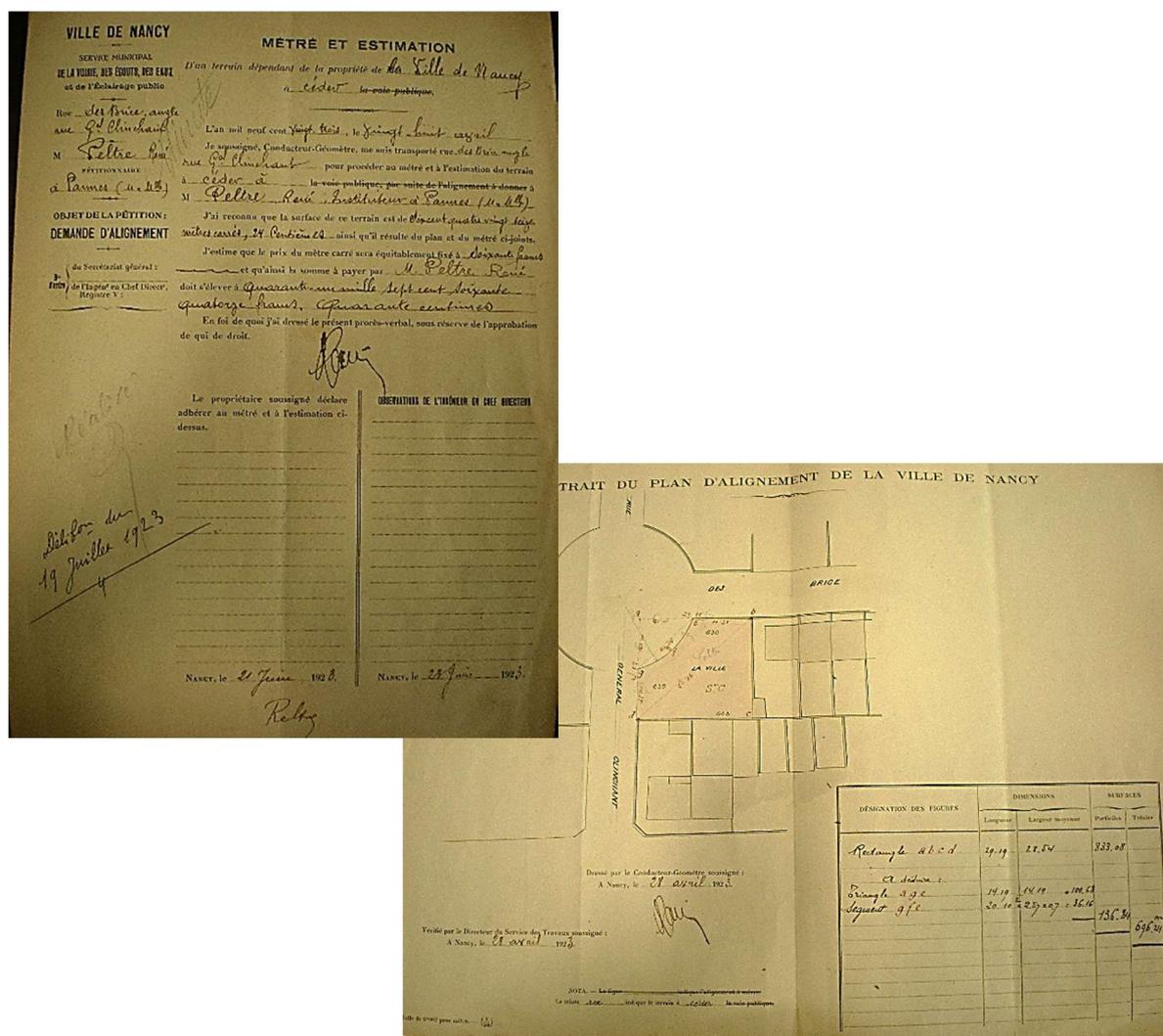


Fig. 8 : Un contrat de vente de terrain entre particuliers (pour la maison Heymes, n°14 rue Jacquot-Defrance à Laxou, document conservé chez le propriétaire actuel)

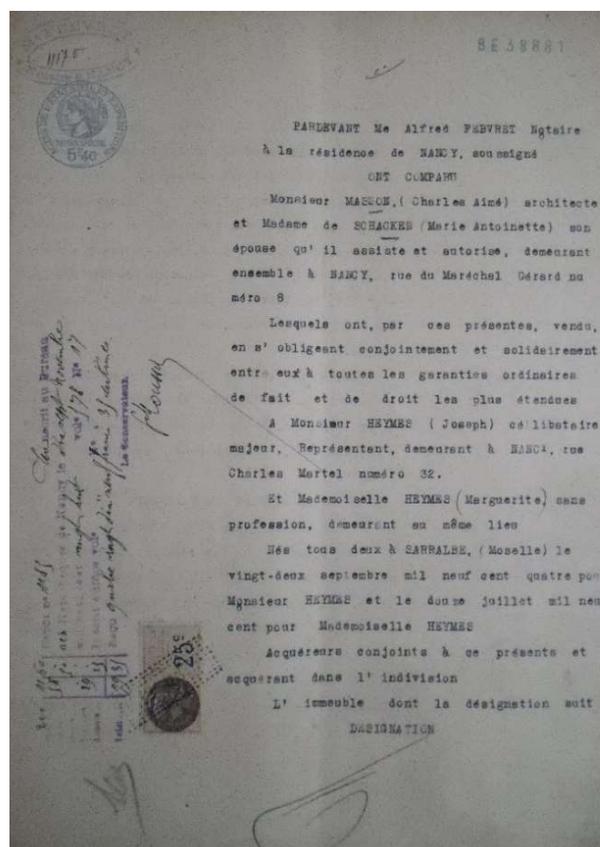
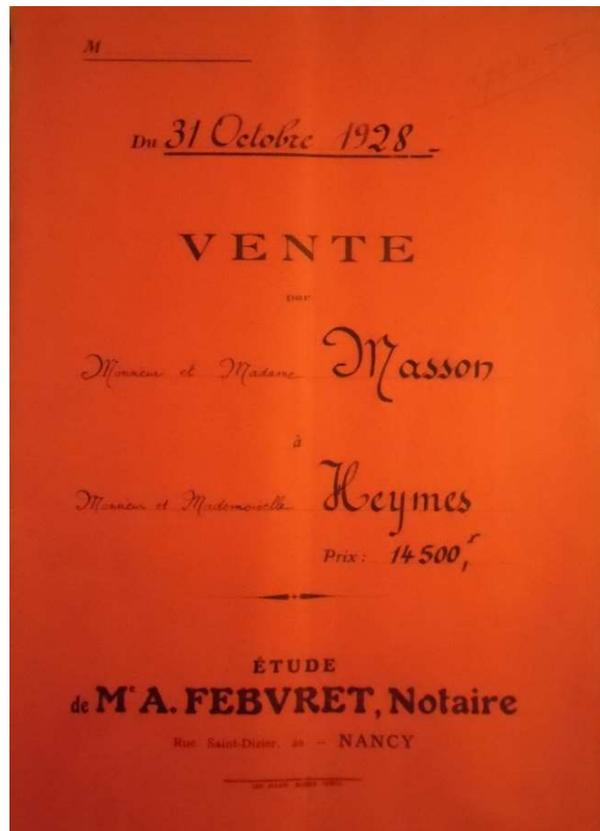


Fig. 9 : Permis de construire et autorisation des travaux dans la revue *l'Immeuble et la construction dans l'Est* / Demande d'autorisation de travaux par Charles Masson à la place de ses commanditaires (en bas)

VILLE DE NANCY
SERVICE MUNICIPAL
de la Voirie, des Egouts,
des Eaux
et de l'Éclairage public

CONSTRUCTION DE MAISON
avec Canal particulier

EMPLACEMENT DES TRAVAUX
Place de l'Arche

OBJET DE LA PETITION
Maison social

RAPPORT DES CONDUCTEURS

Les Conducteurs soussignés,
Vu la pétition en date du 11 Janvier 1922, qui leur a été
communiquée le 2 Janvier 1922, et par laquelle
Monsieur Mathieu demande l'autorisation
de construire une maison et un canal dans son
propriété situés Place de l'Arche.

Vu le règlement de police municipale, en date du 7 mars 1906, approuvé par
M. le Préfet le 12 du même mois, notamment les articles 1032 à 1137.
Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 Avril 1921, approuvant le plan, arrêté
par délibération du Conseil municipal du 26 décembre 1921, approuvé par
M. le Préfet le 16 janvier 1922, et modifié par délibération du 13 novembre 1922,
approuvée le 1^{er} décembre 1922.

Vu le tarif des frais de collection des feuilles concertées par les particuliers, en date
du 31 janvier 1921, approuvé par M. le Préfet le 11 février 1921.
Vu la délibération du Conseil municipal du 26 décembre 1921, approuvée par
M. le Préfet le 26 du même mois, fixant le taux de la redevance due à la Ville par les
propriétaires, en raison des canaux particuliers se déversant dans les égouts publics.
Vu les plans annexés à la demande du pétitionnaire.

Considérant que la demande ci-dessus mentionnée peut être accueillie, sous
certaines réserves, au point de vue de la Voirie municipale ;
Considérant que le donataire de cet immeuble avec
alignement régulier en vue de la façade devant être
étudié à l'alignement de la Place de l'Arche.

Sont d'avis qu'il y a lieu de statuer dans les termes suivants :

Art. 1^{er} — Le pétitionnaire est autorisé aux fins de sa demande
à charge par lui de se conformer aux dispositions du règlement de police municipale
du 7 mars 1906.

Les dépôts de plans ne s'effectueront pas le dimanche et le
jour de la semaine, et seront déposés pendant la nuit et
d'ici le dimanche de midi à minuit, dans la mairie.
L'alignement sera dressé sur les plans par le Rapport
de l'Arche à la Voirie et le plan de la façade devant
être accordé alignement de la Place de l'Arche.

Art. 2 — Les travaux d'égouts ne pourront être commencés qu'après l'acceptation,
par le Directeur, des dispositions indiquées sur les plans et profit exigés par
l'article 1136 du règlement de police susvisé. Les canalis, la section de la chaussée
et, en tant que besoin, la remise en état des trottoirs, caniveaux et tous autres ouvrages
de la voie publique qui auront été détériorés ou dégradés pendant l'exécution des
travaux, seront rétablis par les soins de la Ville, et aux frais du pétitionnaire, qui
devra assurer la sécurité du chantier jusqu'à complet achèvement du remodelé des
feuilles. A cet effet, ce dernier provide à la Service municipal du travail à
exécution, au moins vingt-quatre heures à l'avance, et pourvoira à l'achat de la voie.

L'IMMEUBLE & LA CONSTRUCTION DANS L'EST

et du Château, dont les galeries étaient ornées de superbes bas-reliefs en pierre dure, représentant des sujets bibliques. Quelques-uns de ces sculptures ont été sauvées de la destruction et du vandalisme et sont conservées dans une maison d'habitation au parc de Saint-Urbain, près de Rosières-aux-Bois. Sur la façade, s'élevait naguère une croix, mutilée, que j'ai fait transformer en 1895, pour y installer une jolie statue de Jeanne d'Arc, œuvre de Person de Vandœuvre.

Depuis la grande guerre, cette statue a été transportée au centre d'une placette qui domine le canal, au bout de la rue Gambetta. A sa place, on a érigé un très beau Monument aux Morts, avec sculptures et bas-reliefs d'Alfred Finot, le bon artiste nancéien.

Tout près, se trouve encore une délicieuse maison Renaissance, aux frises trop emphatiques de badigeon, avec leurs ravissants petits fenêtres d'instruments du XVI^e siècle.

Cette maison artistique — le joyau d'art de la ville après l'église, mériterait d'être restaurée et acquise par la municipalité pour y installer divers services, soit ses archives, sa bibliothèque, etc.

On a fait beaucoup à Saint-Nicolas depuis vingt ans pour l'insémination du gaz, de l'électricité, des sources aménées à grands frais dans des bornes-fontaines, qui ont beaucoup soufferts des terribles gélées du récent hiver.

Dans la rue Cambetta, de certaine moderne, à travers les jardins du Clémenceau, on a bâti pas mal de maisons neuves à usage de notaires, rentiers, etc.

Ces maisons ont fort bonne mine, sont sèches, solidement et témoignent d'une véritable écoute des besoins journaliers des familles.

Sur une placette ornée d'église, avoisinant les rues Maréchal et des Bénédictins, un photographe de lieu a construit une haute tour, toute ronde et qui ne manque pas d'originalité.

Au sommet de cette tour, il a campé une statue de Jeanne d'Arc, identique à celle de la placette des bords du Petit-Rhin.

L'école Saint-François s'agrandit de plus en plus et développe ses constructions bienfaites au pen paroissien. J'ai déjà dit les projets du docteur Hanus et de la Commission, la fermeture de la rue centrale, la transformation de la belle propriété de Montanion en jardin public avec bains-douches dans le vieux et vieux immeuble.

Face à l'hôtel, la municipalité a eu la très heureuse idée d'acquiescer la vaste propriété Marchal-Sainville, pour y installer les P. T. T., puis, dans l'immeuble qui confine à la rue de la Pucelle-le-Vie, entre rue de l'Église, non encore terminée et qui sera un modèle du genre.

Cette antique cité du pays lorrain, Saint-Nicolas de Port ou Saint-Nicolas de Varangeville (comme on disait autrefois), sortira-t-elle quelque jour de sa torpeur? C'est le secret de l'avenir et d'un très prochain avenir.

Nous avons essayé, à quelques-uns, il y a trente et quarante ans, de galvaniser un peu le vieux et si célèbre pâtisseries de nos pères.

Mais y avons réussi quelques années... mais le monde n'est plus guère aux vieux ans du pays. C'est ailleurs et très loin que se font les miracles.

Et puis, il faut bien le dire, loin d'avoir été alors encouragés en haut lieu, nous n'avons récolté que des ennuis, des critiques et presque des injures. C'est la vie. L'être des édificateurs d'églises colossales semble clos... les idées changent, les modes tournent et il faut être de son temps. Mais tout de même des jours vont se lever pour Saint-Nicolas, qui seront se dévaler de grandes choses avec la restauration de la basilique, avec l'extension de la ville et avec la nouvelle gare du chemin de fer du Vexin; pour la ligne de Pont-Saint-Vincent à Blainville-en-Yes. ligne directe de Toul à Lunéville et Strasbourg, en évitant Nancy.

Raoul Babon.

AUTORISATIONS DE TRAVAUX DE NANCY

M. Charles, 28, rue de Villers. — Construire un bâtiment à usage de magasin dans sa propriété située rue de Villers, angle rue de l'Étang. (M. Thomas, architecte.)

M. Jumaré, 55, rue Saint-Nicolas. — Créer un sort de son immeuble.

M. Thier, 28, rue Saint-Nicolas. — Transformer la devanture et modifier l'intérieur de son établissement sis même adresse (angle rue Drouot).

M. Sever, 23, rue Saint-Bodou. Réparer les balcons de son immeuble situé 45 boulevard de la République.

M. Michel, 22, avenue Anatole-France. — Construire un immeuble. Recr. Henri-Crépin. (M. Ch. Masson, architecte.)

M. André, 20, rue de Méreville. — Recréer la façade de son immeuble.

M. Carré, 8, rue Saint-Georges. — Construire un logement dans la cour de sa propriété situ. 3, place de la Croix-de-Bourgeois. (M. Zaretti, entrepreneur.)

M. Miché, à Jarville. — Construire un sort d'édifice sa propriété, situés 38 et 40, rue de Maxieux.

M. Desvair, 51, rue Notre-Dame. — Recréer la façade de son immeuble.

Mme Wolf, 4, rue Notre-Dame-des-Anges. — Transformer l'atelier situé un rez-de-chaussée de son immeuble en appartement et modifier la façade. (MM. Servais, Sabourin et Cla, entrep.)

M. Decret, 99, rue Isidore. — Recréer les murs de son immeuble. (MM. Servais, Sabourin et Cla, entrepreneurs.)

M. Valade, rue des Ponts, 12. — Exécuter des travaux de revêtement à son immeuble situé même adresse.

PLAQUES ONDULÉES ET REVÊTEMENTS

AIDERES ACIERIT

offrir le maximum de garantie pour l'installation grâce à la triple protection de sa tôle à acier.

CATALOGUE ET TARIF FRANCO

Société Anonyme ACIERIT & Colesie (P. & C.)

AL 53542

Monsieur le MAIRE de la VILLE de NANCY

L'Architecte soussigné a l'honneur de solliciter de Monsieur le Maire de la Ville de NANCY, l'autorisation de construire un Immeuble Rue des Erics, Parc Sauruyt à NANCY, pour le compte de Monsieur VOLTAN, Propriétaire, demeurant à NANCY, sur un terrain lui appartenant, -

Ainsi que de faire déverser les canaux de son immeuble au tout-à-l'égout de la Ville

Conformément aux projets dont deux exemplaires ci-joints.

Ci-joint : 5.40 pour droits de

NANCY, le 1er Décembre 1928./.

CH. MASSON
Architecte-Expert
8, rue Maréchal Gérard, 8
NANCY

Fig. 10 : Plan du casier sanitaire (n°6 rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy)



Fig. 11 : Matrice cadastrale des propriétés bâties

MUTATIONS.				LIBRE.	SECTION.	NU- MÉRO de PLAN.	LIEU-DIT, RUE ET NUMÉRO.	NATURE de la PROPRIÉTÉ.	REVENU NET IMPOSABLE																	
ANNÉE de Fonction.	de la sortie.	TIRE de	PORTÉ à						pour la période commençant le 1 ^{er} janvier																	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	1948																	
									10	11		12		13		14		15		16		17		18		
									fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.		
Case 984																										
Pour M. <i>Wassil maire 11, rue Jacquat, défamé à Lunan</i>																										
19	88	M.	<i>Wassil Pierre, ancien directeur commercial de Ban, Reffroy et Fournier, Lunan, propriétaire par</i>																							
19	81	M.	<i>Demany Louis Auguste, retraité du corps et forêt à Bédouy en France (France)</i>																							
19	87	M.	<i>David Louis Alfred, ingénieur des mines, Place Camille Cavallin à Nancy</i>																							
19		M.																								
19		M.																								
				1		II	<i>755 rue Jacquat, défamé</i>	<i>maison</i>																		
				2																						

Fig. 12 : Registre de population

318	rue des Ponts	19	Sepultures n° de strasbourg 151	à Sarcou. A. d. M. Anne Paul Desaulde 21 1-4-26	tout 3-500	fév. 10 8-12-13	2002	Maximilien 19. 4. 85 41	Quincailles 16-5-11
				Hautdidier Sol Joseph (m. d. 25-7-11)				Nancy 19. 10. 89 37	in
				Racquard Marie Madeleine rem. 30-7-14				21. 13. 13 16	filles
				Jeanne Marie Madeleine				20. 5. 92 4	
				Jeanne Marguerite Leonie					
				tout					
				marier de Quincailles à Hautdidier Sol					
				Anne Paul Desaulde à Sarcou					

Fig. 13 : Dossier d'état-civil (copie intégrale d'acte de mariage de Charles Masson)

N° 824

Le onze août MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE,
à dix sept heures, devant Nous, ont comparu publiquement en l'Hôtel de Ville. Charles Masson, jureur architecte, né à Saint
Georges (Somme), le vingt six mars mil huit cent
quatre vingt quinze, haute ans, domicilié à Nancy,
rue Blain, n° 1, fils de Charles Adolphe Masson
entrepreneur de plâtrerie et de Meuse Adolphe Meuse,
son épouse, sans profession, domiciliés à Sorquin,
(Marseille),

d'une part, et Marie Antoinette de Schacken sans
profession, née à Nancy le vingt juillet mil huit cent
quatre vingt dix neuf, vingt ans, et domiciliée
à Nancy rue Baron, n° 11, fille de Meuse Théophile
Meuse de Schack Ben professeur et de Meuse
Juliette Meuse, son épouse, sans profession, domiciliés
à Nancy, rue Baron, n° 11,

d'autre part ; aucune opposition n'existant

Les futurs époux
déclarent qu'aucun contrat de mariage a été reçu le onze août
courant par M^e Gobet, notaire à Nancy,

Charles Masson et Marie Antoinette
de Schacken
ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de
la Loi qu'ils sont unis par le mariage.

En présence de Charles Kunick, ancien avocat et de
Jean Mendizabal, professeur d'espagnol à l'Université
de Nancy, et domiciliés à Nancy,

témoins majeurs, qui, lecture faite, ont signé avec les époux

et Nous Georges Henri Mengin, Commandeur de la
Légion d'honneur, Maire
de la Ville de Nancy, département de Meurthe-et-Moselle, officier de l'état civil par délégation.
Rature de deux mots mils approuvés

M. de Schoeffer
Kunick
Mendizabal

Fig. 14 : Registre matricule militaire

1 R 1251

Marchal

Nom : Marchal
 Prénoms : Louis Auguste Fernand Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 473
 Classe de mobilisation : 1890

ÉTAT CIVIL.
 Né le 1^{er} mai 1870 à Epemay, canton de dit, département de la Sarre, résidant à Nancy, canton de dit, département de Meurthe et Moselle, profession d' Employé de Commerce
 fils de François Eudore et de Henriette Geoffroy, domiciliés à Nancy, rue Caballe 22, canton de (Sud), département de Meurthe et Moselle

N° 98 de tirage dans le canton de Nancy - Sud

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Bon

Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Compagnies, détachements, actions d'éclat, décorations, etc.)
 Enscrit au 106^e Rég^t d'infanterie à compter du 11 novembre 1891 arrivé au corps le dit jour N° 1010 soldat de 2^e classe le 11 novembre 1891 parti à la 1^{re} section d'infanterie militaire le 1^{er} septembre 1892 (3^e de m^e 6^e C^o 6^e C^o) parti d'arriv. le 21 août 1894 arrivé au corps le dit jour titulaire commis aux écritures le 6 décembre 1892 Caporal le 23 septembre 1893 breveté le 30 mars 1894 nommé au corps le 1^{er} septembre 1894 en affectant son service dans la réserve à titre de Capitaine de réserve

Dans l'armée active :
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active :
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve :

Passé dans la Reserve de l'armée active le 2^e novembre 1894

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de régions.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve :

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans la 6^e section d'infanterie N° du 4 au 31 janvier 1897
 A accompli une 2^e période d'exercices dans la 3^e section d'infanterie N° du 1^{er} septembre au 30 mars 1898
 Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} novembre 1894

Appelé à l'activité le 2 août 1914 Mobilisation Générale
 Arrivé au corps le 3 août 1914 Base de Manthey à la 1^{re} section d'infanterie. Classe hors auxiliaire par la Commission de Réserve de la Sarre le 2^e août 1914 affecté avec suspension absolue. Quatre services auxiliaires par la Commission de Réserve de la Sarre du 2^e août 1914. Service dans les troupes de la Sarre le 2^e septembre 1914 affecté à Chamberlain 19^{ème} boulevard de Paris Campagne contre la Belgique du 2^e août 1914 au 3 septembre 1917

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME EST PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIQUIDATION du service militaire.

tion du 4 décembre 1891.
 comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi)

Fig. 15 : Bilan des pertes militaires de la Grande guerre



(Source : Institut National d'études démographiques - INED)

Fig. 16 : *Le Petit Journal* le 31 août 1919 (source : gallica.bnf.fr)



Ce journal hebdomadaire a publié le bilan de la Grande guerre sous le titre 'Le prix des guerres – Deux cents milliards en cent ans, Mille cinq milliards en quatre ans'.

Fig. 17 : Bombardements de Nancy de 1914-1918 (Source : <https://www.flickr.com/>. Emile Badel a dressé cette carte dans son ouvrage *Les bombardements de Nancy*.)

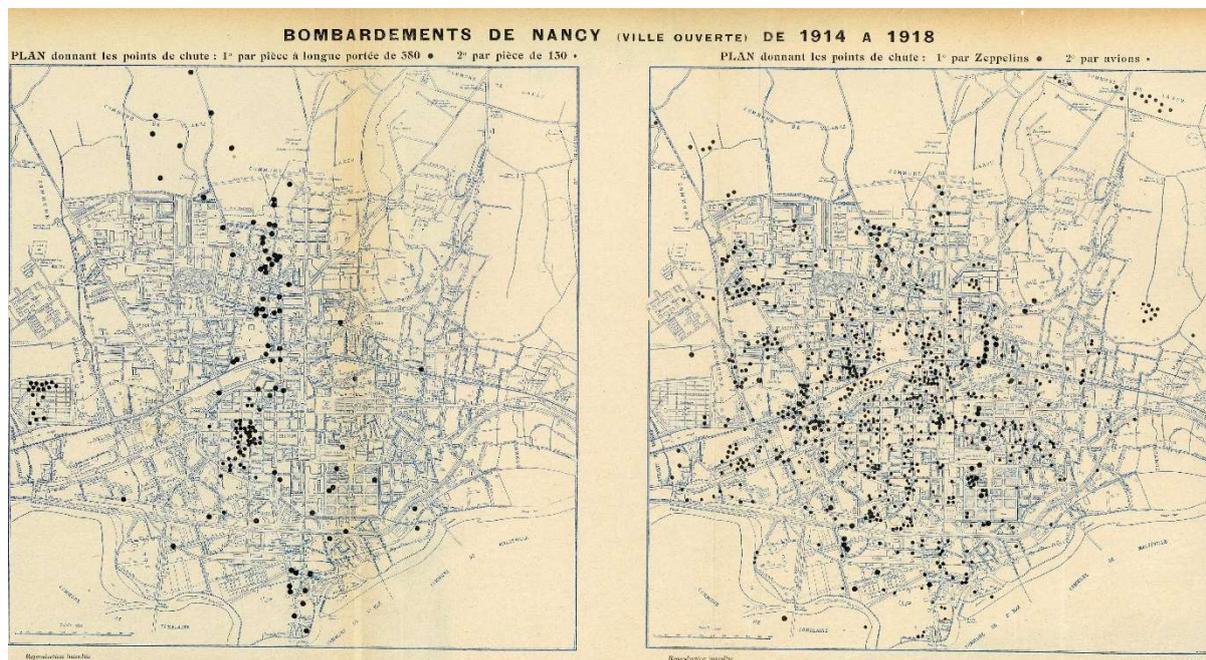
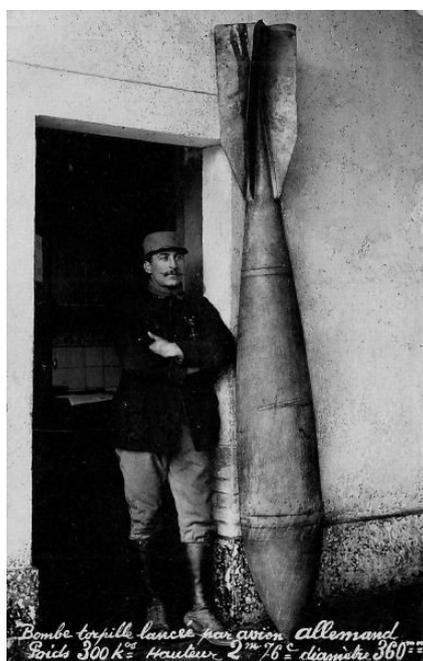


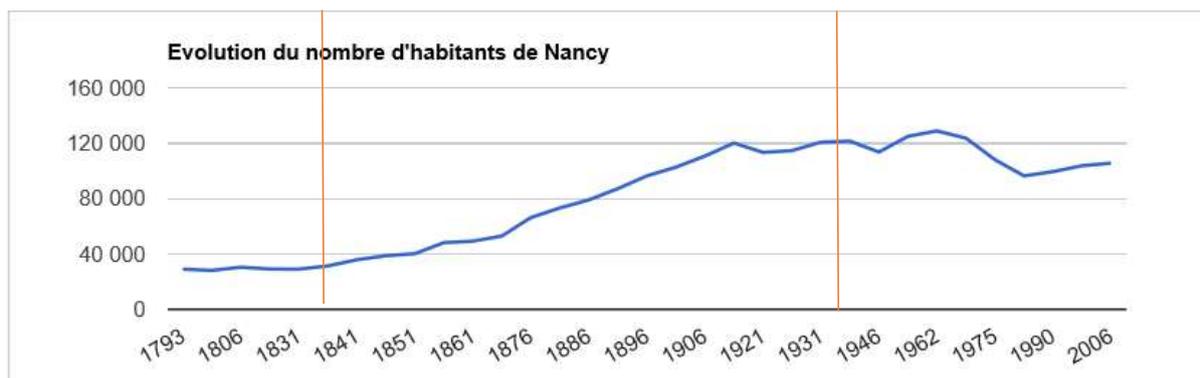
Fig. 18 : Nancy sous les obus (4 septembre 1914 - 31 octobre 1918)



(De gauche à droite : Bombes torpilles de 360mm lancées par les avions allemands / Bombardement du 11 octobre 1917 au n° 22 rue de la Commanderie (sources : Nancy hier collection Pierre Boyer /Archives municipales de Nancy, 8 FI 13).

Fig. 19 : Évolution démographique de Nancy

1836 31 445 +8%	1841 35 901 +14.2%	1846 38 795 +8.1%	1851 40 289 +3.9%	1856 48 199 +19.6%	1861 49 305 +2.3%	1872 52 978 +7.4%	1876 66 303 +25.2%	1881 73 225 +10.4%	1886 79 038 +7.9%
1891 87 110 +10.2%	1896 96 306 +10.6%	1901 102 559 +6.5%	1906 110 570 +7.8%	1911 119 949 +8.5%	1921 113 226 -5.9%	1926 114 491 +1.1%	1931 120 578 +5.3%	1936 121 301 +0.6%	



(Source du tableau : <http://www.annuaire-mairie.fr/statistique-nancy.html>)

Fig. 20 : Proportion des étrangers à Nancy de 1921 à 1936

Années	1921	1926	1931	1936
Population totale	113 226	114 491	120 578	121 301
Etrangers	2925	5603	6240	4523
% de la population	2,6%	4,9%	5,2%	3,7%

(Source : Dénombrement, instructions diverses (Listes nominatives) aux AM Nancy : 1 F 2727 – 1 F 2731)

Fig. 21 : L'évolution de nombre de maisons et la densité du logement à Nancy

Années	1891	1901	1911	1921	1926	1931	1936
Nombre de maisons	6232	8 197	9 828	10 360	11 128	11 949	12 702
Nombre de ménages	22930	28475	35680	36568	38212	40714	40846
Nombre de ménages par maison	3,68	3,45	3,44	3,53	3,43	3,41	3,22
Nombre de personnes par ménage	3,79	3,6	3,79	3,09	2,99	2,96	2,97
Nombre de personnes par maison	13,95	12,51	12,2	10,93	10,29	10,09	9,55

(Source : dépouillement des recensements de population de Nancy sous la cote 6 M 33/394 aux AD 54)

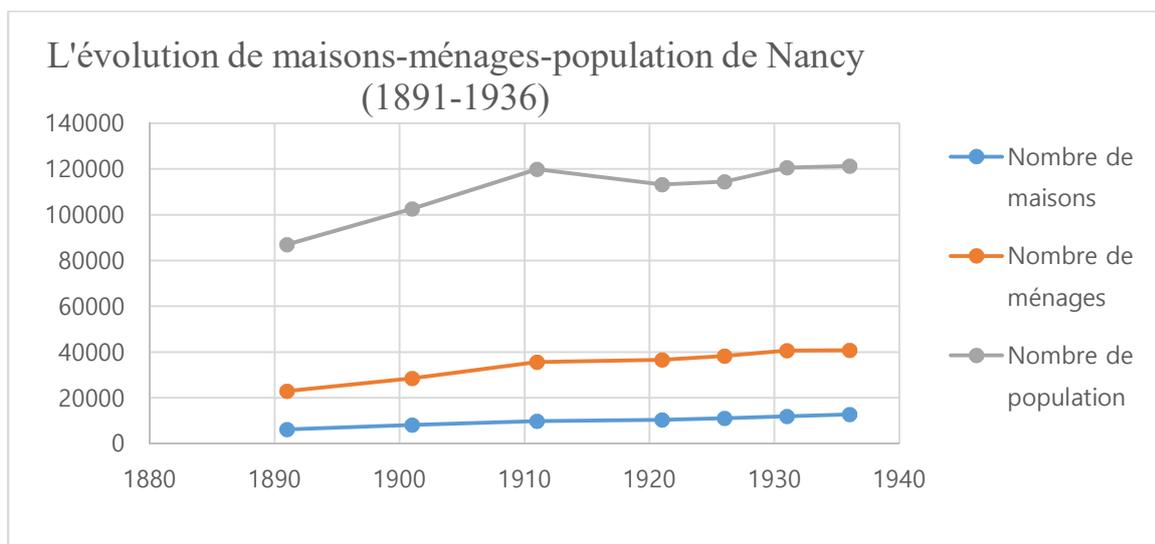


Fig. 22 : Plan d'extension de la ville de Nancy 1913 (source : Rose-Marie Dion, « Effets des processus volontaristes dans la formation d'une région urbaine : Nancy et les plans d'aménagement et d'extension dans la première moitié du XXe siècle » in *Revue Géographique de l'Est*, tome 14, n°3-4 juillet-décembre 1974)

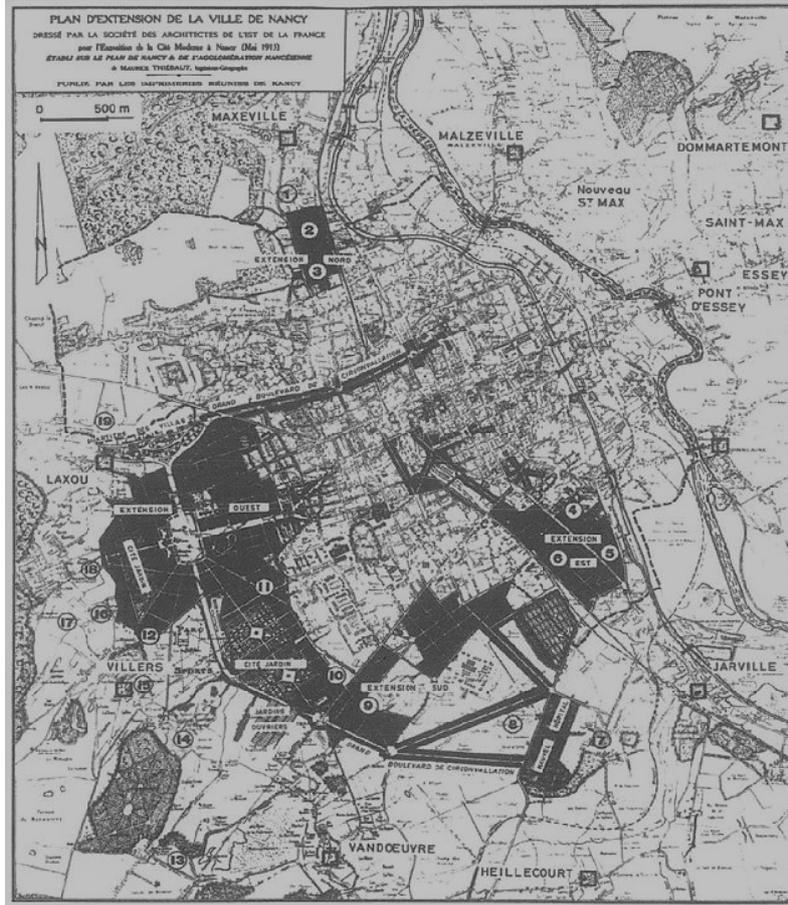


Fig. 23 : L'exposition de la Cité moderne en 1913 et le plan d'extension de Nancy (Source : *Exposition de la « Cité Moderne » : Nancy 4-17 mai 1913*)



Cliché Bellent.

Similigravure Berger-Levrault.

Plan d'extension de la Ville de Nancy, dressé par la Société des Architectes de l'Est de la France.

Au 1er plan, à droite : documents relatifs à la Chambre des Métiers de Linoges et plan d'extension de cette ville.

Fig. 24 : Plan du parc de Saurupt et localisation de trois villas par Charles Masson

(Source : BADEL Emile, *Le parc de Saurupt à Nancy*, Nancy : Royer, 1906)

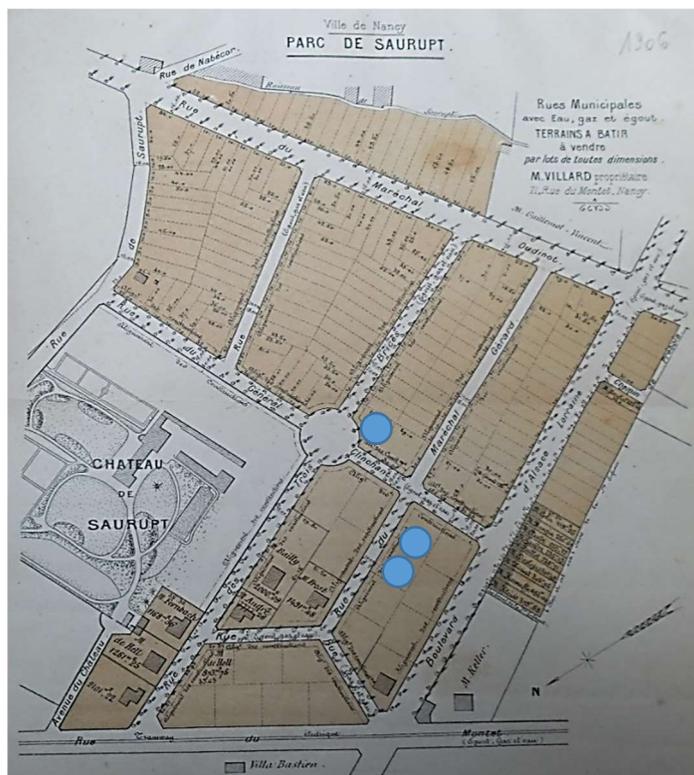


Fig. 25 : Crédit National pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre

(Source : <http://bibliotheque-numerique.citedulivre-aix.com/idurl/1/24169/> / Bibliothèque numérique de Roubaix)

CRÉDIT NATIONAL
 POUR FACILITER
 LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE
 Capital : fr. 100 millions

ÉMISSION
 DE 8 MILLIONS D'OBLIGATIONS DE 500 FRANCS 5 P. %
 POUR UN CAPITAL NOMINAL DE QUATRE MILLIARDS DE FRANCS
 REMBOURSABLES AU PLUS TARD EN 75 ANS
SOIT A 600 FRANCS, SOIT PAR LOTS
 INCONVERTIBLES JUSQU'EN 1940

Le placement des valeurs, le remboursement du capital, des primes et des lots sont assurés par une garantie spéciale sur laquelle l'État et les villes ont garanti les intérêts des porteurs. Émission de ce privilège au profit des sinistrés. Le placement et le remboursement sont faits de façon intégrale et immédiate.

Le présent prospectus est le premier d'une série de prospectus qui seront publiés par le Crédit National de France le 20 novembre 1919.

PRIX D'ÉMISSION : 495 FRANCS
 PAYABLES INTÉGRALEMENT EN SOUSCRIVANT
 Jusqu'en le 1^{er} janvier 1920
 Cinqième annuité de fr. 12,500 payable le 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

LOTS ANNUELS
 4 LOTS DE 1.000.000 FRANCS
 4 LOTS DE 500.000 FRANCS
 20 LOTS DE 100.000 FRANCS
 40 LOTS DE 50.000 FRANCS

Le présent prospectus est le premier d'une série de prospectus qui seront publiés par le Crédit National de France le 20 novembre 1919.

Le présent prospectus est le premier d'une série de prospectus qui seront publiés par le Crédit National de France le 20 novembre 1919.

CRÉDIT NATIONAL
 POUR FACILITER LA
 RÉPARATION DES
 DOMMAGES CAUSÉS
 PAR LA GUERRE

Souscrivez
 POUR
LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Fig. 26 : Couverture du numéro hors-série de *Maisons pour tous* du 1er octobre 1929, qui présentait des modèles de maisons conçues par des architectes

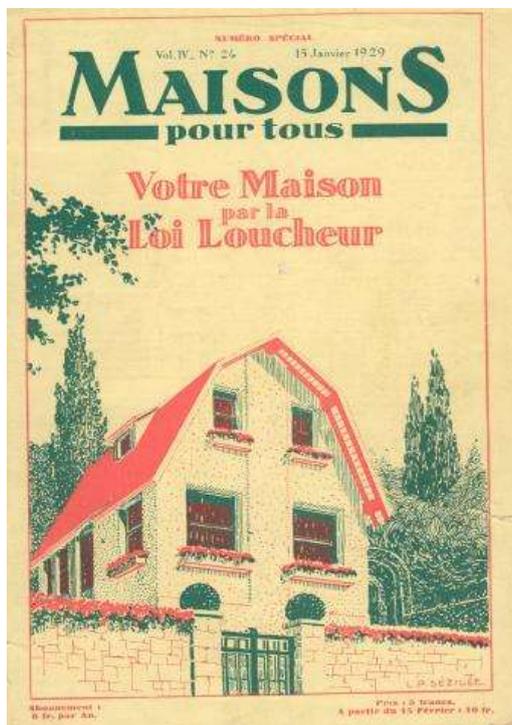


Fig. 27 : Comité Nancy-Paris (Affiche de la conférence d'André Lurcat le 20 mai 1927)

(Source : tiré d'ouvrage CHAVANNE Blandine (dir.), *Une expérience moderne : le Comité Nancy-Paris 1923-1927*, Lyon : éditions Fage, 2006)



Fig. 28 : Exposition « Les années 25 : Art déco, Bauhaus, Stijl, Esprit Nouveau » en 1966

(Source : Musée de la Publicité, <http://www.lescollectionsdesign.fr/2014/12/08/MAD-art-deco/>)

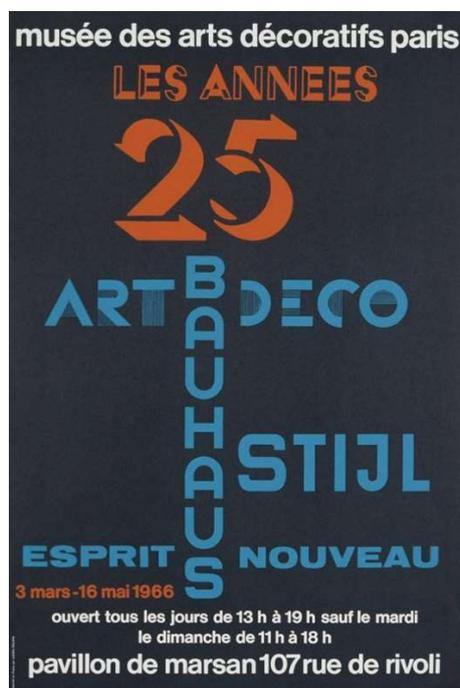


Fig. 29 : Exposition des Arts décoratifs et industriels modernes, 1925, vue générale de l'exposition sur l'esplanade des Invalides et vue du pavillon de Nancy et de l'Est

(source : <http://www.gentil-bourdet.fr/details/notices/exposition%20paris%201925%20presentation%20generale.htm>, Gallica : <http://bibliotheques-specialisees.paris.fr/ark:/73873/pf0001986689>)

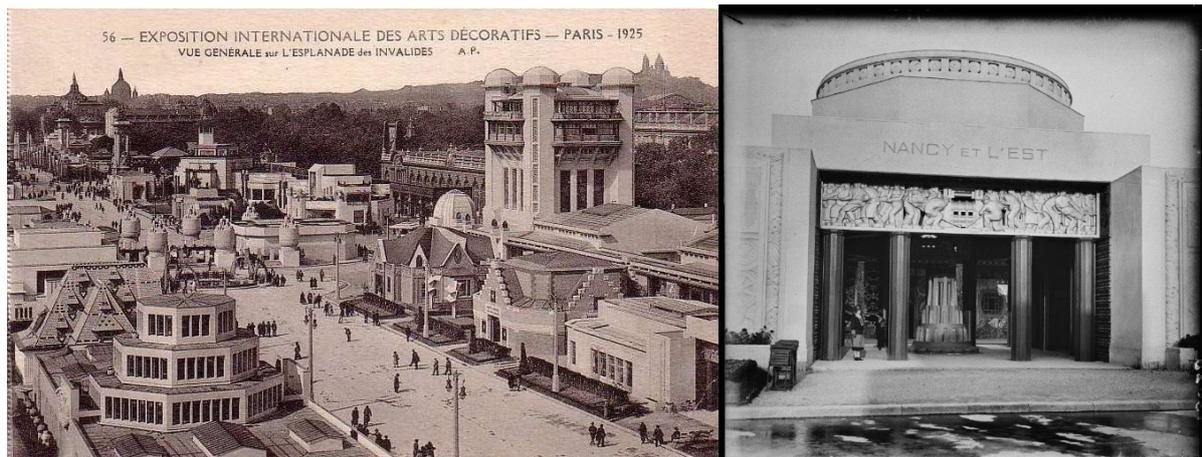


Fig. 30 : Des constructions Art déco des années 1920 à Nancy



La pharmacie du Point-Central (1921)



32, boulevard Albert 1^{er} (1925)



Ancien palais de la bière (1925)



Nouveaux magasin Réunis (1925-1928)

(Source : <http://jcb1.pagesperso-orange.fr/ny23/ny23.html>, <https://www.google.fr/maps/>,
<http://www.caue54.com/architecture-ville-diaporama.asp?IdDossier=18>, <https://www.nancy-focus.com/nancy-retro>)

Fig. 31 : Des constructions Art déco des années 1930 à Nancy



Institut de zoologie de Nancy (1932-1933) par Jacques et Michel André, photographe anonyme (source : <http://www.histoire-architecture.org/archives/788>)

Villa Georges Francin (1933-1934), 14 rue de Saintifontaine par Jacques André et Michel André (source ; L'Architecture, 1937)

43 et 45, rue de Saintifontaine par Albert Michaut (source : <https://www.google.fr/maps>)

Villa Colbert-Beaulieu (1933) : 16, rue Saint-Cécile par Georges Vallin.



Fernand Mascret et sa réalisation au 32, rue Jules Ferry (photographies : Caue 54)

La Cité Senn par Raphaël Oudeville (photographie : *L'Est Républicain*)

Fig. 32 : Profil des architectes actifs à Nancy pendant l'Entre-deux-guerres

	Architecte	Origine	études	Père (Profession)
1	Lucien Weissenburger (1860-1929)	Nancy (54)	ENSBA Pairs	Charles Weissenburger (fabricant de poterie)
2	Paul Charbonnier (1865-1953)	Nancy (54)	ENSBA Paris	Chef de division à la préfecture de Nancy
3	Georges Biet (1869-1955)	Nancy (54)	ENSBA Paris	Joseph Biet (architecte)
4	Emile André (1871-1933)	Nancy (54)	ENSBA Paris	Charles André (architecte)
5	César Pain (1872-1946)	Pontarlier (25)	inconnu	(géomètre)
6	Joseph Hornecker (1873-1942)	Strasbourg (67)	ENSBA Paris	Joseph Hornecker (entrepreneur)
7	Alfred Thomas (1878-1950)	Nancy (54)	ENSBA Paris	Etienne Thomas (employer au chemin de fer)
8	Fernand César (1879-1969)	Nancy (54)	ENSBA Paris	Félicien César (architecte)
9	Pierre Le Bourgeois (1879-1971)	Dieppe (76)	ENSBA Paris	Raoul Le Bourgeois (négociant)
10	Henri Vial (1883-1959)	Remiremont (88)	ENSBA Paris	Alexandre Vial (tailleur)
11	Jules Criqui (1883-1951)	Nancy (54)	ENSBA Paris	François Criqui (menuisier)
12	Charles Masson (1894-1971)	Saint-Georges (57)	Technische Hochschule de Darmstadt	Adolphe Masson (entrepreneur de plâtrier)
13	Georges Vallin (1894-1989)	Nancy (54)	Beaux-Arts de Nancy ENSBA Paris	Eugène Vallin (ébéniste, architecte)
14	Albert Michaut (1894-1981)	Nancy (54)	ENSBA Paris	Charles Michaut (entrepreneur)
15	Jean Bourgon (1895-1959)	Nancy (54)	ENSBA Paris	Charles Désiré Bourgon (architecte)
16	Raphaël Oudeville (1896-1949)	La Petite Raon (88)	ENSBA Paris	Adolphe Oudeville (négociant)
17	Fernand Mascret (1901-1984)	Provins (77)	EBA Nancy Ecole spéciale des Travaux publics de Paris	Alphonse Mascret (Charcutier)
18	Jacques André (1904-1985)	Nancy (54)	ENSBA Paris	Emile André (architecte)
19	Michel André (1905-1975)	Nancy (54)	Ecole Centrale Diplôme d'Ingénieur des Arts et Manufactures	Emile André (architecte)

Fig. 33 : Exemples des commandes aux architectes actifs à Nancy de l'Entre-deux-guerres

	Architecte	Exemples de commandes Publiques	Exemples de commandes privées
1	Lucien Weissenburger (1860-1929)	Théâtre de Lunéville (1910-1911)	Les Magasins Réunis (1907) Brasserie l'Excelsior (1911) Villa Corbin (1909) Villa Berger (1904)
2	Paul Charbonnier (1865-1953)	Maison du peuple (1902)	Caisse d'Epargne (1924-1930) Maison du Docteur Paul Jacques (1905)
3	Georges Biet (1869-1955)	Monument commémoratif (1928) : 2 place de la croix de bourgogne	31 rue Saint Jean (1938) : immeuble et magasin de commerce 5 rue de la Croix gagnée (1930)
4	Emile André (1871-1933)	reconstruction de Limey (1919)	Banque Renault (1908-1910) Villa <i>Les Glycines</i> (1902-1903)
5	César Pain (1872-1946)	Groupe scolaire de Joudreville (1913)	Salle de spectacles Eldorado (1909-1910) Du 24 au 30, rue Félix-Faure (1904-1909)
6	Joseph Hornecker (1873-1942)	Grand Théâtre de Nancy (1919-1926)	5 Victor Poirrel (1924) : banque (SNCI) Maison Gutton : 5 rue René D'Anjou (1926)
7	Alfred Thomas (1878-1950)	BU de la faculté de Droit (1937-1938)	18 rue de Serre (1929) : garage Excelsior Maison Blaise : 41 rue du Maréchal Exelmans (1922)
8	Fernand César (1879-1969)	Agrandissement de Vittel Palace (1930-1934)	Synagogue de Vittel (1928) 1 et 3, rue Ludovic Beauchet
9	Pierre Le Bourgeois (1879-1971)	Pavillon de Nancy à l'Exposition des arts décoratifs (1925)	2 rue Lecreux (1925) : compagnie Lorraine d'électricité 188 Avenue de Boufflers (1922)
10	Henri Vial (1883-1959)	Groupe scolaire à Jarville (1925)	Maison Dancelme (1925) : 65, rue Félix Faure
11	Jules Criqui (1883-1951)	Eglise Notre-Dame de Lourdes à Nancy (1908-1924)	37 rue Hermite à Nancy (1921) : atelier de Benoit 26 Boulevard Charles V (1934)
12	Charles Masson (1894-1971)	-	11 rue Abbé Gridel à Nancy (1933) 2 rue du Maréchal Gérard (1926)
13	Georges Vallin (1894-1989)	Hôpital psychiatrique de Maréville près de Nancy (1948)	28 Cours Léopold à Nancy (1933) : hôtel de voyageurs 16 rue Sainte-Cécile à Nancy (1933)
14	Albert Michaut (1894-1981)	Institut agricole : 38 rue Sainte-Catherine (1922)	Siège social de la CRAM (1951-1954) : immeuble de bureaux Maison Taupignon (1934) : 43, rue de Santifontaine
15	Jean Bourgon (1895-1959)	Cité Universitaire de Monbois à Nancy (1928)	Siège des Fonderies de Pont-à-Mousson (1926) 9, rue Isabey (1926) : maison Parisot
16	Raphaël Oudeville (1896-1949)	Bureau de bienfaisance de Nancy (1925) : 1 rue Lionnois	Hôtel Foch (1933) : 2B, avenue Foch 67, avenue Foch (1928)
17	Fernand Mascret (1901-1984)	Nouveau vélodrome de Vandoeuvres (1928)	Siège de la mutuelle de l'Est (1928) : place de la Croix de Bourgogne 29, 31 et 39 rue Palissot à Nancy (1937) et environ 200 habitats
18	Jacques André (1904-1985)	Musée de Zoologie (1932-1933)	Puits Simon III à Petite-Rosselle (1948-1949) Maison Majorelle (1933)
19	Michel André (1905-1975)	Musée de Zoologie (1932-1933) avec Jacques André	Reconstruction des Grands Moulins Vilgrain (1946-1949) Maison Majorelle (1933) avec Jacques André

Fig. 34 : Nationalité des commanditaires de Charles Masson

	Pays	Nom de Région	Départements ou canton	Nombres	Nombres
1	France (36 français)	Alsace	Bas-Rhin (67)	1	2
			Haut-Rhin (68)	1	
2		Auvergne	Allier (03)	1	1
3		Champagne-Ardenne	Marne (51)	1	2
			Haute-Marne (52)	1	
4		Île-de-France	Yvelines (78)	1	1
5		Languedoc-Roussillon	Gard (30)	1	2
			Hérault (34)	1	
6		Lorraine	Meurthe-et-Moselle (54)	16	27
			Moselle (57)	6	
	Vosges (88)		5		
7	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône (13)	1	1	
8	Italie (3 italiens)	Vercel Vénétie	Albertinetti, né à Gattinara (Italie) Voltan, né à Piove (Italie) Cortellini, italien, né à Genève	3	3
9	Suisse (1 suisses)		Wasels, né à Zurich (Suisse)	1	1
10	Belgique (1 belge)		De Meester, belge, né à Paris	1	1

Fig. 35 : Carte des pays d'origine des commanditaires de Masson

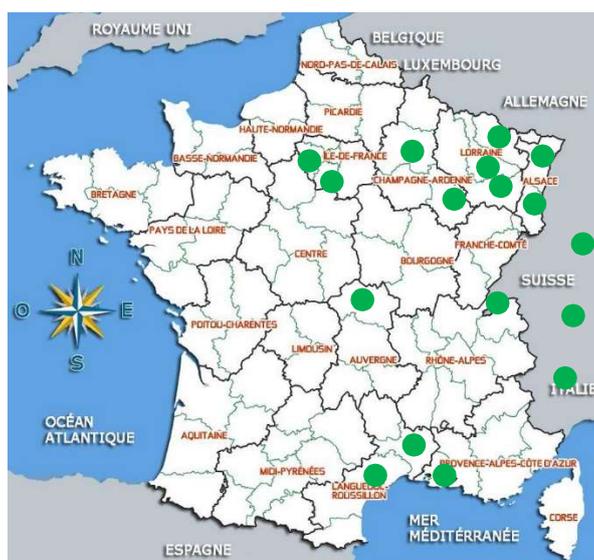


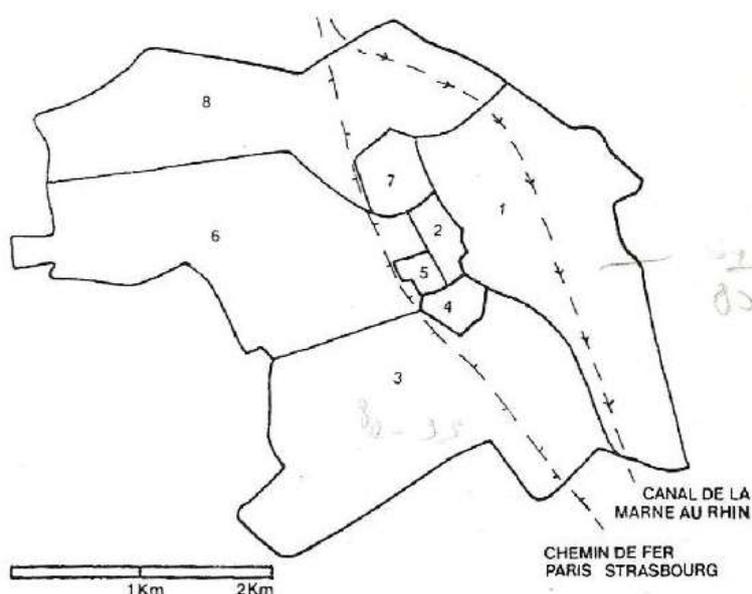
Fig. 36 : Dénombrement et répartition des étrangers à Nancy de 1926 à 1936

	1926		1931		1936	
	Français	étrangers	Français	étrangers	Français	étrangers
1 ^{ère} section	17 648	1 000	17 934	1 013	17 461	849
2 ^{ème} section	3 299	215	3 424	270	3 068	180
3 ^{ème} section	28 810	1 054	30 666	1 306	33 023	986
4 ^{ème} section	4 880	371	4 574	462	4 065	426
5 ^{ème} section	4 468	598	4 141	716	3 831	466
6 ^{ème} section	21 155	748	22 226	788	23 482	658
7 ^{ème} section	4 331	458	4 373	545	4 245	304
8 ^{ème} section	18 246	1 159	18 680	1 140	18 668	654

(Légende : Nous distinguons du premier au troisième avec les couleurs rouge, bleue et vert.)

Premier rang	Deuxième rang	Troisième rang
--------------	---------------	----------------

Fig. 37 : Les sections de Nancy (extrait de l'ouvrage de René Taveneaux, *Histoire de Nancy univers de la France*, Toulouse, Privat, 1987, p. 397) **et les constructions de Masson selon les sections.**



	3 ^{ème} section	4 ^{ème} section	6 ^{ème} section	8 ^{ème} section
Nombre de réalisation de Masson	36 édifices (1 surélévation)	1 édifice (surélévation)	8 édifices	3 édifices (1 surélévation)
Au total	49 édifices à Nancy			

Fig. 38 : Répartition des commanditaires selon la taille de leurs lieux de naissance¹

	Commanditaires (année de naissance)	Pays natal	Habitants et année
Population Moins de 1 000 habitants (14 personnes)	Roussel (1888)	Fontenoy-sur-Moselle (54)	230 en 1886
	Martelin (1880)	Belmont-sur-vair (88)	238 en 1881
	Voinier (1886)	Courbessaux (54)	241 en 1886
	Robert (1868)	Urville (88)	247 en 1885
	Masson (1894)	Saint-Georges (57)	281 en 1895
	Guillaume (1882)	Mazeruelles (54)	300 en 1881
	Michel (1894)	Laveline devant bryères (88)	305 en 1896
	Peltre (1882)	Flirey (54)	402 en 1881
	Alt (1867)	Hellimer (57)	461 en 1868
	Hautdidier (1885)	Marieulles (57)	538 en 1885
	Job (1863)	Sainte-Barbe (57)	555 en 1861
	Courrier (1870)	Bréménil (54)	579 en 1872
	Mairesse (1880)	Vernouillet (78)	721 en 1881
	Léon Michelet (1875)	Crévic (54)	834 en 1876
Population De 1 000 à 10 000 habitants (18 personnes)	Mansuy (1900)	Blénod-lès-Toul (54)	1046 en 1901
	Goint (1885)	Tomblaine (57)	1047 en 1886
	Mathieu (1890)	Vittel (88)	1658 en 1891
	Woelflin (1868)	Riquewihir (68)	1775 en 1866
	Poirel (1883)	Dieulourd (54)	1782 en 1881
	De Schacken (1863)	Cirey-sur-Vezouze (54)	2194 en 1861
	Mairot (1888)	Cirey-sur-Vezouze (54)	2334 en 1886
	Fontaine (1893)	Barbantane (13)	2797 en 1891
	Salles (1891)	Valleraugues (30)	2799 en 1891
	Verry (1880)	Wassy (52)	3584 en 1881
	Les Heymes (1904)	Sarralbe (57)	3905 en 1926
	Aubry-Martin (1877)	Saint-Nicolas-de-port (54)	4119 en 1876
	Bochard-Pannetier (1867)	Montvicq (03)	4753 en 1866
	Albertinetti (1879)	Gattinara en Italie	5000 en 1881
	René Bochard (1892)	Ramberviller (88)	5753 en 1891
	Schmitt (1873)	Wissembourg (67)	6152 en 1875
	Castan (1888)	Lodève (34)	9532 en 1886
	Voltan (1897)	Piove en Italie	9000-10000 (1881-1901)
Plus de 10 000 habitants (9 personnes dont les 4 sont nancéiens)	Marchal (1879)	Epernay (51)	16338 en 1881
	De Redon-Piquemal (1865)	Metz (57)	54817 en 1866
	Munier (1868)	Nancy (54)	49350 en 1872
	Thouesny (1881)	Nancy (54)	73225 en 1881
	Cortellini (1884)	Genève en Suisse	99712 en 1880
	Maurice (1891)	Nancy (54)	73225 en 1891
	Suzanne Michelet (1906)	Nancy (54)	110570 en 1906
	De Meester (1880)	Paris (75)	2269023 en 1881
	Wasels	Zurich en Suisse	316074

¹. Ce tableau est établi par la consultation des recensements de populations de chaque ville autour de l'année plus proche de la naissance des commanditaires. Ce sont les recensements quinquennaux. Pour les quatre commanditaires nés à l'étranger, nous avons consulté les statistiques d'Italie et de la Suisse comme suivant : le site <http://www.tuttitalia.it> (censimenti 1861-2011) et 'Résultats principaux des recensements de la population de 1850 à 1960' in *Recensement fédéral de la population*, 1^{er} décembre 1960, 9^{ème} volume canton de Genève, Berne 1963, statistiques de la Suisse 360^{ème} fascicule.

Fig. 39 : Répartition des commanditaires selon leurs âges

	Commanditaires de Charles Masson (âge)	Nombreux de commanditaires/ demeures
20-29 ans	Les Heymes (24), Suzanne Michelet (28)	2/2
30-39 ans	Voinier (37), Hautdidier (39) Masson (32), Voltan (31) Maurice (36), Mathieu (38), Suzanne Michelet (31), Salles (39), Michel (38), Fontaine (37), Mansuy (35)	11/11
40-49 ans	Peltre (41), Guillaume (42), Goint (40), Cortellini (41), Albertinetti (45), Verry (45, 45 – 2 fois), Martelin (44), Poirel (42), Mairot (42, 45- 2 fois), Voinier (43), Castan (42), Bochard (42), Roussel (49)	13/15
50-59 ans	Michelet (51, 52, 53, 53, 54, 55, 58, 58 – 8 fois), Wasels (50), Munier (57, 59 – 2 fois), Marchal (53), Mairesse (52), Thouesny (51), Aubry-Martin (56), De Meester (52)	8/16
60-69 ans	De Schacken (61), Job (62), Munier (61), De Redon-Piquemal (62), Woelflin (62), Alt (63), Bochard-Pannetier (65), Robert (66), Schmitt (60), Courrier (63)	10/10
Age moyen des commanditaires	48,5 ans	41 commanditaires pour 54 édifices

** Certain(e)s commanditaires se disposent dans les différents âges à cause de leurs plusieurs commandes le long du temps (Ce sont les cas de Voinier, Suzanne Michelet, Munier).

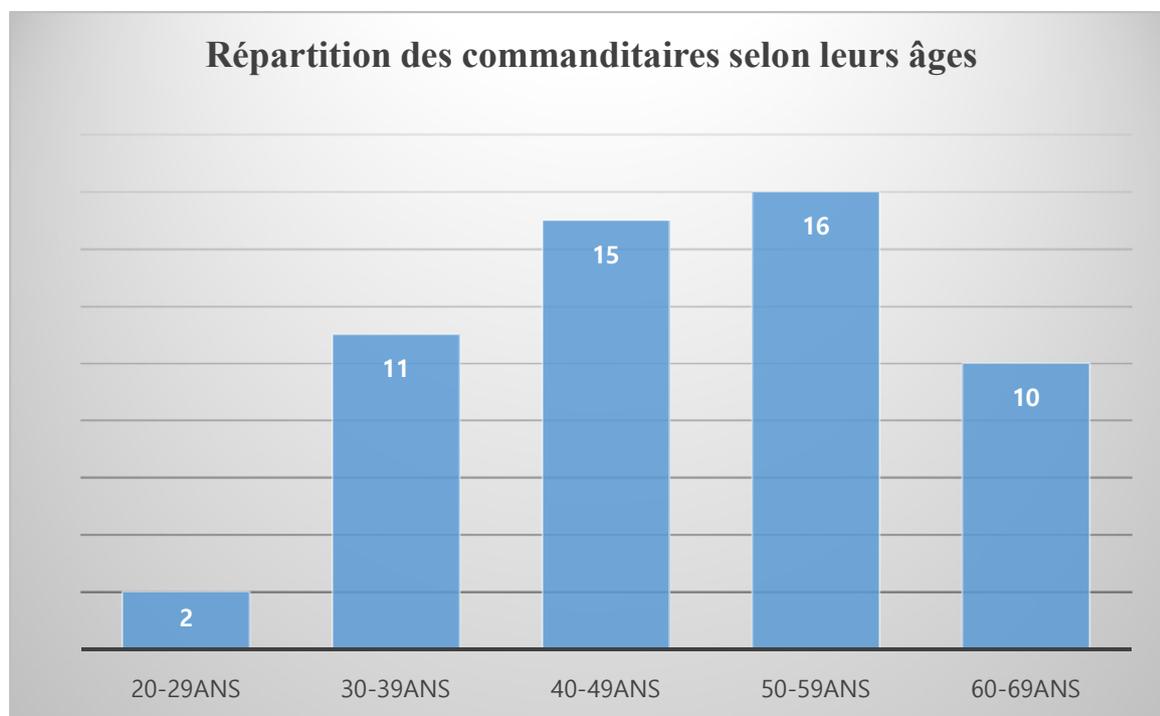


Fig. 40 : Liste des femmes commanditaires

	Commanditaires	profession	Age	Année de commande	Adresse et type d'édifice
1	Maria Voinier	Employée de commerce	37	1924	10, rue du Cardinal Mathieu (Nancy, maison)
2	Louise Goint	Modiste	40	1925	17, rue du Général Clinchant (Nancy, maison)
3	Thérèse Dedon (née Piquemal)	Sans profession	62	1927	31, rue Aristid Briand (Nancy, immeuble)
4	Maria Legris (Maria Voinier)	Sans profession	43	1930	61 bis, rue Georges Ducrocq (Metz, maison)
5	Mme. Vve. Bochart (née Marie Pannetier)	Sans profession	65	1933	42, rue Vauban (Nancy, immeuble)
6	Mme. Vve. Aubry (née Louise Martin)	Sans profession	56	1933	49b, avenue Anatole France (Nancy, immeuble)
7	Suzanne Michelet	Sans profession	28	1934	12, rue Notre Dame de Lourdes (Nancy, immeuble)
8	Suzanne Michelet	Sans profession	31	1938	23, rue du Lieutenant Henri Crépin (Nancy, maison)

Fig. 41 : Liste des clients de Masson ayant dressé un contrat de mariage

Commanditaires	Nombre
Voinier (second mariage), Hautdidier, De Schacken, Masson, Wasels, Voltan, Maurice, Mathieu, Munier (1^{er} mariage), Marchal, De Meester (2 fois), Michelet	12

Fig. 42 : Classement des commanditaires selon leurs professions

Groupes socio-professionnels	Catégories socioprofessionnelles	Profession des commanditaires
Code 2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (19 commanditaires)	21 Artisan	Goint Louise (Modiste)
	22 Commerçants et assimilés	Hautdidier Pol (Quincailler) Verry Henry (épicier puis négociant en immeuble) Poirel Edmond (agent commercial) Mathieu Paul Marie (Voyageur de commerce) De Meesteer Polydore (cafetier) Roussel Fernand (Marchand de vin) Schmitt Victor (commerçant) Heymes Joseph (représentant de commerce) Salles Jean (Directeur de société : Assurance)
	23 Chef d'entreprise	Cortellini Emile (Entrepreneur de travaux publics) Albertinetti Giacomo (Entrepreneur de travaux publics) Voltan Dominique (Entrepreneur de maçonnerie) Michelet Léon (promoteur immobilier) Marchal Fernand Honoré (Industriel-casque) Alt Jean Michel (Industriel en bois) Fontaine Jean (Mécanicien, garagiste) Castan Paul (Industriel - ficelle) Bochard René (représentant des huiles 'Antar')
Code 3 Cadres et professions intellectuelles supérieures (5 commanditaires)	31 Profession libérales	Masson Charles (architecte)
	32 Cadres de la fonction publique	Maurice Fernand (Inspecteur d'académie)
	37 cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	Robert Camille (Comptable) Mansuy Adrien (Comptable)
	38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	Wasels Bertrand (Ingénieur)
Code 4 Professions intermédiaires (6 commanditaires)	42 Enseignants	Peltre René (Instituteur) Courrier Jules (Instituteur) Munier Paul (professeur de musique)
	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	Mairesse Lucien (Visiteur médical) Woelflin René (photographe)
	47 Techniciens	Martelin Etienne (dessinateur)
Code 5 Employés (3 commanditaires)	51 Employés de la fonction publique	Mairot Louis (Employé au chemin du fer de l'Est) Michel René (Contrôleur Technique au chemin de fer) Maria Voinier (Employé de commerce)
	54 Employés administratifs d'entreprise	
	55 Employés de commerce	
Code 6 Ouvriers (2 commanditaires)	Ouvriers qualifiés de type industriel, artisanal et chauffeurs	Guillaume Paul Emile (Manœuvre) Thouesny Edmond (colleur papier peint/mécanicien)
Code 7 Retraités (1 commanditaire)	Anciens employés	Job Camille (ancien Garde des eaux et forêts)
Code 8 Autres personnes sans activité professionnelle (5 commanditaires)	Personnes diverses sans activité professionnelles	Suzanne Michelet (sans profession) Henry De Schacken (Rentier) Vve.Bochard née Marie Lucie Pannetier (Sans profession) Vve. Aubry née Martin (Sans profession) Vve. De Redon, née Piquemal (sans profession)

Fig. 43 : L'Automobile Club Lorrain, *L'Est Républicain* le 18 juin 1925



Fig. 44 : Portrait de Charles Masson (d'après *Batimod*) et la Moselle annexée de son enfance (Saint-Georges où il est né et Lorquin où il a grandi)



Aimé Charles Masson (1894 - 1971), Architecte

Fig. 45 : Localisation de l'activité de Masson en 1919-1923 (d'après son contrat de mariage)

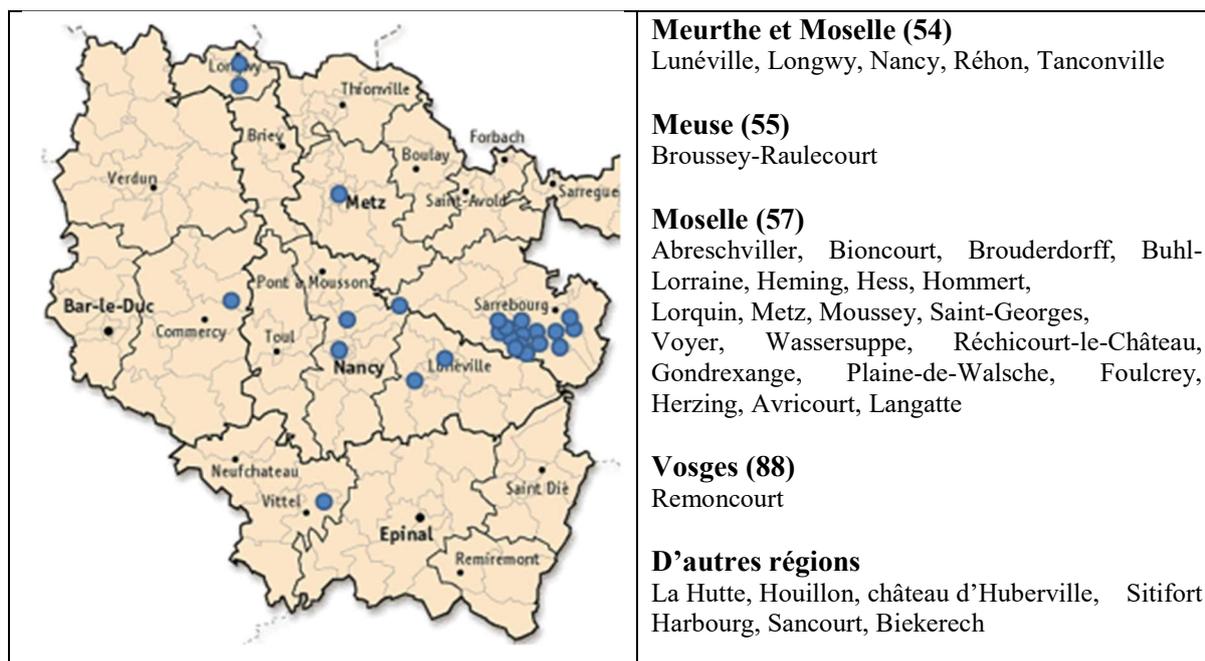


Fig. 46 : Publicité d'entreprise de Masson



(Source : dans *L'Est Républicain* le 2 novembre 1920)

Fig. 47 : Localisation du premier cabinet d'architecte de Charles Masson à Nancy et sa publicité

A l'angle des rue
Saint-Jean n°54 et
rue Bénit n°1
(2^{ème} étage)

Source de photographie :
Notrefamille.com



MASSON (CH.), architecte,
1, rue Bénit, à Nancy. Télé-
phone 1.78. Réception : lundi,
jeudi et samedi de 9 heures à
12 heures et de 14 heures à
18 heures.

(Annuaire de Lorraine en 1922)

Fig. 48 : Résidences familiales de Masson des années 1920 et 1930



Villa : 8, rue du Maréchal Gérard à Nancy (1924-1936) / Immeuble : 38, rue Pasteur à Metz (1936-1939)

Fig. 49 : Arbre Généalogique de la famille Groleau et photographie Paul Groleau

(Source : AM de Vannes, Fonds Entreprise Groleau et SAEG)

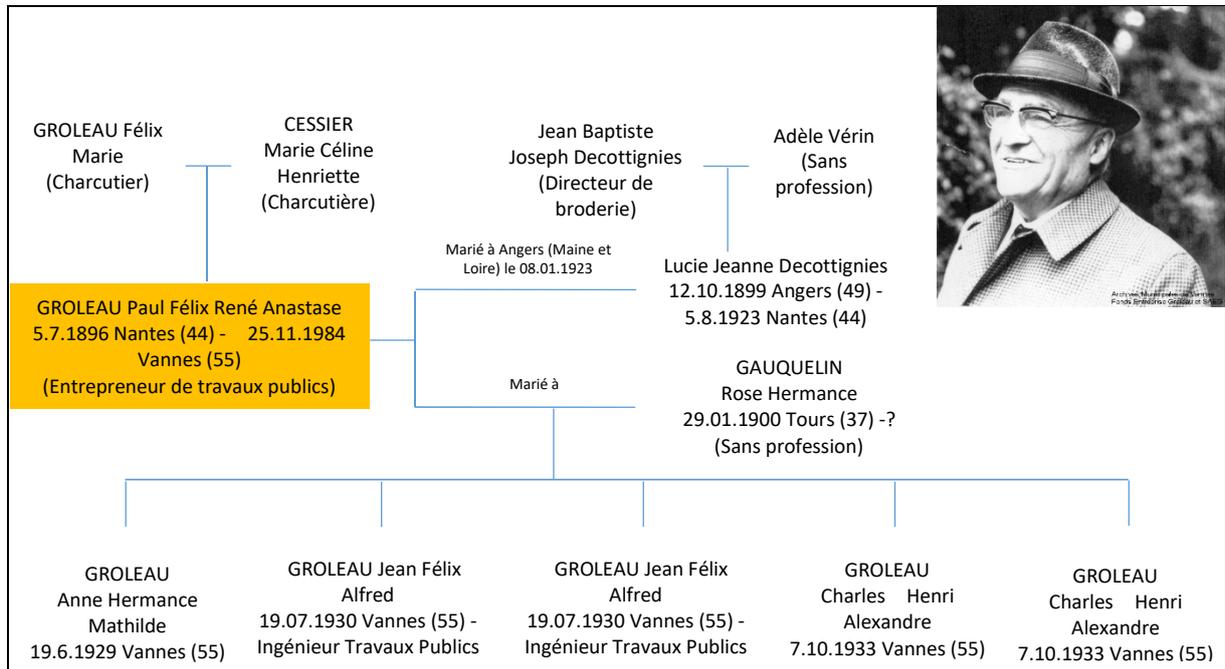


Fig. 50 : Ancien siège de l'entreprise de Groleau à Vannes



Entreprise de construction Groleau
7, rue Bernus à Vannes



Atelier dessinateur
13, route Sainte-Anne à Vannes

Fig. 51 : Place de l'Hôtel de Ville de Vannes et le drapeau allemand flottant à l'Hôtel de Ville



(source : Archives municipales de Vannes)



Fig. 52 : Quelques réalisations de Masson à la fin de son activité (des années 1950 et 1960)



Maison Gilliot le 2/8/1953, Maison Cosson à la fin des années 1950, Maison Brichler le 6/4/1960, à Saint-Georges (Moselle)



Immeuble de Gadel à Sarrebourg le 20/2/1953 (Photographie en 2014)

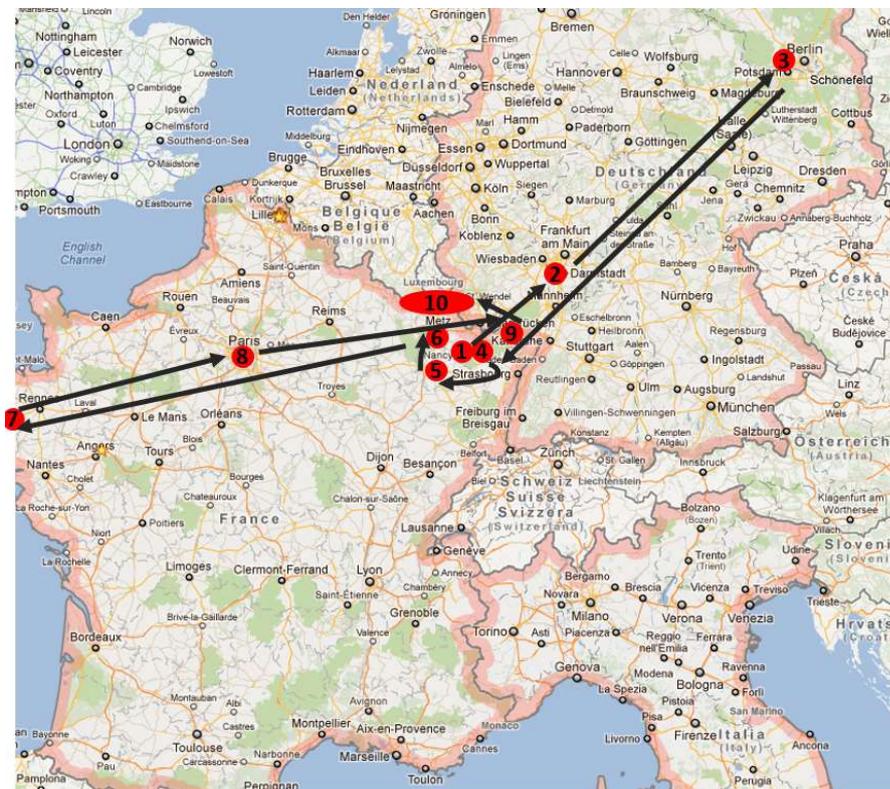
Maison Reinrich à Metz en 1958 (source : Google. Maps)

Fig. 53 : Tombeau de Charles Masson (cimetière Saint-Simon à Metz) et photographie familiale de Masson



Photographie de la famille Charles Masson :
 Rang arrière : la femme de Charles Masson, son fils
 Jean et Charles Masson
 Premier range : sa fille Jeannine (à gauche)

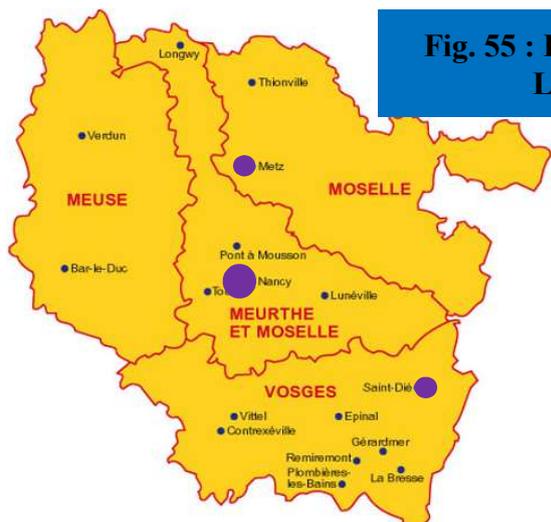
Fig. 54 : Déplacements de Charles Masson



Déplacements de Charles Masson

1. Saint-Georges et Lorquin (1894-1910)
2. Darmstadt (1911-1914)
3. Charlottenburg (1915)
4. Sarrebourg (en passant par Lorquin) (1919-1920)
5. Nancy (1920-1936)
6. Metz (1936-1939)
7. Vannes (1939-1944)
8. Paris (en passant par Angers) (1944-?)
9. Sarreguemines (des années 1950)
10. Metz (1959-1971)

Fig. 55 : Répartition des édifices de Charles Masson en Lorraine pendant l'entre-deux-guerres



Département	Ville	Nombre d'édifice	
M & M (54)	Nancy	49	54 édifices en M&M
	Laxou	3	
	Villers-lès-Nancy	1	
	Neuves-Maisons	1	
Moselle (57)	Metz	1	1 en Moselle
Vosges (88)	St-Dié-des-Vosges	1	1 en Vosges
Total	5 villes	56	56 édifices en 3 Départements

Fig. 56 : Localisation des 56 constructions de Charles Masson en Lorraine

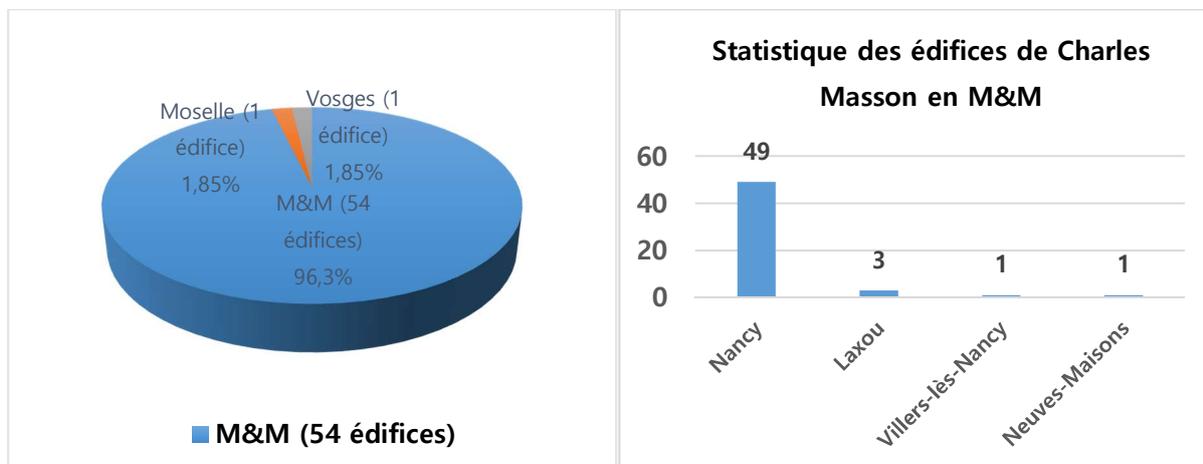


Fig. 57 : Distribution de 49 édifices de Charles Masson à Nancy par section

Section		Nombre de réalisation	Type d'édifice (nombre d'édifice au Parc de Saurupt)		
			villa	maison	immeuble
1	3 ^e section	37 édifices	5 (5)	21 (19)	11 (3) (une surélévation)
2	4 ^e section	1 édifice	0	0	1 (surélévation)
3	6 ^e section	9 édifices	1	1	6
4	8 ^e section	3 édifices	1	1	1 (surélévation)
Total		49 édifices	7	23	19

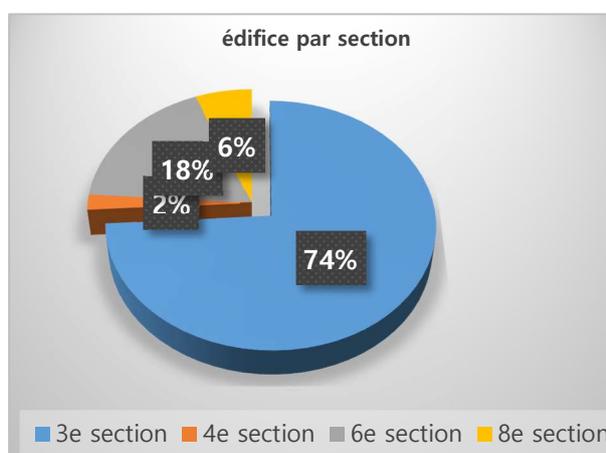
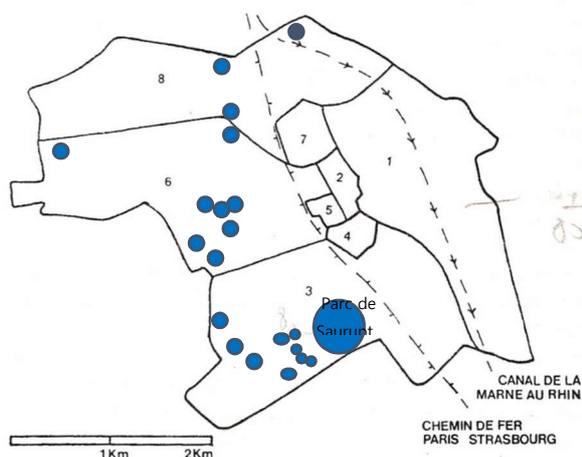
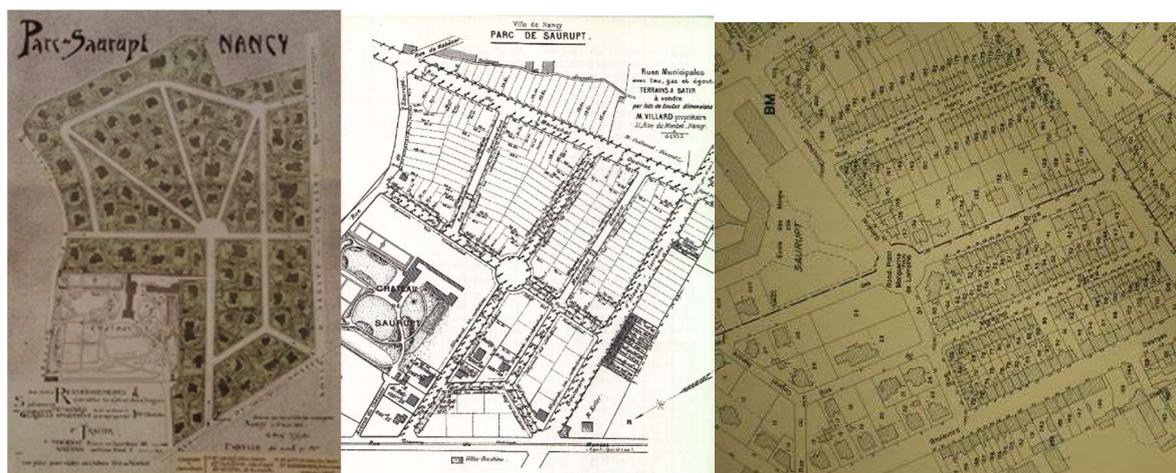


Fig. 58 :
Répartition des constructions de Masson (1923-1936) dans le parc de Saurupt à Nancy

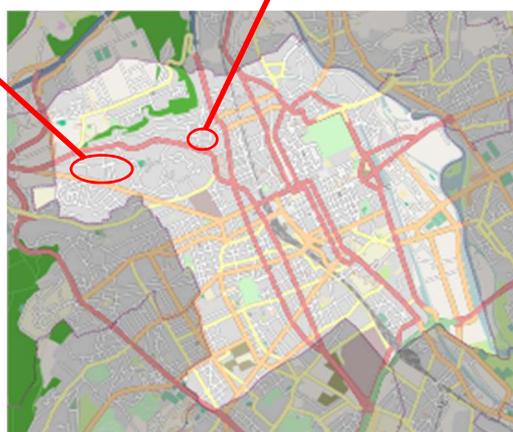
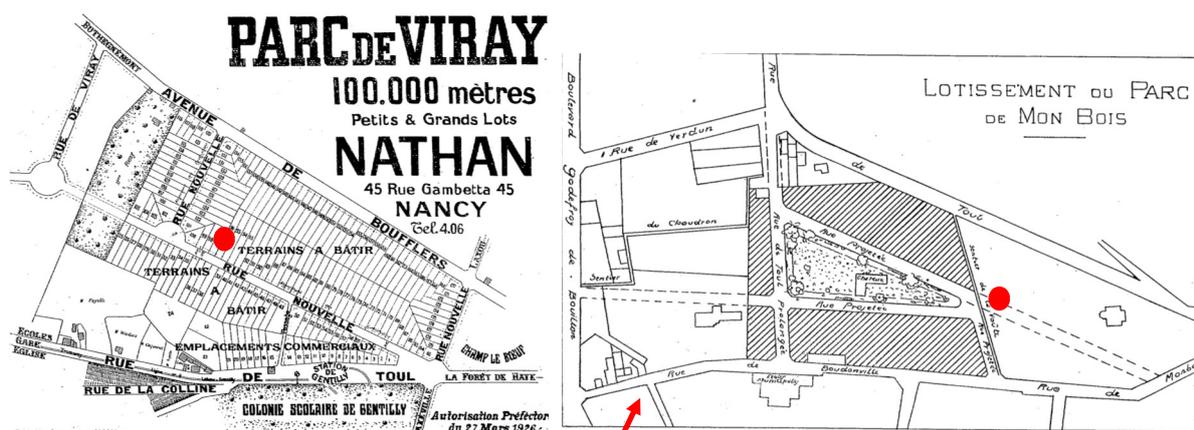
27 édifices
Soit
5 villas
19 maisons
3 immeubles

Fig. 59 : Étapes du lotissement du parc de Saurupt à Nancy



(Source : <http://www.caue54.com/fiches-nature-ville-detail.asp?fichenum=169>, BRADEL Vincent et ROUSSEL Francis, *Nancy, le parc de Saurupt*, Nancy : Service régional de l'inventaire général de Lorraine, coll. Itinéraires du patrimoine, 1998, plan cadastral des AD54)

Fig. 60 : Lotissement des parcs de Viray et de Monbois à Nancy



26, rue du
Léonard Bourcier
(1930 au parc de
Viray)

23, rue Ludovic
Beauchet
(1929 au parc de
Monbois)

(Source : *L'ICE*, le 5 mai 1926 et le 25 avril 1926)

Fig. 61 : Localisation de 4 édifices dans l'agglomération nancéienne

(Laxou : 14 et 18, rue Jacquot Defrance et 50 avenue Paul Déroulède /Villers-Lès-Nancy : 14, rue Sainte-Anne)



(Source : COLLECTIF, *Laxou, du village à la ville*, Laxou: Ville de Laxou, 2000 et

<http://jcb1.pagesperso-orange.fr/ducs4.html> , Google Maps)

Fig. 62 : Typo-chronologie des constructions de Charles Masson

	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Villa	1	0	1	3	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0	0	1
Maison	0	3	3	4	0	4	4	4	0	1	2	0	0	1	0	1
Immeuble	0	0	2	1	1	1	1	1	0	0	7	5	0	0	0	0
total	1	3	6	8	1	5	5	7	1	2	9	5	0	1	0	2

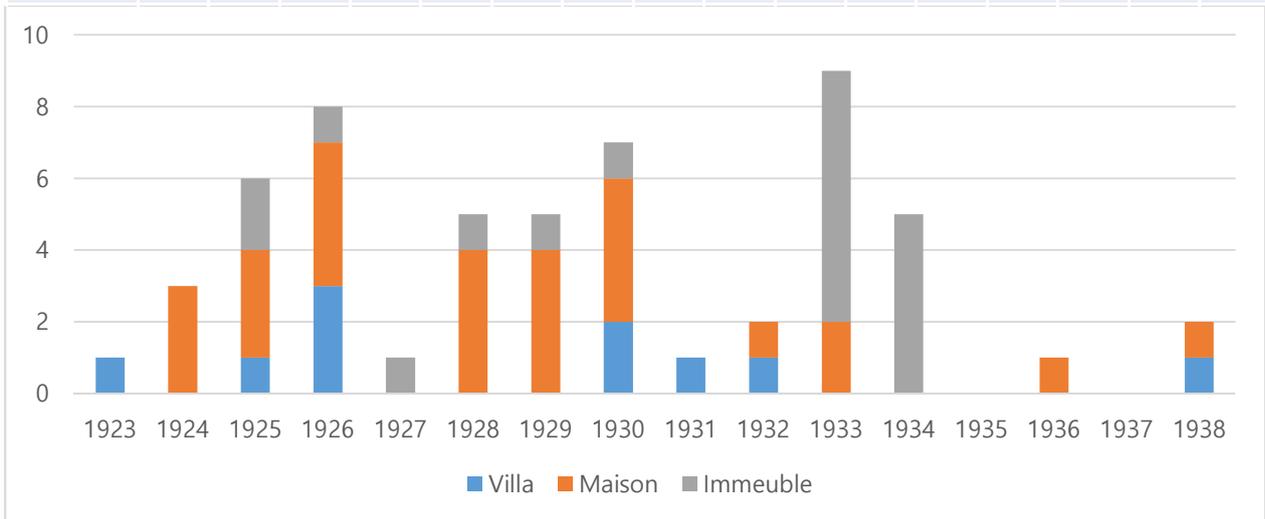


Fig. 63 : Typologie des constructions de Masson en Lorraine

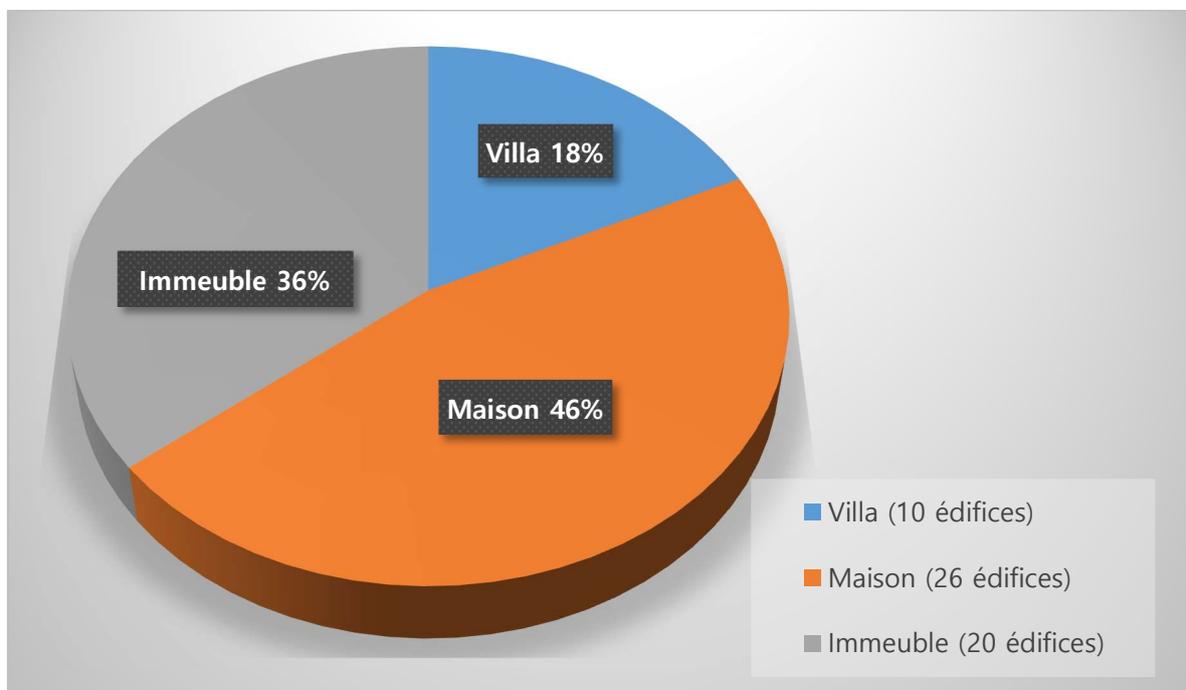


Fig. 64 : Villa du peintre Christiansen par Olbrich à la Mathildenhöhe de Darmstadt

(source : https://de.wikipedia.org/wiki/Darmstädter_Kunstlerkolonie)



Fig. 65 : Hans Christiansen, Haus in Rosen, 1901, Hessisches Landesmuseum Darmstadt,
Foto: Gregor Schuster (source : <https://www.detail.de/artikel/hans-christiansen-die-retrospektive-12967/>)

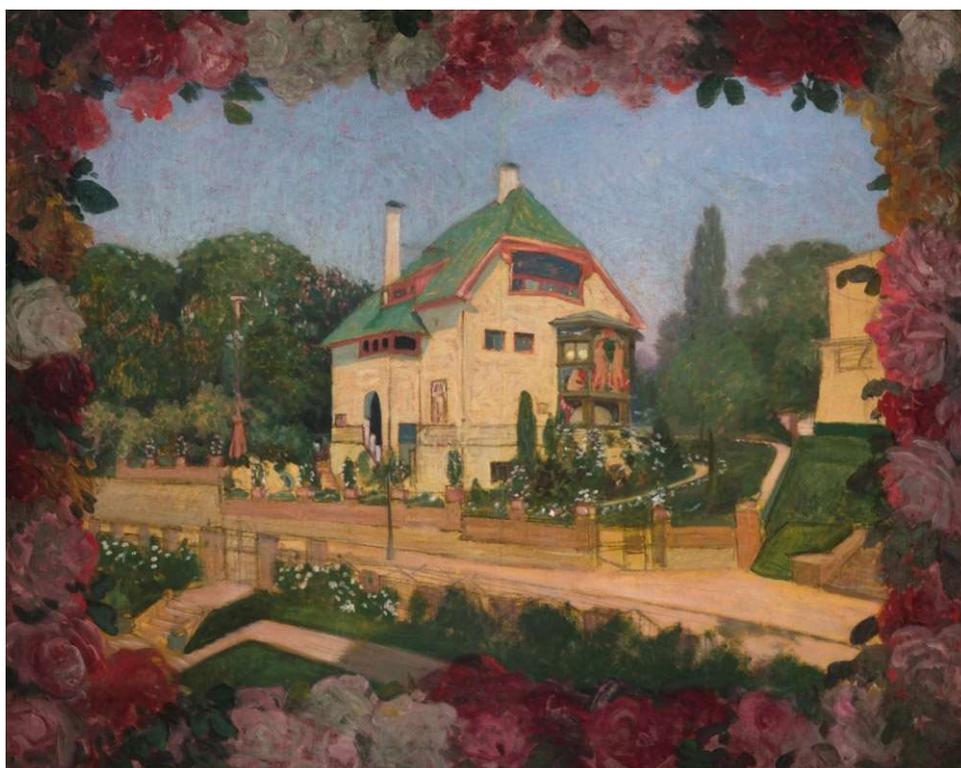


Fig. 66 : La villa de Wilhelm Deiters (Mathildenhöhe, Darmstadt)



(Source : <https://www.flickr.com/photos/dalbera/7948410042>)

Fig. 67 : L'oriel



En haut de gauche à droite :

- 10, rue du Général Clinchant (1925, Nancy)
- 26, rue des Brice (1933, Nancy)
- 47, rue du Maréchal Oudinot (1925, Nancy)

En bas de gauche à droite :

- 27, rue du Général Clinchant (1923, Nancy)
- 52, rue du Maréchal Gérard (1925, Nancy)
- 8, rue du Maréchal Gérard (1926, Nancy)

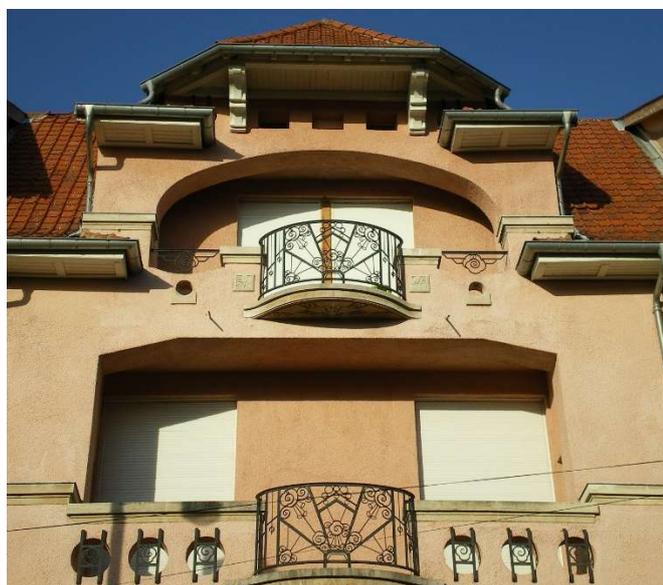
Fig. 68 : La loggia



2 et 8 rue du Maréchal Gérard à Nancy



14 rue Jacquot-Defrance à Laxou



11, rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy

Fig. 69 : L'arc polygonal à trois pans



50 Avenue Paul Déroulède à Laxou



2, rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy



40, rue des Brice à Nancy et 4, rue Sainte-Odile à Villers-lès-Nancy

Fig. 70 : Les toitures à demi-croupes chez Masson



En haut de gauche à droite :

27, rue du Général Clinchant (1923, Nancy)

15, rue du Général Clinchant (1926, Nancy)

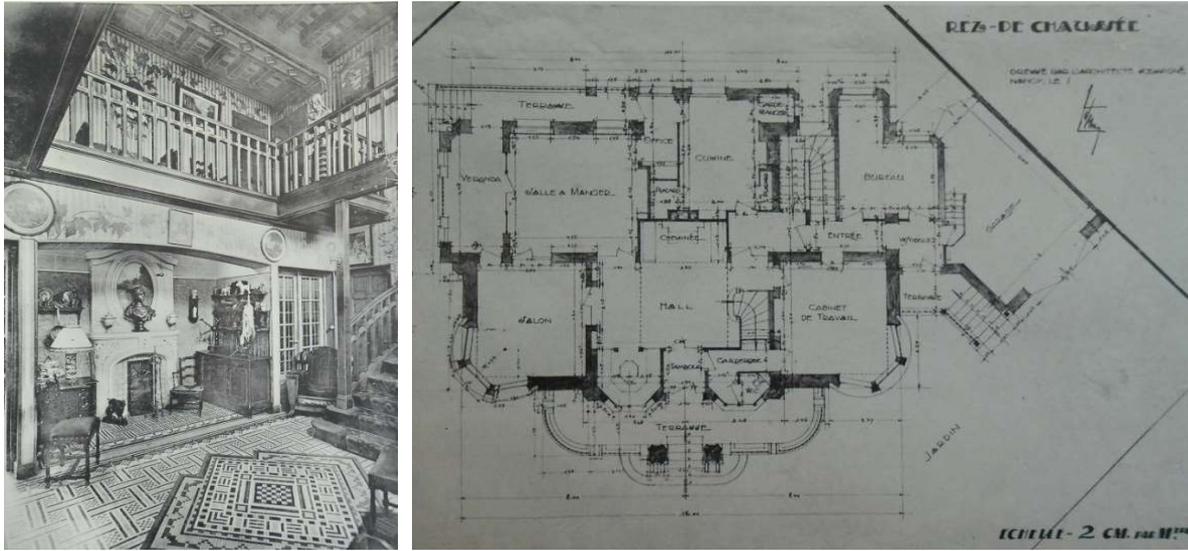
14, rue Jacquot de France (1928, Laxou)

En bas de gauche à droite :

23, rue Léonard Bourcier (1930, Nancy)

84, rue de Boudonville (1932, Nancy)

Fig. 71 : Typologie de la distribution intérieure (plan centré)

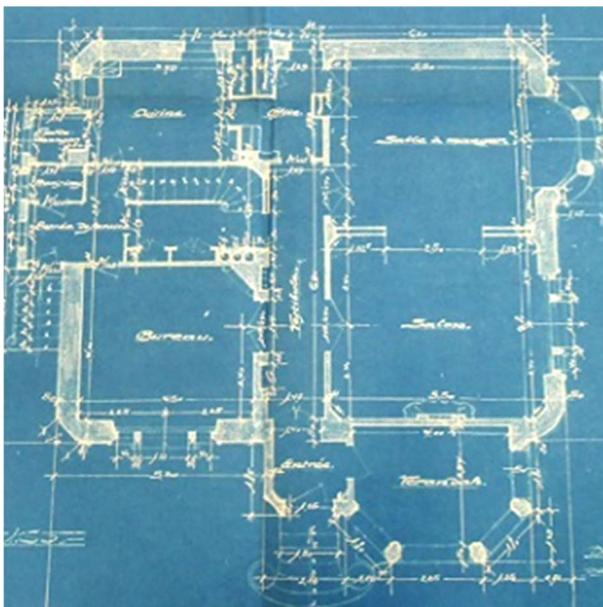
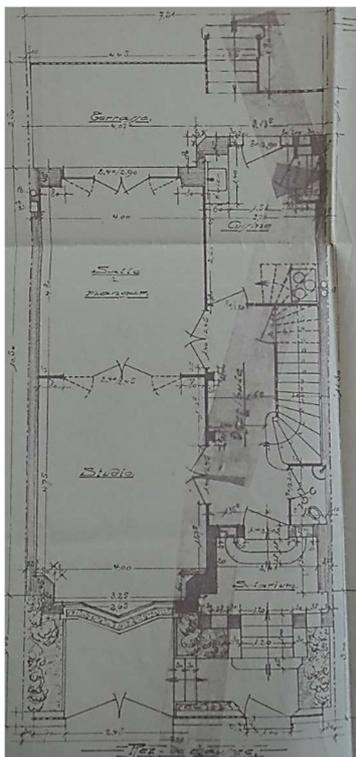


Villa Les Cigognes (27, rue du Général Clinchant (1923, Nancy), Intérieur du hall et plan



13, rue du Général Clinchant (1928, Nancy), Façade principale et plan

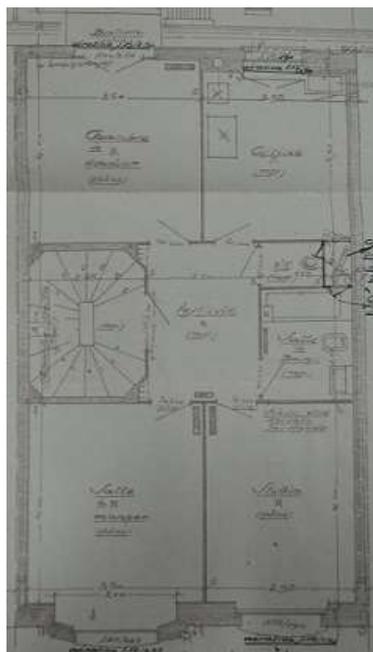
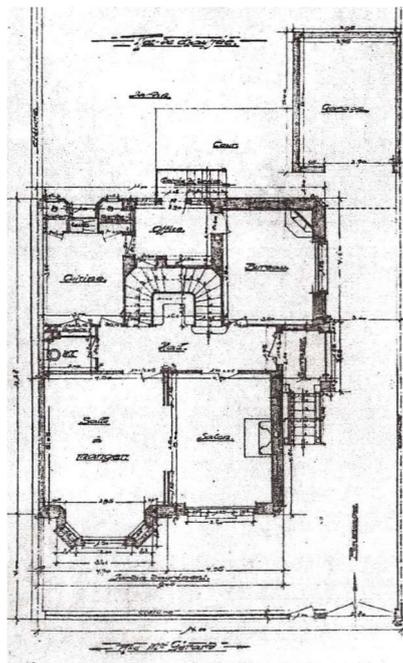
Fig. 72 : Typologie de la distribution intérieure (plan à travées)



Plan à deux travées : 40, rue des Brice à Nancy en 1928

Plan à trois travées : 10, rue du Général Clinchant à Nancy en 1925

Fig. 73 : Typologie de la distribution intérieure (plan à couloir)



En haut : 2, rue du Maréchal Gérard à Nancy en 1926 avec le plan du rez-de-chaussée

En bas : 111, rue du Maréchal Oudinot à Nancy en 1936 avec le plan du 1^{er} étage

Fig. 74 : Le garage

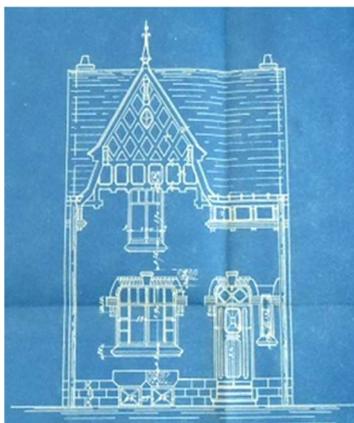


Une automobile garée à côté de la villa *Les Cigognes* (source : Inconnu, *L'architecture Moderne* : Ch. Masson, architecte Nancy, Batimod, Strasbourg, non daté.)

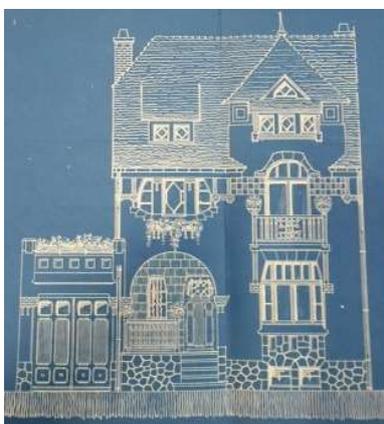


2, rue du Maréchal Gérard (garage hors œuvre)
3, rue du Général Clinchant (garage dans l'œuvre)
9-15, rue du Général Clinchant (garage dans l'œuvre en plain-pied)

Fig. 75 : Naissance d'un modèle pour des maisons à deux travées



Premier model (17, rue du Général Clinchant)



Deuxième model (non réalisé pour 15, rue du Général Clinchant) et
Troisième model (3, rue du Général Clinchant)

Fig. 76 : Typologie des maisons à deux travées



2, rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy (1927)
4, rue Sainte-Odile à Villers-lès-Nancy (1931)

14, rue Jacquot-Defrance à Laxou (1928)
28, rue des Brice à Nancy (1933)

Fig. 77 : Maturité et reproduction du type des maisons à deux travées



9-11-11bis-15 rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy

(Date de conception du plan respectivement : le 26 mars 1929, le 6 mars 1930, le 6 mars 1930, le 30 octobre 1929)

Fig. 78 : Typologie d'élévations pour des immeubles



47, rue Maréchal Oudinot (1925) / 99bis et 99, avenue du Général Leclerc (1933)
14 et 12, rue Notre-Dame de Lourdes (1934) / 302, rue Jeanne d'Arc (1934)

Fig. 79 : Qualification des constructions de Masson d'après *Batimod*

N°	Commanditaire	Construction	Qualification
1	Peltre	27 rue du Général Clinchant à Nancy	Villa
2	Guillaume	28 rue du Maréchal Oudinot à Nancy	-
3	Voinier (Vve. Jacques)	10 rue du Cardinal Mathieu à Nancy	-
4	Hautdidier	50 avenue Paul Déroulède à Laxou	Maison de rapport
5	De Schacken	10 rue du Général Clinchant à Nancy	Villa
6	Goint	17 rue du Général Clinchant à Nancy	-
7	Cortellini-Albertinetti	47 rue du Maréchal Oudinot à Nancy	Immeuble de rapport
8	Cortellini-Albertinetti	49 rue du Maréchal Oudinot à Nancy	Immeuble de rapport
9	Verry	52 rue du Maréchal Gérard à Nancy	-
10	Martelin	3 rue du Général Clinchant à Nancy	Villa
11	Verry	54 rue du Maréchal Gérard à Nancy	-
12	Michelet	2 rue du Maréchal Gérard à Nancy	Villa
13	Masson	8 rue du Maréchal Gérard à Nancy	Villa
14	Wasels	18 rue Jacquot de France à Laxou	Villa
15	Job	6 rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy	-
16	Poirel	15 rue du Général Clinchant à Nancy	-
17	Munier	8 rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy	Propriété de Mr. Munier
18	De Redon	31 rue Aristide Briand à Nancy	Maison de rapport
19	Michelet	4 rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy	Villa
20	Maurice	10 rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy	-
21	Munier	2 rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy	Villa
22	Heymes	14 rue Jacquot de France à Laxou	Villa
23	Michelet	13 rue du Général Clinchant à Nancy	Villa
24	Voltan	40 rue des Brice à Nancy	Villa
25	Mathieu	23 rue Ludovic Beauchet à Nancy	Villa
26	Michelet	9 rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy	Propriété de M. Michelet
27	Munier	15 rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy	Villa
28	Voinier (Mme. Legris)	61 bis rue Georges Ducroq à Metz	-
29	Michelet	11 rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy	Propriété de M. Michelet
30	Michelet	11B rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy	Villa
31	Castan	10 rue Jacques Augustin à Saint-Dié-des-Vosges	Villa
32	Fontaine	1 rue Anatole France à Neuves-Maisons	Propriété de Mr. Fontaine
33	Salles	21 Boulevard Charlemagne à Nancy	Maison de Mr. Salles
34	Woelflin	26 rue Léonard Bourcier à Nancy	Villa
35	Alt	42 rue des Brice à Nancy	Villa
36	Mairot	4 rue Sainte Odile à Villers-lès-Nancy	Villa
37	Michel	84 rue de Boudonville à Nancy	-
38	Mairesse	28 rue des Brice à Nancy	Villa
39	Bochard	42 rue Vauban à Nancy	Maison de rapport
40	Marchal	26 rue des Brice à Nancy	Villa
41	Thousny	45 rue de Fontenoy à Nancy	-
42	Michelet	99 Avenue du Général Leclerc à Nancy	Maison de rapport
43	Michelet	99B Avenue du Général Leclerc à Nancy	Maison de rapport
44	Schmitt	48T Avenue Anatole France à Nancy	Maison de rapport
45	Martin (Vve. Aubrey)	49B Avenue Anatole France à Nancy	Maison de rapport
46	De Meester	11 rue Abbé Gridel à Nancy	Maison de rapport
47	Courrier	18 rue Louis Majorelle à Nancy	Maison de rapport
48	Suzanne Michelet	12 rue Notre Dame de Lourdes à Nancy	Maison de rapport
49	Robert	302 rue Jeanne d'Arc à Nancy	Maison de rapport

50	Mairot	14 rue Notre Dame de Lourds à Nancy	Maison de rapport
51	Bochard	69 Boulevard d'Haussonville à Nancy	-
52	Mansuy	111 rue du Maréchal Oudinot à Nancy	-
53	Suzanne Michelet	23 rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy	-
54	Roussel	40 Boulevard Scarpone à Nancy	-
55	Henry Verry	68 rue Saint-Dizier à Nancy	-
56	Mairot	23 rue Mulhouse à Nancy	-
57	Olivier	Espagne	Villa

Fig. 80 : Localisation et plan du parc de *Saurupt* à Nancy

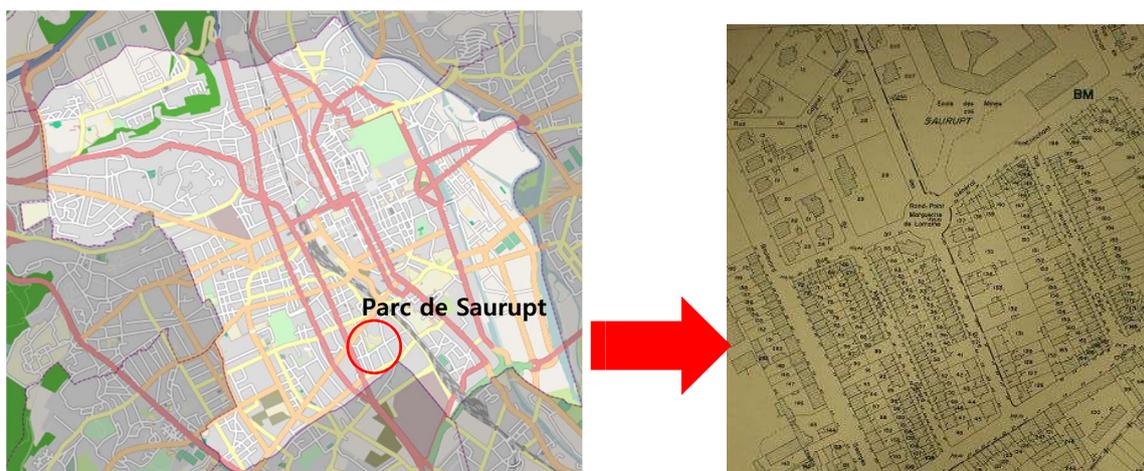


Fig. 81 : Localisation des trois villas de Masson au parc de *Saurupt* à Nancy

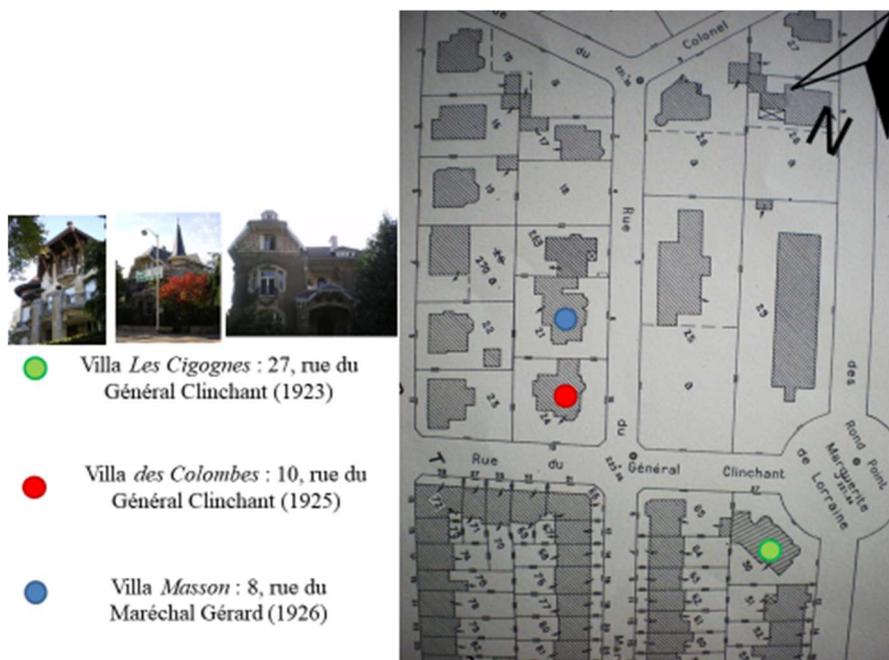
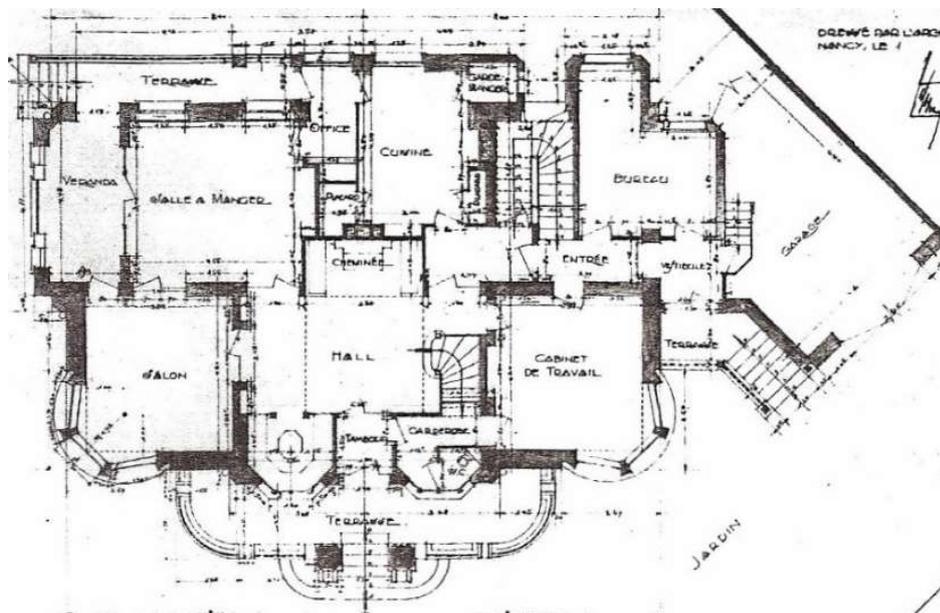


Fig. 82 : Plans de la villa *Les Cigognes* et de la villa de Masson



Villas *Les Cigognes*
(8.8.1923)

Villa de Masson (20.2.1926)

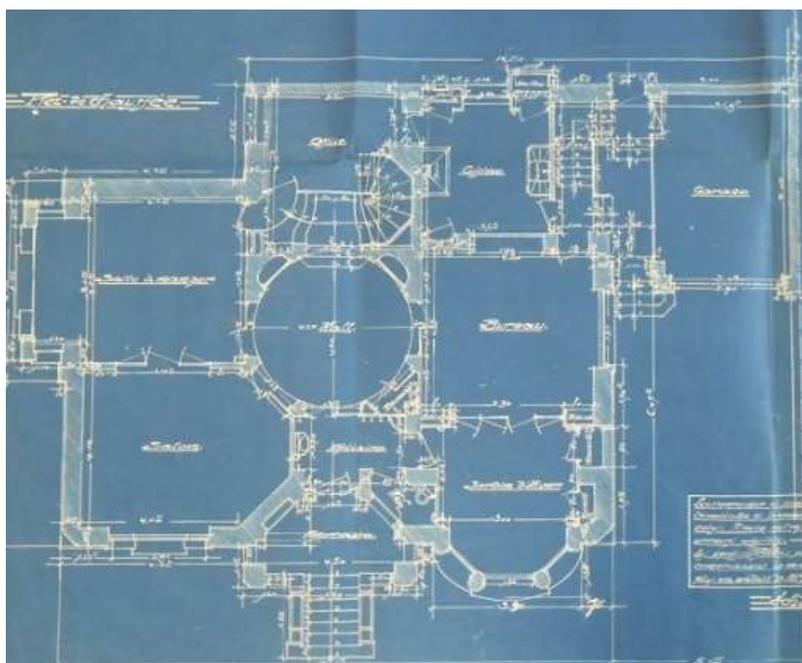
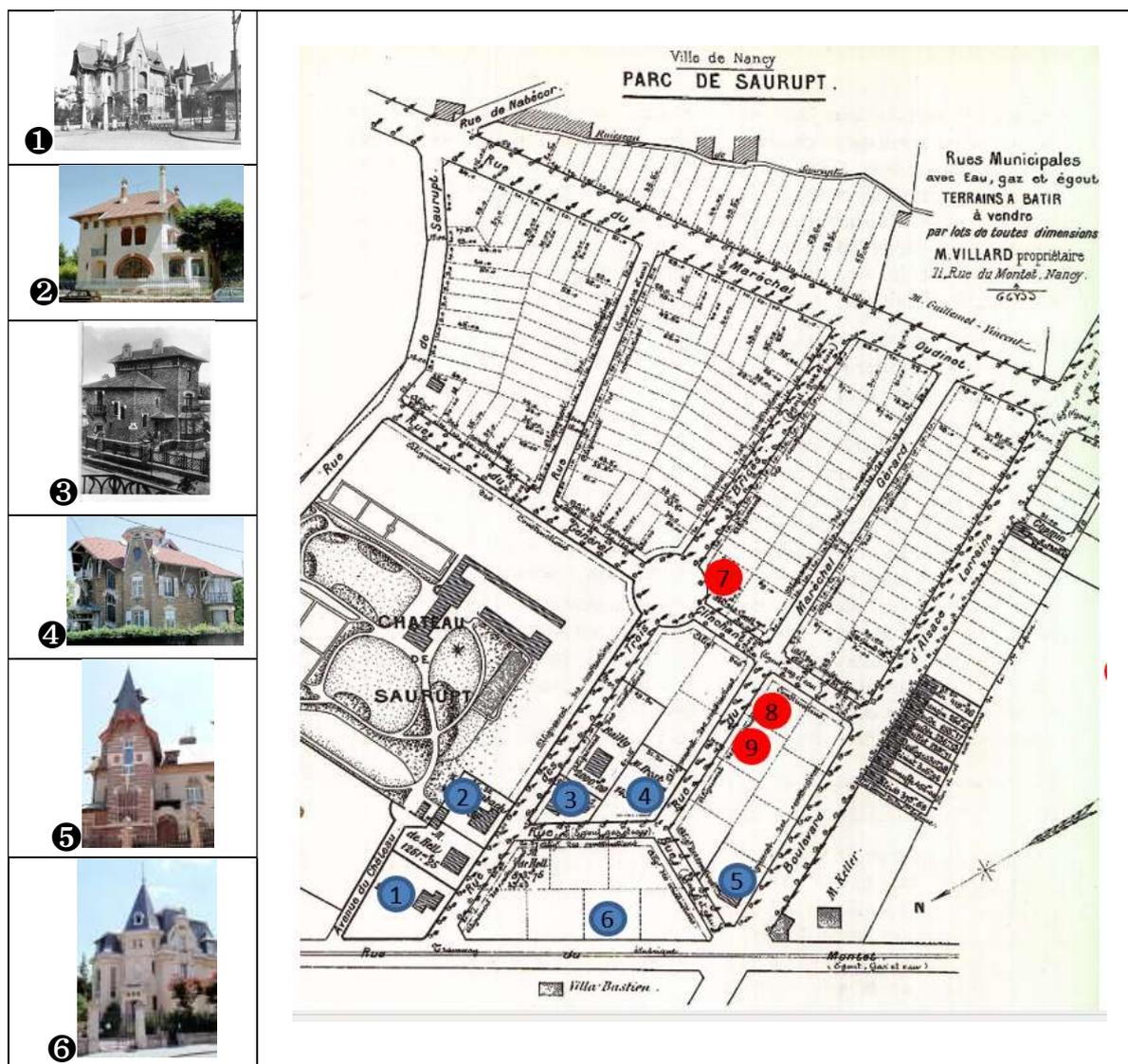


Fig. 83 : Les villas des années 1900 et les trois villas par Masson au parc de *Saurupt*



- ❶ 1, rue des Brice : Villa Fournier-Defaut Par Henri Gutton et Joseph Hornecker
- ❷ 5, rue des Brice : Villa Les Glycines par Emile André
- ❸ 4, rue des Brice : Villa Les Roches par Emile André
- ❹ 3, rue Colonel Renard : Villa Marguerite par Joseph Hornecker/ Henri Gutton
- ❺ 1, Boulevard Georges Clémenceau « Villa Lang » par Lucien Weissenberger
- ❻ 77, avenue du Général Leclerc « Villa Frühinsholz » par Léon Cayotte
- ❼ 27, rue du Général Clinchant : Villa Les Cigognes par Charles Masson
- ❽ 10, rue du Général Clinchant : Villa Les Colombes par Charles Masson
- ❾ 8, rue du Maréchal Gérard : Villa Masson par Charles Masson

Fig. 84 : Achat du terrain par Henry De Schacken

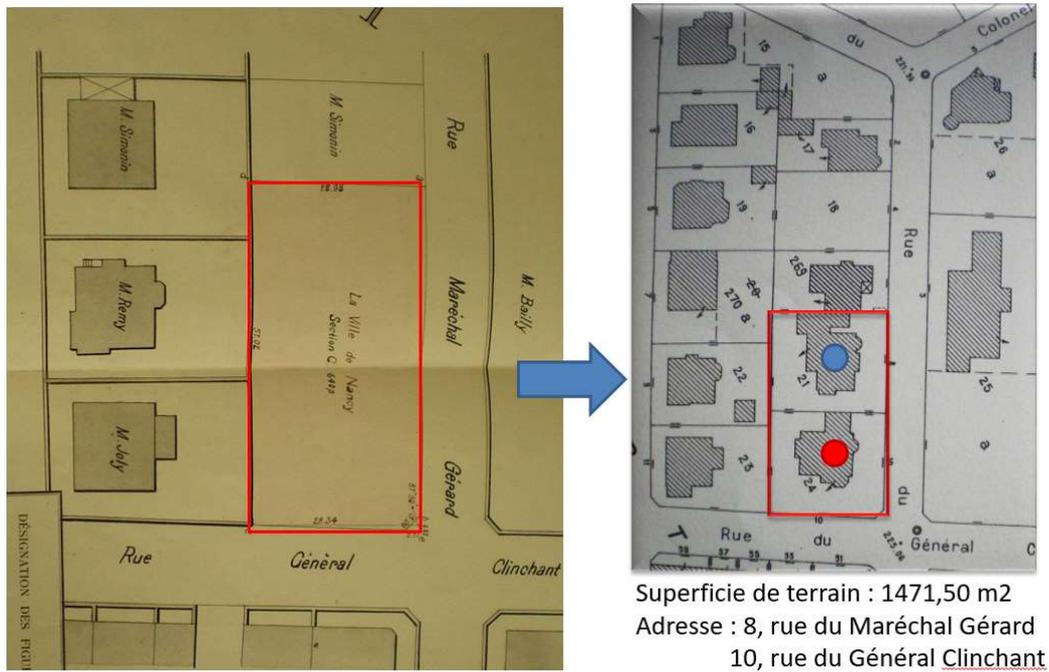


Fig. 85 : Composition des façades



Façade de la Villa *Les Cigognes* (27 rue du Général Clinchant, 1923)
Façade de la villa *Des Colombes* (10 rue du Général Clinchant, 1925)

Fig. 86 : Les terrains acquis par Masson à Saurupt

	Adresse actuelle	Superficie	prix	Année	Construction
1	Angle des rues Général Clinchant (n°15,13) et du Lieutenant Henri Crépin (n°2, 4)	535,73m ²	32143,80 francs	2.6.1925	Pour Poirel (rue G.C n°15) Pour Michelet (rue G.C n°13) Pour Munier (rue L.H.C n°2) Pour Michelet (rue L.H.C n°4)
2	Angle des rues du Maréchal Oudinot (n°18,20,22,24,26) et du Lieutenant Henri Crépin (n°36,38)	1419,81m ²	83941,60 francs	28.9.1925	Revente
3	Rue du Lieutenant Henri Crépin n°6,8 et une partie de n°10	959,01m ²	55840,35 francs	29.10.1925	Pour M. JOB (n°6) Pour M. Munier (n°8)
4	Rue du Lieutenant Henri Crépin n°10 (le reste de ce numéro)	64,68 m ²	5821,2 francs	23.2.1927	Pour M. Maurice (n°10)

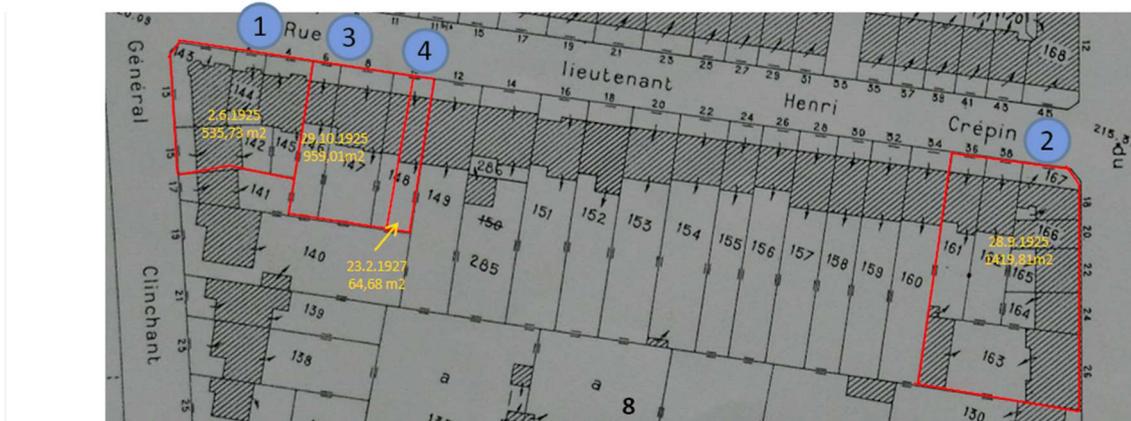
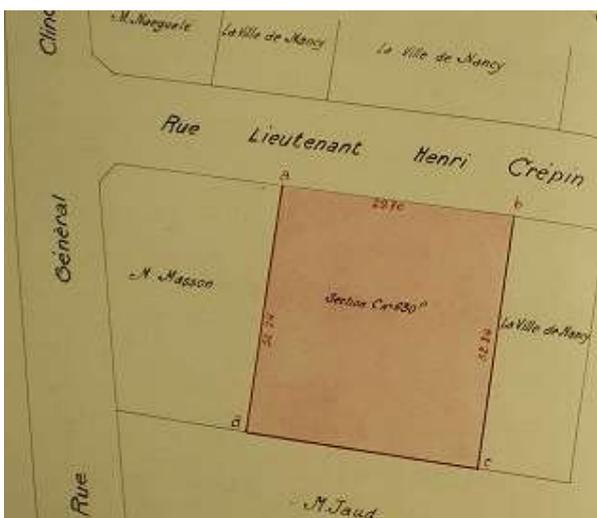
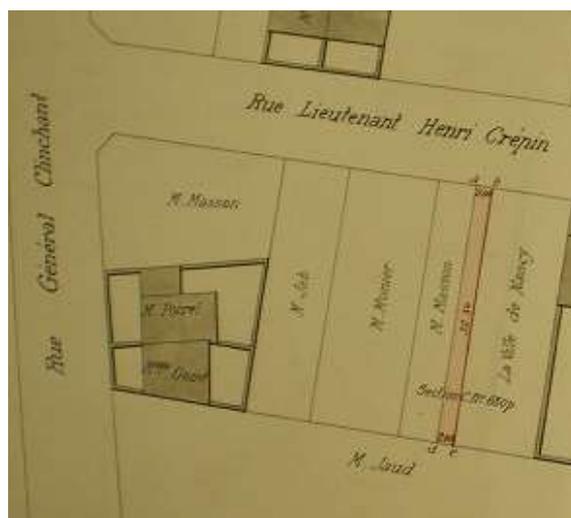


Fig. 87 : Division et occupation du terrain aux 6, 8 et 10, rue du Lieutenant Henri Crépin à Nancy



29.10.1925



23.2.1927

Fig. 88 : Elévation extérieure des trois villas



Villa *Les Cigognes* : 27, rue du Général Clinchant à Nancy (1923)

Villa *Des Colombes* : 10, rue du Général Clinchant à Nancy (1925) – photographie d'après *Batimod*

Villa *Masson* : 8, rue du Maréchal Gérard à Nancy (1926) – photographie d'après *Batimod*

Fig. 89 : Évolution formelle des trois villas

	Villa Les Cigognes	Villa Des Colombes	Villa Masson
Nombre de travée	3	3	3
Composition d'extérieur	Symétrie Accentué au centre par large porche	Brise la symétrie Porche hors œuvre, oriel	Dissymétrie Porche demi hors œuvre et balcon Apparition de loggia
Tourelle ou flèche	Façade flanqué par deux tourelles en toit conique à l'angle en symétrique	Une flèche octogonale à l'angle droite	Une flèche octogonale sur le toit
Faux colombage	Sur le pignon et tourelles	Faux colombage réduit	Faux colombage sur le pignon et sous la flèche
Elément de support du toit	Elément de support massif sous la toiture en demi-croupe	Elément de support léger sous la toiture en demi-croupe	Toit en demi-croupe très léger sans élément de support
Porche	Porche hors-œuvre surmonté une terrasse	Porche hors-œuvre surmonté un toit et terrasse	Porche demi hors œuvre

Fig. 90 : Le confort des maisons destinées au logement des commanditaires modestes

	Commanditaire	WC	Salle de bain	garage	Type de chauffage
1	Guillaume (1924)	1	-	-	Cheminée
2	Voinier 1 (1924)	1 (dans le palier)	-	-	Poêle
3	Goint (1925)	1	-	-	Poêle
4	Martelin (1925)	? Pas de plan	? Pas de plan	Sous-sol (photographie)	? Pas de plan
5	Job (1926)	1 (dans le palier)	-	-	Cheminée, poêle
6	Michel (1932)	1	1	-	Chauffage central
7	Mansuy (1936)	1	1	Au rez-de-chaussée	Chauffage central

Fig. 91 : Début XXe siècle à Riquewihr (village natal d'Ernest Woelflin) : Grand'rue et Porte Haute, Maison Preiss dite : du nid des cigognes (Source : AD 68, 9 Fi 876 et 9 Fi 887)

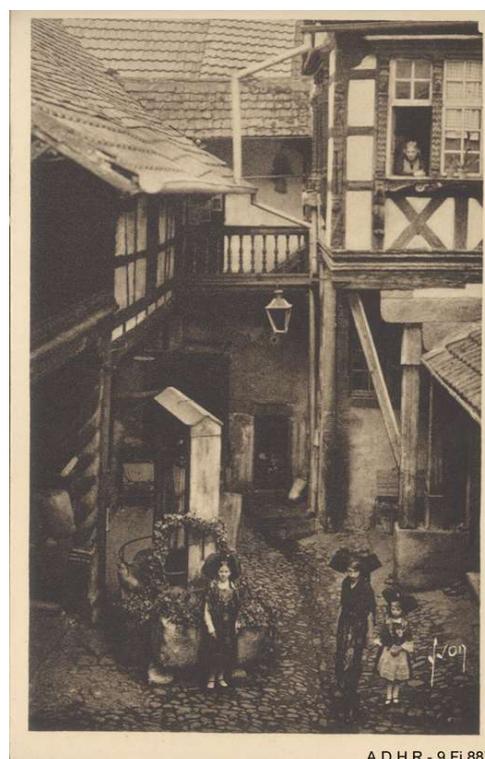
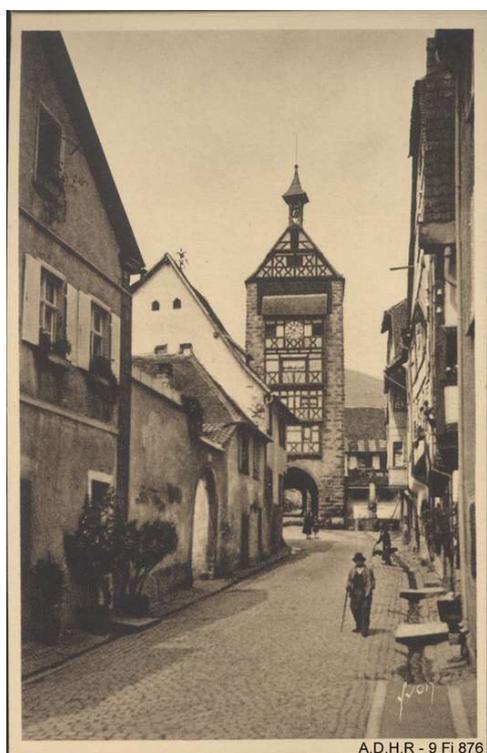


Fig. 92 : Cartes de visite du studio photographique de Woelflin (Source : Conservatoire Régional de l'Image, Nancy)

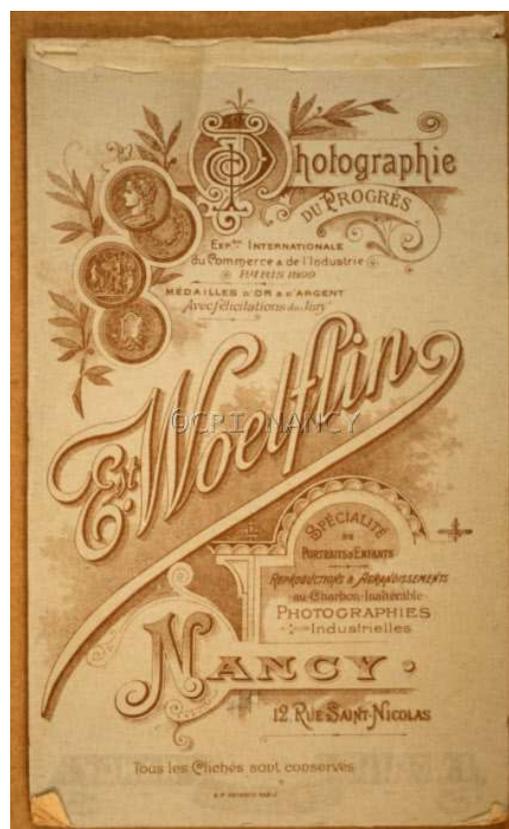
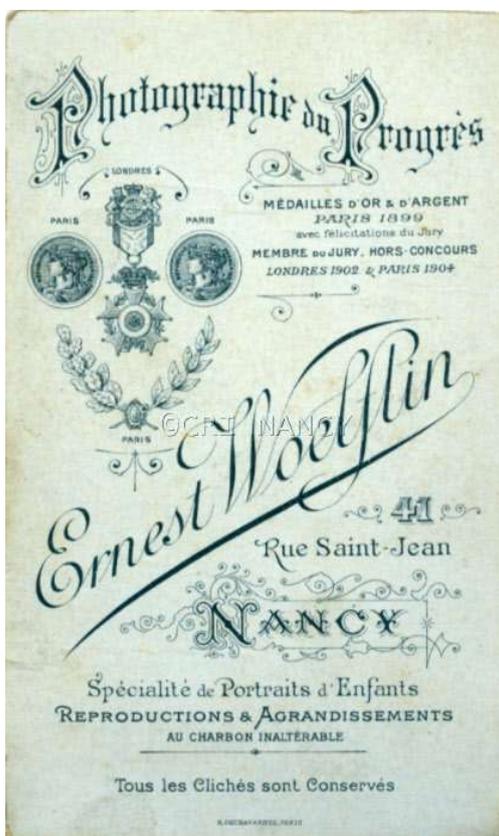
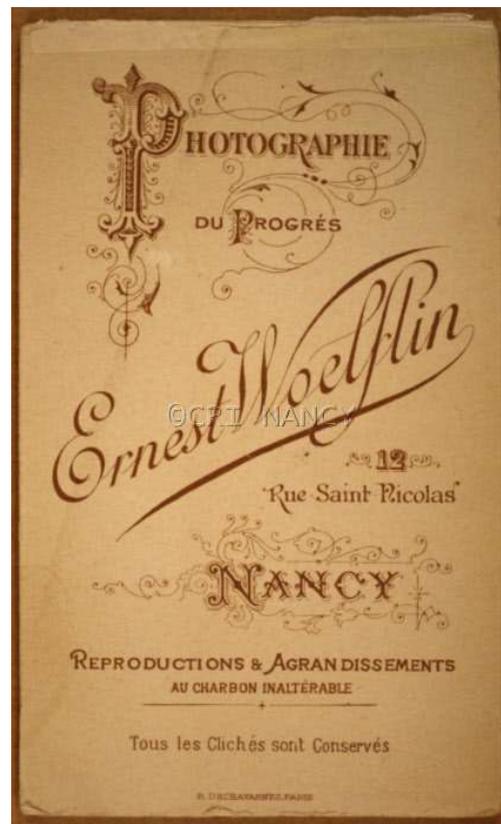
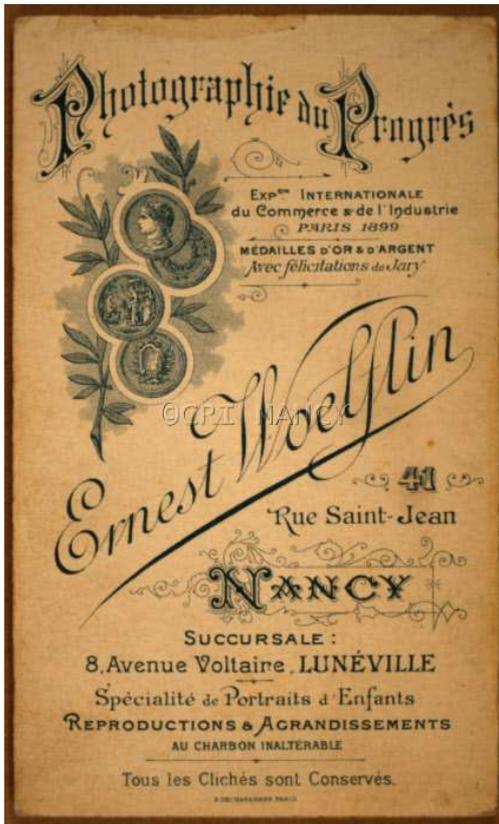


Fig. 93 : Le jugement déclaratif de faillite de Woelflin au tribunal de commerce

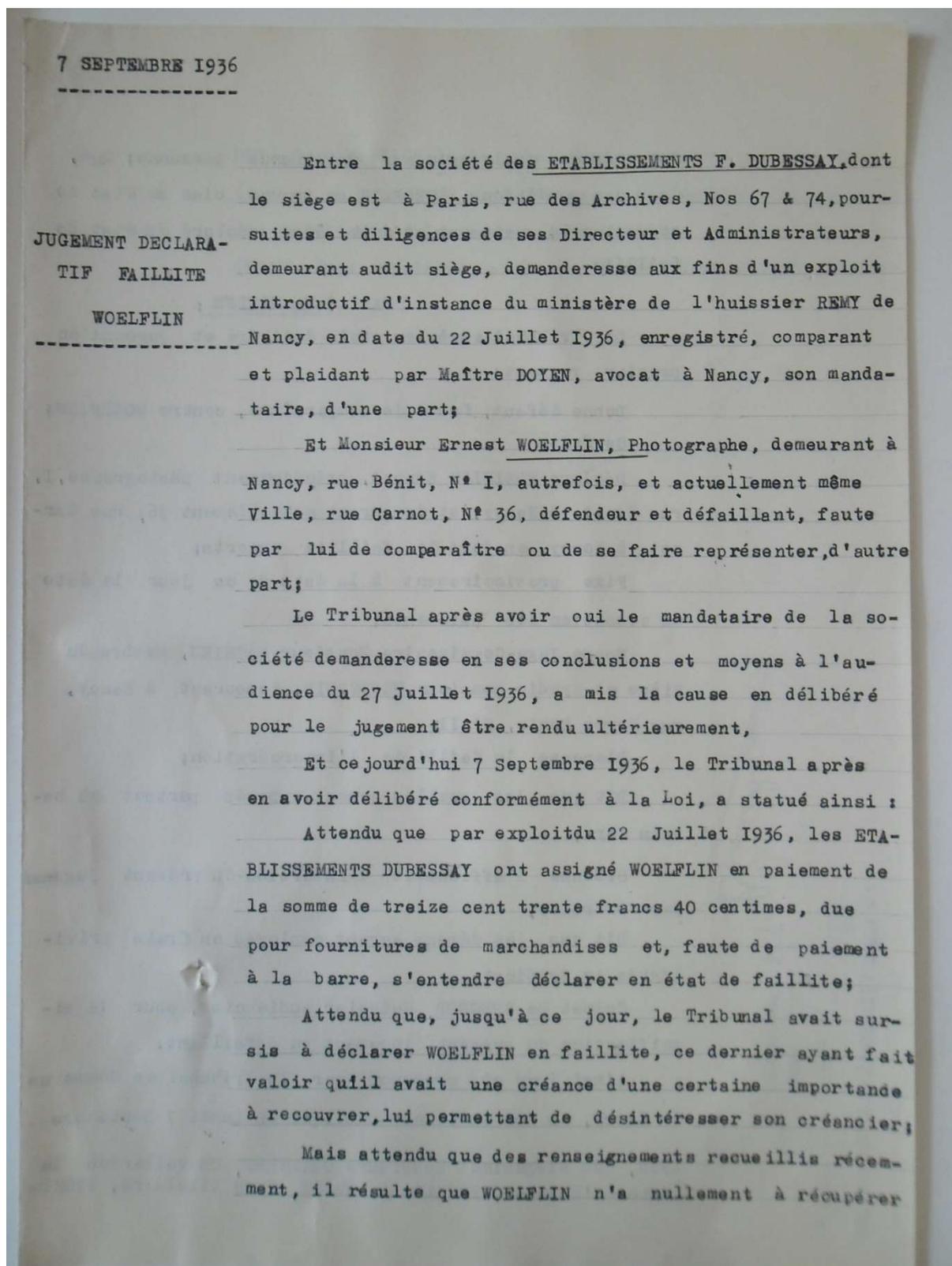


Fig. 94 : Extrait de jurisprudence sur le Comptoir lorrain des bois Schmitt et Alt in *Journal des sociétés civiles et commerciales* (1933) et cession du fonds de commerce d'Amiet, gendre d'Alt, in *L'Echo de Nancy* le 10-11 et 24-25 août 1941

JURISPRUDENCE 431

S'il suffit de signifier la contrainte à la société dans la personne de son représentant légal, elle peut l'être également aux associés personnellement (3).

(Comptoir lorrain des bois Schmitt et Alt
c. Enregistrement.)

LE TRIBUNAL,

Attendu qu'aux termes d'un acte reçu par M^e Blum, notaire à Sarreguemines, en date du 9 février 1912, MM. Jules Schmitt et Michel Alt ont formé entre eux, sous la raison sociale J. Schmitt, société à responsabilité limitée, propriétaires Schmitt et Alt, une société dont le siège social était sis à Sarreguemines, d'une durée de dix années, durée renouvelable, et ayant pour objet le commerce de bois et l'exploitation d'une scierie, au capital de 50.000 marks (soit au change de l'époque 62.500 francs), fourni par moitié par chaque associé; — Attendu que suivant déclaration souscrite le 12 octobre 1923 par-devant M^e Meyer, notaire à Sarreguemines, MM. Schmitt et Alt ont pris, préalablement à l'augmentation du capital par l'adjonction de nouveaux membres, la résolution suivante : « En raison de la plus-value de l'actif immobilisé de la société et afin de mettre la valeur des deux parts sociales en harmonie avec la situation exacte et réelle du fonds social immobilisé, les associés ont fixé d'un commun accord la valeur actuelle de

Etude de M^e Pierre GALAND,
notaire à Ligny-en-Barrois (Meuse).

—o—

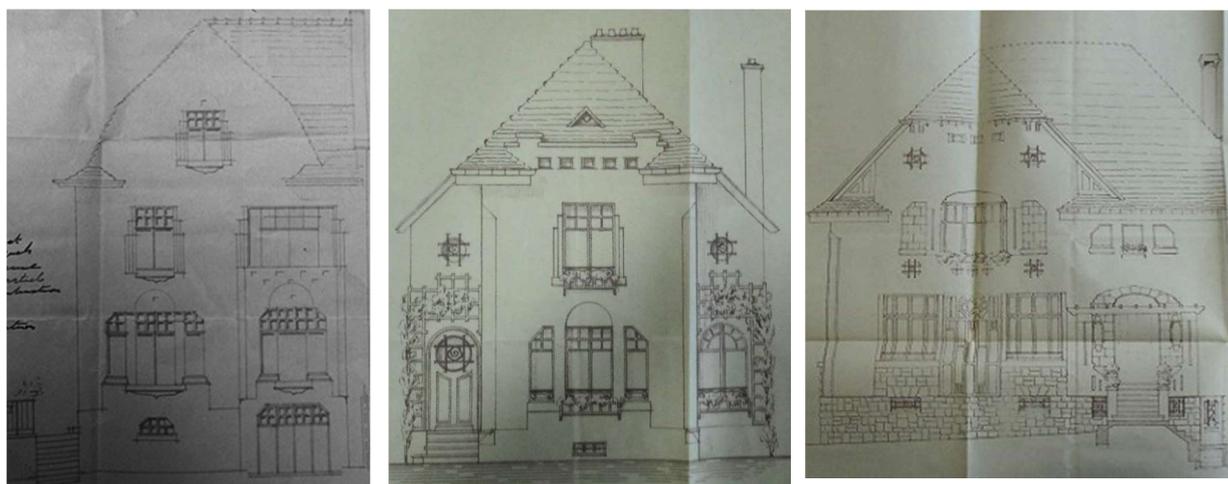
Cession de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M^e GALAND, notaire à Ligny, le 30 juillet 1941, enregistré à Ligny le 5 août 1941, folio 21, n^o 143, M. Yves AMIET et Mme Gabrielle ALT, son épouse, domiciliés à Nancy, 9, rue du Lieutenant-Crépin, en résidence à Saint-Malo, 25, boulevard Châteaubriand, ont cédé à M. Jean THOUVENOT, demeurant à Nancy, 4, avenue Anatole-France, le FONDS de COMMERCE de BOIS de MINES et EXPLOITATIONS FORESTIÈRES leur appartenant, sis à Nancy, 59, rue Raymond-Poincaré. L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} juin 1941.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au plus tard dans les vingt jours qui suivront la seconde insertion à Nancy, 59, rue Raymond-Poincaré, au siège du fonds vendu, où domicile est élu à cet effet.

Pour première insertion :
Signé : P. GALAND.

Fig. 95 : Plans des trois demeures : Voinier, Woelflin et Alt



Maison Voinier à Metz (dessin daté du 18 février 1930), Villa Woelflin (dessin daté le 20 août 1930), Villa Alt (dessiné en mai 1931)

Fig. 96: Carte postale ancienne de Vittel, ville natale de Mathieu : Place de l'église (source : <https://collection-jfm.fr/p/cpa-france-88-vittel-place-de-l-eglise-168056#.V5mf55Ukqhc>)



Fig. 97 : La frontière franco-allemande à Cirey-sur-Vezouze (54) : douane française et douane allemande : le père de Louis Mairot était douanier.



Carte postale ancienne (source : www.delcampe.net)



Carte postale ancienne, (source : www.cartespostalesdelorraine.com)

Fig. 98 : Premier appel de Louis Mairot à Masson pour surélévation de l'immeuble sis 23 rue de Mulhouse à Nancy

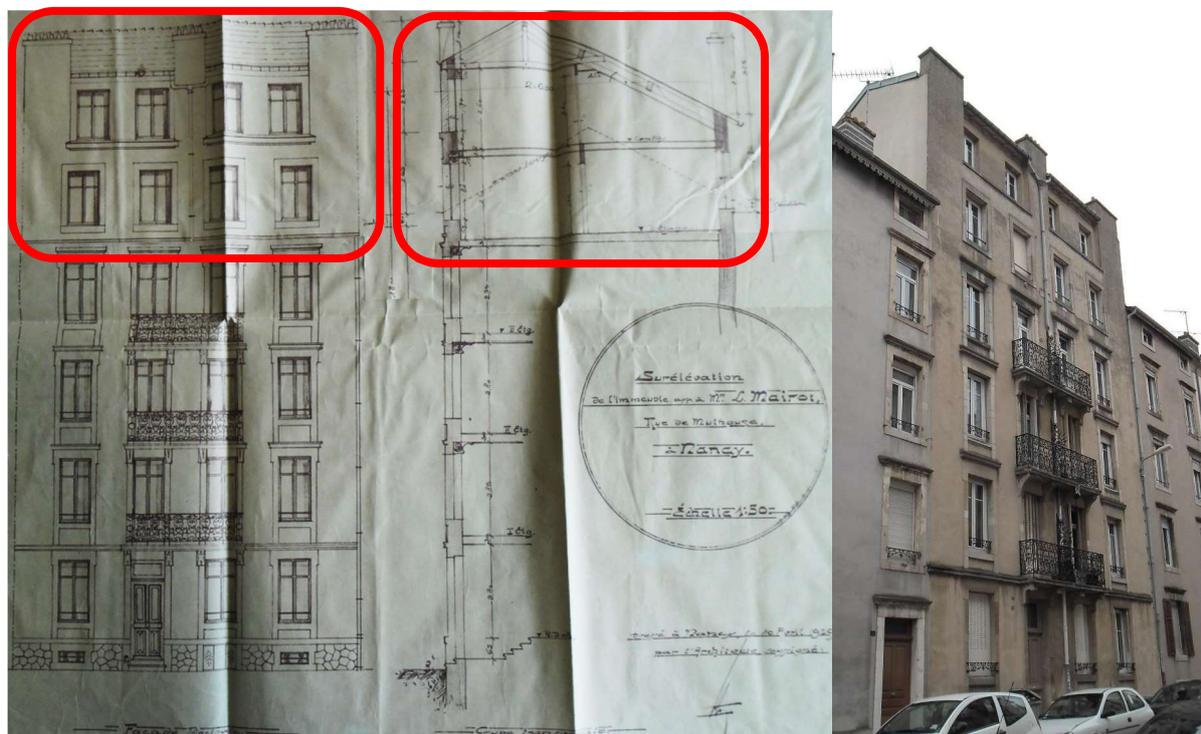


Fig. 99 : Distribution intérieure d'immeuble du 23, rue de Mulhouse à Nancy selon le dessin de Masson

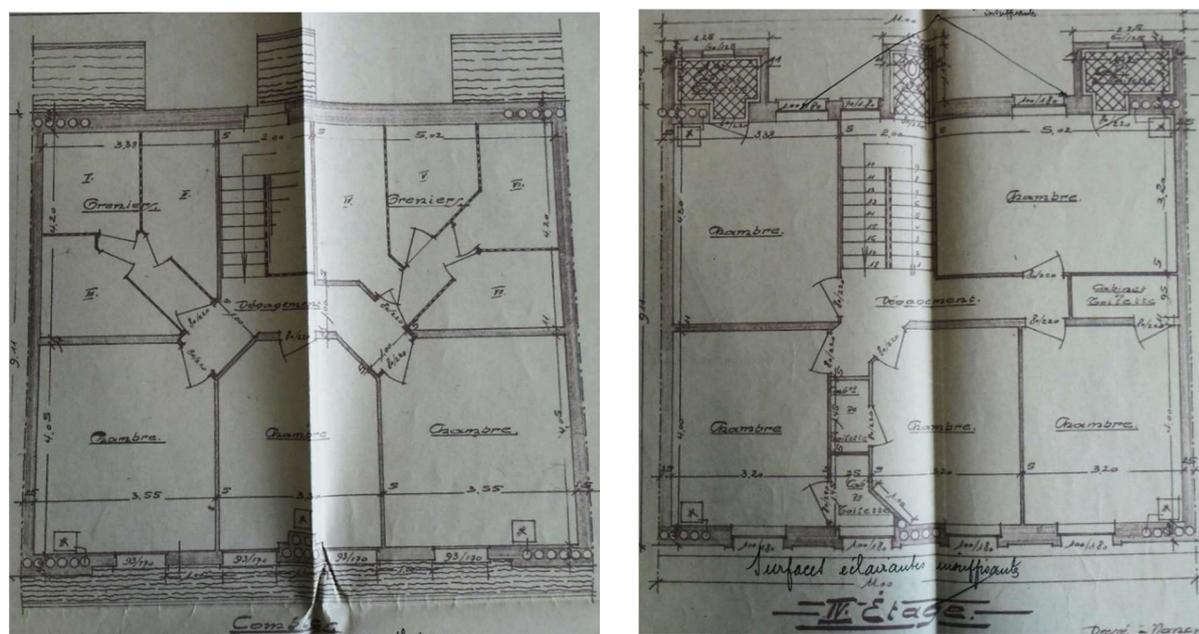
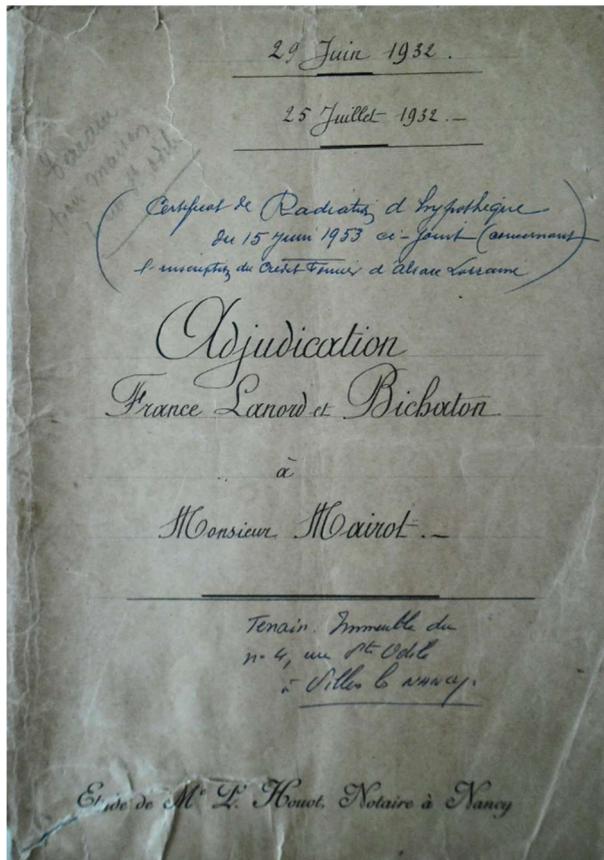


Fig. 100 : Localisation et acquisition du terrain de la villa Mairot



ADJUDICATION :

La parcelle formant le deuxième lot
située rue Sainte Odile a été mise en vente
et les feux ont été allumés sur la mise à
prix de quarante et un mille sept cent deux
francs quarante centimes, fixée par le Tri-
bunal, ci..... 41.702,40

Cette mise a été acceptée par Monsieur
MAIROT ci-après nommé.

Le premier feu durant lequel cette ac-
ceptation a été faite et deux autres feux
successivement allumés, ayant brûlé et

A gauche : Couverture du dossier notarial
concernant l'achat du terrain de la villa Mairot au
4, rue Sainte-Odile à Villers-lès-Nancy : France
Lanord et Bichaton à Louis Mairot le 25 juillet
1932

En haut : extrait dudit contrat page 6
(Source : archives des propriétaires actuels)

Fig. 101 : Plan de lotissement du parc du Placieux

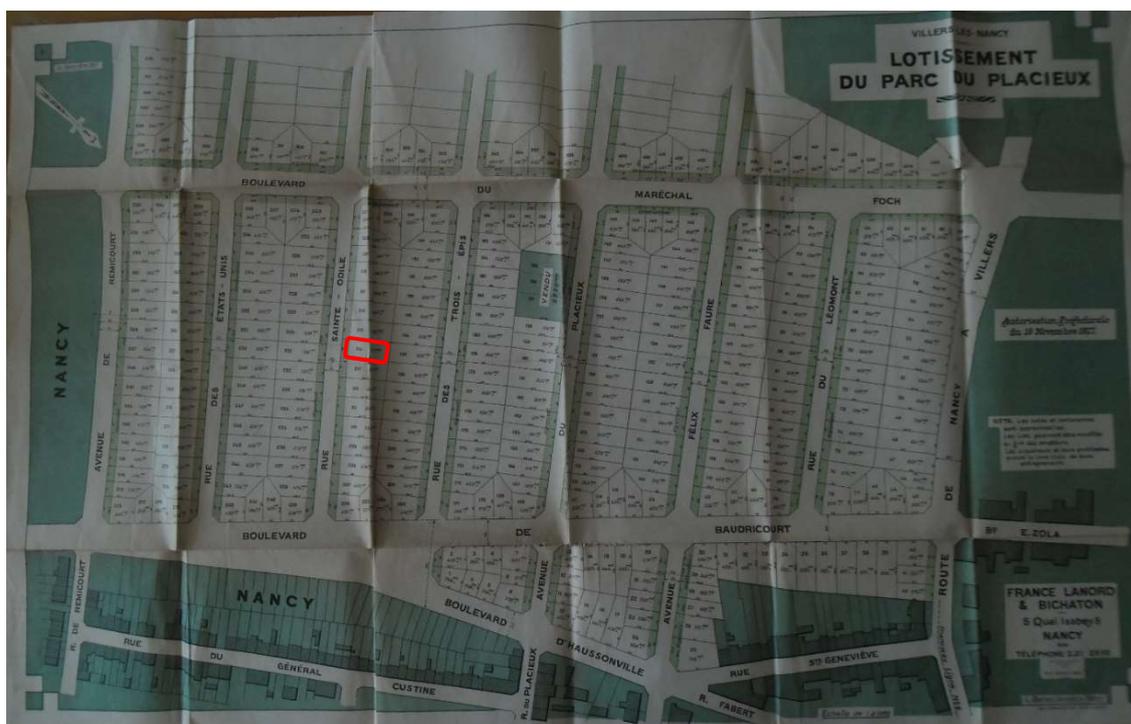


Fig. 102 : Extraits de publications de la société Marchal (le 11 mars 1905 et 22 mars 1921 in *L'Est Républicain*)

INSERTION LÉGALE
 Etude de M^e LARMOYER, notaire à Nancy,
 30, rue Saint-Nicolas.

PUBLICATION DE SOCIÉTÉ

Société P. Marchal et ses fils

Suivant acte reçu par M^e LARMOYER, notaire à Nancy, le 25 février 1905, enregistré :

- 1^o M. Prudence-François Marchal, industriel, demeurant à Nancy, rue de Bitche, n^o 2 ;
- 2^o M. Louis-Auguste Marchal ;
- 3^o M. Alphonse-Marc Marchal ;
- 4^o M. Honoré-Fernand Marchal.

Tous trois employés de commerce, demeurant à Nancy. Ont fondé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet la continuation de l'exploitation de la fabrique de casquettes que M. Marchal père fait valoir dans un immeuble lui appartenant, sis à Nancy, rue de Bitche, n^o 2. La vente et le commerce des produits fabriqués et généralement toutes les opérations se rattachant à cette industrie.

La durée de la Société est de quinze années consécutives, qui ont commencé à courir le 1^{er} mars 1905 pour finir à pareille époque de l'année 1920. Elle pourra être prorogée d'un commun accord entre les associés.

Le Siège de la Société est à Nancy, rue de Bitche, n^o 2. La raison et la signature sociales sont « **F Marchal et ses fils** ».

Etude de M^e LARMOYER, notaire à Nancy

SOCIÉTÉ

MARCHAL & C^{ie}

Au capital de 1.500.000 francs

I. -- STATUTS

Suivant acte reçu par M^e LARMOYER, notaire à Nancy, le 12 janvier 1921, MM. Prudence-François MARCHAL, Louis-Auguste MARCHAL et Honoré-Fernand MARCHAL, tous industriels, demeurant à Nancy, ont établi les statuts d'une société en commandite par actions, desquels il a été extrait ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Il est formé par ces présentes une société en commandite par actions qui existera entre MM. Louis-Auguste MARCHAL, Alphonse-Marc MARCHAL et Honoré-Fernand MARCHAL, comme gérants solidairement responsables d'une part, et M. Prudence-François MARCHAL et les personnes qui adhéreront aux présents statuts en devenant actionnaires comme simples commanditaires d'autre part.

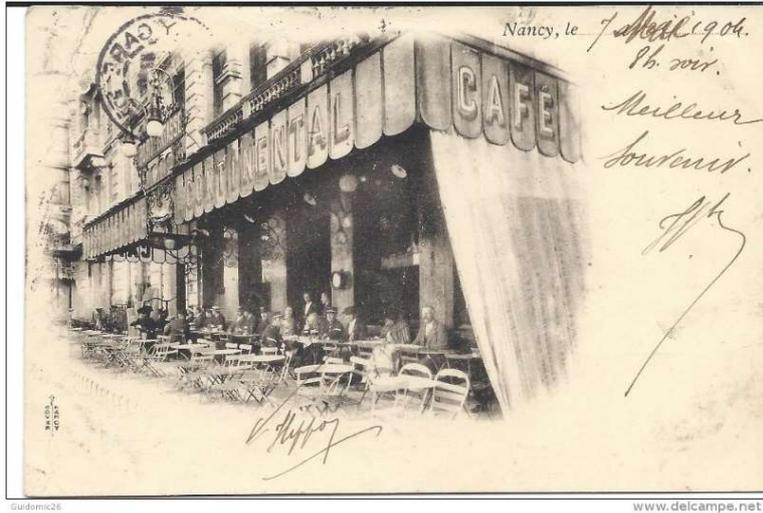
Cette société sera régie par la législation en vigueur sur les sociétés en commandite par actions et par les présents statuts.

ARTICLE 2

Fig. 103 : Plan cadastral et photographie de la résidence familiale de Fernand et Marc Marchal (de Haut en bas) – plans extrait du site Cadastre.gov.fr

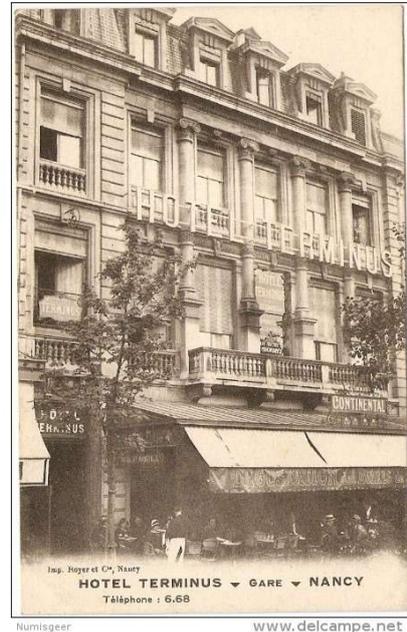


Fig. 104 : Le Café continental et l'hôtel terminus



Guadomic26

www.delcampe.net



Numisgeer

www.delcampe.net

(Source : www.delacampe.net)

Fig. 105 : Place Thiers, Hôtel Terminus, Hôtel et café des Deux Hémisphères à Nancy



(Source : <http://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2016/03/12/nancy-les-deux-hemispheres-le-bar-le-plus-long-de-france>)

Fig. 106 : Gauche - Monnaies de nécessité du café des Deux Hémisphères (Source : <http://www.poinsignon-numismatique.fr>)

Droite - Photographie actuelle (le 15 décembre 2015)



Fig. 107 : Vente de fonds de commerce Dengler (datée du 4 février 1920 et du 19 avril 1920 d'après *L'Est Républicain*)

Etude de M^e ANDRÉ, notaire à Nancy.

Insertion légale (2^e avis)

Suivant acte reçu par M^e ANDRÉ, notaire à Nancy, le 13 janvier 1920, Mlle Blanche DENGLER majeure, sans profession demeurant à Nancy, 5, place Thiers,

Et Mme Marie-Madeleine DENGLER, sans profession, domiciliée à Berne (Suisse), résidant momentanément à Nancy, épouse autorisée de M. Bertrand WASELS, capitaine à l'état-major de l'armée suisse, domicilié au dit Berne,

Ont vendu à M. Pierre CLIN, gérant et Mme Louise DRAPPIER, son épouse, demeurant ensemble à Nancy, rue Dom-Calmet n^o 7.

Un fonds de commerce de cafetier-limonadier, exploité à Nancy, place Thiers, n^o 7, connu sous le nom de « CAFE CONTINENTAL », comprenant l'enseigne le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le matériel et les marchandises et le droit au bail.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la présente insertion à Nancy, en l'étude de M^e ANDRÉ, notaire, où domicile est élu.

Pour deuxième insertion :
5644 ANDRÉ.

Etude de M^e ANDRÉ, notaire à Nancy.

Insertion légale

Suivant acte reçu par M^e Maurice ANDRÉ, notaire à Nancy, les 6 et 7 avril 1920, Mlle Blanche DENGLER, majeure, sans profession, demeurant à Nancy, 5, place Thiers, M. Bertrand WASELS, ingénieur, et Mme Marie-Madeleine DENGLER, son épouse, demeurant ensemble à Nancy, place Saint-Jean, n^o 5,

Ont vendu à Mme Jeanne-Louise HUNOLT, négociante, demeurant à Nancy, place Saint-Epvre, n^o 18, veuve de M. Gustave-Léon MARTINOT.

Le fonds de commerce de Café et d'Hôtel exploité à Nancy, place Thiers, n^o 5, connu sous le nom de « Café et Hôtel des Deux-Hémisphères », comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, les objets mobiliers, le matériel et le droit au bail.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la seconde insertion à Nancy, en l'étude de M^e ANDRÉ, notaire, où domicile est élu.

Pour première insertion :
— 5742 — ANDRÉ.

Fig. 108 : L'Hôtel Continental : 35, rue Raymond Poincaré à Nancy (ancienne adresse : 35, rue du Faubourg-Stanislas), Carte postale ancienne (source : <http://www.pboyer.fr>) et Photographie de la façade (état actuel le 15 décembre 2015)



Ficellerie "NÉTA" - Paul CASTAN, Ingénieur des A. et

QU'IL S'AGISSE DE PELOTES OU DE ROLLS, CETTE NOTICE VA VOUS INTÉRESSER.

Vous y trouverez en effet, si vous connaissez votre ficellerie en pelotes, des pelotes à poids constants, propres à la consommation. Si au contraire, vous avez fait votre choix sur le rôle, à plus forte raison vous aurez satisfaction, car avec ces rôles, je vous offrirai gratuitement mon dévidoir, dont voici les avantages :

Cet appareil placé à 2 m. 50 ou 3 mètres du sol, contre une botte, une cloison, etc n'encombre pas les tables d'empaquetage. Il permet donc de travailler à l'aise, évite encore le gâchis, puisque l'empaqueteur est obligé de tirer au fur et à mesure de ce qu'il faut qui lui est nécessaire.

Enfin, avec ce dévidoir, plus de pelotes traînant sur les comptoirs ou à terre, plus de pelotes perdues, et toujours sous la main une ficelle bien lisse, propre et non embrouillée.

La particularité du Néta réside dans un gros tourillon, qui fait frein, lorsqu'on veut tirer trop fort sur la ficelle.

IMPORTANT

J'OFFRE GRACIEUSEMENT un dévidoir pour toute commande de 100 francs minimum j'offre plusieurs appareils, suivant son importance. S'il s'agit d'une commande inférieure à plus juste prix de revient, soit 1 franc 50.

PELOTES ET ROLLS

En pelotes, je livre tous mes articles, sauf T, U, V, W.

En rolls, je ne puis livrer que C, D, E, F, L, J, K, L, S, M, O, P, Q, T, U, V, W.

Ficellerie en PELOTES. — Des numéros A à J, les pelotes sont de 100 mètres. P, TP et TPI, les pelotes sont de 150 grammes sous papier, c'est-à-dire par paquet d'un kilo. Je fais encore la référence C en 100 grammes, les ficelles K, L, P, Q en 50 grammes. O Les ficelles Standard X, Y, Z sont en pelotes de 2 kilos 500. IR en 400 grammes. TO Ficellerie en ROLLS. — Tous mes rolls ont 15 centimètres de longueur et pèsent :

TARIF du 26 Avril 1926

Longueur en mètres	DESIGNATION APPROXIMATIVE	PES	Longueur en mètres	DESIGNATION APPROXIMATIVE	PES	Longueur en mètres	DESIGNATION APPROXIMATIVE	PES
1000	CHAPÉLIÈRES Bonne qualité	100	1000	FICELLERIE PINE 1 ^{re} qualité	100	1000	1 ^{re} Filé extra	119.95
500	A	114.50	1000	2 ^{de} qualité	115.25	1000	2 ^{de} Filé extra	120.30
300	B	115.25	1000	3 ^{de} qualité	115.55	1000	3 ^{de} Filé extra	123.15
200	C	115.55	1000	4 ^{de} qualité	117.00	1000	4 ^{de} Filé extra	125.40
100	D	117.00	1000	5 ^{de} qualité	118.00	1000	5 ^{de} Filé extra	142.75
50	E	118.00	1000	6 ^{de} qualité	121.75	1000	6 ^{de} Filé extra	143.95
25	F	121.75	1000	7 ^{de} qualité	122.30	1000	7 ^{de} Filé extra	172.45
10	G	122.30	1000	8 ^{de} qualité	124.00	1000	8 ^{de} Filé extra	174.45
5	H	124.00	1000	9 ^{de} qualité	124.00	1000	9 ^{de} Filé extra	
2	I	124.00	1000	10 ^{de} qualité	124.00	1000	10 ^{de} Filé extra	
1	J	124.00	1000	11 ^{de} qualité	124.00	1000	11 ^{de} Filé extra	
			1000	12 ^{de} qualité	124.00	1000	12 ^{de} Filé extra	
			1000	13 ^{de} qualité	124.00	1000	13 ^{de} Filé extra	
			1000	14 ^{de} qualité	124.00	1000	14 ^{de} Filé extra	
			1000	15 ^{de} qualité	124.00	1000	15 ^{de} Filé extra	
			1000	16 ^{de} qualité	124.00	1000	16 ^{de} Filé extra	
			1000	17 ^{de} qualité	124.00	1000	17 ^{de} Filé extra	
			1000	18 ^{de} qualité	124.00	1000	18 ^{de} Filé extra	
			1000	19 ^{de} qualité	124.00	1000	19 ^{de} Filé extra	
			1000	20 ^{de} qualité	124.00	1000	20 ^{de} Filé extra	
			1000	21 ^{de} qualité	124.00	1000	21 ^{de} Filé extra	
			1000	22 ^{de} qualité	124.00	1000	22 ^{de} Filé extra	
			1000	23 ^{de} qualité	124.00	1000	23 ^{de} Filé extra	
			1000	24 ^{de} qualité	124.00	1000	24 ^{de} Filé extra	
			1000	25 ^{de} qualité	124.00	1000	25 ^{de} Filé extra	
			1000	26 ^{de} qualité	124.00	1000	26 ^{de} Filé extra	
			1000	27 ^{de} qualité	124.00	1000	27 ^{de} Filé extra	
			1000	28 ^{de} qualité	124.00	1000	28 ^{de} Filé extra	
			1000	29 ^{de} qualité	124.00	1000	29 ^{de} Filé extra	
			1000	30 ^{de} qualité	124.00	1000	30 ^{de} Filé extra	
			1000	31 ^{de} qualité	124.00	1000	31 ^{de} Filé extra	
			1000	32 ^{de} qualité	124.00	1000	32 ^{de} Filé extra	
			1000	33 ^{de} qualité	124.00	1000	33 ^{de} Filé extra	
			1000	34 ^{de} qualité	124.00	1000	34 ^{de} Filé extra	
			1000	35 ^{de} qualité	124.00	1000	35 ^{de} Filé extra	
			1000	36 ^{de} qualité	124.00	1000	36 ^{de} Filé extra	
			1000	37 ^{de} qualité	124.00	1000	37 ^{de} Filé extra	
			1000	38 ^{de} qualité	124.00	1000	38 ^{de} Filé extra	
			1000	39 ^{de} qualité	124.00	1000	39 ^{de} Filé extra	
			1000	40 ^{de} qualité	124.00	1000	40 ^{de} Filé extra	
			1000	41 ^{de} qualité	124.00	1000	41 ^{de} Filé extra	
			1000	42 ^{de} qualité	124.00	1000	42 ^{de} Filé extra	
			1000	43 ^{de} qualité	124.00	1000	43 ^{de} Filé extra	
			1000	44 ^{de} qualité	124.00	1000	44 ^{de} Filé extra	
			1000	45 ^{de} qualité	124.00	1000	45 ^{de} Filé extra	
			1000	46 ^{de} qualité	124.00	1000	46 ^{de} Filé extra	
			1000	47 ^{de} qualité	124.00	1000	47 ^{de} Filé extra	
			1000	48 ^{de} qualité	124.00	1000	48 ^{de} Filé extra	
			1000	49 ^{de} qualité	124.00	1000	49 ^{de} Filé extra	
			1000	50 ^{de} qualité	124.00	1000	50 ^{de} Filé extra	

CONDITIONS DE VENTE

Mes marchandises sont prêtes et payables à Saint-Dié. Je vends par toute quantité, au détail que d'un à deux kilos ou de kilos, je donne 2 % d'escompte. Pour 10 ou 50 kilos : 3 % d'escompte. Pour les commandes minimes dans un même numéro : 1 % et en plus le franc.

Remarque de la part de nos clients pour les pelotes de 100 grammes numéros C et les 50 grammes K, L, P, Q, à pelotes de 50 grammes O, pour les cartes de plusieurs centaines de kilos, et marchés à livraison échelonnée, faire FRANCO D'EMBALLAGE par n'importe quelle quantité. — Sans cas de force majeure, JE LIVRE.

BONS AGENTS SONT DEMANDÉS

Carte d'échantillons envoyée FRANCO GRATUITEMENT SUR

Fig. 109 : A gauche : Publicité de la ficellerie 'Néta' de l'établissement de Paul Castan à Saint-Dié-des-Vosges en date du 26 avril 1926 (source : www.delcampe.net)

PLACIERS demandés par Ficellerie CASTAN, Saint-Dié (Vosges) pour vente détail, intéressante.

Publicité de la ficellerie Castan in L'éclairer du Finistère du 28 juillet 1923

Fig. 110 : Cartes postales des hauts Fourneaux à Neuves-Maisons et du nouveau pont du Chemin de fer (source : www.ebay.fr et www.delacampe.net)

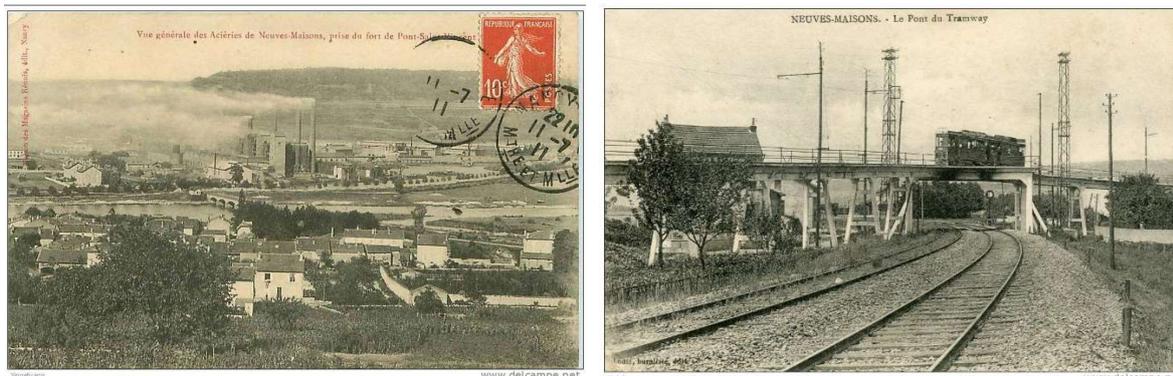


Fig. 111 : Vues de la rue Capitaine-Cailion à Neuves-Maisons (source d'image : www.delacampe.fr) **et du garage Fontaine** (d'après *L'architecture moderne*, Strasgourg, édition Batimod, non daté.)

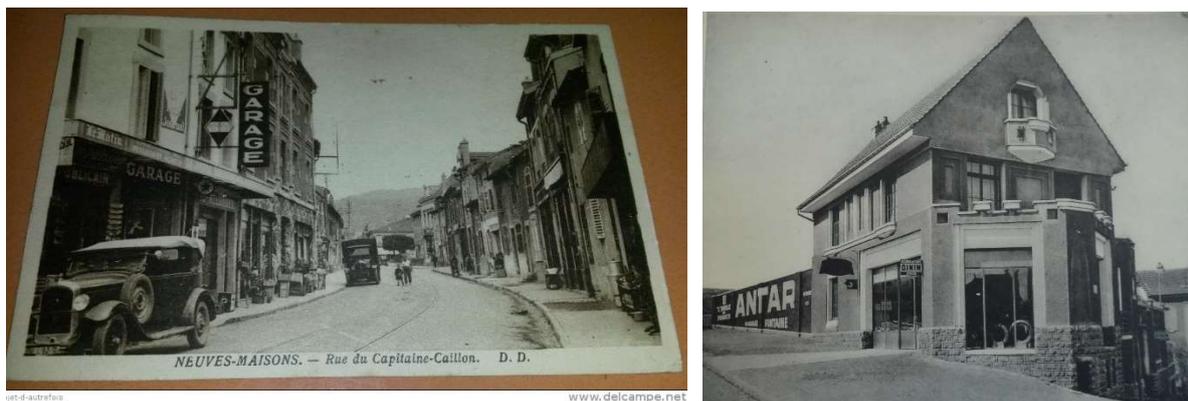


Fig. 112 : Publicités du garage Fontaine dans *L'Est Républicain* le 01/03/1936 et 18/10/1936 et un dessin de la maison Fontaine en 1992 après la cession du garage (source : site www.delacampe.fr)

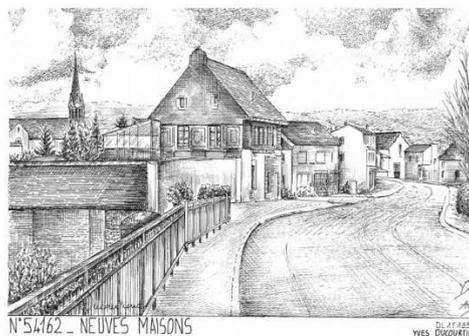
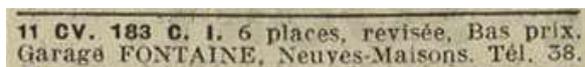
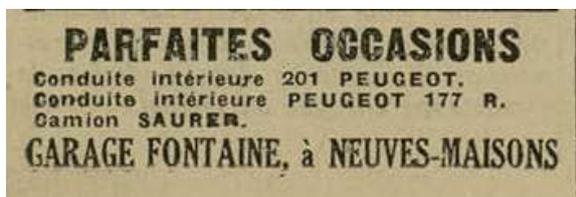


Fig. 113 : Le métier d'Aristide Roussel, père des commanditaires, d'après *L'Est Républicain* le 21 février 1909 et le 2 avril 1927



Fig. 114 : Annonce des Roussel, le 22 et 29 mai 1938 et le 31 décembre 1939 dans *L'Est Républicain*



Fig. 115 : Résidence de Mme. Charles Beckrich (née Fernande Roussel) à Nancy, 3 rue Bassompierre (source : Google Maps) et villa Roussel, 40 boulevard de Scarpone en 2011



Fig. 116 : Le confort des maisons et villas destinées au logement des commanditaires aisés

N°	Edifice	WC	Salle de bain	garage	Type de chauffage
1	Villa Les Cigognes (1923) 27 rue du Général Clinchant	2	1	oui	cheminée
2	Villa de De Shacken (1925) 10 rue du Général Clinchant	1	1	-	Chauffage central
3	Villa Masson (1926) 8 rue du Maréchal Gérard	2	1	oui	Chauffage central
4	Villa Wasels (1926) 18 rue Jacquot de France (Laxou)	2	1	oui	Chauffage central
5	Maison Mathieu (1929) 23 rue Ludovic Beauchet	?	?	oui	?
6	Maison Voinier (Mme. Legris) (1930) 61 bis rue Georges Ducroq (Metz)	2	1	oui	Chauffage central
7	Villa Castan (non daté) 10 rue Jacques Augustin (St-Dié-des-Vosges)	?	?	oui	?
8	Maison Fontaine (non daté) 1 rue Anatole France (Neuves-Maisons)	2	1	oui	Chauffage central
9	Villa Woelflin (1930) 26 rue Léonard Bourcier	1	1	-	Chauffage central
10	Villa Alt (1931) 42 rue des Brice	2	1	oui	Chauffage central
11	Villa Mairot (1931) 4 rue Sainte Odile (Villers-lès-Nancy)	2	1	-	Chauffage central
12	Maison Mairesse (1933) 28 rue des Brice	2	1	oui	Chauffage central
13	Maison Marchal (1933) 26 rue des Brice	2	1	oui	Chauffage central
14	Maison Suzanne Michelet (1938) 23 rue du Lieutenant Henri Crépin	1	1	oui	Chauffage central
15	Villa Roussel (1938) 40 Boulevard Scarpone	3	1	oui	Chauffage central
16	Villa Olivier (non daté vers 1930) (Espagne)	oui	?	oui	?

- Villa Olivier n'est pas pris en compte dans la synthèse. (Voir le tome 3. Catalogue annexe n°57).

Fig. 117 : La quincaillerie Hacquard, 19, rue des Ponts (source : Site Nancy hier - <http://www.pboyer.fr/nancy-hier/image/11103-hacquard-2>)



Fig. 118 : Publicité de la quincaillerie Hautdidier-Hacquard dans *l'Annuaire de Lorraine* 1925



Fig. 119 : Acquisition d'une parcelle de terrain in *L'Est Républicain* le 26 novembre 1922

b) A. M. Hautdidier, négociant en quincaillerie, 19, rue des Ponts, à Nancy, moyennant le prix de 29.587 francs, d'une parcelle de terrain de 391 m² 74, située territoire de Laxou, en bordure de l'avenue de France (Médreville):

Fig. 120 : L'aménagement des trottoirs dans l'Avenue Paul Déroulède (daté le 30/11/1924)

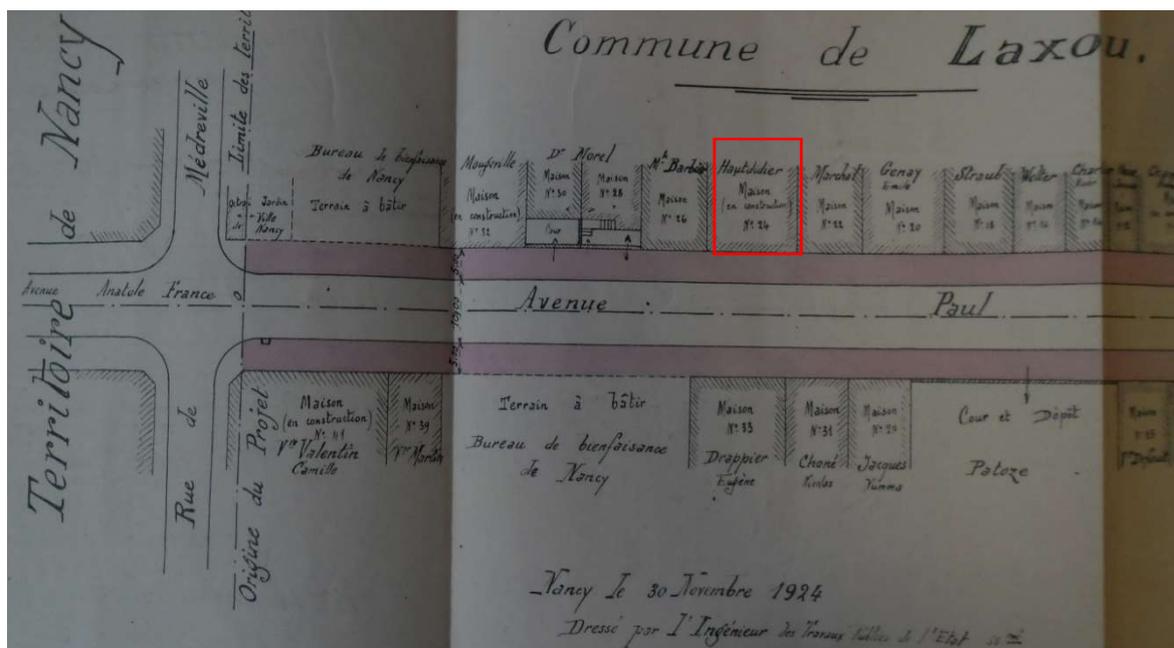


Fig. 121 : Publicité de quincaillerie Hautdidier dans l'Annuaire de Lorraine (1935)



Fig. 122 : Agrandissement du magasin Hautdidier-Hacquard in L'Est Républicain le 31/12/1933 et son emplacement sur le plan cadastral (<https://www.cadastre.gouv.fr/>)

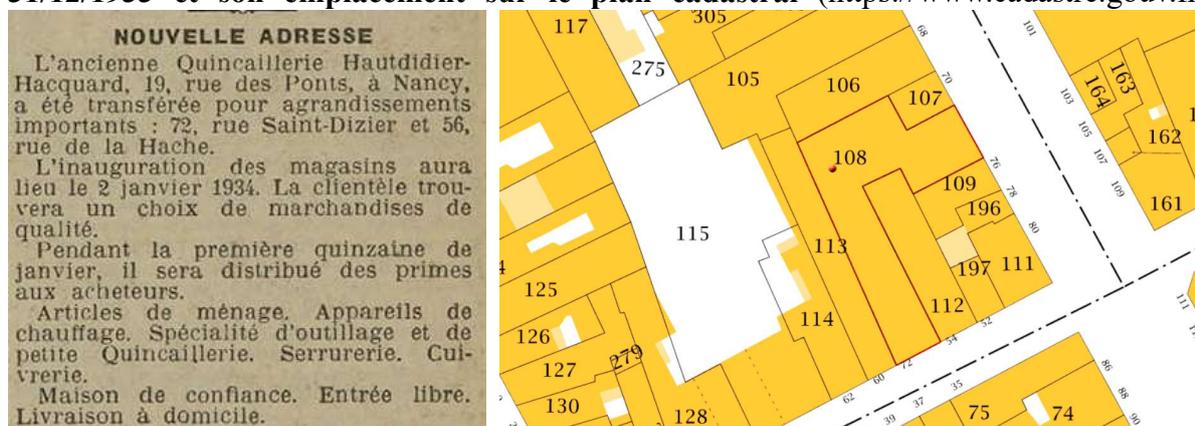


Fig. 123 : L'acquisition d'une parcelle du terrain (1211,14m²) sur laquelle Cortellini et Albertinetti construisent deux immeubles n^{os} 49 et 47 rue du Maréchal Oudinot

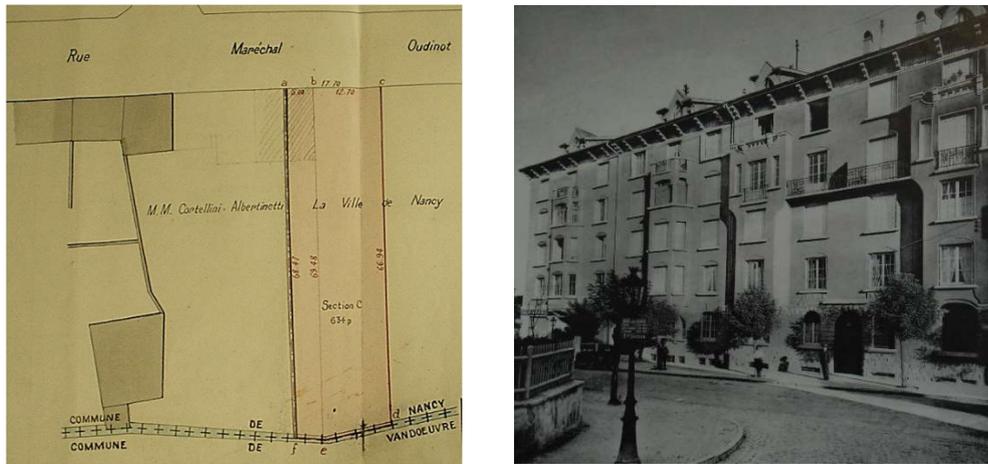


Fig. 124 : Proposition des appartements selon les catégories sociales

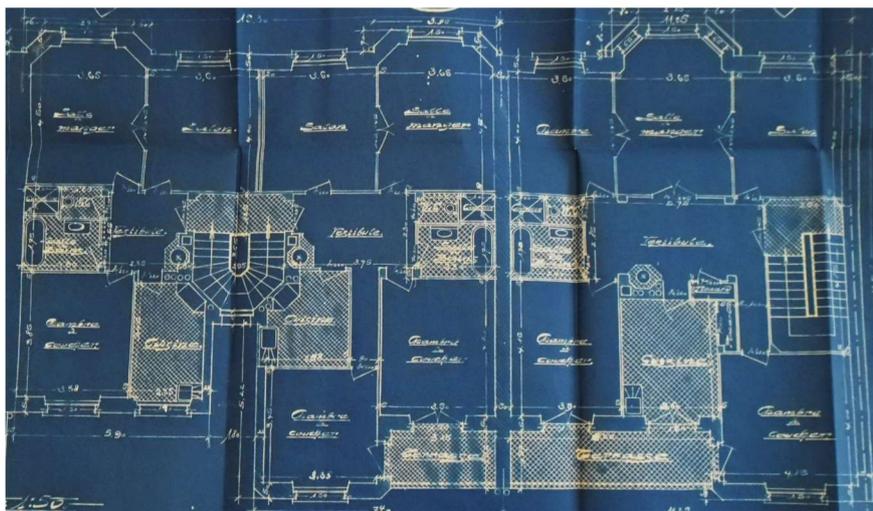


Fig. 125 : Publicité de l'entreprise de Cortellini (1927 et 1935 dans l'Annuaire Lorrain)



Fig. 126 : Travaux de l'entreprise Cortellini d'après le dépouillement des permis de construire et la revue *I'ICE*

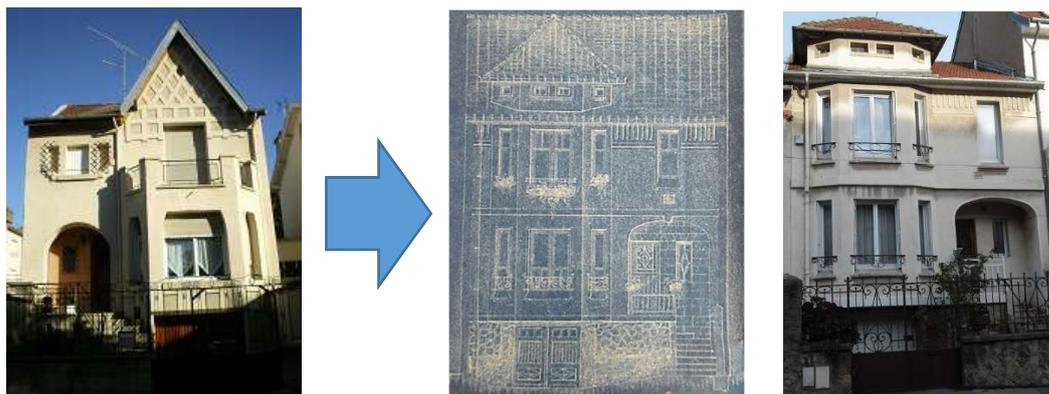
1. 05/10/1924 : Wimbée Lucien – 83 avenue de France (ICE)
2. 09/08/1925 : Chèvre – 27 rue des Brice (ICE)
3. 09/08/1925 : Aimé – 25 rue des Brice (ICE)
4. 08/09/1925 : Cortellini et Albertinetti – 47 rue du Maréchal Oudinot (PC)
5. 08/09/1925 : Cortellini et Albertinetti – 49 rue du Maréchal Oudinot (PC)
6. 25/04/1926 : Longis – recrépir les façades sis 12 rue du Montet (ICE)
7. 09/05/1926 : Dubreuil – 11 rue du Maréchal Oudinot (ICE)
8. 22/08/1926 : Colin – 94 boulevard Jean-Jaurès
9. 07/11/1926 : Martel – 7 rue du Lieutenant Henri Crépin (ICE)
10. 06/08/1928 : Muller – 14 rue du Lieutenant Henri Crépin (PC)
11. 20/11/1928 : Giraud – canalisation et une chambre de visite sis 237 rue du Montet (ICE)
12. 1928 : Panthu – 22 rue du Lieutenant Henri Crépin (plan)
13. 08/01/1929 : Hoche – élargir le portail sis, 16 Emile Gallé (ICE)
14. 04/05/1929 : Windenberger – 3 rue du Lieutenant Henri Crépin (Plan)
15. 08/10/1929 : Dautcourt – recrépir la façade situé 7 rue Jeanne d'Arc (ICE)
16. 08/10/1929 : Haumouche – trois garages, 56 rue du Faubourg Stanislas (ICE)
17. 17/11/1929 : Lecompte – un garage 36 rue du Placieux (ICE)
18. 14/12/1930 : La Société des Habitations à Bon Marché de l'Est – un groupe de 15 maisons individuelles, avenue de Boufflers et rue de Viray (ICE)
19. 14/12/1930 : La Société des Habitations à Bon Marché de l'Est – un autre groupe de 6 maisons à l'angle des rues de Viray et de Prény (rond-point) (ICE)
20. 07/06/1931 : Alt – 42 rue des Brice (ICE)
21. 19/07/1931 : Cortellini – 55 rue du Maréchal Oudinot (ICE)
22. 10/04/1932 : Billard – 40 rue du Maréchal Oudinot (ICE)
23. 17/04/1932 : Martin – 3 garages, 59 rue du Faubourg Stanislas (ICE)
24. 13/07/1932 : Berra – 186 rue Jeanne d'Arc
25. 31/07/1932 : Simonin – boulevard d'Haussonville
26. 1933 : Dumont - 46 Boulevard Georges Clémenceau (Inscription)
27. 01/08/1933 : La Société Immobilière « Jolibois » - 49 Boulevard Georges Clémenceau (PC)
28. 12/08/1933 : Rosper – rue de Badonviller (PC)
29. 12/08/1933 : Lemaire – un groupe de 3 villas (10-12-14 rue de Champenoux) (PC)
30. 23/09/1933 : H.F.Vaury – rue du bois-le-Prêtre (PC)
31. 03/10/1933 : Eugène Tiercelin – 113 rue du Maréchal Oudinot (PC)
32. 07/10/1933 : Charles Etienne – avenue du Sud n°6 surélever l'un 2^{ème} étage (PC)
33. 11/11/1933 : Helmreich – 9 rue de Beauregard (PC)
34. 19/03/1934 : La Société Immobilière FONCIA (le siège à Dijon) – 9 et 11 rue de Champenoux (PC)
35. 1934 : 34, rue Badonviller (I)
36. 08/08/1935 : Degrelle – un bâtiment annexe 29 rues des Brice (PC)
37. 1935 : Prud'homme – 46 rue de Badonviller (I)

Fig. 127 : Quelques œuvres majeures de l'entreprise Cortellini

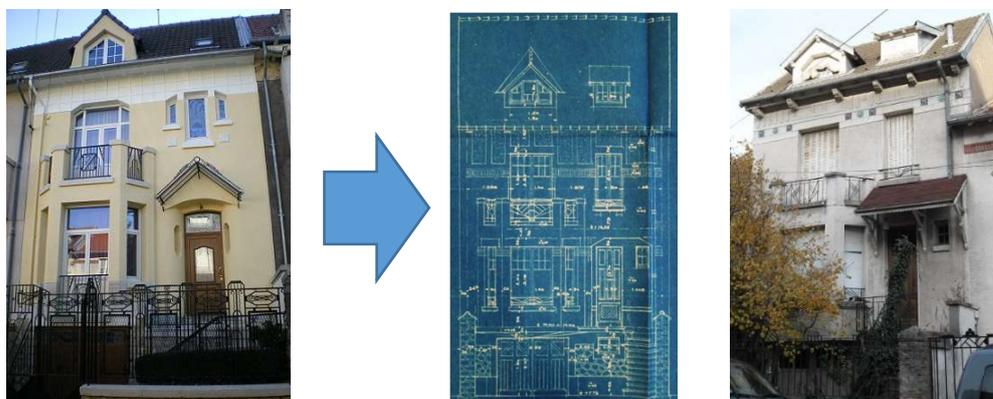


46 Boulevard Georges Clémenceau (1933 d'après Fernand Mascret), 10-12-14 rue Champenoux à Nancy (1933 d'après Jean Berg), 49 Boulevard Georges Clémenceau (1933 d'après Raphaël Oudeville) – de gauche à droite : photographies en 2015

Fig. 128 : Demeures construites par Cortellini sous l'influence de Masson



Maison Martelin par Masson au n° 3 rue du Général Clinchant (1925) - Maison Martel par Cortellini au n° 7 rue du Lieutenant Henri Crépin (1926)



Maison Munier par Masson au n°2 rue du Lieutenant Henri Crépin (1928) - Maison Windenberger par Cortellini Au n°3 rue du Lieutenant Henri Crépin (1929)



4 rue Saint-Odile à Villers-lès-Nancy (1931) et 28 rue des Brice à Nancy (1933) par Charles Masson
113 rue du Maréchal Oudinot à Nancy (1933) par Cortellini.

Fig. 129 : L'immeuble Cortellini du n°45 rue du Maréchal Oudinot reproduit l'immeuble de Masson du n°47



(Source de la première photographie : Google Maps)

Fig. 130 : Immeuble du n°40 rue du Maréchal Oudinot influencé par les immeubles de Masson (source du plan : cadastre.fr)



Fig. 131 : Publicité pour la vente de ses maisons par Edmond Poirel



Deux annonces sur *l'Est Républicain* le 7 avril 1926

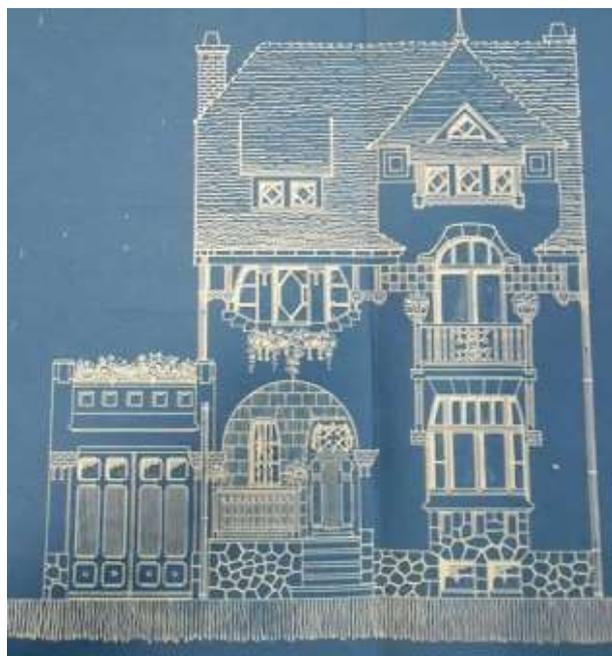


Le 17 octobre 1926 in *L'Est Républicain*

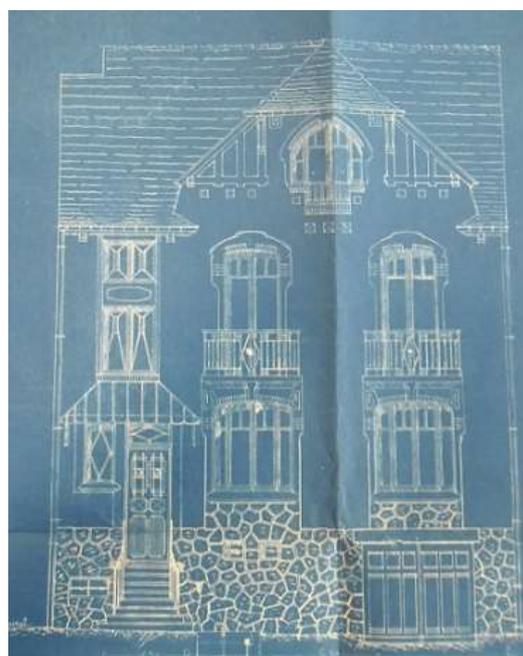


Le 18 novembre 1928 in *l'Est Républicain*

Fig. 132 : Les deux projets pour Edmond Poirel au 15, rue du Général Clinchant



1^{er} projet : plan daté du 30 juillet 1925



le second projet : plan daté du 15 juin 1926

Fig. 133 : Dossier notarial pour l'acquisition du terrain et de la maison en cours de construction située au 14, rue Jacquot-Defrance à Laxou (source : archives de propriétaire actuel)

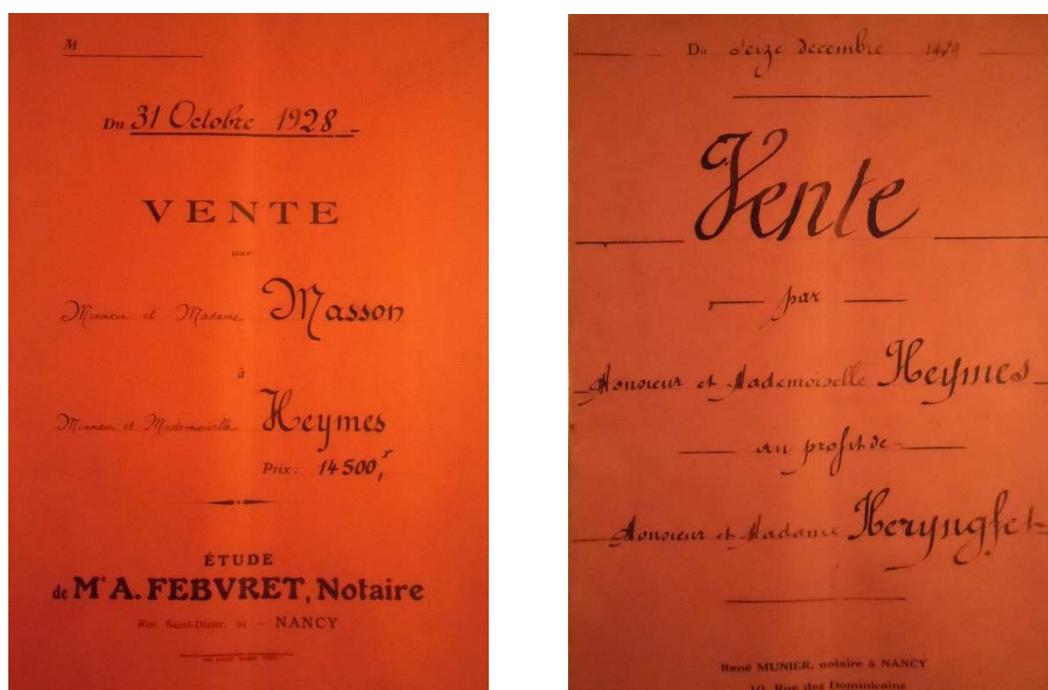
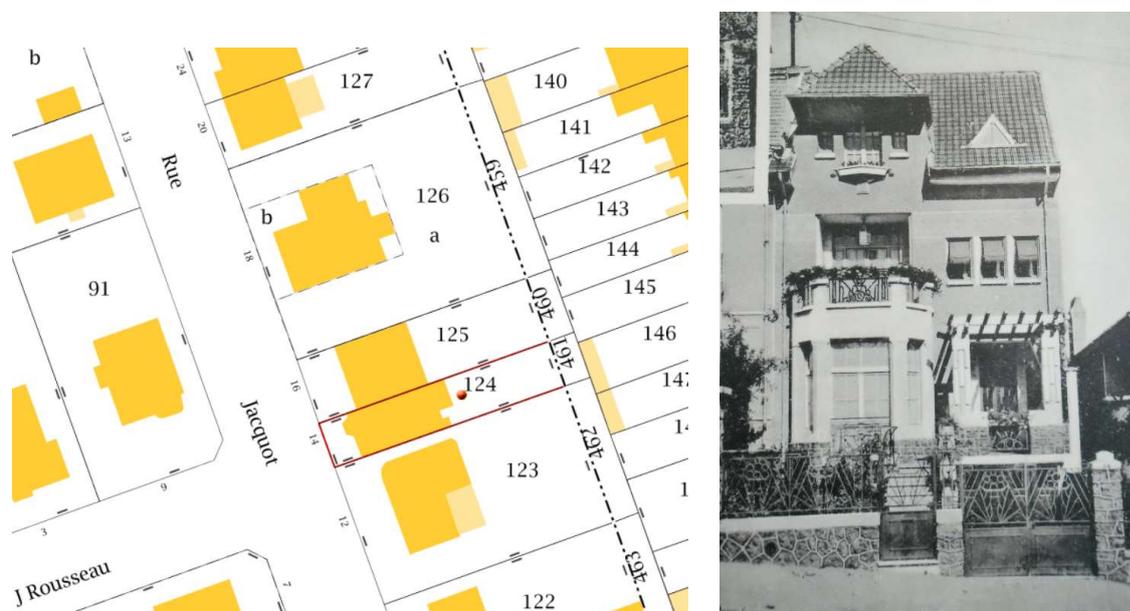


Fig. 134 : plan cadastral et la maison Heymes sise 14 rue Jacquot-Defrance à Laxou



(Source : <https://www.cadastre.gouv.fr> et d'après Batimod)

Fig. 135 : Trois villas résultant de la collaboration entre Masson et Voltan (dates de conception respectivement 1928, 1928 et 1929)



Fig. 136 : Documents concernant la faillite de Voltan in *L'Est Républicain* le 4 décembre 1929 et le 17 février 1930.

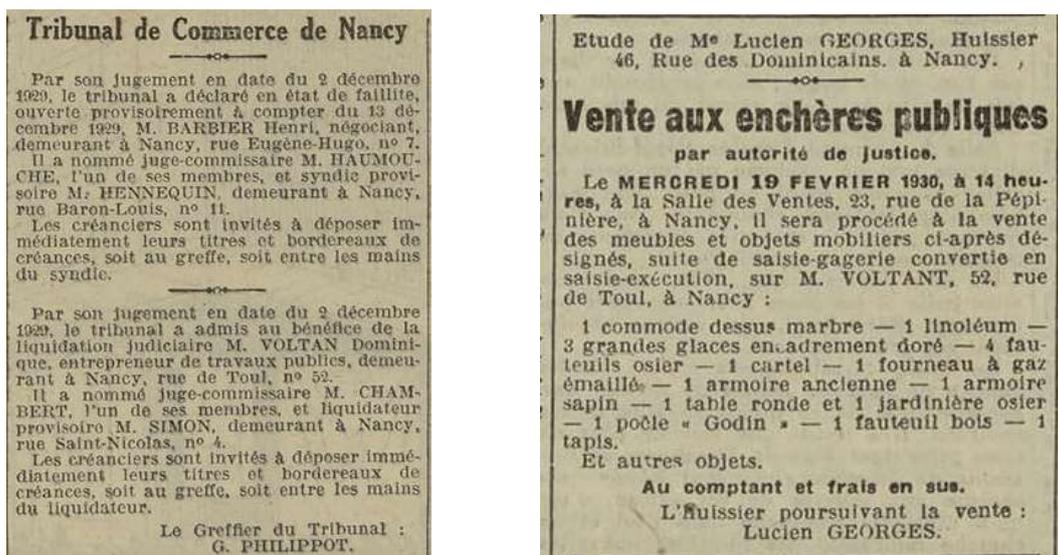


Fig. 137 : Publicité de l'entreprise Voltan sur l'*Annuaire Lorrain* (1934)



Fig. 138 : Compte de bilan/base d'entreprise de travaux publics Voltan
 - déclaré par Voltant le 30 novembre 1929 (extrait actif)

Actif	
Matériel, Marchandises et caisse	1
Clients :	
Capitaine Igier	1 200 (14 000 - Dépenses à engager 2 000)
Mathieu, parc Montbois	8 000
Blitz, vallée du Var	1 300
Heymes, 42 rue Chemin Blanc	4 500
Batbiche (pour marér. Détournés)	3 500
Negler, parc Saurupt	4 000 (8 000- dépenses à engager 4 000)
Instance Masson, architecte	5 000
Insuffisance d'actif	6 045,25
	44 346, 25

Fig. 139 : Publication de Jean-Baptiste Ravold, sous-inspecteur des enfants assistés, beau-père de Paul Munier de ses premières noces, (source : *L'Est Républicain* de 1890 à 1899)



Fig. 140 : Publicité de Paul Munier (professeur de musique – piano) dans *l'Annuaire de Lorraine* (1935)

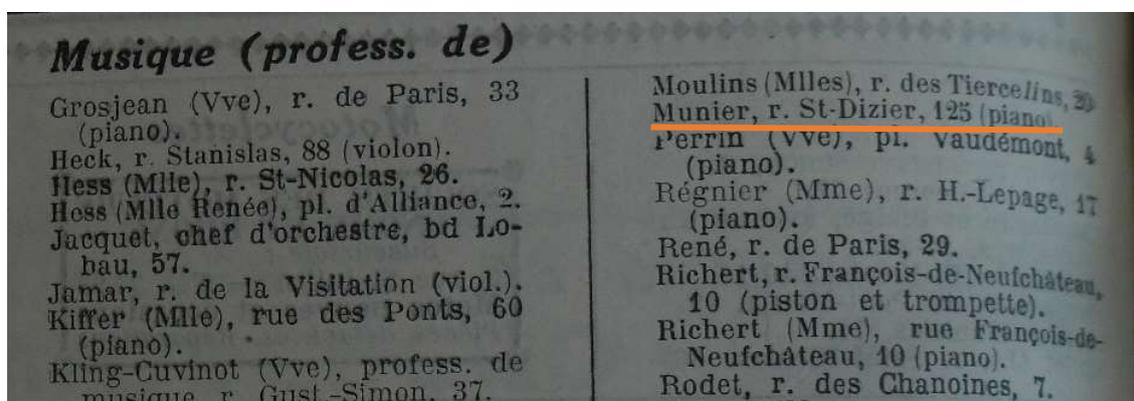
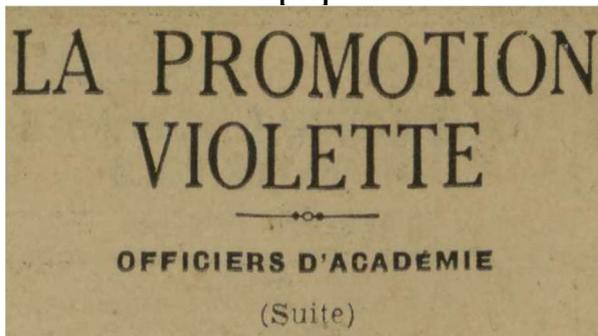


Fig. 141 : Décoration de Paul Munier



[...]



[...]

sy-Bas ; M. Munier, professeur de musi-
que au lycée de Nancy.

L'Est Républicain le 19 juillet 1932



Distinction d'Ordre d'Académie
Depuis le 4 octobre 1955, elle est
nommée L'ordre des palmes académique
avec trois grades : Chevalier, Officier,
Commandeur.

(Source de photographie : site AMOPA -
association des Membres de l'Ordre des
Palmes Académique)

Fig. 142 : Maison Munier sise 8 rue du Lieutenant Henri Crépin (salle de musique dans la travée droite et la grille de la porte avec la clé de sol)



Fig. 143 : La seconde maison Munier et son modèle

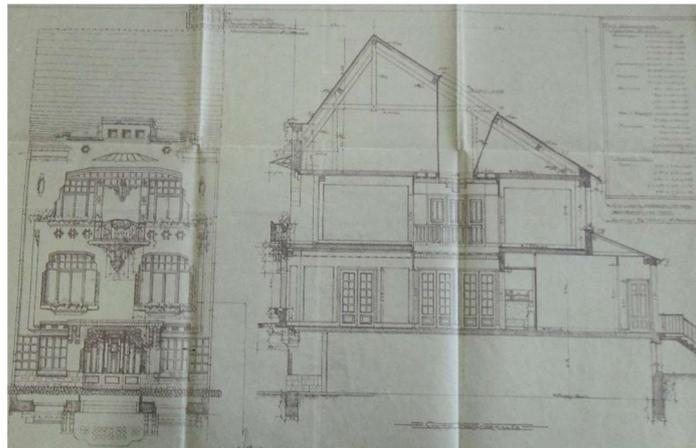
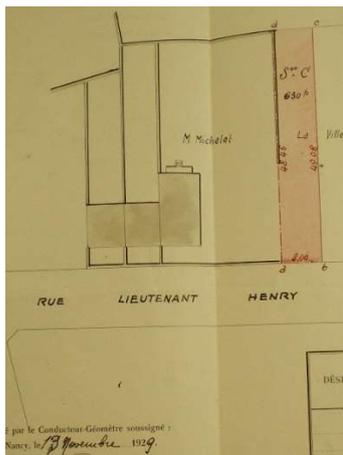


Maison Martelin au 3, rue Général Clinchant (vers 1925) : photographie en 2011



Seconde commande de Paul Munier au 2, rue Lieutenant Henri Crépin (vers 1928) : photographie en 2011

Fig. 144 : Acquisition d'un terrain par Munier et plan de Masson



Demande d'acquisition d'un terrain le 13 novembre 1929 et dressage d'un plan le 30 octobre 1930

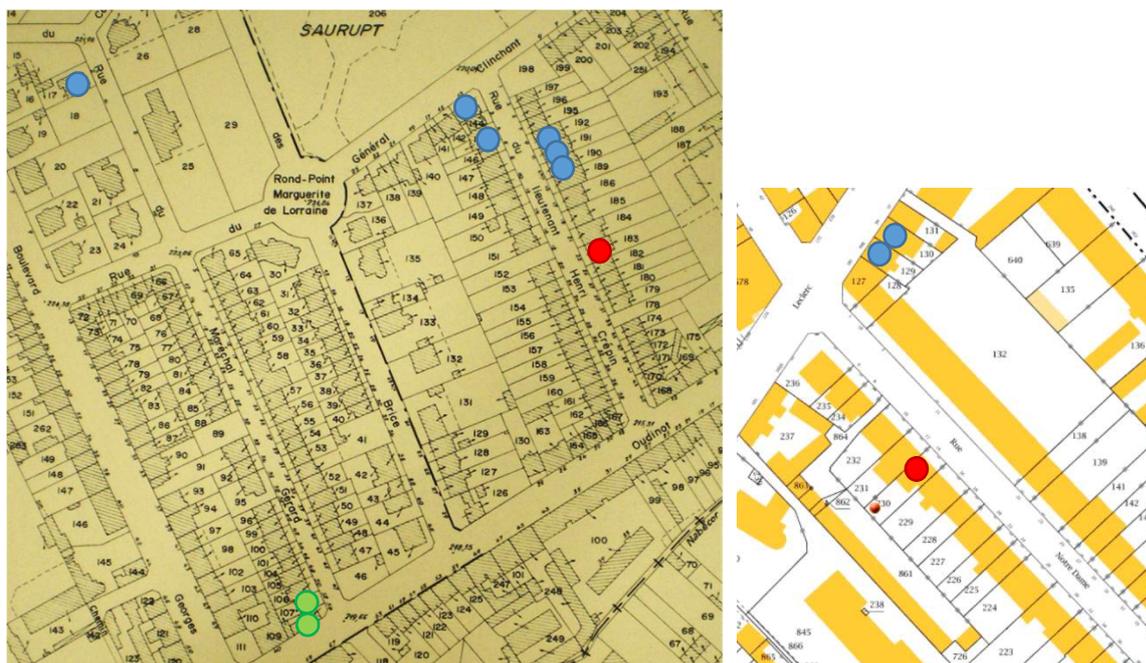
Fig. 145 : Ensemble des 4 villas dans la rue du Lieutenant Henri Crépin (n^{os} 9-11-11bis-15)



Fig. 146 : Bilan des commandes de la famille Verry-Michelet auprès de Masson

	Adresse	Type d'édifice	date	commanditaire
1	52, rue du Maréchal Gérard	Maison	1.9.1925	Henry Verry
2	54, rue du Maréchal Gérard	maison	25.1.1926	Henry Verry
3	68, rue Saint-Dizier (surélévation)	immeuble	21.6.1926	Henry Verry
4	2, rue du Maréchal Gérard	villa	19.3.1926	Léon Michelet
5	4, rue Lieutenant Henri Crépin	maison	4.1.1928	Léon Michelet
6	13, rue du Général Clinchant	maison	5.10.1928	Léon Michelet
7	9, rue du Lieutenant Henri Crépin	maison	26.3.1929	Léon Michelet
8	11, rue du Lieutenant Henri Crépin	maison	6.3.1930	Léon Michelet
9	11b, rue du Lieutenant Henri Crépin	maison	6.3.1930	Léon Michelet
10	99, avenue du Général Leclerc	immeuble	1.9.1933	Léon Michelet
11	99b, avenue du Général Leclerc	immeuble	1.9.1933	Léon Michelet
12	12, rue Notre Dame de Lourdes	immeuble	20.4.1934	Suzanne Michelet
13	23, rue du Lieutenant Henri Crépin	maison	20.8.1936	Suzanne Michelet

Fig. 147 : Localisation de treize édifices bâtis par la famille Verry-Michelet



● 3 Constructions par Verry	● 8 Constructions par Léon Michelet	● 2 Constructions par Suzanne Michelet
54, rue du Maréchal Gérard 52, rue du Maréchal Gérard 68, rue Saint-Dizier (hors de parc de Saurupt)	2, rue Maréchal Gérard 13, rue du Général Clinchant 4, 9, 11 et 11bis, rue du Lieutenant Henri Crépin 99 et 99bis, Avenue du Général Leclerc	23 rue du Lieutenant Henri Crépin 12, rue Notre-Dame de Lourdes

Fig. 148 : Deux premiers (35, rue de l'Abbé Grégoire et 1, rue du docteur Liébault) appels de Henry Verry à l'entrepreneur P. Legrand

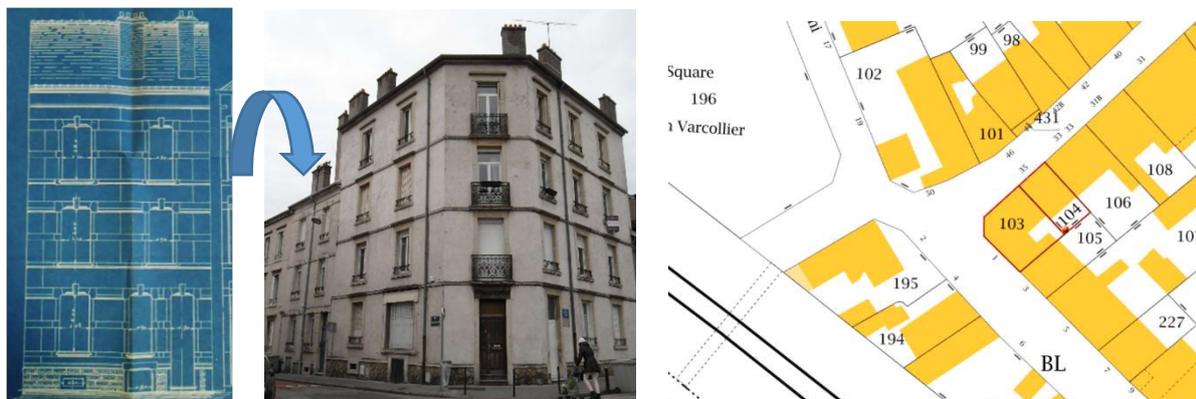
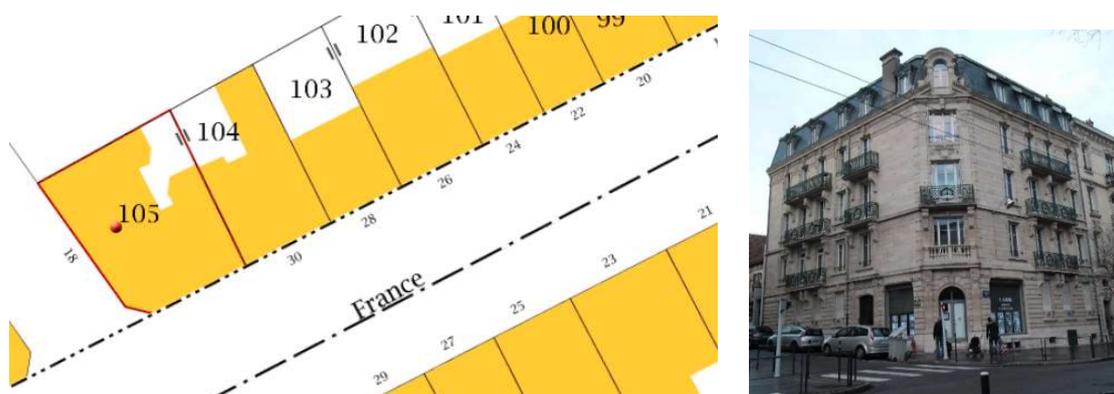


Fig. 149 : La dernière épicerie de Verry (avant sa conversion à l'immobilier)



Épicerie de Verry sise 18, rue Verlaine à Nancy (photographie en 2015)

Fig. 150 : Annonces de la création d'un nouveau rayon puis de la vente de son épicerie, (parus respectivement du 8/10/1913 et du 5/8/1919 in *L'Est Républicain*)

AVIS
 M. H. VERRY, épicier, 32, avenue de France et 18, rue Verlaine, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il n'a nullement l'intention de céder son commerce.
LE 10 OCTOBRE,
Création d'un nouveau rayon de Charcuterie-Salaisons.
Prix défiant toute concurrence
 La Maison demande
2 COMMIS ÉPICIERES
et 1 LIVREUR.

Cabinet G. DESROUSSEAUX
 27, rue des Carmes, Nancy. — Tél. 8.67.
Insertion légale (1^{er} Avis)
 Suivant convention en date du 30 juillet 1919, M. Henri VERRY, épicier, demeurant à Nancy, a vendu à M. et Mme Henri FANET, demeurant à Gray (Haute-Saône), le fonds de commerce d'ÉPICERIE-PRIMEURS lui appartenant et qu'il exploite à Nancy, 32, avenue de France.
 Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours qui suivront la seconde insertion chez M. G. DESROUSSEAUX, 27, rue des Carmes, à Nancy. 3138.

Fig. 151 : Appel à Masson par Henry Verry pour deux maisons : 52 et 54, rue Maréchal Gérard



Achat du terrain (1925) et Publicité pour vendre deux maisons (le 21 juin 1927 dans *L'Est Républicain*)

Fig. 152 : 3ème appel à Masson : surélévation d'un immeuble au 68, rue Saint-Dizier



Fig. 153 : Les neuf constructions de Henry Verry

	Date (plan)	Edifice	Type d'édifice	Architecte	Entrepreneur
1	30/07/1912	35, rue de l'Abbé Grégoire	Immeuble	pas indiqué	P. Legrand
2	30/07/1912	1, rue Docteur-Liébault	Immeuble	Pas indiqué	P. Legrand
3	01/09/1925	52, rue du Maréchal Gérard	Maison	Charles Masson	Pas indiqué
4	25/01/1926	54, rue du Maréchal Gérard	Maison	Charles Masson	Pas indiqué
5	21/06/1926 22/08/1926	68, rue Saint-Dizier : surélever de deux étages	Immeuble	Charles Masson	Vendler et Lemius
6	05/02/1928	3 bis, Avenue Anatole France	Immeuble	Alfred Thomas	France Lord & Bichaton
7	20/10/1933	57, avenue Anatole France	Immeuble	Alfred Thomas	Bichaton & Cie
8	17/03/1937	7 rue Mac Mahon	Maison	Pas indiqué	Pas indiqué
9	17/03/1937	9 rue Mac Mahon	Maison	Pas indiqué	Pas indiqué



Fig. 154 : Les deux appels à César Pain par Michelet et Fischer dans les années 1910



61, rue du Maréchal Oudinot et 12, rue des Brice (photographies respectivement en 2013 et 2016)

	Adresse	Date du plan	Commanditaire	Architecte
1	61, rue du Maréchal Oudinot	13 et 15 mai 1912	Michelet et Fischer	César Pain
2	12, rue des Brice	31 mars 1913 et 21 avril 1913	Michelet et Fischer	César Pain
		22 avril 1929 pour le jardin d'hiver	Frédéric Antoine Emile Durst	Charles Masson

Fig. 155 : Relevé des travaux de l'entreprise Michelet et Fischer

24.03.1912

MM. Michelet et Fischer, rue Maréchal-Oudinot – Construire un bâtiment (bureaux, logement de concierge, écurie)

07.04.1912

M. Duvivier, boulevard d'Alsace-Lorraine - Construire une maison et un canal rue Maréchal-Gérard. (Michelet et Fischer, entrepreneurs)

M. Parfait, à Messein- Construire une maison et un canal rue Maréchal-Oudinot. (Michelet et Fischer, entrepreneurs)

M. Joly, à Pont-à-Mousson – construire une maison et un canal angle boulevard d'Alsace-Lorraine et rue Général-Clinchant. (Michelet et Fischer, entrepreneurs)

17.11.1912

La Société « Le Granit », à Abainville (Meuse) – Ouvrir une porte charretière, avenue du Sud (Michelet et Fischer, entrepreneurs)

02.02.1913

M. Lagarde – construire un canal avenue de la Garenne. (Michelet et Fischer, entrepreneur)

23.02.1913

Travaux à l'hôpital de Dermatologie et de Syphilitiques à la rue Nabécor (Hôpital Villemin) pour la maçonnerie, MM. Michelet et Fischer

16.03. 1913

M. Kauffmann – Modifier le 3^e étage de sa maison, Boulevard d'Alsace-Lorraine (Michelet et Fischer, entrepreneurs)

06.04.1913

M. Royer, rue Maréchal-Gérard – Recrépir la façade de sa maison et réparer le mur de grille. (Michelet et Fischer, entrepreneurs)

09.03.1913

MM. Michelet et Fischer – Construire un garage d'automobiles, avenue de la Garenne, 17

27.07.1913

Mlle. Debreuh, 11, rue Maréchal-Oudinot – Exhausser sa maison (Michelet et Fischer, entrepreneurs)

14.12.1913

M. GIRARD, 5, ruelle de Nabécor – Transformer et réparer la maison, 16, quai de la Bataille. (Michelet et Fischer, entrepreneurs)

14.06.1914

M. Blanchard, boulevard de Scarpone, - construire une maison et ses canaux dans sa propriété, rue de Verdun (Michelet et Fischer, entrepreneurs)

26.07.1914

M.DESGREZ, à Vandoeuvre. –Construire des ateliers, chemin de Remicourt, 6 (Michelet et Fischer, entrepreneurs)

15.08.1921

Agréé par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle pour les travaux de reconstruction dans les régions dévastées en Lorraine

Fig. 156 : Annonce de la vente du matériel de l'entreprise Michelet et Fischer

A VENDRE : un CAMION Saurer 4 T ; un CAMION de Dion 3 T 1/2 ; une CAMIONNETTE de Dion 600 k. Le tout entièrement révisé
S'adr. Entreprise Michelet et Fischer, 61, rue du Maréchal-Oudinot (parc Saurupt), Nancy.

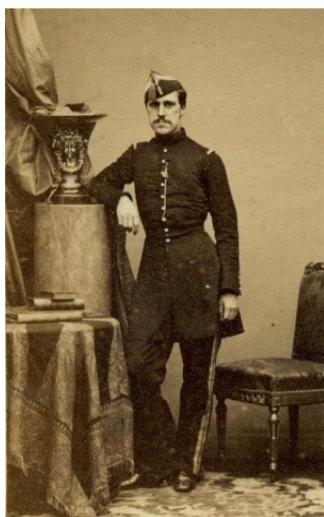
19 et 24/06/1923 *L'Est Républicain*

A vendre de suite MATÉRIEL de LITERIE d'entreprise et MATÉRIEL ROULANT. — S'adresser Entreprise MICHELET et FISCHER, 61, rue du Maréchal-Oudinot, à NANCY.

28/02/1924 *L'Est Républicain*

Fig. 157 : Portrait de Charles Alexis Piquemal (photo Disdéri, Paris) et l'orphelinat Sainte Constance à Metz, fondé par la famille Piquemal

(Source : <http://military-photos.com/histogardeart.htm> et www.delacampe.net)



Fondation d'Orphelinat Sainte Constance à Metz : Suite au décès en 1842 de leur fille unique à l'âge de 17 ans, les époux Holandre-Piquemal avaient fondé un établissement de charité en faveur des jeunes filles orphelines à Metz. (D'après 'Sainte-Constance' in *Le Républicain Lorrain* le 13 août 2011)

Fig. 158 : Château de Gentilly à Maxéville, actuellement Maison de retraite (février 2016)



Fig. 159 : Château de Montgiron à Veilleins (41) : ancienne résidence de comte Bertrand d'Espinay Saint-Luc, gendre de Charles-Alexis Piquemal (source : <http://www.perche-gouet.net/histoire/immeubles.php?immeuble=6414>)



Fig. 160 : Le château de Moncel à Jarny (54) (propriété de De Redon) avec des armoiries de la famille (source : Carte postale de Lorraine <http://www.cartespostalesdelorraine.com/jarny-54800-chateau-de-moncel-t3288.html/>)

Le Domaine de Moncel in Jarny Patrimoine n°2 supplément Jarny infos- septembre 2006)



Fig. 161 : Détail des services et mutations de Fernand Maurice d'après la Légion d'honneur

150^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

Corps. MODÈLE N° 53

ÉTAT DES SERVICES

de Monsieur le Lieutenant de Réserve Maurice.

Règlement du 20 mars 1906 sur l'administration des corps de troupe.

FORMAT DU PAPIER :
Hauteur 0^m 36
Largeur 0^m 23

NOM } **Maurice** } N° MATRICULE

Écrit (en bâtarde.)

Prénoms : **Fernand Pierre** Surnom :

Né le **1^{er} Décembre 1891**, à **Maney**, canton de **La Motte**, dép. de **Meurthe et Moselle**

ÉTAT-CIVIL } fils de **inconnu** et de dame **inconnue**

domicilié à _____, canton de _____, département de _____

Marié le _____, à d. _____, département de _____

alors domiciliée à _____, département de _____

Autorisation d'_____ enfants : _____ masculin, _____ féminin.

SIGNALEMENT } Cheveux **noirs**, sourcils _____, yeux **noirs**, front **petit**, nez **rectiligne**, bouche _____

Menton _____, visage **ovale**; taille de 1 mètre **57** cent. Taille rectifiée : _____

Marques particulières : _____

Arrivé au corps le _____ 19____, comme _____

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES

DESIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, etc., ou l'officier a servi.	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2	DUREE DES SERVICES						OBSERVATIONS
			EN ACTIVITÉ			EN NON-ACTIVITÉ			
			Ans	Mois	Jours	Ans	Mois	Jours	
En sursis d'appel en 1911 et 1913 (art. 21). Unus soldat appelé Service armé de la classe 1911 de la subdivision de Besoul N° 22 dans le canton de N° 52 au Registre Matriculaire du Recrutement - 2 ^e partie de la Liste du Recrutement Cantonal.									7 ^e Novembre 1910 I.T. par D. 19. du 19. 5. 16 à compter du 11. 5. 16. Sursis pour maladie du 5. 2. 16. Entré dans la Réserve de l'armée active le 5. 1. 16. Rentrée au A.S.P.T. en Campagne le 15. 9. 16. Affaire de Renssieu - arrêtés le 10. 11. 16
Incorporé au 42 ^e R. I. à compter du...		5 Août 1914							B. Frome 1910 T.D. par décret du 12. 3. 12 à compter du 22. 1. 12 - 1. 0. du 15. 1. 12
arrivé au Corps et soldat de 1 ^{er} cl		5 Août 1914							2 ^e Frome 1910 à T.D. par D. 19. du 8. 5. 12 à compter du 3. 5. 12 - 1. 0. du 14. 5. 12
42 ^e Régiment d'Infanterie	Caporal	5 Novembre 1914							Par application de la loi du 10. 3. 12 le rang d'ancienneté continue sous réserve de Réserve à titre de...
à	Sergent	11 Février 1915							Pris en compte au 11. 5. 1916 - 1. 0. du 12. 1. 18
Passi au 42 ^e R. I. en Campagne le...		13 Février 1915							D. Frome 1910 en Réserve à T.D. par décret du 8. 5. 18
à	Adjudant	10 Février 1916							1. 0. du 11. 5. 18 - 1
à	Sous-Lieutenant	11 Mai 1916	43.						attaché à P.E.M.
à	Lieutenant T.D.	22 Janvier 1912	51.						de la 2 ^e co. J. omnes
à	Lieutenant T.T.	3 Mai 1912	51.						attaché le 23. 1. 19
à	Lieutenant T.T.	20 Avril 1915	51.						attaché au 12 ^e R.
11 ^e Régiment d'Infanterie	à	8 Mai 1919	51.						J. par décret du 23. 2. 19
35 ^e Régiment d'Infanterie	à	15 Janvier 1921	51.						attaché comme chef
150 ^e Régiment d'Infanterie	à	23 Février 1921							attaché au 9. 9. de la 2 ^e

Totaux à reporter.....

(1) Indiquer, suivant le cas, de qui émane l'autorisation de mariage, ainsi que la date de cette autorisation.
(2) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps et biens, au divorce, au veuvage, à un nouveau mariage, option, changements de nom dates du décret ou du jugement, etc.

Imp. Labry Militaire Université L. Rouvenac, sgd, Boulay, Saint-Germain, Paris. — P. 269

Fig. 162 : Les villes (Coblence, Wiesbaden) où Pierre Maurice a vécu pendant son travail à la Haute Commission de la France (1920-1930) (Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Occupation_de_la_Rh%C3%A9nanie_apr%C3%A8s_la_Premi%C3%A8re_Guerre_mondiale)

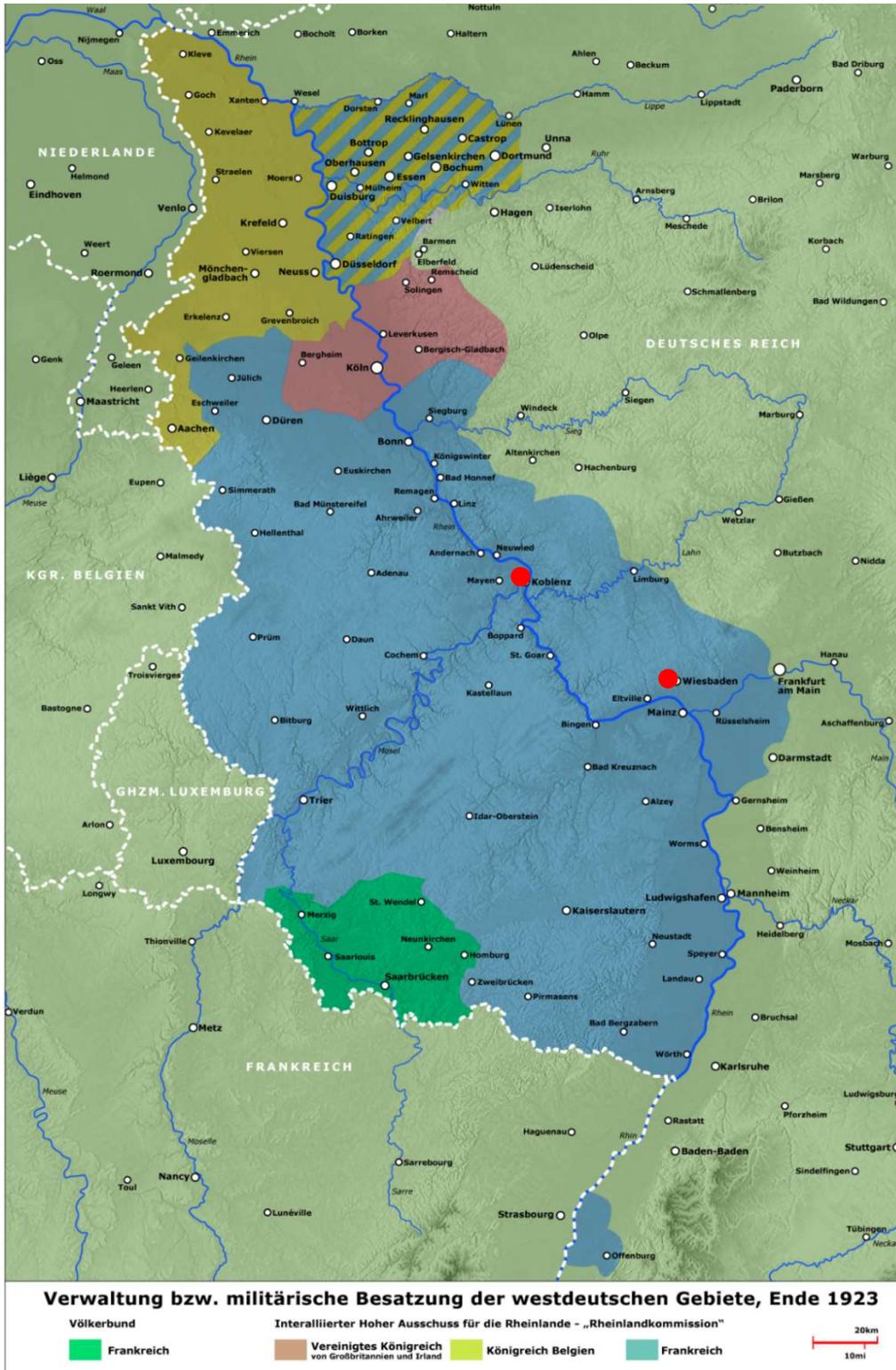


Fig. 163 : Annonce et publicité de Jean Salles dans *L'Est Républicain* le 19 avril 1927 et dans l'*Annuaire de Lorraine* en 1928

LE

Négociateur Commercial

6, Rue d'Amerval, NANCY - Téléphone 12.06

1^{er} AVIS suivant acte s. s. p. en date à Nancy le 18 avril 1927, enregistré en ladite ville le dudit mois, folio case M. SALLES Jean et M^{me} BRETON Olga, son épouse qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble 8, rue du Vieil-Aître à Nancy, ont cédé à M. SOURDOT Ferdinand et M^{me} Germaine LATROMPETTE, son épouse, demeurant ensemble 88, rue Isabey à Nancy, un Fonds de commerce de **LOGEUR EN GARNIS** situé à Nancy, 8, rue du Vieil-Aître.

Publication de cette vente sera faite au « Journal Officiel ».

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion, au domicile élu par les parties, au « **NÉGOCIATEUR COMMERCIAL** », 6, rue d'Amerval à Nancy.

Pour premier avis : « **Le NÉGOCIATEUR COMMERCIAL** ».

Aperçu des Meilleures Affaires à céder
- - à Nancy et les Environs - -

" LA CONCORDE "

**ASSURE TOUS LES RISQUES
DANS LES MEILLEURES CONDITIONS**

Jean SALLES *, ⚔, Agent Général, Bureaux : 12, rue de Villers
NANCY — Téléphone 9.49
R. C., Nancy, 1606

Fig. 164 : Quelques publicités de Jean Salles, dans *La Renaissance immobilière de France* : 16 juillet 1931, 4 Octobre 1931, 8 mai 1932, 8 janvier 1933

PRÊTS SUR IMMEUBLES
SALLES, 21, boulevard Charlemagne, NANCY

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
sur Immeubles, Terres, Fermes
pour construire
ou achever constructions.
Renouvel. ou rembours^t d'hypothèques
TAUX TRÈS RÉDUIT
AMORTISSABLES en 10 ou 15 ANS
Solution rapide, renseignements gratuits
Se présenter ou écrire :
La Renaissance Immobilière de France
21, boulev. Charlemagne — NANCY

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
sur IMMEUBLES, TERRES, FERMES
Remboursables en 10, 15 ou 20 ans
TAUX TRÈS AVANTAGEUX
La Renaissance Immobilière de France
Soc. An. au capital de 1.400.000 frs
NANCY — 21, boul. Charlemagne
EPINAL — 2, rue d'Ambrail

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
SUR IMMEUBLES, TERRES, FERMES
Remboursables en 10, 15 ou 20 ans
TAUX TRÈS AVANTAGEUX
La Renaissance Immobilière de France
Soc. An. au capital de 1.400.000 frs
Bureaux transférés
3, Rue Bastien-Lepage -- NANCY

Fig. 165 : plan cadastral du 16bis et 16, passage de la Rame ayant appartenu à Jean Salles

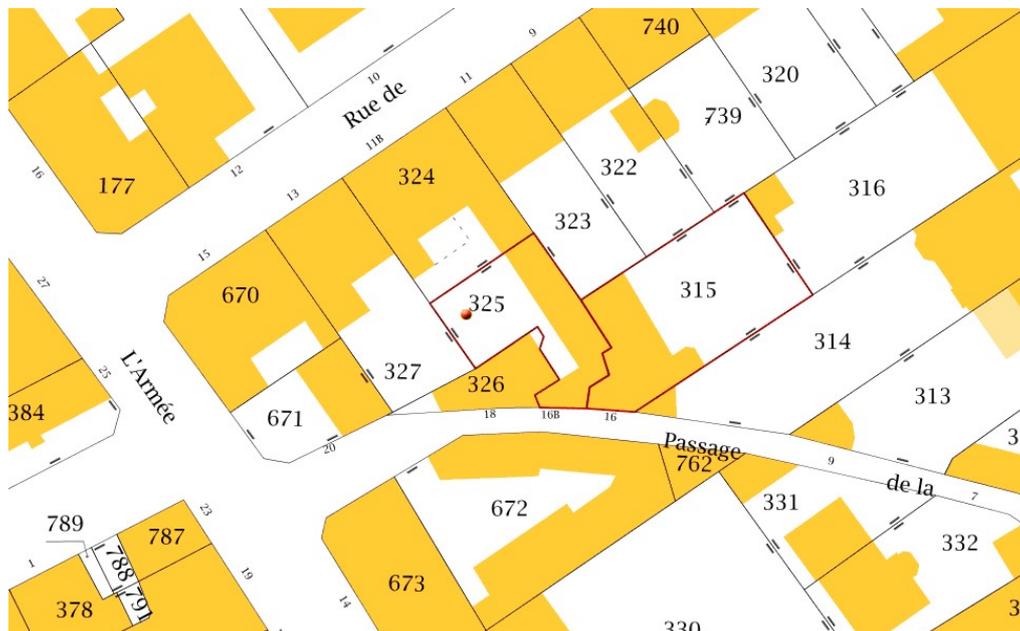


Fig. 166 : Publicité 'Kervoline' pour l'activité de Bochard

HUILES et GRAISSES AUTOMOBILES et INDUSTRIELLES

L'HUILE QUI S'IMPOSE
PAR SES QUALITÉS

KERVOLINE

ETABLISSEMENT
QUERVEL FRÈRES
FONDÉS EN 1843
Société Anonyme au capital de 7000000 frs
25 à 27, Rue du Port AUBÉVILLIERS

POUR AUTOS

Agent général : R. BOCHARD, 70, rue du Général-Custine, 70, à NANCY.

6 RENAULT cond. intér. carrosserie spéciale 4 pl. nombr. accessoires. BOCHARD, 70, r. du Général-Custine.

A vendre, occ., Volet roulant fer, p. garage. S'adr. BOCHARD, 70, r. Général-Custine.

Publicité in *L'Est Républicain* 06/11/1927, 26/05/1928, 25/05/1930

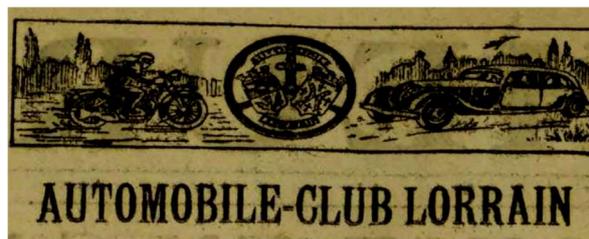
Fig. 167 : Publicité ‘Antar’ pour l’activité de Bochard



Plaque publicitaire métal Antar
(Source : mini911.com)

MATHIS Emysix spéciale c. i. com. neuve
boîte silencieuse, fr. hydraul., nomb. acc.
Bon prix. Visible samedi. HUILES ANTAR,
70, rue Général-Custine, NANCY. Tél. 43.77.

06/05/1932 in *L'Est Républicain*



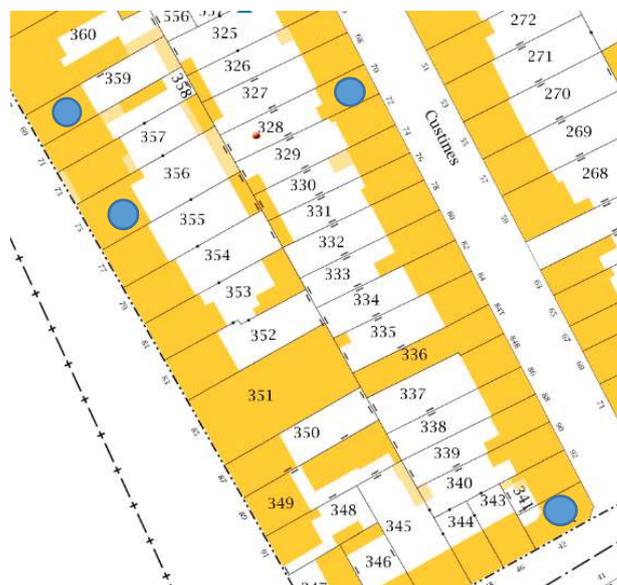
Visite des usines de Péchelbronn

Nous rappelons que la commission de tourisme de l'A.C.L. organise samedi prochain, 27 juin, une visite des installations et usines de Péchelbronn, sur l'aimable invitation de la Société des Huiles Antar. Les membres de l'A.C.L. désirant, se documenter sur l'intéressante question de la production du pétrole, de l'essence et de leurs sous-produits sont priés de se faire inscrire d'urgence au secrétariat, 49, place de la Carrière, et d'indiquer, s'il y a lieu, leur intention de passer la soirée du 27 juin et la journée du dimanche à Niederbronn, afin que les chambres nécessaires puissent être retenues. Le départ aura lieu individuellement, le rassemblement devant être effectué à Niederbronn-les-Bains à 9 h 15. Nous indiquons ici en détail un itinéraire qui se recommande par la qualité des routes empruntées et ses aspects pittoresques : [...] 21/06/1936 *L'Est Républicain*

Fig. 168 : Quatre constructions à Nancy par la famille Bochard



69, Boulevard d'Haussonville (1934) par Masson
75, Boulevard d'Haussonville (1934) par Masson



70, rue Général Custine (1930) par M.L. Briand
42, rue Vauban (1933) par Masson

Fig. 169 : Bilan des quatre commandes par la famille Bochard

	Adresse	Date	Source, titre et contenu	Architecte	superficie
1	75, Boulevard d'Haussonville	23/10/1927	ICE : Autorisations de travaux 'M. Bochard, 70 rue Général-Custine, construire un garage boulevard d'Haussonville'	Pas indiqué	300/114m2
		23/10/1927	L'Est Républicain : Demandes d'autorisation de travaux 'M. Bochard, 70 rue Général-Custine, construire un garage boulevard d'Haussonville'	Pas indiqué	
		18/04/1927	L'Est Républicain : Autorisations de travaux 'M. Bochard rue du Général-Custine n°70 – recrépir la façade de son immeuble, boulevard d'Haussonville n°75'	-	
2	70 rue Général-Custine	25/05/1930	ICE : Autorisations de travaux 'M. Bochard, 70, rue Général-Custine. — Construire un immeuble même adresse. M.,L. Briand, architecte'	M.L. Briand, architecte	190/70m2
		17/05/1930	L'Est Républicain : Demande d'autorisation de travaux 'M. Bochard, 70 rue Général-Custine : construire un immeuble même adresse'	Pas indiqué	
3	42 rue Vauban	30/04/1933	ICE : Autorisations de travaux 'Mme. Bochard pour 42, rue Vauban (Masson)'	Charles Masson	97/88m2
		16-17/04/1933	Autorisations de travaux 'Mme. Bochard, rue Général-Custine n° 70 - Construire un immeuble, rue de Remicourt'		
4	69 Boulevard d'Haussonville	12/08/1934	ICE : Autorisations de travaux 'Construire un immeuble 57 (aujourd'hui 69), Boulevard d'Haussonville » par René Bochard'	Charles Masson	205/82m2
		12/08/1934	L'Est Républicain : Autorisations de travaux 'M. Bochard 70 rue Général-Custine. Construire un immeuble boulevard d'Haussonville 57'		

Fig. 170 : Publicités de ventes d'immeubles par Paul Hervouet

(L'Echo de Nancy le 14 mai, le 17-18 juillet, le 26 novembre 1943 et le 14 mai 1946)

VENTE D'IMMEUBLES JUIFS
 1^o IMMEUBLE à usage d'entrepôt de marchandises, situé rue des Teinturiers, à TOUL. Propriétaire : JOB André. Mise à prix : 200.000 fr.
 2^o IMMEUBLE COMMERCIAL, Salon de Coiffure, situé 24, rue de la Hache, à NANCY. Propriétaire : M. CHER Jacob. Mise à prix : 80.000 fr.
 Date de l'expiration des délais pour soumissionner : 25 mai 1943.
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'administrateur provisoire : M. HERVOUET Paul, 48 ter, avenue de France, NANCY, les jours ouvrables, de 10 à 12 heures.

VENTE D'IMMEUBLES JUIFS
 1^o IMMEUBLE de RAPPORT, belle construction, situé 25, rue Henri-Déglin, NANCY. Propriétaire : FRANK Charles. — Mise à prix : 624.000 fr.
 2^o IMMEUBLE de RAPPORT, à usage d'habitation, situé 38, rue Henri-Déglin, NANCY. Propriétaire : FRANC-FORT Alexandre. — Mise à prix : 288.750 fr.
 Date de l'expiration des délais pour soumissionner : 31 juillet 1943.
 Pour tous renseignements, s'adresser à M. HERVOUET Paul, administrateur provisoire, 48 ter, avenue de France, NANCY, les jours ouvrables, de 10 à 12 heures.

VENTE D'IMMEUBLES JUIFS
 sdr mises à prix abaissées
 1^o IMMEUBLE de RAPPORT, 28, rue Héré, à NANCY (Brasserie Héré). Propriétaire : Vve FISCHER, née MARX. Prix : 416.000 fr.
 2^o IMMEUBLE, rue des Teinturiers, TOUL (Entrepôt de marchandises). Propriétaire : JOB André. — Prix : 160.000 fr.
 Date de l'expiration des délais de soumission : 13 décembre 1943
 Pour tous renseignements, s'adresser à M. HERVOUET Paul, 48 ter, avenue de France, NANCY, les jours ouvrables, de 10 à 12 heures.

VENTE D'IMMEUBLES JUIFS
 1^o IMMEUBLE à usage d'entrepôt de marchandises, situé rue des Teinturiers, à TOUL. Propriétaire : JOB André. Mise à prix : 200.000 fr.
 2^o IMMEUBLE COMMERCIAL, Salon de Coiffure, situé 24, rue de la Hache, à NANCY. Propriétaire : M. CHER Jacob. Mise à prix : 80.000 fr.
 Date de l'expiration des délais pour soumissionner : 25 mai 1943.
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'administrateur provisoire : M. HERVOUET Paul, 48 ter, avenue de France, NANCY, les jours ouvrables, de 10 à 12 heures.

Fig. 171 : Ordre du Nichan-Iftikhar (Ordre de la Gloire) et la société ‘Aubry et Bezombes’



Leveuxblanc

www.delacampe.net

INSERTION LÉGALE

Suivant acte reçu par M^e VERGNE, notaire à Nancy, le 22 mars 1904, M. Jean-Ernest Aubry et M. Emile-Joseph-Nicolas Bezombes, tous deux négociants, demeurant à Nancy, rue Saint-Jean, ont établi entre eux une société en nom collectif ayant pour objet le commerce des vins et spiritueux en gros.

Le siège de la société est à Nancy, 22, rue Victor; la raison et la signature sociales «Aubry et Bezombes»; la durée de la société, de dix-huit ans, à compter du 1^{er} janvier 1904, jour où elle a commencé, avec convention qu'à l'expiration de ce temps la société continuera de plein droit par périodes de neuf ans si l'un des associés ne notifie pas un an à l'avance son intention de se retirer.

Les affaires et les intérêts de la société sont gérés et administrés par les deux associés, avec les pouvoirs les plus étendus. En conséquence, chacun d'eux a la signature sociale, mais il ne peut en faire usage que pour les besoins de la société. Mais tous emprunts, et les marchés d'une importance supérieure à cinq mille francs, ne pourront être faits pour le compte de la société qu'avec le concours des deux associés.

Le capital social est fixé à trois cent mille francs; M. Aubry a apporté son fonds de commerce de vins et spiritueux en gros (clientèle, matériel, marchandises et créances à recouvrer) pour une valeur de 175,000 francs; M. Bezombes, son fonds de commerce de semblable nature pour une valeur de 125,000 fr.

Une expédition dudit acte a été déposée le 30 mars 1904 à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix du canton Est de Nancy.

(Sources : www.delacampe.net et *L'Est Républicain* le 1^{er} avril 1904)

Fig. 172 : Plan de situation dessinée par Masson et plan cadastral pour l'immeuble De Meester et celui de Vve. Aubry, née Martin (sources : casier sanitaire sous la cote de 668 w 11 aux AM Nancy et le site <http://cadastre.gouv.fr/>)

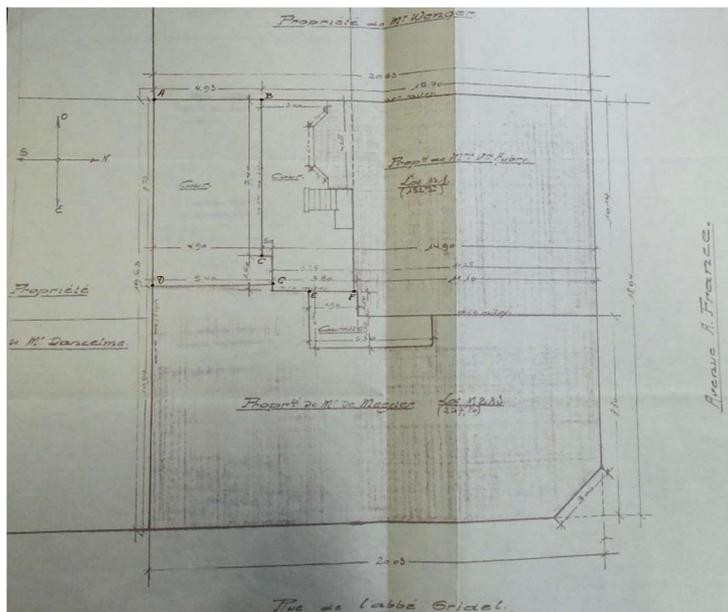
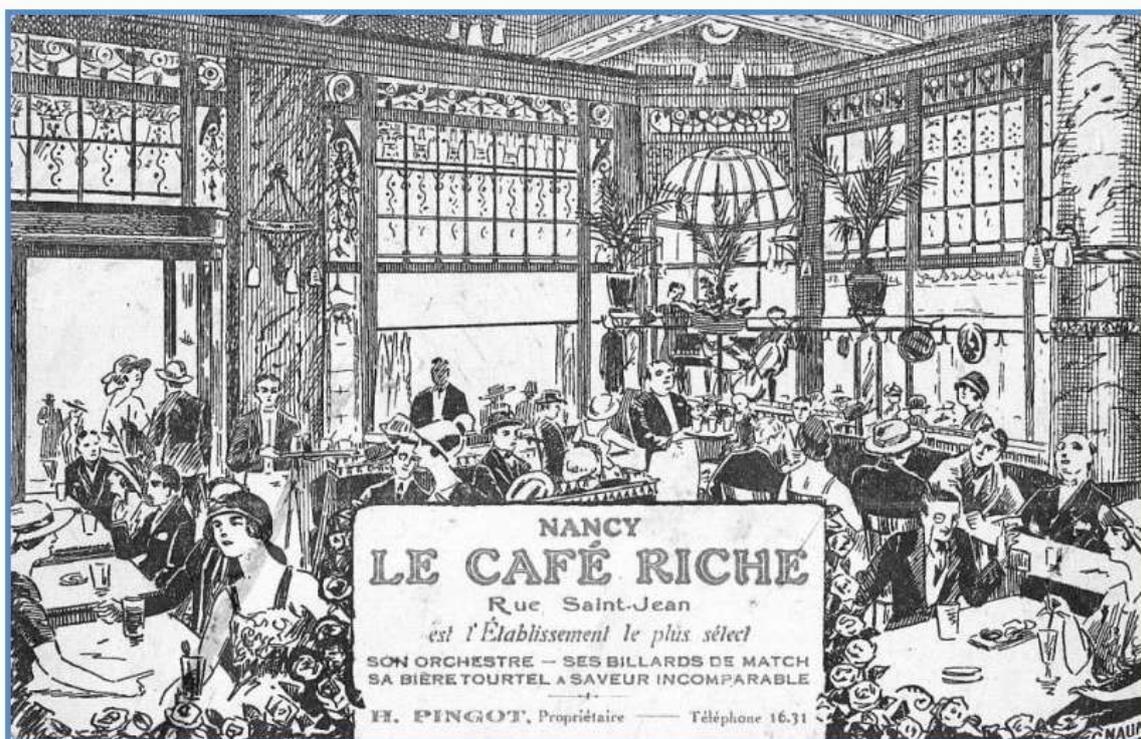
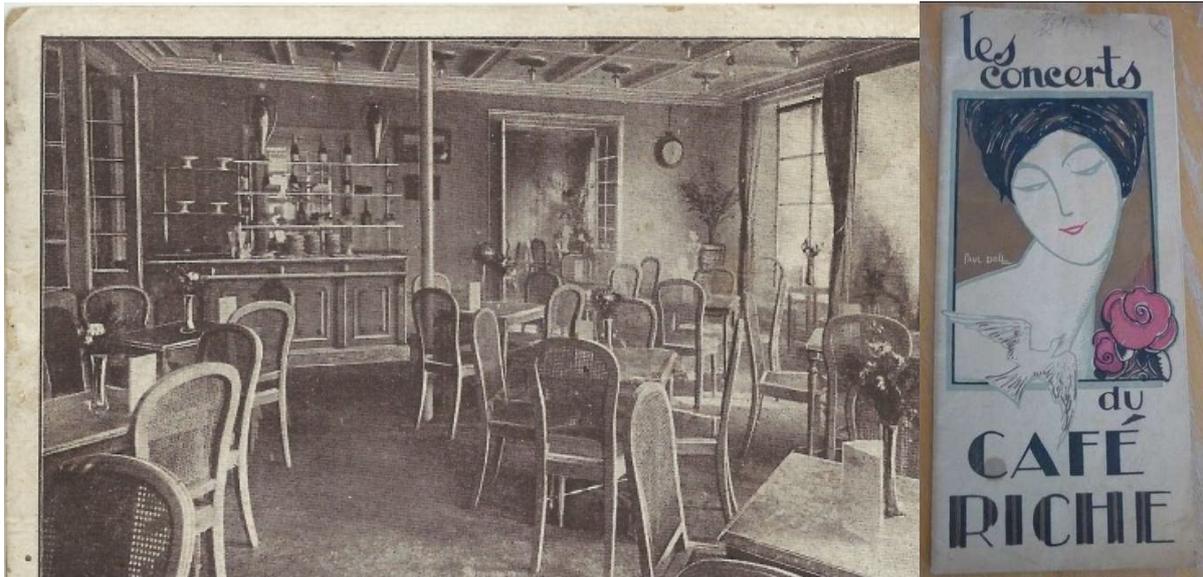


Fig. 173 : Le Café Riche, au temps où son propriétaire était H. Pingot (Source : <http://www.als.uhp-nancy.fr/nancy-hier/?img=2035> / <http://www.pboyer.fr/nancy-hier/image/10920-nancy-cafe-riche-11>)



Nancy - Le Café Riche (Le Tea Room Riche), rue Saint-Jean
(Collection Pierre Boyer)





(Sources : de gauche à droite – <http://www.pboyer.fr> / <http://www.delcampe.net>)

Fig. 174 : Evolution des constructions à Nancy de 1920 à 1939

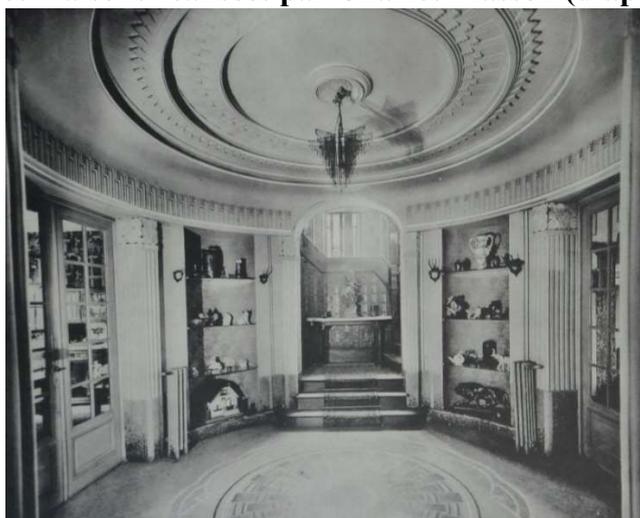
	Taux d'augmentation (de 1920 à 1939)
Maison	- 5.8 %
immeuble	+ 19.5 %

(Synthèse du recensement de Gilles Marseille)

Fig. 175 : Composition des immeubles de Masson

N° de catalogue	Immeuble (surface de terrain)	Hauteur (étage)	Nombre d'appartements par étage	Etage de service	Garage
N° 4	50 avenue Paul Déroulède (610 m2)	4	1	Rez-de-chaussée	Au rez-de-chaussée
N° 7	47 rue du Maréchal Oudinot (380m)	6	2	Sous-sol	Hors œuvre
N° 8	49 rue du Maréchal Oudinot (426m2)	6	1	Sous-sol	Hors œuvre
N° 18	31 rue Aristide Briand (148m2)	4	1	Sous-sol	-
N° 20	10 rue Lieutenant Henri Crépin (270m2)	4	1 (4 chambres au comble)	Rez-de-chaussée	Au rez-de-chaussée
N° 33	21 boulevard Charlemagne (144 m2)	4	1	Sous-sol	Au rez-de-chaussée
N° 39	42 rue Vauban (97m2)	4	1	Rez-de-chaussée	Au rez-de-chaussée
N° 41	45 rue de Fontenoy (130m2)	3	1 (2 chambres au comble)	-	Au rez-de-chaussée
N° 42	99 avenue Anatole France (185m2)	5	1 (1 magasin)	Sous-sol	-
N° 43	99b avenue Anatole France (160m2)	5	1 (1 magasin)	Sous-sol	-
N° 44	48t avenue Anatole France (380m2)	7	2	Sous-sol	Hors œuvre
N° 45	49b avenue Anatole France (170m2)	6	1	Rez-de-chaussée	Au rez-de-chaussée
N° 46	11 rue Abbé Gridel (230m2)	7 (2 magasins)	2	Sous-sol	-
N° 47	18 rue Louis Majorelle (375m2)	5 (2 magasins)	2	Sous-sol	Hors œuvre
N° 48	12 rue Notre-Dame de Lourdes (281m2)	5	1	Rez-de-chaussée	Au sous-sol
N° 49	302 rue Jeanne d'Arc (125m2)	5	1	Sous-sol	-
N° 50	14 rue Notre-Dame de Lourdes (250m2)	5	1	Rez-de-chaussée	Au sous-sol
N° 51	69 Boulevard d'Haussonville (205m2)	5	1	Rez-de-chaussée	Au rez-de-chaussée

Fig. 176 : Intérieur des maisons réalisées par Charles Masson (d'après *Batimod*)



Villa Masson (8, rue du Maréchal Gérard) - hall

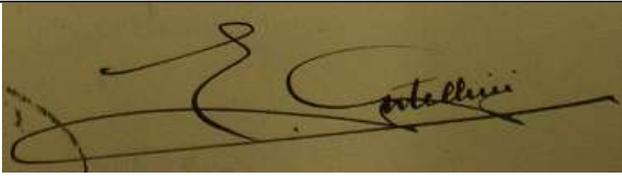
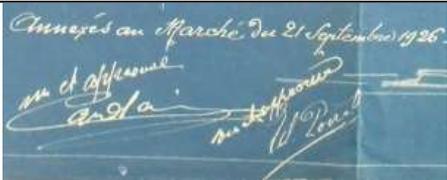
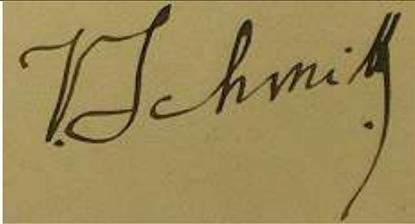
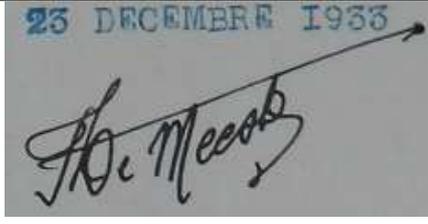
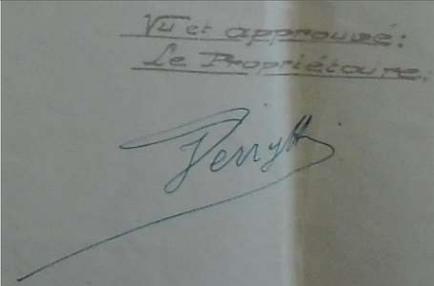
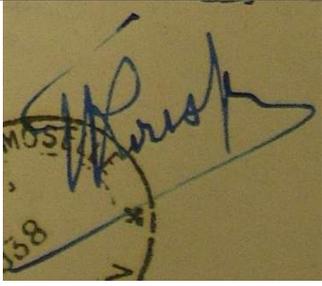
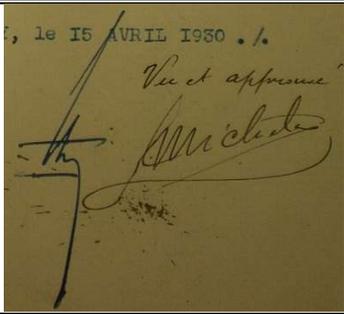
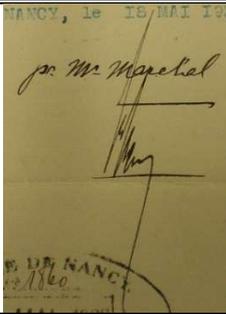
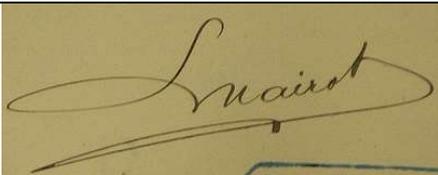
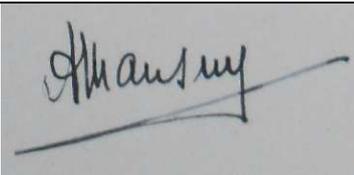


Villa *Les Cigognes* (27, rue du Général Clinchant) –
hall, salle à manger et salle de bains

En bas : Maison Mairesse (28, rue des Brice) – salle de bains et salle à manger



Fig. 177 : Signatures des commanditaires de Charles Masson

	
Emile Cortellini 47 et 49, rue du Maréchal Oudinot	Edmond Emile Poirel 15, rue du Général Clinchant
	
Victor Schmitt 48t, Avenue Anatole France	Polydore De Meester 11, rue Abbé Gridel
	
Henry Verry 52 et 54, rue du Maréchal Gérard	Fernand Roussel 40, Boulevard Scarpone
	
Léon Michelet 8 commandes	Fernand Marchal 26, rue des Brice
	
Louis Mairot 3 commandes	Adrien Mansuy 111, rue du Maréchal Gérard

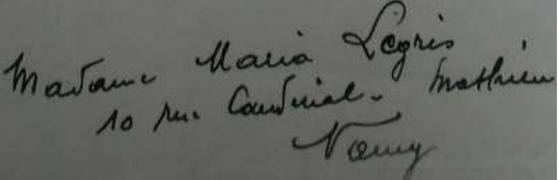
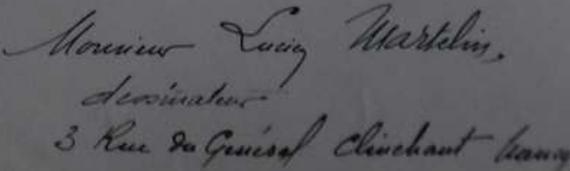
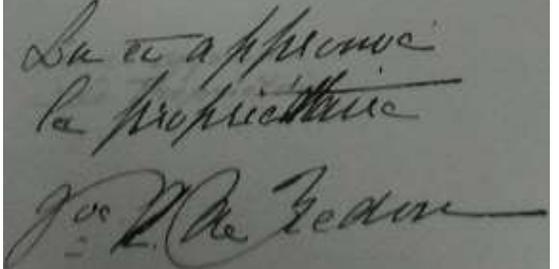
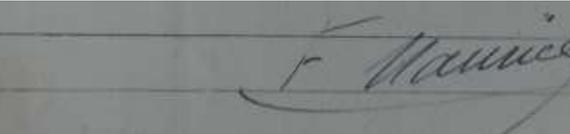
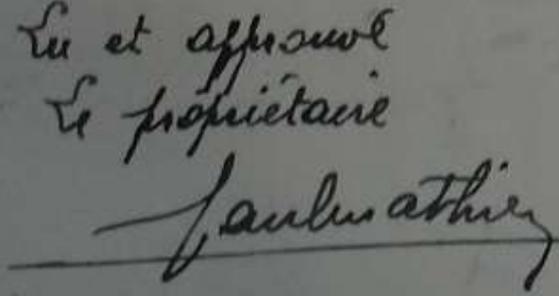
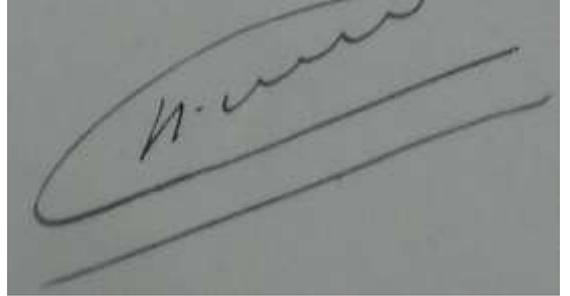
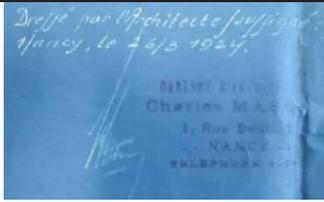
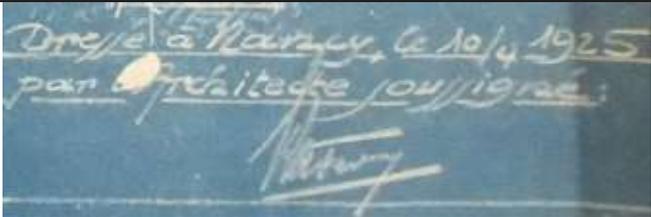
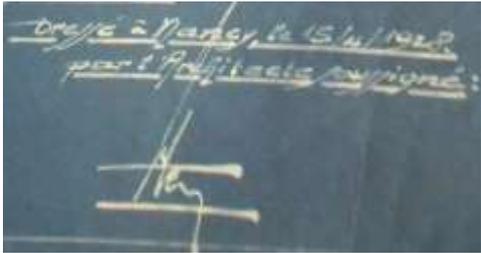
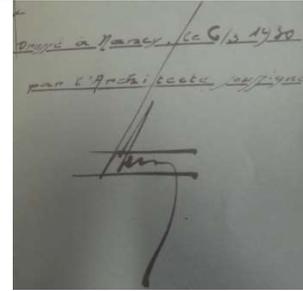
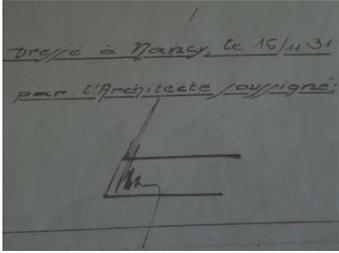
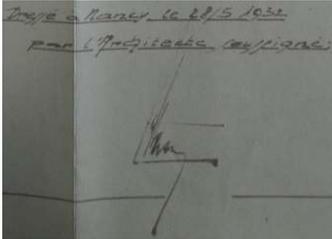
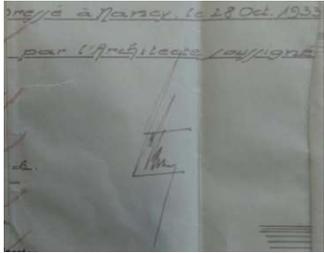
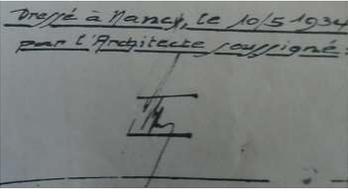
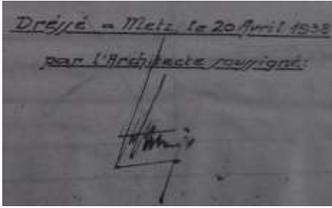
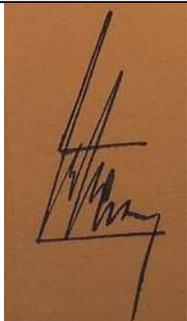
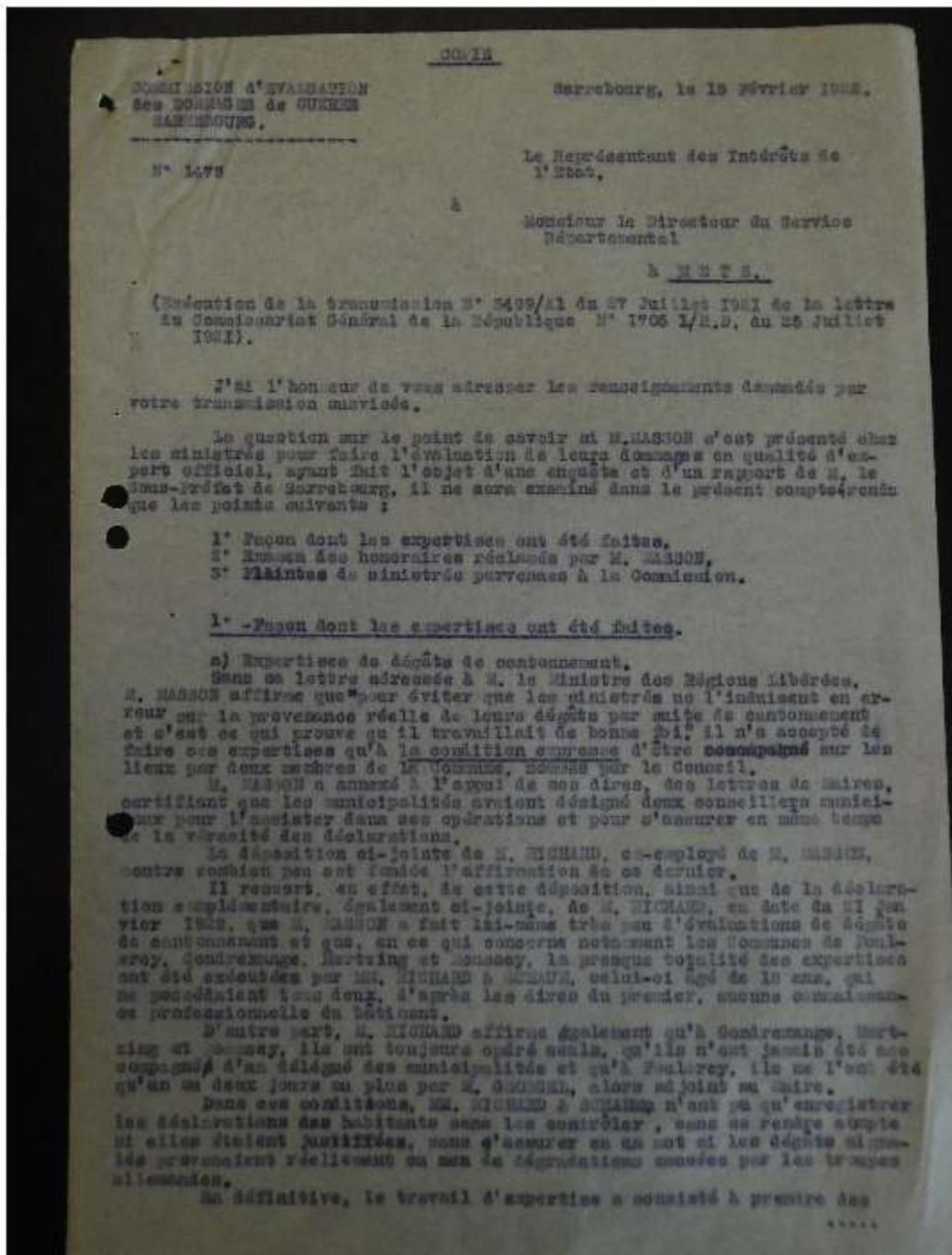
 <p>Mrs Maria Legris 10 rue Cardinal-Mathieu Nancy</p>	 <p>Monsieur Lucien Martelin, Assimilation 3 Rue du Général Clinchant Nancy</p>
<p>Maria Legris (Vve. Jacques) 61 bis, rue Georges Durocq à Metz</p>	<p>Lucien Martelin 3, rue du Général Clinchant</p>
 <p>Lu et approuvé La propriétaire Thérèse De Redon</p>	 <p>MAURICE Fernand, Pierre, résida Haute commission et à NANCY 64.</p>
<p>Thérèse De Redon 31, rue Aristide Briand</p>	<p>Fernand Pierre Maurice 10, rue du Lieutenant Henri Crépin</p>
 <p>Lu et approuvé Le propriétaire Paul Mathieu</p>	
<p>Paul Mathieu 23, rue Ludovic Beauchet</p>	<p>Bochart (père ou fils ?) 69, Boulevard d'Haussonville</p>

Fig. 178. Signature de Charles Masson (source : plan d'édifice, dossier MRU)

Des années 1920	 <p>Pour Guillaume (1924)</p>	 <p>Pour De Schacken (1925)</p>		
	 <p>Pour Verry (1926)</p>	 <p>Pour Maurice (1928)</p>		
	 <p>Pour Michelet (1930)</p>	 <p>Pour Mairiot (1931)</p>	 <p>Pour Michel (1932)</p>	
	 <p>Pour Aubry (1933)</p>	 <p>Pour Robert (1934)</p>	 <p>Pour Roussel (1938)</p>	
Des années 1940 et 1950	 <p>Dossier MRU (1947)</p>	 <p>Pour Gadel (1953)</p>		 <p>Pour Gilliot (1953)</p>

Extrait des dossiers 10 RP 13 : fonds du service départemental des dommages de Guerre
et des commissions d'arrondissement (1916-1940) aux AD 57)

Extrait d'Instance pénale introduite contre Masson : page 1.



Extrait d'Instance pénale introduite contre Masson : page 2.

mesures d'après les indications des ministres et à les transmettre au bureau de M. MASSON à Sarrebourg pour l'établissement des devis.
 Cette façon d'opérer ne pouvait, à mon avis, que conduire à des évaluations ne correspondant pas à la réalité des dégâts causés.
 Je n'ai pu obtenir à ce sujet qu'une déclaration formelle de l'ancien maire d'Avricourt, M. FRIEDMANN, qui a refusé de signer la déclaration de M. MARCOUF Arènes, parce qu'il estimait qu'elle était trop exagérée et qu'elle comportait des réparations concernant des dégâts ne provenant pas de la faute des troupes allemandes.
 Quoiqu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que la plupart des expertises ont subi de la part des architectes agréés ou des entrepreneurs-vérificateurs de la Commission, des réserves plus ou moins sensibles, quelquefois très élevées, bien que ces dernières opérations aient été effectuées dans un délai de trois ans après l'établissement des premières évaluations.

b) Expertises des maisons totalement détruites.

Ces expertises ont été faites par M. MASSON, partie par son agent technique M. RUFER.
 Les devis comportent un projet complet et un devis estimatif et descriptif.

M. MASSON fait ressortir que le coût des reconstructions d'immeubles, exécutées par le Service de la Reconstruction s'est élevé à 30 % supérieur au montant de ses devis et qu'en outre ses expertises ont toujours été fortement majorées par les entrepreneurs-officiels.

M. MASSON ne dit pas que la différence provient de ce qu'il a employé dans ses devis au commencement de 1919, les prix unitaires qui étaient en cours à cette époque, sans aucune majoration; ce n'est, en effet, qu'à partir de Juillet 1919, qu'on a appliqué dans les nouvelles évaluations, non seulement, les prix unitaires de la série de Nancy ou des prix sensiblement équivalents, mais aussi les coefficients de majoration résultant de la cherté de la main d'œuvre et des matériaux.

La meilleure preuve que l'affirmation de M. MASSON est mal fondée, et ceci est intéressant à signaler, c'est que cet architecte a tenu compte dans l'établissement de ses devis successifs concernant la reconstruction d'un même bâtiment, et de la variation des prix unitaires et du coefficient de majoration.

Les renseignements ci-dessous montrant les différentes évaluations que M. MASSON a successivement présentées pour la reconstruction de trois immeubles dont il a dirigé et surveillé les travaux :

<u>Immeuble BRUNEL :</u>		<u>Et Devis du 5 Février 1921</u>	
1 ^{er} Devis du 15 Octobre 1919			
Montant.....	43.000	Montant.....	60.000
Honoraires G S.....	3.800	Honoraires G S.....	5.300
Total.....	46.800	Total.....	65.300

L'indemnité définitive qui a été allouée par arrêté inter lecteur du 7 Septembre 1920, non compris les honoraires, s'élevait à 43.497 francs.

Immeuble BOSSIGNON. :
 1^{er} Devis du 9 Mars 1919 établi avec les prix de l'Année de 1919 et sans tenir compte des prescriptions d'hygiène concernant les hauteurs d'étage, les escaliers à perron, etc..... Montant..... 40.700 Frs 50 y compris les honoraires.
 2^o Devis du 19 Juillet 1921 établi avec les prix de la Ville de Nancy et compte-tenu d'augmentations demandées par le ministre :

Montant..... 94.229 Frs 30, y compris les honoraires
 Ce deuxième devis a été reconnu par la Commission à 61.000 Frs.

<u>Immeuble BRUNEL. :</u>	
1 ^{er} Devis du 30 Juillet 1919.	
Evaluation.....	177.500 Frs
Honoraires G S.....	10.280 -
Total.....	187.780 Frs

Extrait d'Instance pénale introduite contre Masson : page 3.

-3-

n° devis du 25 juillet 1920.

Montant	220.000 Frs
Honoraires à %	13.200 Frs
	<hr/>
	233.200 Frs

L'indemnité allouée par arrêt interlocutoire du 7 septembre 1920, s'élève à 201.548,88 non compris les honoraires. Mais ce qui est intéressant de signaler, c'est que M. MASSON qui, dans son premier devis, avait porté des prix unitaires sensiblement équivalents à ceux de la série de Nancy, a porté dans le deuxième, des prix plus élevés, en faisant état d'un coefficient de majoration de 4,3 %.

Exemples:

25 mètres 3. de charpente en bois rendu avec assemblage à 800 Frs le m³, au lieu de 430 Frs.

77 m². de planchers bruts revêtus à 17 Frs au lieu de 13,90.

541 m². de ouvertures en tuiles mécaniques à 15,50 au lieu de 13,90.

65 m². de faitiers en tuiles mécaniques à 12 F. au lieu de 9,90.

415 m². de crépis ordinaire à 6 f. au lieu de 3,50.

584 m². de peinture à l'huile à 3 couches à 7,50 au lieu de 4,45 etc...

L'exposé ci-dessus montre à nouveau combien sont mal fondées les assertions de M. MASSON.

n° examen des honoraires réclamés par M. MASSON.

Il ressort de la correspondance échangée entre le Président de la Commission et M. MASSON, que celui-ci a établi ses demandes d'honoraires d'après le tarif indiqué à l'article III des deux arrêtés des 10 Septembre et 10 Novembre 1919 de Monsieur le Commissaire Général de la République.

Cet article fixe le taux des honoraires pour les débits partiels de 1 à 1000 Frs à 4 % avec minimum de 30 Frs. Mais ce même article spécifie que pour la complète intelligence des réparations à effectuer, la constitution des dossiers doit comporter, outre un devis détaillé à la fois descriptif et estimatif, des plans et croquis afférents à la consistance des immeubles en 1914.

Or, dans les dossiers dressés par M. MASSON, il n'existe ni plans ni croquis; la nature des petits débits évalués (débits de planchers, de plafonds, de crépis, de portes, etc) ne nécessitait pas, en effet, l'établissement desdits documents.

Dans ces conditions, convient-il de tabler sur les indications de l'article III en question, pour reconnaître aux demandes de M. MASSON ?

L'examen de celles concernant les 177 dossiers de la Commune de Poulley, montre que M. MASSON réclame pour son travail d'expertises une somme globale de 2.598 Frs 50 correspondant outre le minimum de 30 Frs, pour la presque totalité des affaires, des frais accessoires détaillés comme suit :

Extrait d'Instance pénale introduite contre Masson : page 4.

- 4 -

1° - Chemin de fer et voiture : 55 x 17,80 =	979,00
2° - Repas.....70 x 6,00.....	420,00
3° - Trajets 85 x 4 = 140 heures à 6 Frs.....	840,00
	<u>2.239,00</u>
soit :	1.888,00

Pour la Commune de HERTVING (86) dossiers) . M. MASSON réclame 2.607 Frs dont 888 Frs pour frais accessoires, pour échafauds (77 dossiers) 4.595 Frs 50 dont 1.157 Frs pour les mêmes frais accessoires.

On estime que ces chiffres sont exagérés, si on tient compte d'une part, des prescriptions de l'article XII des arrêtés des 10 Septembre et 10 Novembre 1919 en ce qui concerne les plans et croquis qui ne sont pas annexés aux dossiers, et, d'autre part des renseignements donnés par M. RICHARD sur la façon dont les expertises ont été faites.

Quoiqu'il en soit, la question sera incessamment soumise pour décision à l'examen de la Commission d'évaluation qui, en conformité des dispositions de l'article I des deux arrêtés susvisés, a compétence pour réduire souverainement et en dernier ressort les sommes réclamées par les architectes et les hommes de l'art.

b) Honoraires des dégâts totaux;

Une correspondance a été échangée à ce sujet entre M. MASSON, le Chef de Zone et le Chef du Service des Dommages de Guerre de la Zone de Sarrebourg.

Il résulte de cette correspondance ci-jointe :

- 1° - que M. MASSON a tout d'abord réclamer des honoraires basés sur les prix des devis établis en 1919, majorés de 20 %
- 2° - que pour certains sinistres auxquels il s'était adressé comme architecte au Gouvernement, il a demandé des honoraires pour établissement des projets d'exécution,
- 3° - qu'il a finalement accepté les honoraires qui ont été fixés par la Commission d'évaluation (voir état ci-joint en date du 27 Mars 1930). La somme de 10.103 Frs 34 a été réduite à 1.895,30.
- 4° - qu'à la date du 30 Août, M. MASSON a présenté une nouvelle facture comprenant des honoraires déjà fixés pour il est dit ci-dessus, mais fortement majorés :
 - a) pour surveillance des travaux et vérification des mémoires, bien que les immeubles correspondants n'aient pas été reconstruits par ses soins, et ensuite
 - b) pour dépenses-intérêts pour revocation sans justes causes

Les quelques exemples ci-dessous montrent combien ont varié d'un moment à l'autre les demandes d'honoraires de M. MASSON

M. DAGE et GERARD - Commune de HONNERT -

M. MASSON a demandé le 17 Mars 1930.....	488,00
M. MASSON a accepté le 27 Mars 1930.....	158,50
Le 30 Avril 1930, il demande.....	1.080,00
enfin, le 27 Avril 1931, il demande à titre d'accepté une somme de 1.500, à valoir sur le montant de sa facture.	

On fait remarquer que M. GERARD a déclaré n'avoir jamais chargé M. MASSON de reconstruire l'immeuble; que ce dernier s'était présenté comme architecte du Gouvernement et qu'il venait à

A la place de M. REHNER, l'ancien architecte allemand qui était chargé des bâtiments publics.

M. ROBERT - Commune de Plaine de Walzech -

Montant des honoraires à la date du 17 Mars 1920.....950,00
d' accepté à la date du 27 Mars 1920...105,00
d' le 30 Août 1920.....550,00

M. KUMMERBACHER - Commune de Plaine de Walzech

Montant des honoraires le 30 Août 1920.....1.550 Fms 00

Ces deux ministres, comme d'ailleurs tous ceux de Plaine de Walzech, ont déclaré que M. MASSON s'était présenté comme architecte au Gouvernement.

Qu'en il en soit, il y a lieu de remarquer que M. MASSON était Chef de Secteur à BIANCOURT du 1^{er} Août 1919 au 7 Avril 1920 et qu'aucun tel tout son temps devait être consacré aux travaux de Service, à l'exclusion de tous autres travaux concernant les dommages de guerre.

Il est certain que le bureau que cet architecte avait installé à Sarrebourg pour s'occuper de ses affaires d'expertise n'a pas cessé de fonctionner pendant toute la durée de son séjour à BIANCOURT.

On a trouvé 2 devises établis durant cette période le 1^{er} est celui de M. Jules CALAIS de Metzling (dégâts partiels) il est signé de M. REHNER et est daté du 12 Novembre 1919, le 2nd est celui de M. REHNER de HULL (dégâts totaux), il est daté du 15 Octobre 1919.

III - Plaintes des ministres.

M. MASSON réclame maintenant des dommages et intérêts à des ministres parce qu'ils ont fait reconstruire leurs immeubles par l'Etat ou par d'autres architectes.

Comme Chef de Secteur, M. MASSON savait très bien qu'il ne pouvait faire exécuter ni diriger ces travaux et que tout engagement de sa part à ce sujet ne pouvait être tenu.

Par réciprocité, les ministres étaient aussi en droit d'estimer qu'ils étaient libres de tout engagement et qu'ils pouvaient s'adresser à d'autres architectes ou à l'Etat pour faire rebâtir dans le plus bref délai possible, leurs immeubles démolis sans attendre le bon vouloir de M. MASSON.

On ne s'explique pas dans ces conditions, les poursuites intentées par ces architectes en vue d'obtenir des dommages-intérêts pour rupture de contrat.

J'adresse, ci-joint, à ce sujet, une copie de la demande introductive d'instance présentée par l'avocat de M. MASSON contre M. ROBERT de Plaine de Walzech.

Mes Yve JAURET et M. KUMMERBACHER en ont reçu chacun une semblable.

Il ressort toutefois des déclarations de ces ministres comme il a été exposé plus haut, qu'il n'ont jamais chargé M. MASSON de la reconstruction de leurs immeubles et qu'ils l'ont toujours considéré comme un représentant officiel de l'Etat.

Extrait d'Instance pénale introduite contre Masson : page 6.

C'est d'ailleurs en cette qualité qu'il semble s'être présenté avec la plupart des personnes.

D'autre part, il résulte d'une lettre du 27 Janvier 1924 de M. SCHEITANX de Grésinob, ancien Officier, que M. MASSON, alors qu'il était chef de secteur, n'a pas hésité à critiquer la bonne exécution des travaux par l'Administration, pour se faire attribuer à son propre compte la reconstruction de l'insuble de cet ancien officier.

Il a donc, quel que soit le cas envisagé, abusé soit d'une qualité qui ne lui appartenait pas, soit de l'autorité qui s'attachait à son emploi de Chef de Secteur.

En résumé et comme conclusion :

- S'entend :
- 1° que la plupart des expertises de dépôts partiels ont été exécutées par deux agents qui ne connaissent rien du bâtiment, n'ont fait qu'enregistrer les déclarations des habitants sans les contrôler.
 - 2° que les honoraires demandés par ces expertises semblent exagérés si on tient compte de ce que les dossiers constitués ne comportent pas les plans et devis afférents à la constatation des insubles en 1914.
 - 3° que les dépôts totaux ont été expertisés partie par M. MASSON, partie par M. DUEBER.
 - 4° que les assertions de M. MASSON relatives à la forte majoration du montant des devis soit par les architectes évaluateurs soit par le Service de la Reconstitution, sont mal fondées.
 - 5° que les honoraires réclamés par M. MASSON pour ces dernières expertises ont varié d'un moment à l'autre.
 - 6° que M. MASSON réclame devant la justice à des ministres, des dommages et intérêts pour, ainsi qu'il l'affirme, révocation sans justes causes d'engagements de reconstruction.
 - 7° que M. MASSON savait parfaitement, alors même que ces engagements n'auraient été signés, qu'il ne pouvait tenir au prometteur du fait que ses fonctions de Chef de Secteur à SIONCOURT l'empêchaient de s'occuper de tout autre travail.
 - 8° que les ministres en question avaient, sans ces conditions, le droit de s'adresser à un autre architecte sans attendre le bon vouloir de M. MASSON.
 - 9° que d'ailleurs ces ministres ont déclaré n'avoir jamais chargé M. MASSON de reconstruire leurs insubles et que cet architecte n'était présenté comme un représentant officiel de l'Etat.
 - 10° que pendant qu'il était Chef de Secteur, M. MASSON a critiqué la bonne exécution des travaux effectués par le Service de la Reconstitution pour se faire attribuer à son propre compte, par un ministre, la reconstruction de son insuble.
 - 11° qu'enfin, et quel que soit le cas envisagé, M. MASSON a abusé soit d'une qualité qui ne lui appartenait pas, soit de l'autorité qui s'attachait à son emploi de Chef de Secteur.
 - 12° qu'en définitive, il y a lieu de rejeter purement et simplement les réclamations de M. MASSON.

signé : DUEBER.

Extrait d'Instance pénale introduite contre Masson : page 7.

SARREBOURG, le 21 JUILLET 1918

Am 1 April 1918 trat ich als Schreibgehilfe im Bureau MASSON architecte, in SARREBOURG ein und verblieb daselbst bis zum 1. 7. 1918.

Während dieser Zeit so v. M. in den Monaten JUNE, JUILLET und AOUT musste ich mit einem gewissen Hermann SCHMID Abrechnungen von Eriegereschäften vornehmen und zwar in den Gemeinden FOULCRANT BOUSSAY, HERSING et SCHERLANGE.

Von uns wurde in diesen Dörfern je nach dem Sachverhalte und auf Befragen der Bewohner der Schäden dann abgemessen.

Nach Fertigstellung der Messen wurden die Expertisen durch Herrn SCHMID aufgestellt, nachher Herrn MASSON bzw. BEHRER zur Kenntnis bzw. Prüfung vorgelegt und dann von mir und Herrn FIRTION ins Reine gebracht.

FOULCRANT wurde von SCHMID und mir ganz abgemessen bis auf 2 oder drei vollständig zerstörte Häuser, welche durch Herrn MASSON erledigt wurden.

SCHERLANGE wurde zum größten Teil von uns beiden abgemessen bis auf diejenigen welche von einem gewissen Kachelmeister erledigt wurden.

Hersing dazugehören

In BEHRER wurden ungefähr 10 Häuser von uns beiden festgestellt, nachher wurde von Herrn BEHRER und mir eine ferns und noch mehrere andere Häuser abgemessen, die Expertisen wurden jedoch immer von BEHRER und Schmidt aufgestellt.

Die Beköstigung wurde immer von uns persönlich mitgemessen und erhielten wir nur die Eisenbahnfahrts vergütet.

signé: H. RICHARD

Extrait d'Instance pénale introduite contre Masson : page 8.

DEVANT NOUS

Nicolas HARTZ, juge, au Tribunal Régional de MULHUSE, juge suppléant à la Commission des Dommages de Guerre de SARREBOURG, et Jean HOFFMANN, employé à la Commission des Dommages de Guerre assermenté comme greffier en la circonstance, et Edouard Eugène RICHARD, aide Greffier au Tribunal de Saillings de SARREBOURG, ostensible, ni parent ni allié au sieur MASSON, qui a déclaré ce qui suit:

J'ai été au service de MASSON en qualité d'employé de bureau du 1er AVRIL 1919 au 1er SEPTEMBRE 1919.

Le bureau d'architecte de MASSON était composé en Chef de Bureau BURNER, des employés FIRTION et SCHMIDT de même et du stagiaire SCHAMM âgé de 18 ans environ, BURNER seul avait fait des études de technicien. SCHMIDT n'avait pas terminé les siennes. FIRTION et moi n'avions aucune connaissance particulière d'architecte notre traitement était le suivant. SCHMIDT touchait 200,00 par mois il a quitté le Bureau le 1er JUIN 1919, FIRTION et moi avons touché 200,00 par mois jusqu'au 1er JUILLET 1919 et 200,00 à partir de cette date. Lors de mon arrivée au Bureau les évaluations de dommages de guerre étaient faites ordinairement par BURNER et par SCHAMM, ce dernier travaillait gratuitement en sa qualité de simple stagiaire. BURNER avait un traitement mensuel de 500,00 à 600,00 environ, en plus de cette somme MASSON lui payait des gratifications fixées à un certain pourcentage des totaux des évaluations.

Ce BURNER Emilie est actuellement employé au Service des constructions de la Mine exploité à WITTLERSHEIM St Rhin. Masson lui-même ne s'occupait personnellement que de quelques affaires à gros chiffres de vente comme celles de Messieurs de GUAIN et d'HECKEL.

C'est ainsi que vers la fin du mois de MAI, le jeune SCHAMM a commencé les évaluations du village de FOULCHREY, vers le début du mois de JUIN, MASSON m'a comme l'ordre d'accompagner SCHAMM à FOULCHREY pour l'aider à terminer plus rapidement son travail. Au moment où SCHAMM avait fait l'évaluation d'une vingtaine de maisons seulement, toutes les autres évaluations de FOULCHREY ont été faites par SCHAMM et par moi. SCHAMM faisait les relevés et moi les calculs. Nous prenions des notes et des mesures sur place. Lorsque nous étions de retour au Bureau SCHAMM faisait les avis sans aucun aide, j'affirme que LEBOSQ n'a pris aucune part à notre travail, il n'a travaillé personnellement que les travaux d'évaluation des deux ou trois plus importantes maisons de FOULCHREY, j'ai été à FOULCHREY le 1er, 2 et 3 JUIN, ce jour là j'ai subi un léger accident qui m'a empêché de travailler jusqu'au 3 JUIN, le 4 JUIN SCHAMM est allé seul à FOULCHREY à partir de ce jour notre travail a été interrompu jusqu'à ce que nous sommes allés que SCHAMM a terminé les relevés des affaires que nous avions déjà traitées sur place, puis nous avons été encore deux jours ensemble à FOULCHREY, pour terminer définitivement nos travaux. Je répète que nous avons fait ainsi l'évaluation des dégâts de toute la commune à l'exception des deux ou trois immeubles que MASSON m'étaient réservés personnellement.

Pour tout ce travail je n'ai reçu aucun salaire supplémentaire, MASSON nous payait simplement à SCHAMM et à moi notre billet de chemin de fer en 3ème classe. SCHAMM m'a déclaré lui-même que MASSON ne le payait pas, qu'il n'avait que le logement et la nourriture gratuite son le ménage MASSON. J'affirme que la plupart des travaux d'évaluation faits par le Bureau MASSON ont été exécutés de la sorte par les employés, car ON lui-même n'évaluait que très peu de cas importants, dans certains cas il faisait aussi l'évaluation des dégâts mobiliers comme par exemple pour le village d'VRIHONNET où il ne se rendait que le dimanche, car pendant la semaine il était à MULHUSE; à FOULCHREY il n'a fait aucune estimation de dégâts mobiliers, à ma connaissance que il a fait l'estimation de deux ou trois immeubles à FOULCHREY en un seul jour, à part cela il n'a eu aucun motif de déplacement pour FOULCHREY, si ce n'est pour aller s'entendre avec le Maire.

Après lecture faite le témoin persiste et prête serment, conformément aux dispositions du de procédure.

LE JUGE

LE GREFFIER

Signé: HARTZ

Signé: ROUPERT

Extrait d'Instance pénale introduite contre Masson : page 9.

PREFECTURE DE LA MOSELLE
Direction des Services des
Travaux de Charité et de
la Reconstruction de
la Moselle

Metz, le 24 février 1923.

Le MINISTRE Départemental,
à Monsieur le PROCUREUR de la REPUBLIQUE
Palais de Justice
A CAVRILLE.

N° 909 / AL

J'ai l'honneur de vous adresser, à toutes fins utiles, un rapport du Représentant des Intérêts de l'Etat, accrédité près la Commission de Sarrebourg, sur certains agissements de M. MASSON, architecte à Sarrebourg, qui, sans présenter peut être un caractère délictueux, sont tout au moins de nature à coloir votre religion sur la valeur morale de cet architecte.

Je ne puis émettre plus particulièrement votre attention sur les prétentions de M. MASSON en dommages intérêts pour rupture de contrats qu'il aurait passés avec des ministres en vue de la reconstruction de leurs immeubles, par ses soins, et sur l'acceptation notoire de l'évaluation des honoraires que M. MASSON réclame pour l'exécution des travaux d'établissement de dossiers.

Il semble bien que M. MASSON, qui est entré au Service de la Reconstruction comme Chef de Service à Châteaun-les-Bains, le 1er août 1919, n'aurait plus qualité, à partir de ce jour, et jusqu'au 7 avril 1920, date à laquelle il a quitté le Service, pour reprendre, parallèlement avec ses fonctions d'agent rétribué par une Administration de l'Etat, l'exécution de travaux pour ses ministres à son compte personnel.

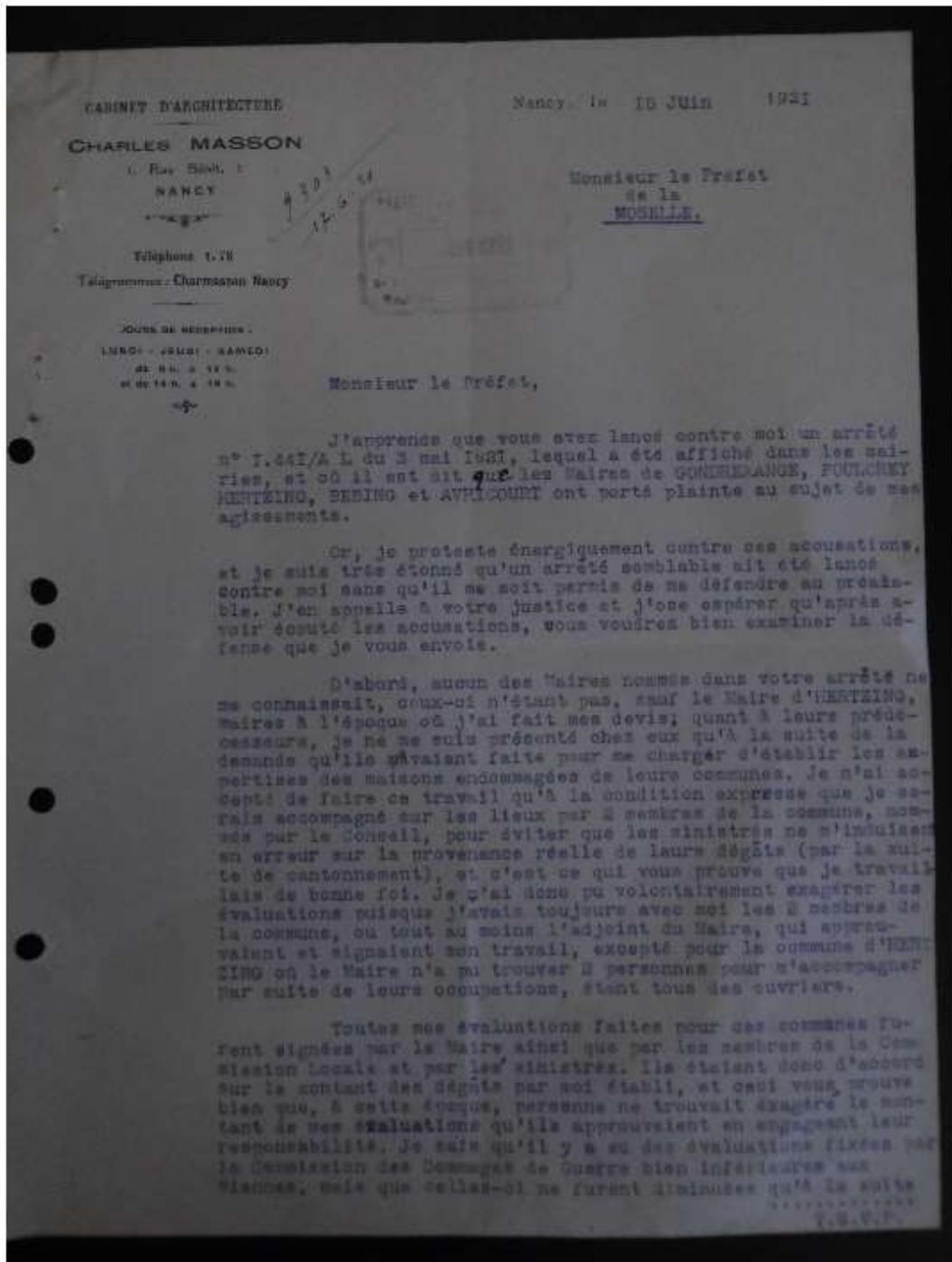
Il n'y a pas eu, en fait, rupture des engagements que les ministres pourraient avoir pris à l'égard de M. MASSON, ce dernier s'est placé lui-même dans l'impossibilité d'exécuter les travaux lui avaient été confiés et, dans ce cas, les ministres paraissent bien fondés à ne se croire plus liés envers lui.

D'autre part, il y a lieu d'observer qu'il n'aurait été de rétroactions argentées en vue d'éviter une aggravation des dommages et il apparaît, de toute évidence, que les ministres ont agi en toute équité et bonne foi en prenant de nouvelles dispositions pour l'exécution rapide des travaux.

En ce qui concerne l'acceptation dans le calcul des honoraires que cet architecte réclame pour l'établissement des dossiers, il y a lieu de retenir, ainsi que le fait remarquer d'ailleurs à juste titre le Représentant des Intérêts de l'Etat, que la juridiction qu'est la Commission d'évaluation est compétente, en conformité des dispositions de la loi locale du 3 juillet 1912 et de la loi du 17 avril 1919, pour régler souverainement et en dernier ressort, les sommes réclamées par les architectes et hommes de l'art.

Enfin, à l'appui des conclusions du Rapport du S.I.E. No 107 je crois devoir joindre au dossier une lettre du Colonel de

Extrait des dossiers de la réclamation par Charles Masson : page 1.



Extrait des dossiers de la réclamation par Charles Masson : page 2.

- 2 -

.....
qu'à la suite d'une transaction avec le ministre, transaction qui lui était imposée presque de force, ce qui amena le Maire de l'époque d'une de ces Communes à se plaindre à moi, au nom de ses administrés, de la brutalité avec laquelle la Commission opérait pour imposer des diminutions forcées.

Quand c'étaient des évaluateurs officiels qui contrôlaient mes expertises, celles-ci étaient presque toujours fortement majorées. Enquêtés, le coût de la reconstruction des immeubles exécutés par le Service de la Reconstitution s'est monté à plus de 80 % supérieur au devis que j'avais établi avant, et je défie n'importe qui de se trouver avec les travaux encore en cours se monteront inférieurs au devis établi par moi, même en y ajoutant encore une majoration de 50 %.

Quant à la majoration des honoraires:

a) Pour les dépôts totaux: Je me suis basé sur le prix le plus inférieur qui n'a pu être reconnu par les évaluateurs officiels et qui se monte à peine à 20 % du tarif applicable par les architectes des R. L., et qu'au lieu d'un devis superficiel, j'ai dressé un devis détaillé, descriptif et estimatif, avec plan à l'échelle de 1/200, ce qui m'occasionna bien plus de travail.

b) Pour les dépôts partiels: J'ai, pour une grande partie, fixé le montant de mes honoraires à un prix inférieur au minimum qui était fixé pour les évaluateurs officiels, soit de 30 ou 50 Frs; et qu'en outre du devis détaillé, j'ai constitué pour la plus grande partie un dossier comprenant le relevé des dépôts rangés aux objets mobiliers, cheval mort, etc... dont tous ces travaux furent exécutés en 2 et 3 exemplaires.

En ce qui concerne mes honoraires pour travaux d'architecte, relatifs à la reconstruction des immeubles sinistrés, j'ai fixé mes honoraires ainsi:

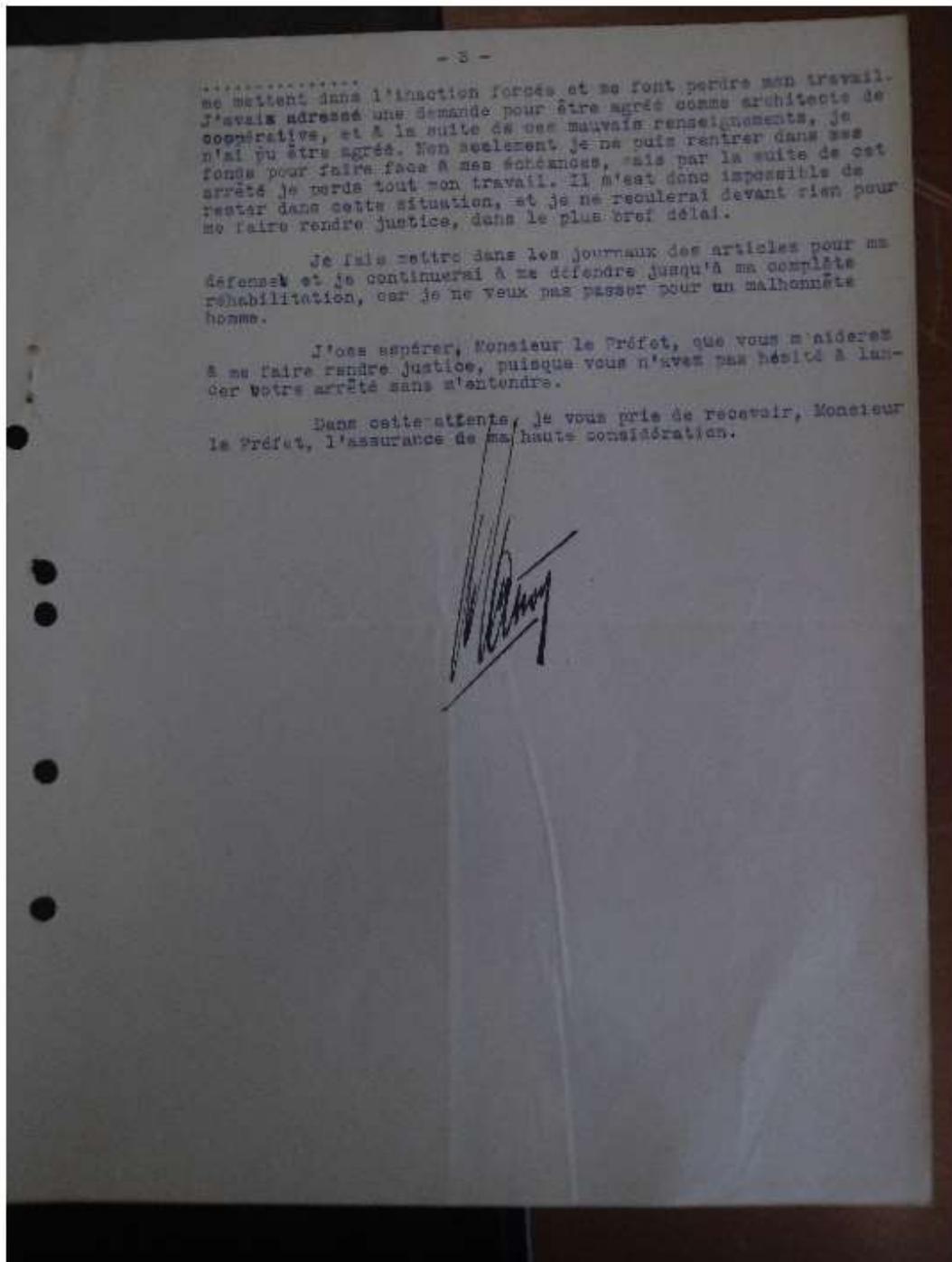
a) Pour projet de reconstruction 1,25 à 2 % de la valeur de mon devis;
b) Pour surveillance de travaux 1,50 %
c) Vérification de mémoires 1,50 %
soit au total un maximum de 5 %.

J'ai réclamé des dommages-intérêts à ceux de ces sinistrés qui se sont adressés au Service de la Reconstitution et n'ont pas tenu vis-à-vis de moi leurs engagements, car j'avais en outre des frais de déplacements, pour rédaction de demandes, soumission dans quelques cas, pour marché passé, manque à gagner, mais, pour cette dernière réclamation, je veux bien me soumettre au jugement qu'un tribunal compétent accordera dans le cas où l'Etat intéressé aux sinistrés de ne payer ces frais.

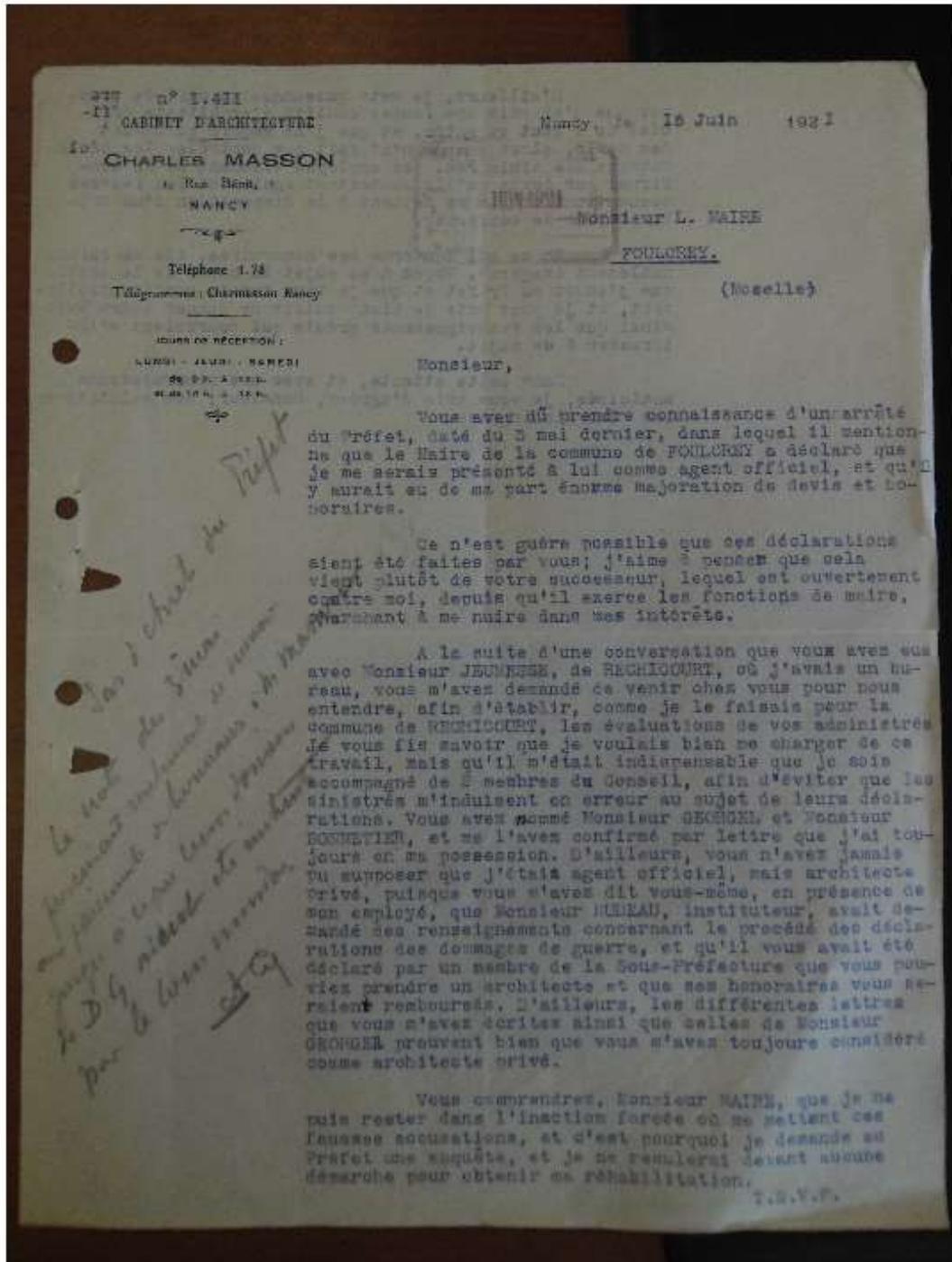
Je tiens ensuite à vous faire remarquer que je n'ai exigé que le versement minimum d'un acompte de 25 % et que je n'ai compté que 5 % d'intérêts, tandis que mes créanciers m'en demandent 7 et 8 %.

J'exige une enquête sur les faits qui se sont reprochés, et qui, en outre qu'ils entachent mon honneur, se passent dans

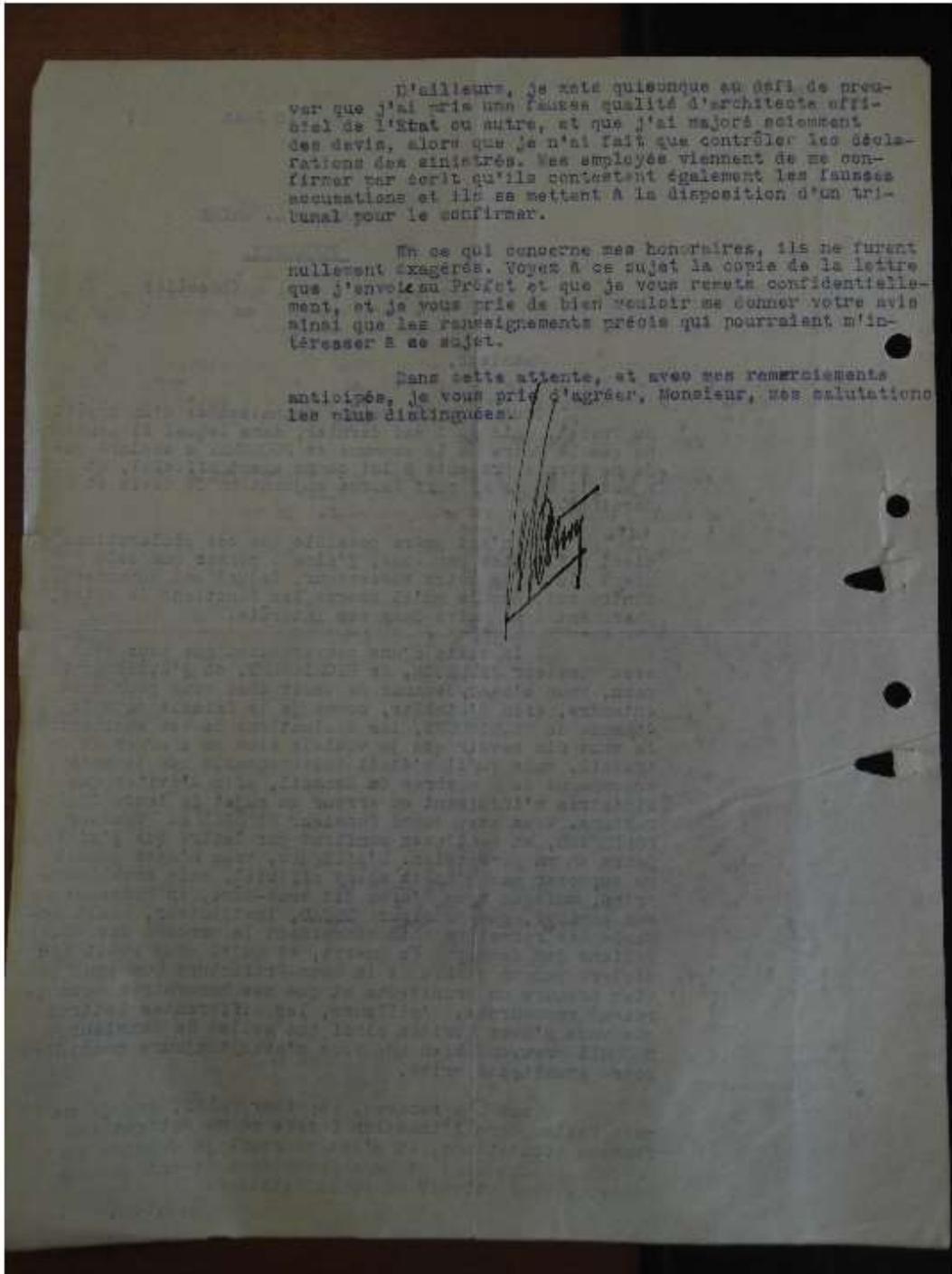
Extrait des dossiers de la réclamation par Charles Masson : page 3.



Extrait des dossiers de la réclamation par Charles Masson : page 4.



Extrait des dossiers de la réclamation par Charles Masson : page 5.



Contrat de Mariage entre Charles Masson et Marie De Schacken

Contrat de mariage : Couverture

Rép N° 768 Taxe N° 4939

11 Août **1924**

Contrat de Mariage
entre M. Aimé Charles Masson
et Mad^{elle} Marie Antoinette de Schacken

ÉTUDE DE M^E FEBVRET, NOTAIRE
NANCY, rue St-Dizier, n° 20

CADRE N° 85 MODÈLE DÉPOSÉ



Je soussigné ^{à M} Armand Alfred Faboret, notaire à la
résidence de Yancy, soussigné
Not. Comprou

Monsieur Aimé Charles HARRY,
architecte, demeurant à Nancy, rue Bonil n° 1

HARRY, dans S^r Georges (Hasetta) le vingt sixième mil
huit cent quatre vingt quatre, du mariage de M^{lle} Marie
Charles Adolphe HARRY, entrepreneur de plâtrerie et M^{lle} Jean
M^{lle} Marie Adeline HARRY, demeurant ensemble à Noagny, No-
velle

Stipulant pour lui et en son personnel comme futur époux
M^{lle} Marie
M^{lle} Marie Antoinette de Schackon, sans profession,
demeurant chez ses père et mère ci après nommés

HARRY, né à Nancy le vingt sixième mil huit cent qua-
rent dix neuf, du mariage de M^{lle} Marie HARRY et
M^{lle} Henry de Schackon, propriétaire et M^{lle} Madame Juliette
HARRY, demeurant ensemble à Nancy, rue Barré n° 111

Stipulant pour elle et en son personnel, comme future épouse
M^{lle} Marie

Et M^{lle} Marie et Madame de Schackon ci dessus prénommés,
qualifiés et domiciliés

Stipulant, Madame de Schackon avec l'autorisation de
son mari, a cause de la célébration de dat qui est un fait
après à la future épouse, leur fille

Acte d'acte Part

Lesquels ont arrêté ainsi qu'il suit. Les conditions et
vues du mariage proposés entre M^{lle} Marie HARRY et Madame
de Schackon et dont la célébration doit avoir lieu ce jourd'hui
même à dix sept heures au Hôtel de Ville de Nancy

Article Première

Regime

Les futurs époux déclarent adopter le régime de la com-
munauté de biens tel qu'il est établi par le Code Civil sauf les
modifications résultant des articles ci après qui le réduisent aux
acquêts.

Article deux

Exécution des dettes

Les futurs époux ne seront pas tenus des dettes l'un de
l'autre qui seraient antérieures à la célébration du mariage
ou qui précéderaient les biens par eux réunis pendant la
durée de la communauté

Les dettes, s'il en existe ou survient, seront acquittées par celui
des époux qui les aura contractées ou qui chef dequel elles
appartiennent sans que l'autre époux, ou l'un ou l'autre
dans la communauté en paieront être chargés

Article trois

Réserve des propres

Les apports en mariage des futurs époux ci après énumérés
la somme qui en sera constituée et dat à la future épouse
et les biens tant meubles que immeubles qui pendant la
durée de la communauté, écherront à chacun d'eux par
succession, donation, legs ou autrement venant échus de la
communauté pour être repris sans de sa déduction par chacun
des époux ou ses représentants, de telle sorte que l'ensem-
blé à partager par moitié se composera uniquement des
revenus des biens propres aux époux et des économies faites
pendant le mariage.



Article quatre
Appart des biens épouse

Mobilier le futur époux apporte au mariage et se compose

1^{er} Les objets mobiliers, linge, lyaud, effets pour usage personnel, bijoux et autres objets précieux, etc. un certain nombre de bijoux de la femme qui se sont acquis sans qu'elle ait rien apporté, mais certains pour la perception des droits d'enregistrement, sont attribués à la femme de cinq mille francs - - - - - 5.000.

2^{es} Les bijoux, meubles et objets mobiliers comprenant : au total de table à manger, de deux chambres à coucher, d'un cabinet de toilette avec salle de bains, de deux bureaux de toilette avec miroirs, d'une cuisine et chambre de femme, le tout estimé à la femme de trente mille francs, ci 30.000.

3^{es} Le linge de table, de ménage et de toilette, etc. estimé mille francs 1.000.

4^{es} Une automobile, type de quatre places, marque "La Buick" d'une force de deux chevaux, usagée, estimée quinze mille francs - - - - - 15.000.

5^{es} La somme de cinq mille francs, montant d'un capital placé au futur époux le 4^{er} 19.23 et l'agence de Nancy au Crédit Lyonnais - - - - - 10.000.

6^{es} Le montant d'une assurance sur la vie contractée par le futur époux à la Compagnie d'Assurances sur la Vie "L'Inde" dont le siège social est à Paris, place Vendôme n° 9, sous le n° 100.148 de l'agence de Nancy sur date du 1^{er} 19.23, d'une valeur actuelle de huit mille francs - - - - - 8.000.

7^{es} La somme de trente deux mille trois cent quatre vingt sept francs vingt centimes, montant d'une somme sur une provision fiduciaire et bien tenue des parties - - - - - 32.387,20

8^{es} Les valeurs au porteur suivantes, dont toutes pour cause courante

Quatre obligations décennales de mille francs chacune, remboursables au plus tard le 1^{er} 19.28 à 19.29

Représentant au cours de la Bourse de Paris six huit ans présent mois, et de dix neuf francs neuf cent cinquante quinze millièmes, le total de trois mille cent quatre vingt sept francs - - - - - 3.199.

Une obligation décennale de cinq cents francs, remboursable au plus tard le 1^{er} 19.10

Représentant au cours de la Bourse trois cent quatre vingt dix neuf francs huit cent cinquante dix millièmes

Sept obligations décennales de cent francs chacune remboursables au plus tard le 1^{er} 19.28, 19.29, 19.30, 19.31, 19.32, 19.33 et 19.34

Représentant au cours de la Bourse et de six cent dix neuf francs neuf cent cinquante quinze millièmes, le total de cinq cent cinquante neuf francs huit cent cinquante millièmes - - - - - 559,84

9^{es} Les créances sur les personnes et sur les biens appartenant au futur époux, au moment de la signature du présent contrat, et qui sont restées en souffrance, et qui sont estimées à la somme de cent cinquante francs, ci 100.545,94



dans les communes et après nommées: Rejoint 400. [45]

Observation: Il a été fait que dans ces ensembles tout compris les honoraires pour le présent acte s'élève au premier laurier mil neuf cent vingt quatre

Honoraires s'appliquant à l'assise effectuée dans la commune de Reichscourt le Chateau: Supplément de cent cinquante quatre francs quatre centimes.	6 964	50
1 ^{re} Commune de Joudrevange: Six cents trente et un francs quatre centimes.	6 373	10
2 ^e Commune de Plaine de Walche: Dix mille deux cents cinquante six francs quatre centimes.	10 261	30
3 ^e Commune de Fauterrey: Huit mille neuf cents quatre francs quatre centimes.	8 912	45
4 ^e Commune de Hergny: Deux mille deux cents quatre francs quatre centimes.	2 304	45
5 ^e Commune d'Aspach: Sept cents cinquante neuf francs.	769	"
6 ^e Commune de Vaugatte: Mille neuf cents cinquante francs.	1 550	"
Honoraires des frais des personnes et agés nommés.		
8 ^{me} Ad. V. Marie Bourmignie à Alschwieler: Trois cents francs quatre centimes.	32	85
9 ^{me} Ad. Yvain à Hergny: Trois cents francs quatre centimes.	39	10
10 ^{me} Ad. Joseph Nisse à Vauxgrin: Cent deux francs quatre centimes.	116	10
11 ^{me} Ad. Mina à La Hette: Six cents cinquante francs quatre centimes.	69	85
12 ^{me} Ad. Valentin Gichal à St Georges: Cent huit francs.	408	"
13 ^{me} Ad. Jean Monaghi à Vauxgrin: Cinq cents francs.	50	"
14 ^{me} Ad. Joseph Nisse à Hergny: Cent quatre cents francs quatre centimes.	485	50
15 ^{me} Ad. Gall à Hergny: Sept cents quatre francs quatre centimes.	715	25
16 ^{me} Ad. V. Joseph Bourmignie à Alschwieler: quatre cents cinquante six francs.	456	"
17 ^{me} Ad. V. Auguste à Wasservillers: quatre cents dix huit francs quatre centimes.	48	30
18 ^{me} Ad. Weid au Chateau d'Alschwieler: cinq cents dix francs quatre centimes.	510	15
19 ^{me} Ad. Victorinus à Vauxgrin: Huit cents quatre francs quatre centimes.	824	90
20 ^{me} Ad. Jean Zoppale Feldon à Broderdorf: Six cents quatre francs quatre centimes.	1 695	85
21 ^{me} Ad. François Fommery à Broderdorf: Sept cents cinquante francs.	1 660	"
22 ^{me} Ad. V. Maurice à Heve: Deux cents cinquante francs quatre centimes.	2 274	30
23 ^{me} Ad. Antoine Schlasser à Hommerich: Deux mille deux cents quatre francs quatre centimes.	4 970	15
24 ^{me} Ad. V. Daye et Grand à Hommerich: Dix cents quatre francs quatre centimes.	214	30
25 ^{me} Ad. V. Joseph Christophe à St. Joch. Hergny: Huit cents quatre francs quatre centimes.	1 790	30
26 ^{me} Ad. Charles Chornig à Zuhl: quatre cents francs.	827	20
27 ^{me} Ad. Charles Wendel à Biebschied: Huit cents deux francs quatre centimes.	7 404	"
28 ^{me} Ad. V. Charles Wendel à Biebschied: Huit cents deux francs quatre centimes.	816	30
A reporter		51 953 25
		400. [45]

	Repart	51.953	25	100.545
28 ^e 1/2 ^e Jeanne Blay à Veyr: Quatorze cent cinquante francs		1.479	50	
29 ^e 1/2 ^e Grandhomme à Heire: Dix sept cent vingt francs		1.729	45	
30 ^e 1/2 ^e Jean Baptiste Lombard à Ziebeckkirch: neuf cent trente francs		930	"	
31 ^e 1/2 ^e O. Carron à Camouille: Mille cent quatre vingt francs		1.065	65	
32 ^e 1/2 ^e France, utrapanoux à Ruesseourt: Deux mille huit cent francs		2.800	"	
33 ^e 1/2 ^e Dupiquier à San court: Mille cent deux francs		1.032	"	
34 ^e 1/2 ^e Henri Decker à Hel: Quatre cent quatre dix francs		456	"	
35 ^e 1/2 ^e Bourgeois à Raulecourt: quatre cent dix sept francs		418	40	
36 ^e 1/2 ^e Hecht à Luvrielle: Six cent quarante francs		640	"	
37 ^e 1/2 ^e Bonninget à Fuchl: Cent quatre vingt francs		56	"	
38 ^e 1/2 ^e Pausch à Longuy: Mille huit cent quatre vingt francs		1.872	"	
39 ^e 1/2 ^e Schmitt à Reley: deux cent francs		200	"	
40 ^e 1/2 ^e Guogras à Nancy: quatre cent francs		400	"	
41 ^e Le service des impôts de guerre et 1/2 ^e : quatre cent quatre vingt francs		480	"	
42 ^e 1/2 ^e Jaquet à Nancy: Sept mille francs		7.000	"	
43 ^e 1/2 ^e Zampier à Zionscourt: deux mille huit cent francs		2.800	"	
Total: quatre mille cent mille trois cent deux francs		86.372	25	86.512
40 ^e Les occasions m'ont été données par la future épouse pour les travaux effectués depuis la première parution de ce contrat jusqu'à ce jour, évalués à forfait à la somme de quatre mille francs				40.000
41 ^e Un établissement d'archiviste avec le détail y attaché et le droit de bail des locaux au dit établissement				1.000
42 ^e L'achat de matériel servant à l'exercice de ce profession d'archiviste, comprenant				
Machine à écrire, marque "Hobbs", achetée neuf cent francs		900	"	
Machine à écrire, marque "Tapp", achetée six cent francs		600	"	
Machine à calculer, marque "Burroughs", achetée deux mille francs		2.000	"	
Machine à calculer, marque "Archimedes", achetée quatre cent francs		1.400	"	
Installation et appareil téléphoniques achetés quatre cent francs		400	"	
Deux lettres de change achetées cent quatre francs		50	"	
Une lettre de change "Bichtor" achetée cent quatre francs		150	"	
		5.500		227.858



10 FÉVRIER
Notaires à NANCY

Trois placets à deux fois estimés ont été
francs
T, signés, reçues estimés ensemble
francs

Plus quatre copies estimés dix francs
Total : Cinq mille six cent cinquante dix francs

Total de l'apport de la future épouse : deux cent
quatre vingt mille cinq cent vingt huit francs quatre
centimes

Report	5.500	227.858
	440	
	50	
	50	
	5.670	5670
		233.528

De convention expresse :

1° Estimation donnée à l'apport de la future épouse comprise en
les articles deux, trois, quatre et cinquante seule à la com-
mune

Qui en France est donnée à l'assurance comprise sous l'ar-
ticle aux créances comprises sous les articles sept et huit,
autres comprises sous l'article huit, à l'abandonnement
d'achats et au matériel compris sous les articles onze et
dix-neuf de l'apport de la future épouse et en outre à la
commune seule.

Inquest apport, franc et libéré de toutes dettes et
charges, la future épouse a donné reconnaissance à la future
épouse et à ses père et mère que le reconnaissance.

Article Cinq

Apport de la future épouse

Mademoiselle la future épouse apporte en mariage et se
constitue personnellement en dot

1° Ses vêtements, bijoux, linge, fourures, chaussures, et autres
objets à son usage personnel, et un dépôt de ses estimés en raison
de la reprise en nature qui en est faite, sous l'article huit, en
valant pour la reprise, de dix mille francs et de son argent
à la somme de dix mille francs - 40.000.

2° Ses valeurs nominatives et après déduction de toutes
fournitures, savoir

Cinq cent cinquante obligations de cinq cents francs de la
Compagnie des Chemins de fer de l'Est, trois cents francs, en un seul
franc n° 142.079 au nom de la future épouse, n° 168.572 à 168.721

Représentant au total de la Bourse de Paris de huit cent quatre-
vingt, et de dix cent cinquante francs, la somme de
quatre cent cinquante francs - 40.200

Sept cent quatre obligations de cinq cents francs de la
Compagnie des Chemins de fer de l'Est, trois francs cent,
autres, en un seul franc n° 278.164 au nom de la
future épouse, n° 291.553 à 559⁽¹⁾, 211.084, 1.480.596, 1.050.
297, 1.480.299 à 1.480.303⁽²⁾, 3.034.400 à 3.034.408⁽³⁾

Représentant au total cent de Bourse et de deux
cent cinquante francs, la somme de six mille de
deux cent francs - 6.372

Sept obligations de cinq cents francs de la Compagnie
des Chemins de fer de Paris à Orléans et à la Méditerranée, en
un seul franc n° 405.009 au nom de la future épouse
n° 2924.476 à 2924.482⁽⁴⁾, trois cent francs nouveaux

Représentant au total cent de Bourse et de deux
cent cinquante francs, la somme de mille sept cent
quatre-vingt francs - 1792

1924

Et de l'apport de la future épouse, en outre, en
un de la future épouse sur le Requête n° 29.350

Représentant au total cent de Bourse la somme de
deux mille sept cent francs - 7.500

À Relever 57.804



<p>Un seul obligatoir de cinq cents francs des Credits Fonciers de France, emprunt foncier deux francs cinquante centimes par cent de mil huit cent quatre vingt cinq au capital de n° 76.174 au moy. de la future epouse, 9^e 25.647; 470.352; 833.340 a 833.282; 833.244 a 833.203 (10)</p>	<p>Report 55.804</p>
<p>Représentant audit cours de Bourse etant de deux cents quatre vingt deux francs, la somme de six mille cinq cents francs</p>	<p>6.050</p>
<p>Cinquante Bous de cinq cents francs des Credits Nationaux au capital de, au moy. de la future epouse, 9^e 3.115.901 a 3.115.850</p>	<p>61.854</p>
<p>Représentant audit cours de Bourse etant de quatre cent cinquante neuf francs cinquante centimes, la somme de deux mille deux cents quatre vingt deux francs cinquante centimes</p>	<p>22.987</p>
<p>Ces cinq cents obligatoirs de cinq cents francs de la Campagne Des Chemins de fer de Paris a Lyon et a la Méditerranée, type 192 tranche A au capital de 9^e 4246 au moy. de la future epouse 9^e 200.405 a 200.405 (154) mais pour cent</p>	
<p>Représentant audit cours de Bourse etant de deux cent vingt trois francs, la somme de quatre mille trois cents quatre cents cinquante francs</p>	<p>33.450</p>
<p>Ces cinq cents obligatoirs de cinq cents francs de la Campagne Des Chemins de fer de l'Est, mais pour cent, au capital de, au moy. de la future epouse, 9^e 310.973 au moy. de la future epouse, 9^e 38.246; 354.392; 354.343; 480.965 a 467 (3); 605.892 a 605.894 (3); 677.679; 739.767; 529.218; 405.946; 7016.619 a 7016.612 (4); 4035.269 a 4035.293 (25); 7035.351 a 7035.355 (2); 7088.156; 7115.501; 7115.476 a 7115.677 (2); 1117441 a 1117444 (2); 1130348; 1166452 a 1166459 (2); 1183.997 a 1183.999 (2); 1188.381; 1188.384 a 1188.390 (2); 1190320; 1256713; 1251412 a 1251.424 (2); 1258.210; 1269.885; 1269586; 1295.966 a 1295.968; 1324.776; 1364.957; 1398504; 1455.394; 1468.804 a 1468.807 (2); 1508.849 a 1508.857 (2); 1534735; 1535.035; 1637.708; 1708.785; 1761.811; 1761.612; 1767.806 a 1767.808 (2); 1793.331; 1801.838 a 1801.862 (2); 1821.683 a 1821.687 (2); 2075.108 et 2159.041</p>	<p>18.291</p>
<p>Représentant audit cours de Bourse etant de trois cent douze francs, la somme de quatre mille sept cents quatre cents francs</p>	<p>46.800</p>
<p>3 est Et les valeurs au porteur et autres valeurs</p>	<p>15.091</p>
<p>Trois obligatoirs de cinq cents francs de la Campagne des Chemins de fer de Paris a Lyon et a la Méditerranée, mais pour cent, au moy. de la future epouse, 9^e 1.097.639; 1.227.997 et 1.716.813</p>	
<p>Représentant audit cours de Bourse etant de deux cent cinquante six francs, la somme de sept cent vingt quatre francs</p>	<p>768</p>
<p>Deux actions de cent francs Compagnie central de Credit, au capital de cent francs, au moy. de la future epouse, 9^e 15.842 et 119.823</p>	
<p>Représentant audit cours de Bourse etant de</p>	<p>165.819</p>

trois cent cinquante francs, la somme de huit cent cinquante francs	165.859	50
Des obligations de cinq cents francs de jouissance au 1 ^{er} janvier de l'année, empruntées en France, au taux de six pour cent, au nombre de huit cent cinquante (10)	325	"
Représentant audit cours de bourse etant de quatre cent quatre francs, la somme de quatre cent quatre francs	4300	"
Des obligations de cinq cents francs de Crédit national, empruntées en France, au taux de six pour cent, au nombre de quatre cent quatre (11), 1615.771; 1615.833; 1615.937; 2109.508; 2109.893; 2109.883; 2109.710; 2109.799; 2.588.551; 3.156.558		
Représentant audit cours de bourse etant de quatre cent cinquante francs, la somme de quatre cent cinquante francs	4640	"
Trente francs de rente sur l'Etat français, cinq pour cent, au nombre de six cent quatre-vingt-sept (12), 111.305		
Représentant audit cours de bourse etant de quatre cent cinquante francs, la somme de quatre cent cinquante francs	406	80
Quatre cent cinquante francs de rente sur l'Etat français, cinq pour cent, au nombre de six cent quatre-vingt-sept (13), 111.305	16582	50
Représentant audit cours de bourse etant de quatre cent cinquante francs, la somme de quatre cent cinquante francs	5585	"
Cinquante francs de rente sur l'Etat français, cinq pour cent, au nombre de six cent quatre-vingt-sept (14), 111.305		
Représentant audit cours de bourse etant de quatre cent cinquante francs, la somme de quatre cent cinquante francs	22.600	"
Total de l'apport de la future épouse: deux cent quatre-vingt-sept francs quatre-vingt-cinq centimes	203.697	50

Je certifie par ce présent l'écriture donnée aux présentes comparant l'apport de la future épouse à son apport personnel et la communauté.

Jusqu'à l'apport de la future épouse et de son apport personnel, le mariage est resté en charge par le seul fait de la célébration du mariage.

Acte fait à Paris le 10 Mars 1904.

Commissaire de la future épouse

En conséquence du mariage, Monsieur et Madame de Schœffer, cette dernière assistée de son mari, Monsieur et Madame de Schœffer, ont convenu et ont déclaré par acte sous seing privé et par devant moi, notaire, que Monsieur de Schœffer, futur époux, a apporté à son mariage une somme de deux cent quatre-vingt-sept francs quatre-vingt-cinq centimes, que Madame de Schœffer, future épouse, a accepté être tenue de deux cent quatre-vingt-sept francs quatre-vingt-cinq centimes.

dès que M. de S.
C. M.
J. de S.
H. de S.

La reprise d'un appartement
M. de S.
C. M.
J. de S.
H. de S.

subordonnés entre eux à payer au futur époux dans le
délai de dix-huit mois de ce jour et sans intérêts jusque
là; toutefois au cas où le futur époux aura réalisé au
cette date l'acquisition d'un immeuble de valeur suffisante
pour en garantir la restitution

Article Sept

Reserve du droit de retour

Monsieur et Madame de Schastky se réservent respec-
tivement, chacun en ce qui le concerne, le droit de retour sur
la dot qu'ils viennent de constituer à Madame de Morville leur
fille, pour le cas où elle viendrait à décéder avant son
mariage et pour le cas inverse si ses enfants de la future
épouse viendrait eux même à décéder sans descendants non
des deux sexes.

Mais l'exercice de ce droit de retour ne fera pas obstacle
à l'effet de tous avantages légaux que la future épouse peut
faire au futur époux pendant le mariage, non en un autre
sensiblement et à charge pour le bénéficiaire de la donation de
faire jusqu'à son montant de cette dot au dit futur époux.

Article huit

Mode de reprises

I. - Reprise des effets à usage personnel

Chaque des époux au cas de décès, ne jouissant ni ayant
cause, ne peut avoir, tels que la constitution de la communauté,
les vêtements, linges, bijoux, dentelles, fourrures, armes, livres
et tous objets à l'usage personnel des futurs époux qui survi-
vent après, et ce, sans limitation de somme, de part et d'autre
quel que soit la différence de valeur qui pourrait exister
avec ceux apportés en mariage; cette reprise des biens sera
exercée en représentation des objets de même nature apportés
en mariage et dont il n'a été fait aucune estimation

II. - Reprise des biens apportés en mariage, constitués en
dot et recueillis pendant le mariage

La reprise des biens compris dans les articles deux, trois,
quatre, cinq, six, et dix de l'apport du futur époux, du montant
de la constitution de dot à la future épouse et des objets en
objets se rattachant par l'usage recueillis par les futurs
époux pendant la durée du mariage s'effectuera en dernier
rang.

Pour les biens compris dans les articles six, sept, huit, neuf,
dix et onze de l'apport du futur époux, deux et trois de
l'apport de la future épouse et tous les biens autres que ceux
mentionnés recueillis par les époux pendant le mariage, la reprise
sera en nature; toutefois au cas où les dits biens ne se retrou-
veraient plus à la dissolution de la communauté ou n'auraient
pas été recueillis, la reprise se fera de l'estimation portée au
présent contrat ou dans tout les cas réguliers ou du montant
des aliénations et sans aucun intérêt et tel est connu.

Article neuf

Constitution sur le mobilier

En cas de dissolution de la communauté, mais par décès
volontaire, le survivant des futurs époux aura la faculté de
conserver pour son compte personnel, tout ou partie des mobi-
liers existant de la communauté sans que les représentants
des parents puissent se les attribuer ou se les faire attribuer
et, sauf pour le survivant à faire la déduction sur ces biens
et reprises ou à leur compte à qui de droit de la valeur
des objets perdus ou conservés par lui, d'après l'estimation

qui y aura été faite dans l'indivisaire qui sera alors dressé et à charge de faire ravalement en ayant à cet égard, écarté la séquestration d'indivisaire.

Article Dix

Remploi

Le remploi des biens propres à chaque des futurs époux qui seraient aliénés ou hypothéqués par suite de mariage, se fera conformément aux dispositions du Code Civil; mais les tiers ne pourront y avoir égard et exiger des complais et ils ne seront nullement responsables de ceux qui seraient effectués.

À défaut de remploi, chaque des époux ou ses héritiers ou ayants droit exerceront les reprises desdits biens conformément à la loi.

Article Onze

Clause de franc et quitte

Il est expressément convenu que, même en renonçant à la communauté, la future épouse, ses héritiers et ayants droit ne pourront s'approprier ni par suite de mariage ni la future épouse, la dot à elle constituée et les biens qui lui seront advenus pendant la durée de la communauté, tant en meubles qu'en immeubles, par donation, succession, legs ou autrement.

Toutes ces reprises auront lieu franc et quitte des lettres de la communauté, même si la future épouse y est obligée, au cas où elle est engagée, auquel cas elle sera garantie et indemnisée, ainsi que ses héritiers ou ayants droit par la future épouse au vu des biens personnels.

Article Douze

Restitution de la Dot

La future épouse ou ses héritiers à qui il y aura lieu, restitueront à la future épouse ou à ses héritiers, les biens, tant meubles qu'immeubles appartenant au mariage par la future épouse ou à elle constituée, au dot et ceux dont elle aura joui pendant le mariage par donation, succession, legs ou autrement.

Les meubles dont la future épouse aura joui et dont elle aura joui pendant le mariage ou en son absence ou en son absence et dont elle n'aurait pas d'immeubles, à charge par elle de payer les intérêts au taux légal à cette épouse à partir du jour du décès de son époux.

Article Treize

Clause relative à l'établissement d'architecte et clause de fonds de commerce ou de crédit social

§ I. Tout établissement d'architecte exploité par la future épouse sera repris à sa propriété exclusive.

En conséquence, lors de la dissolution de la communauté pour quelque cause que ce soit, la future épouse, ses héritiers ou ayants droit exerceront la reprise en nature de cet établissement s'il existe à cette époque, sans à aucun moment la communauté à raison des sommes qui se seraient payées par elle pour ce dit établissement matériel au point sans autre cause; et la reprise y demandée pour un établissement quel que cet établissement aurait été ou non.

§ II. Si, lors de la dissolution de la communauté, la future épouse ou l'un d'eux exploitent un établissement industriel

5 1

ou commercial, autre que le cabinet d'architecte, appartenant
le futur époux et par lui versés par lui, le conjoint des époux
aura le droit de cumuler pour en compte personnel tout stable
tenue avec les autres, aléatoires, mobiliers et immobiliers que
y stipulerait et à charge de leur compte de la valeur dudit
établissement et de ses accessoires et après la prise que en sera
faite alors par un commissaire-priseur assisté de deux experts
choisis par les parties, ou, à défaut d'unanimité requise, et
après l'expertise de deux experts choisis à l'unanimité au sein
des deux parties requises de la part de la justice d'après
le Président du Tribunal civil de première instance du domicile
des époux; lesquels experts et cas de désaccord, pourront
s'y adjoindre une troisième qui procèdera d'office.

III - Si l'établissement est relatif au seul ou à l'un
de deux époux, le conjoint des futurs époux aura le fait
de cumuler pour lui seul, à moins de stipulations embrassées
dans l'acte de société, lesdits droits sociaux pour toute
valeur telle qu'elle résultera du dernier inventaire social
qui aura précédé le décès et ceux des sommes payées par
l'acte de société, sans qu'il y ait lieu à aucun compte pour
les opérations postérieures audit inventaire qui seront actives
seul. L'expert choisi par une des parties aura le droit de
vérifier lesdits droits et de les faire valoir de la manière que
aura été prévue dans l'acte de société pour ce cas spécial
et, à défaut de stipulation de cette nature, lesdits droits et
autres comptes pour le montant des capitaux mis en société
par le conjoint décédé ou par l'un ou l'autre des époux,
sans qu'il y ait lieu de former compte d'établissement pour
les liquidations au profit qui seraient pour le conjoint
seul.

IV - Le conjoint survivant aura la valeur des dettes et engagements
indivisibles au moment de son décès par lui contractés, et
ce dans la communauté et dans son actif qui il pourra
avoir successivement dans la succession de son conjoint, et il
aura, pour s'acquitter de la somme qui il pourra avoir devant
après cette liquidation, les sommes, délais et conditions stipulés
dans l'acte de mariage qui précède.

V - Le futur époux en ses héritiers auront seuls droit au
fait des travaux de l'établissement d'architecte,
mais ils devront s'acquitter des loyers et dépenses toutes les
charges, et pour ce faire de la destination de la commu-
nauté, et, si l'établissement est relatif à une maison
propre à l'époux ou descendant de la communauté, il sera
fait fait au futur époux ou à ses héritiers pour une durée
maximum de neuf années, moyennant un loyer et sous
des charges et conditions qui seront déterminées à l'amiable
entre les héritiers ou, en cas de désaccord, par deux experts
choisis par eux avec faculté de s'y adjoindre un troisième.

Pour le cas d'établissement industriel ou commercial, le
survivant des époux usant de la faculté qui lui a été accordée
de s'occuper, aura seul droit au fait des travaux et à l'entretien
de l'établissement pour le temps qui y restera à courir,
à charge de leur compte de la communauté des loyers
qui elle aurait été payés d'avance, d'acquitter toutes les
obligations qui pourraient y résulter et de payer les loyers à
courir, de manière que les héritiers du prédécédé ne puissent
jamais réclamer un remboursement à cet égard.

La future épouse, née le 10
 mars 1841, fille de M. de Schack
 et de M. de Schack, de laquelle
 elle a deux enfants naturels
 légitimes, savoir :

M. de S.
 C. M.
 J. de S.
 H. de S.

Si l'acte d'habitation se trouve expiré d'une manière
 quelconque de la communauté ou de la séparation
 de biens, le mariant aura le droit d'opérer
 que l'acte soit renouvelé au moins neuf années de
 l'expiration ou de la fin des termes à l'expiration
 de l'habitation d'habitation.

Le mariant sera tenu de déclarer dans les trois mois
 de la célébration ou de l'extinction ou de la fin, s'il
 entend user des droits qui viennent de lui être réservés.

La future épouse, par le présent acte, reconnaît que elle a
 le mariage, reconnaît que elle y renonce et qu'elle agit au nom
 de ses enfants.

Il est fait mention des parties

de M. de S. et de M. de S. et de M. de S. et de M. de S.
 M. de S. et de M. de S. et de M. de S. et de M. de S.
 M. de S. et de M. de S. et de M. de S. et de M. de S.

Joint Act

Fait et passé à Nancy
 en la demeure de M. de Schack
 le 10 mars 1841, à deux heures

En présence de
 M. de S. et de M. de S. et de M. de S. et de M. de S.
 M. de S. et de M. de S. et de M. de S. et de M. de S.
 M. de S. et de M. de S. et de M. de S. et de M. de S.

Tout est fait et passé
 en la demeure de M. de Schack
 le 10 mars 1841, à deux heures

M. de S.
 C. M.
 J. de S.
 H. de S.

Marie Antoinette de Schack

Monsieur Marsot
 Av. Nancy

J. de Schack
 H. de Schack

B. de S.
 H. de S.

Amazone

[Signature]

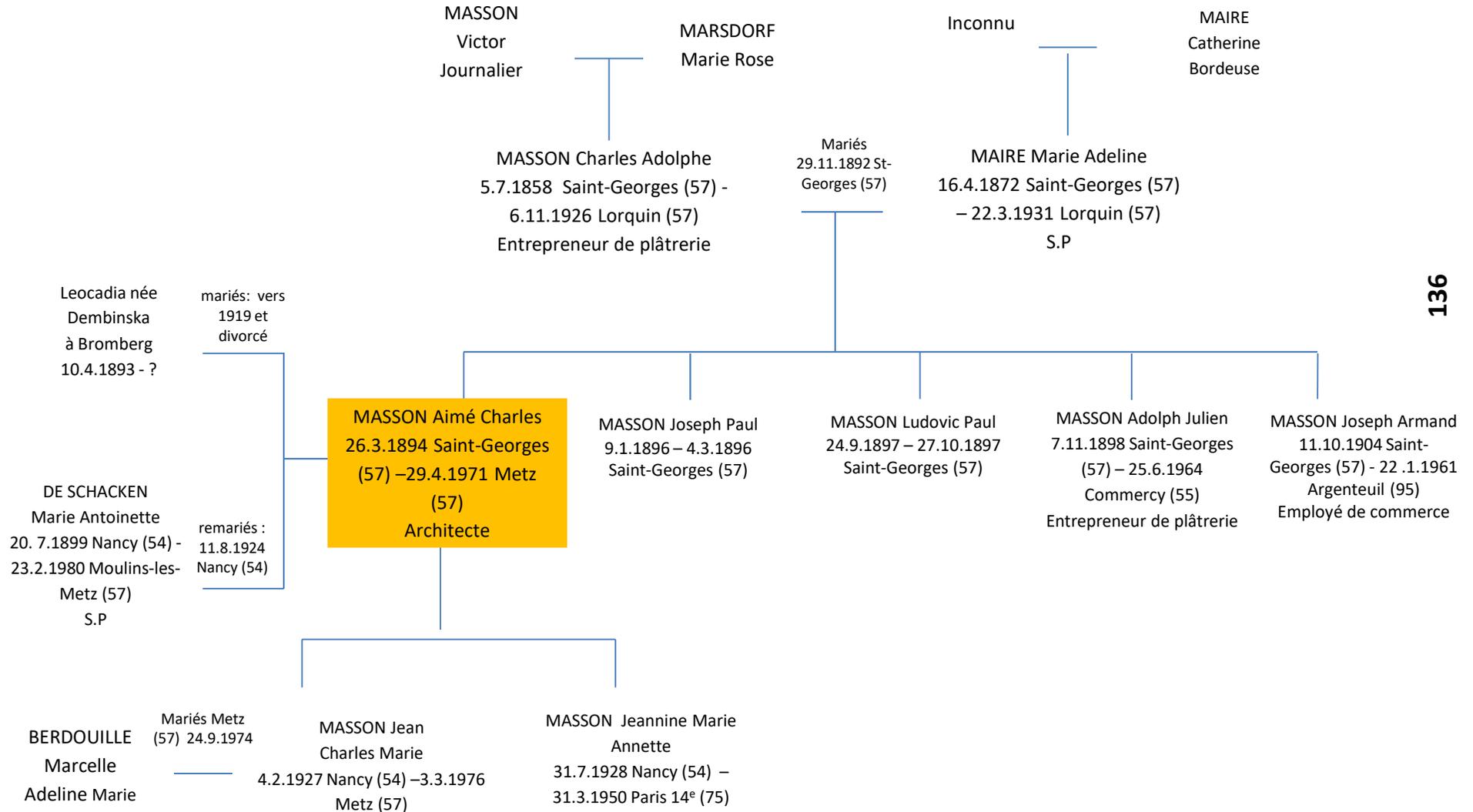
Enregistré à Nancy A. C. le vingt août 1904
 V^o 918^B F^o 47 N^o 36 Reçu constitution de sol à 450 % - 4500 *f*
 Appointé à 6 % - 4522.40
 Droits fixe - - - 12

Total: dix mille huit cent quarante et un francs ^{x mg} 10.847.88
 vingt huit centimes.

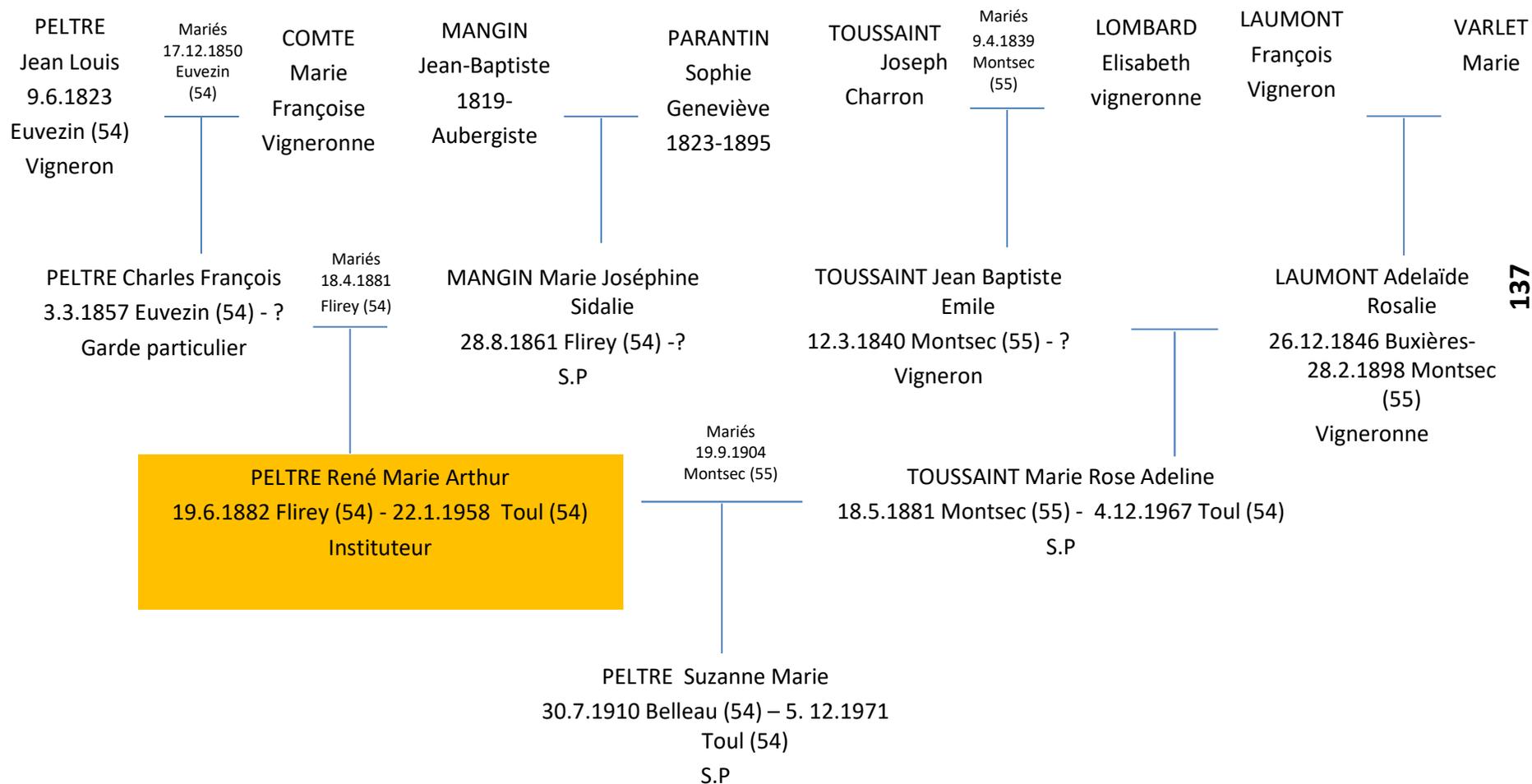
Duval

Arbre généalogique des
commanditaires de
Charles Masson

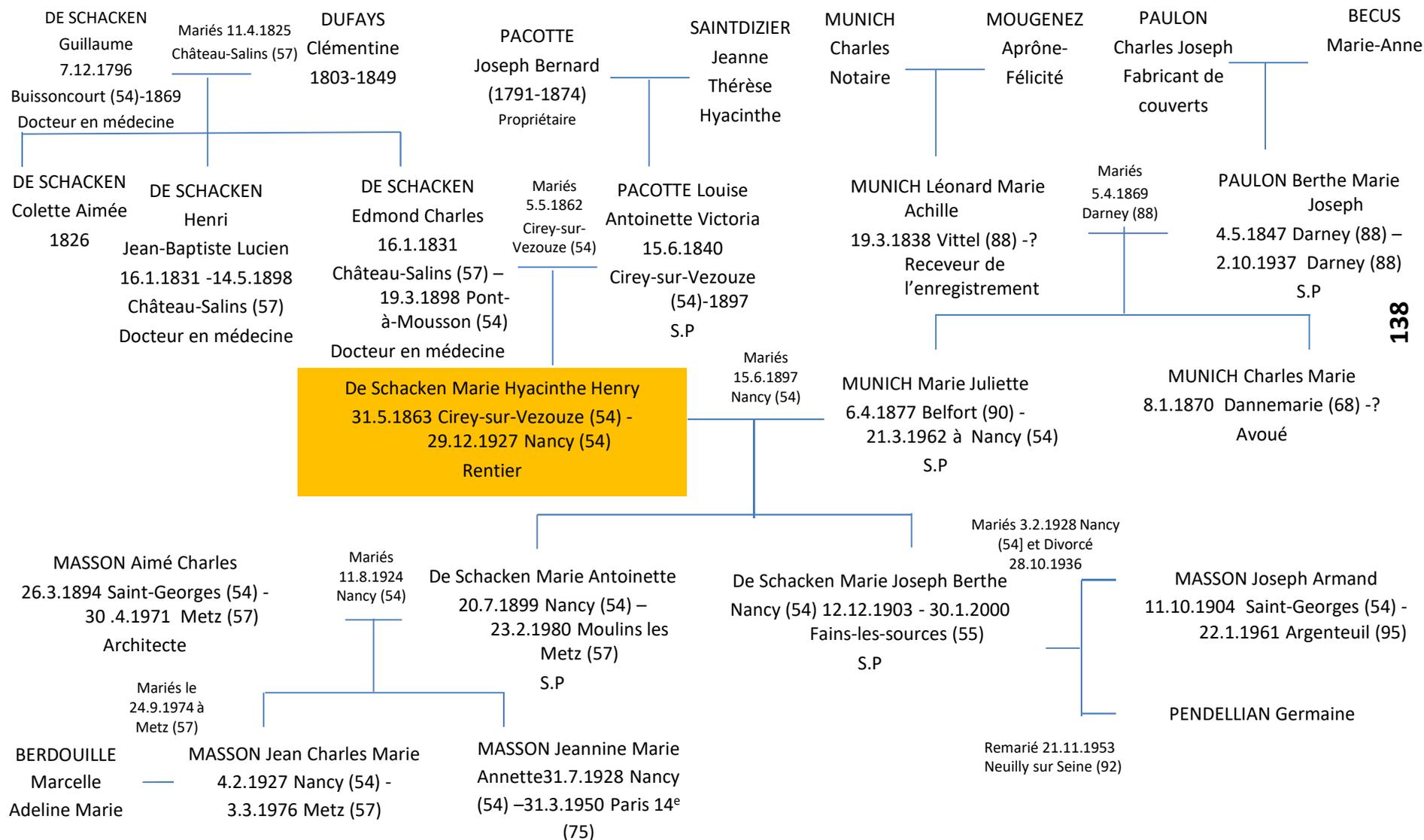
Arbre généalogique de la famille MASSON



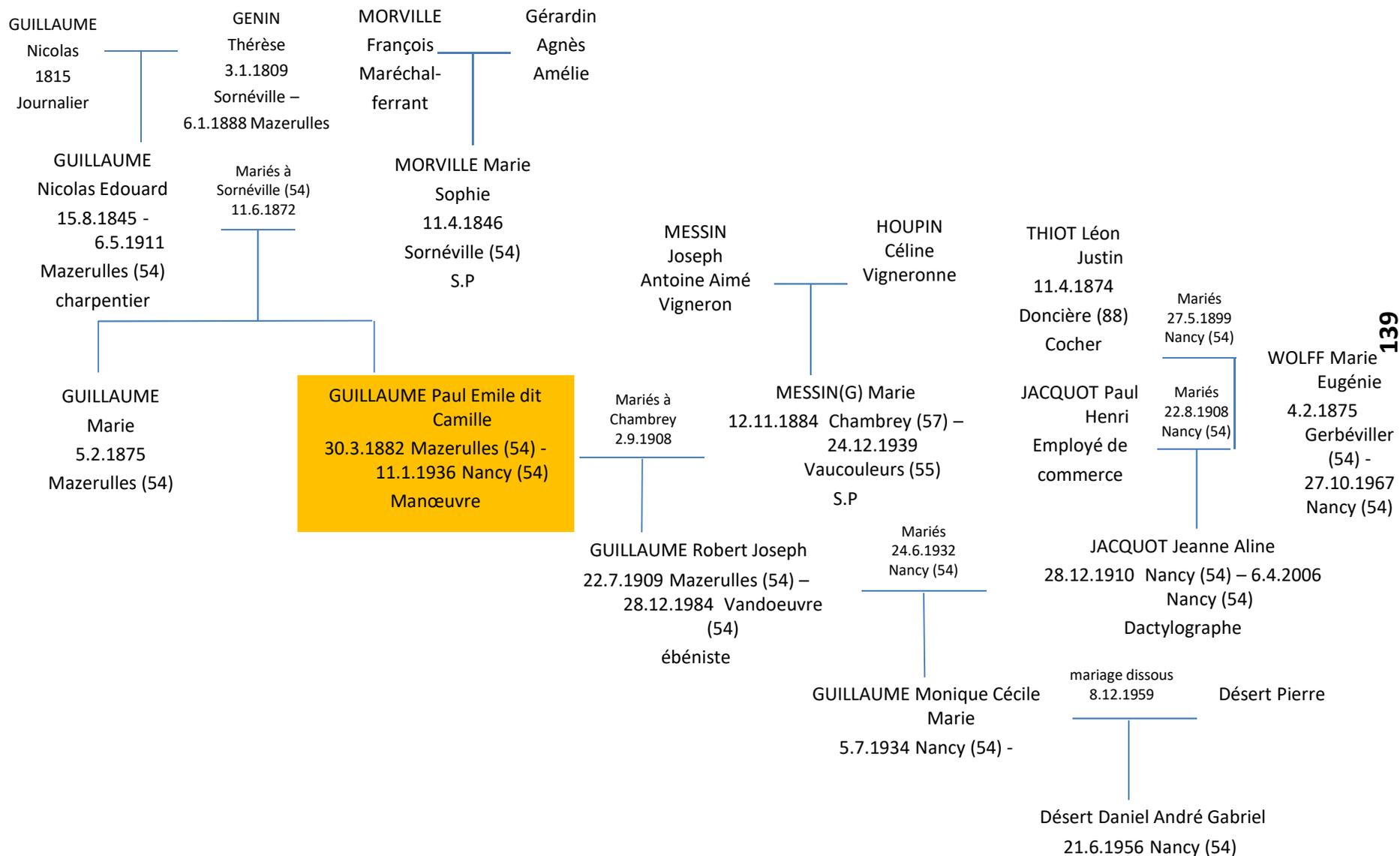
Arbre généalogique de la famille PELTRE



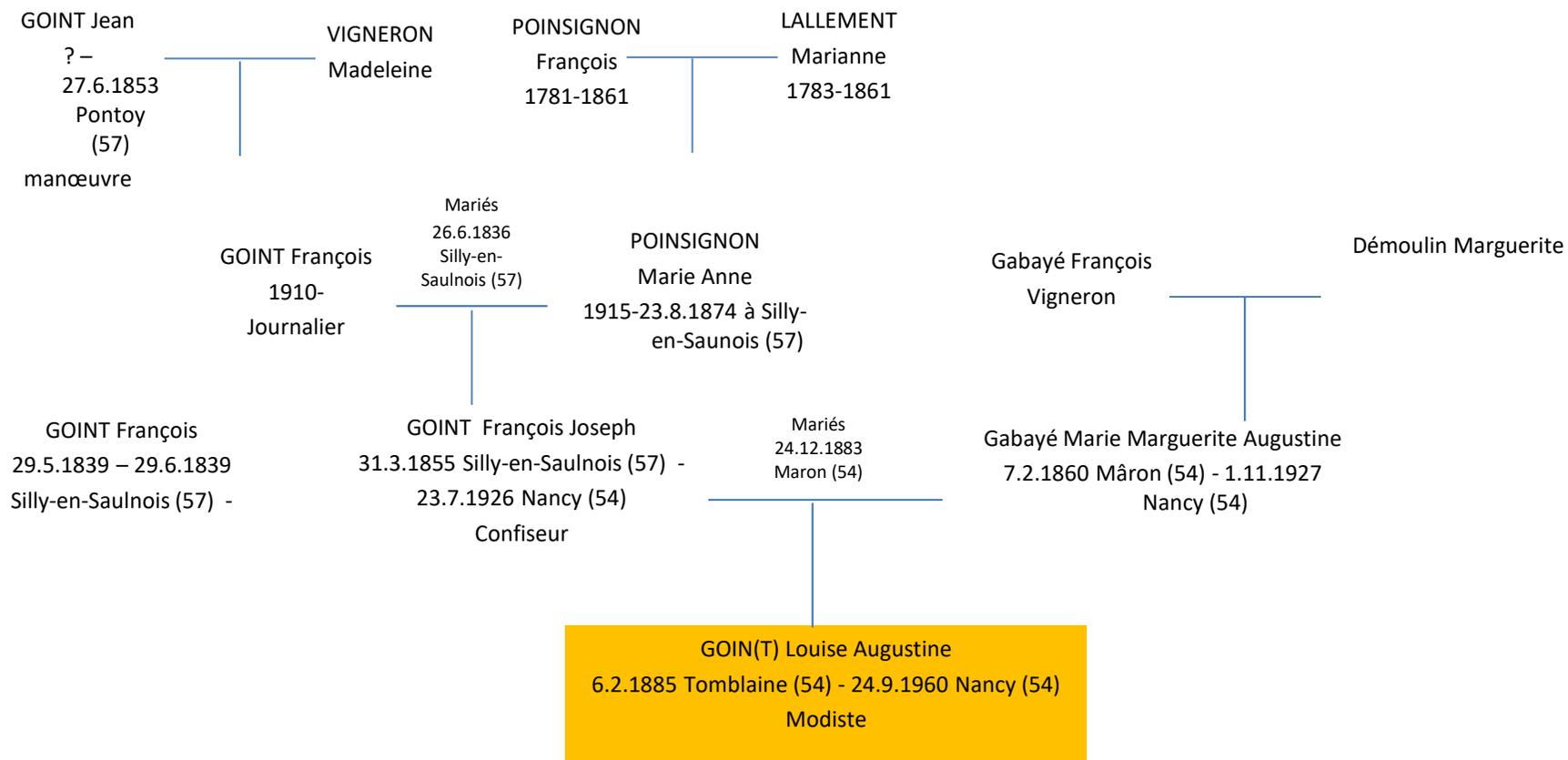
Arbre généalogique de la famille DE SCHACKEN



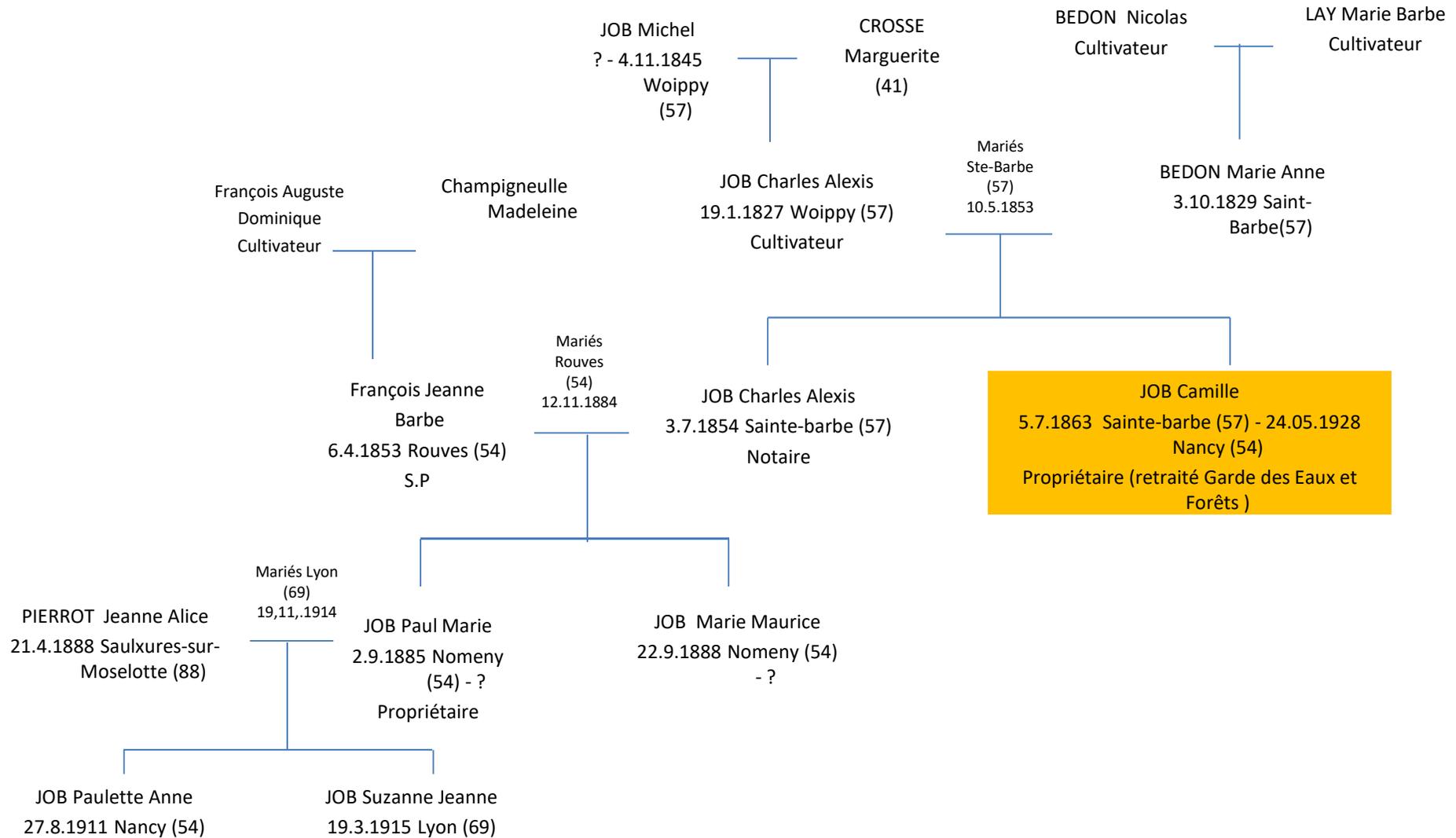
Arbre généalogique de la famille GUILLAUME



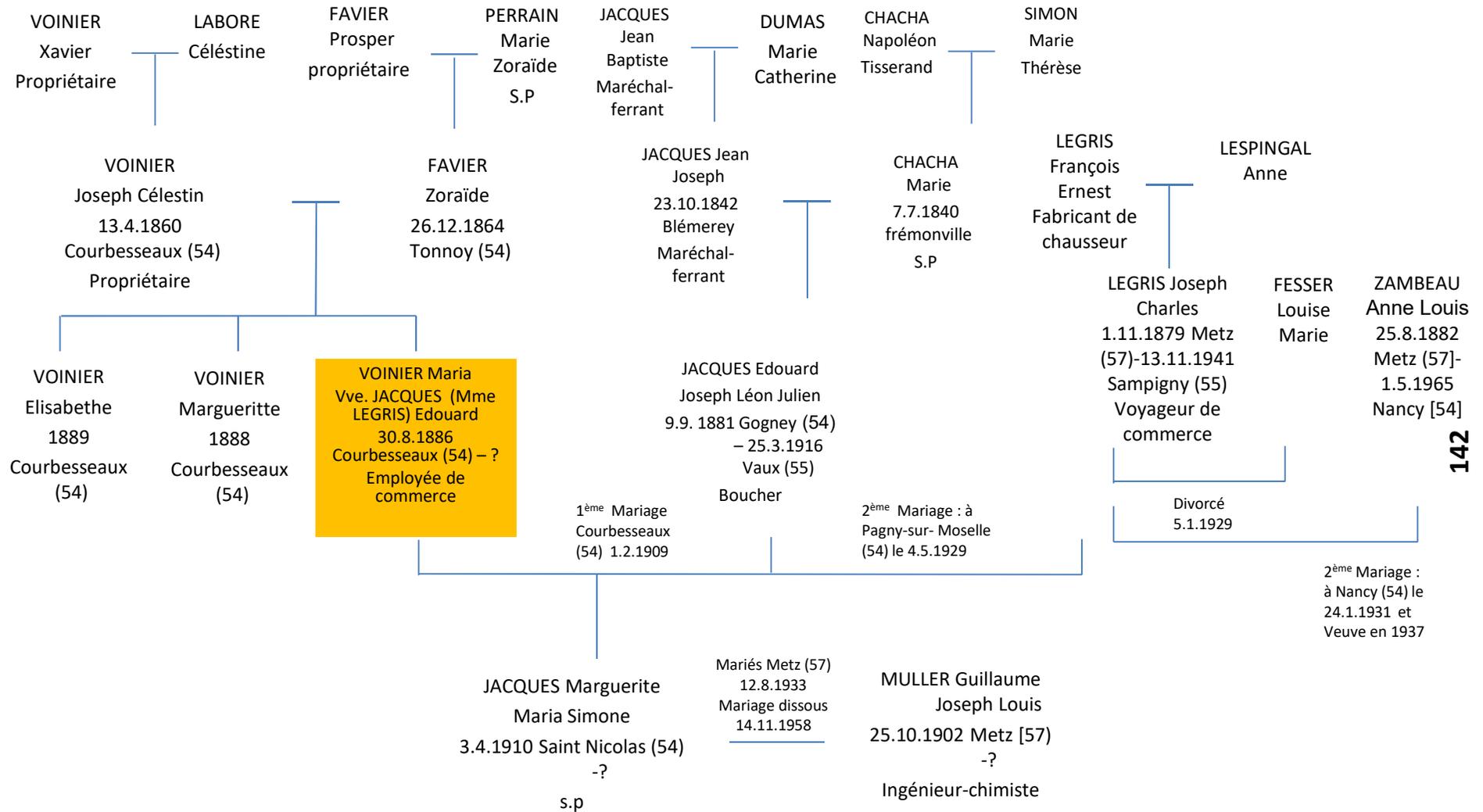
Arbre généalogique de la famille GOIN(T)



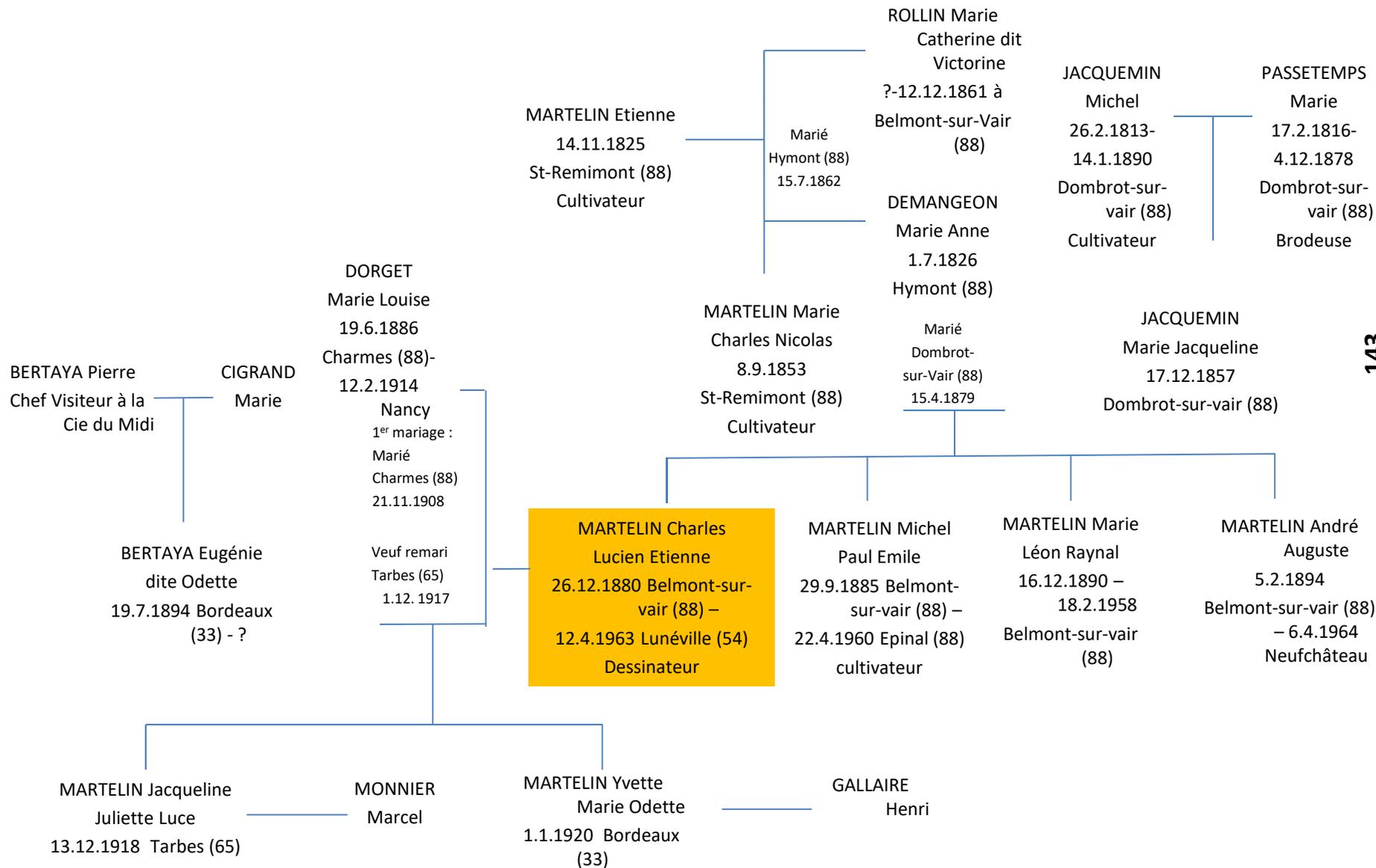
Arbre généalogique de la famille JOB



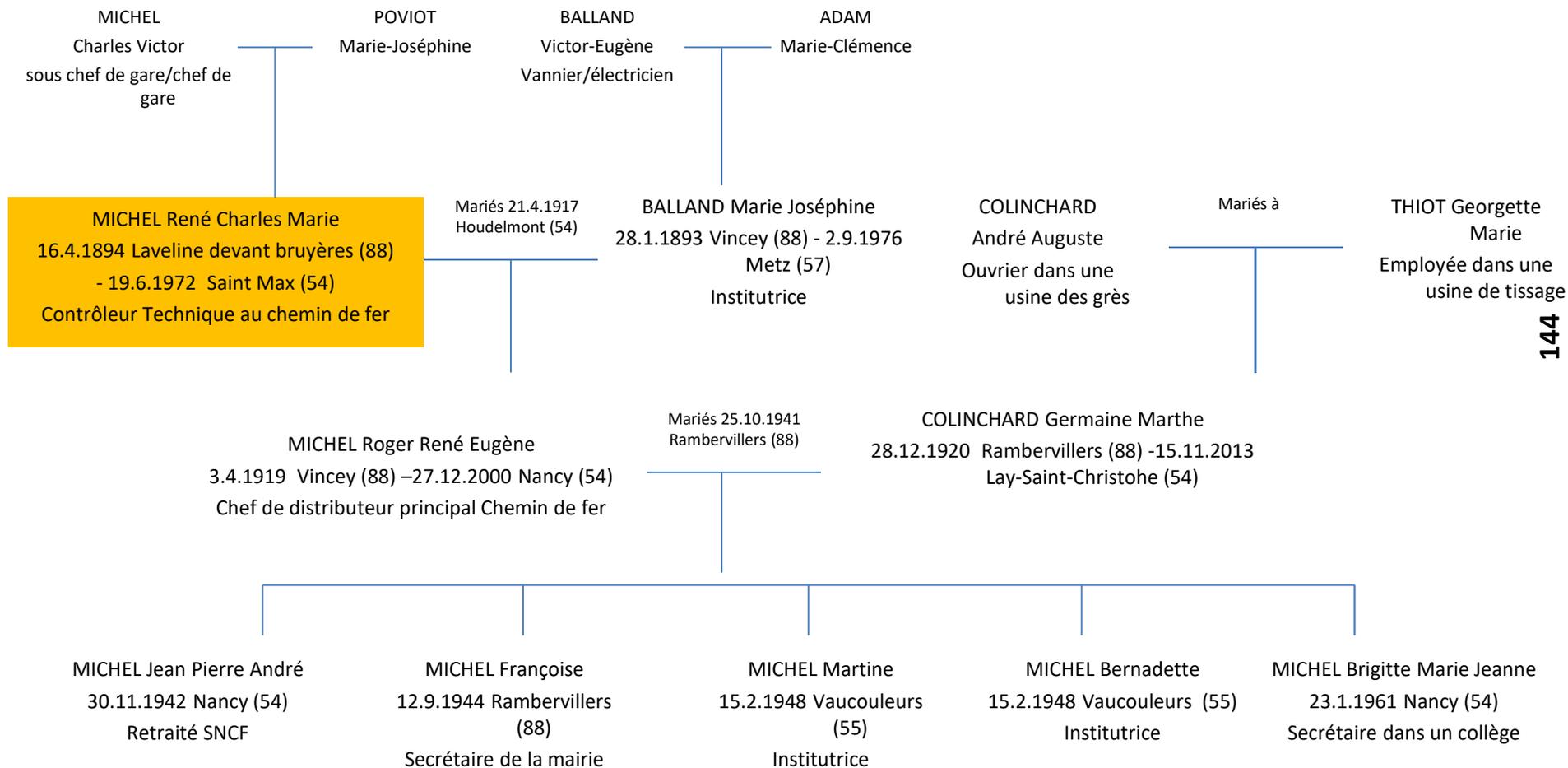
Arbre généalogique de la famille Voinier (Mme. Vve. Jacques, Mme. Legris)



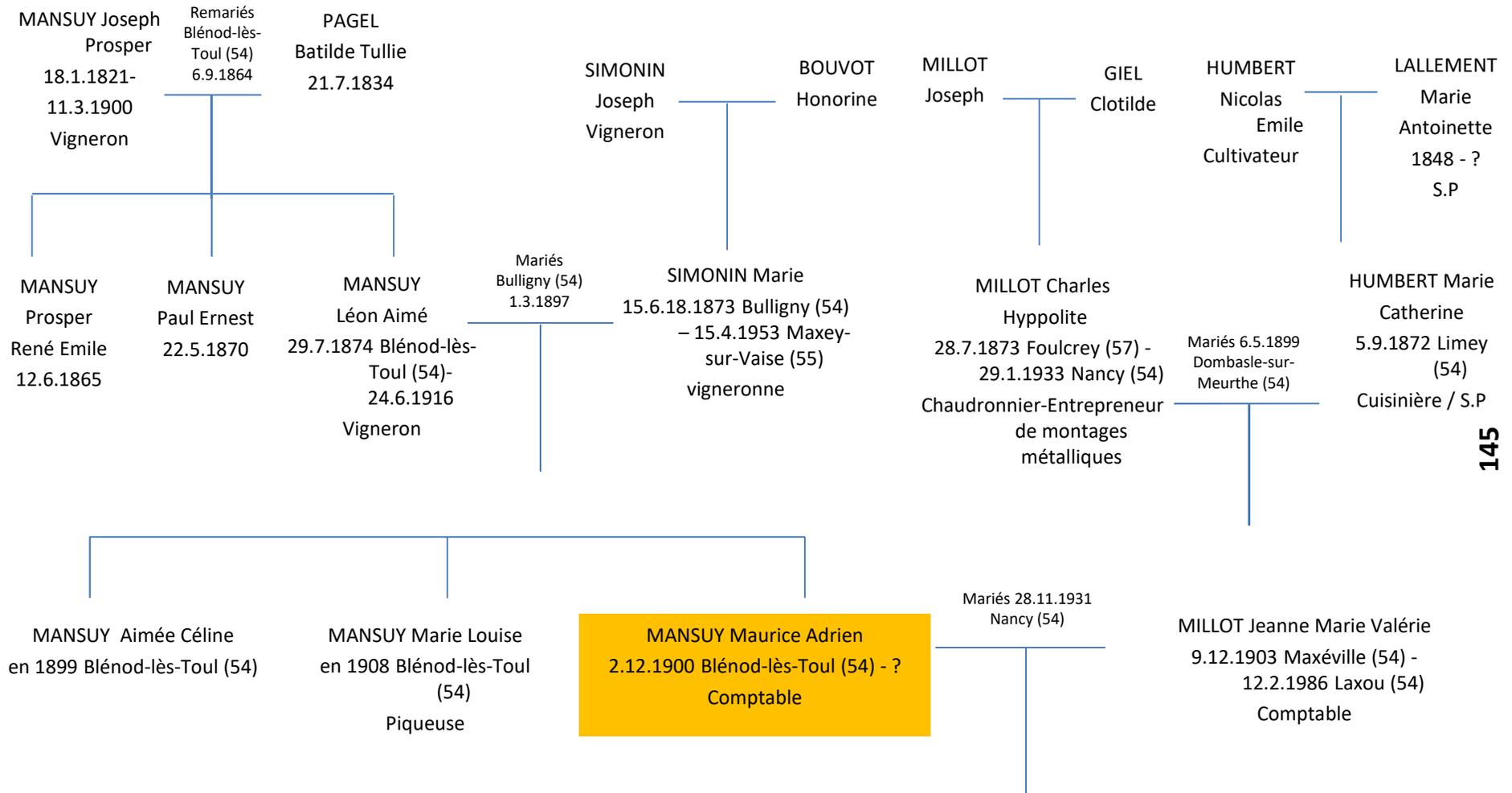
Arbre généalogique de la famille MARTELIN



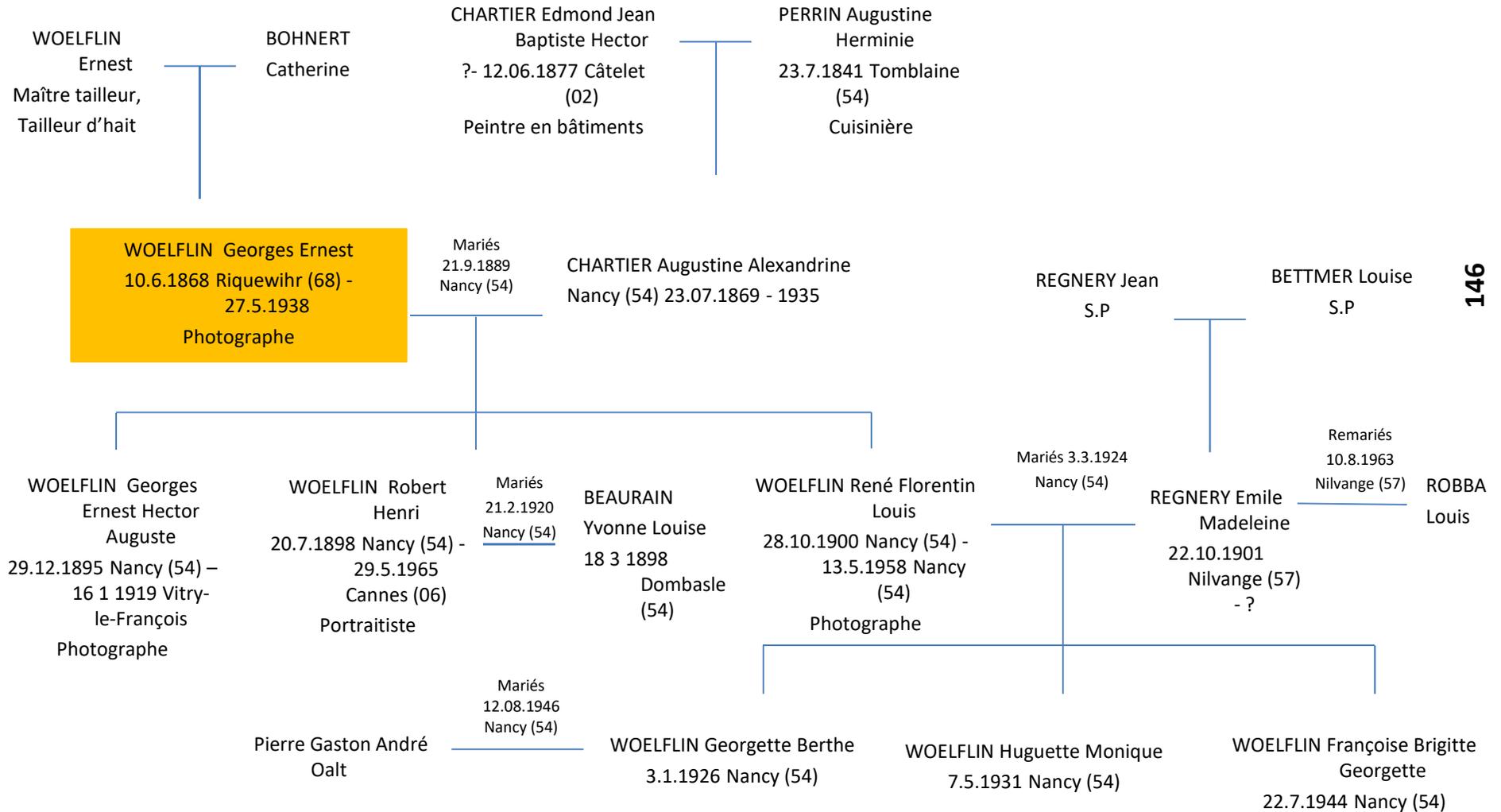
Arbre généalogique de la famille MICHEL



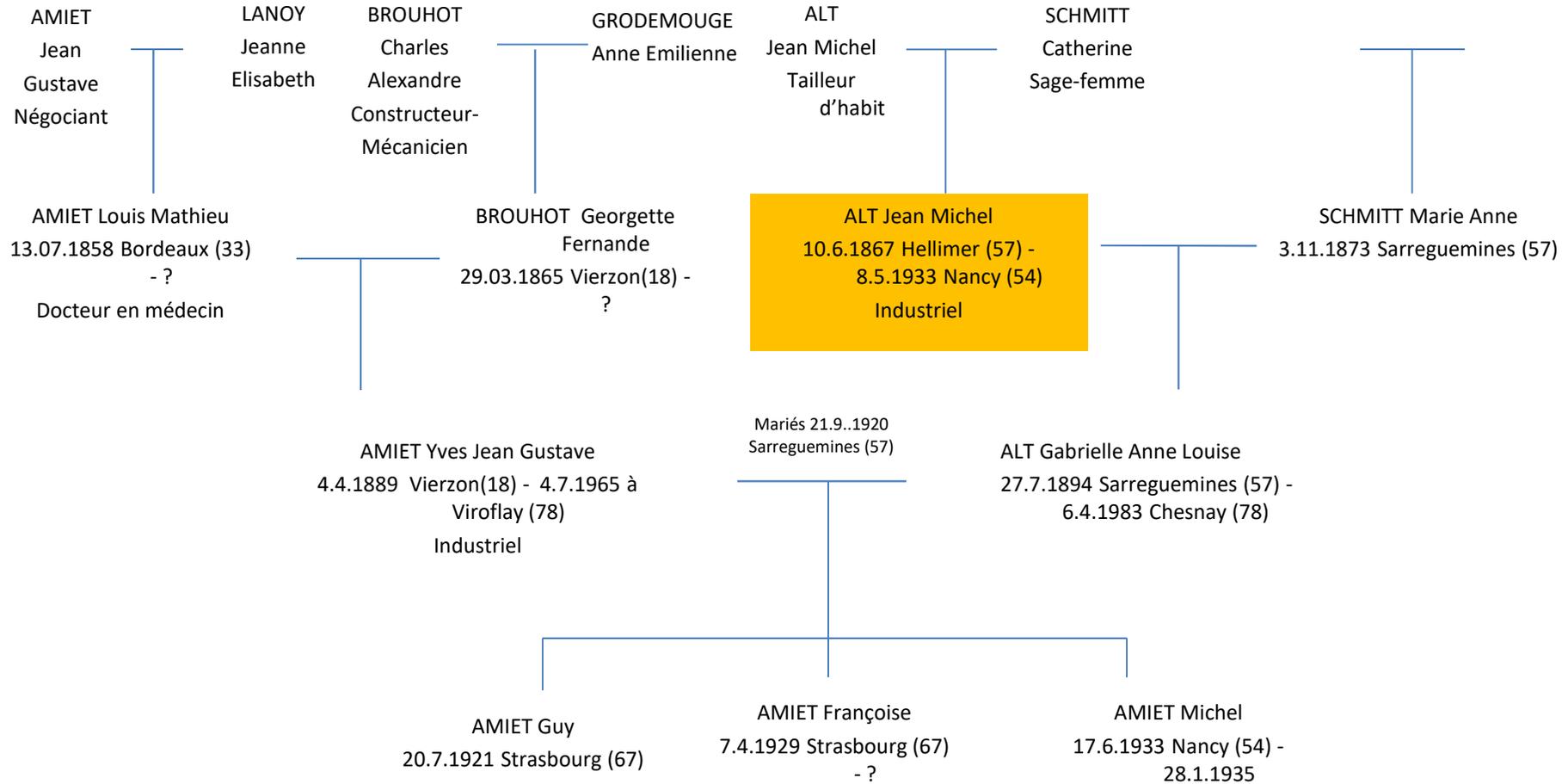
Arbre généalogique de la famille MANSUY



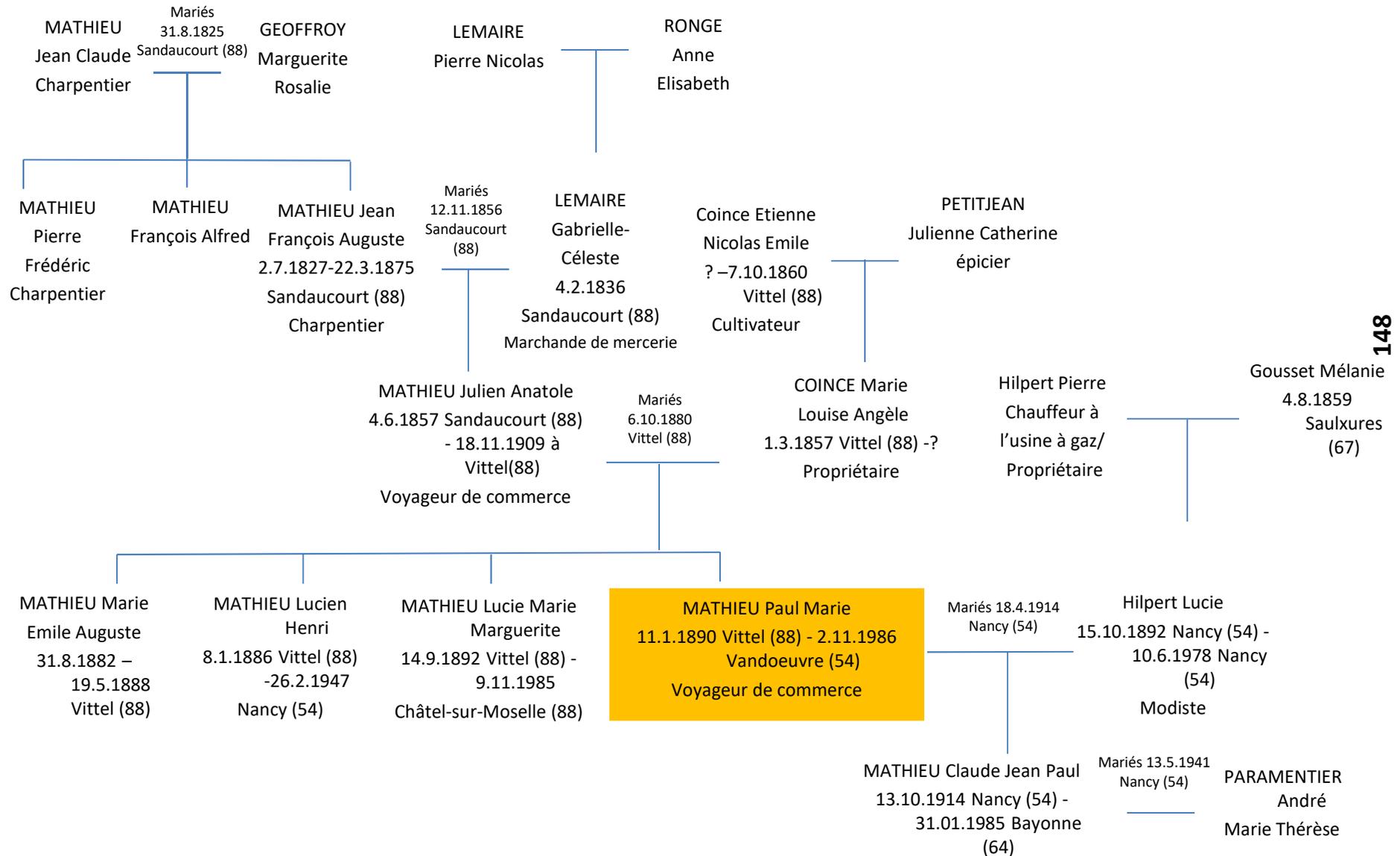
Arbre généalogique de la famille WOELFLIN



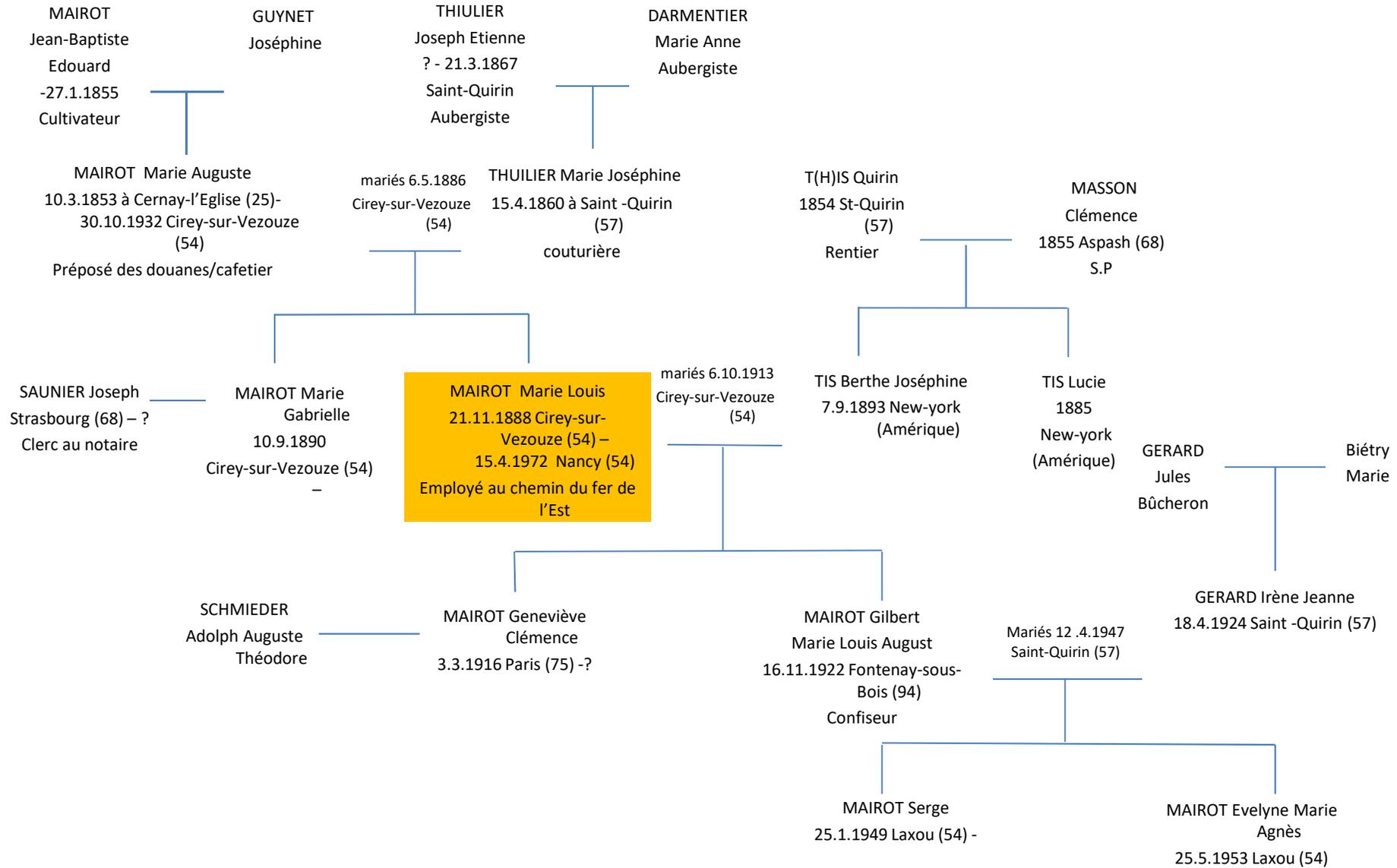
Arbre généalogique de la famille ALT



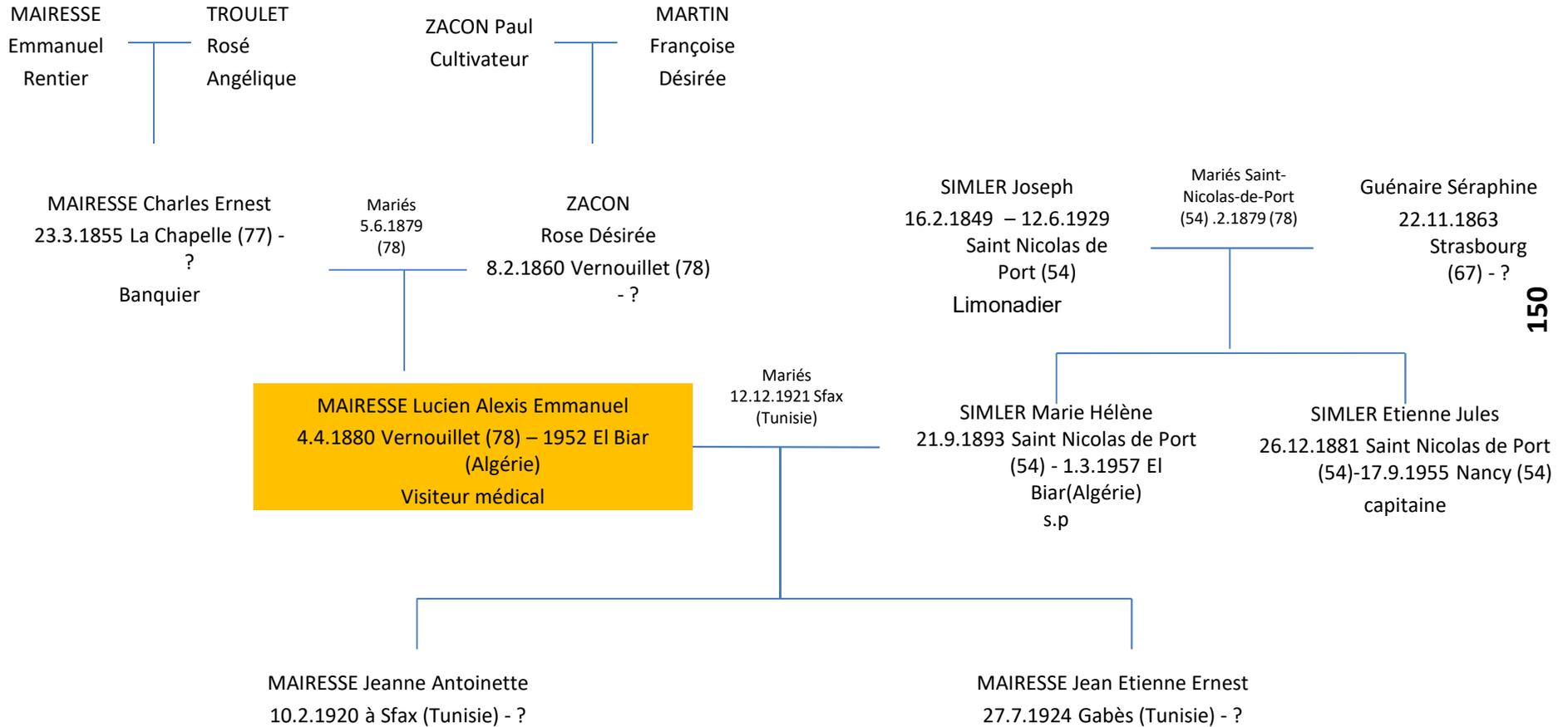
Arbre généalogique de la famille MATHIEU



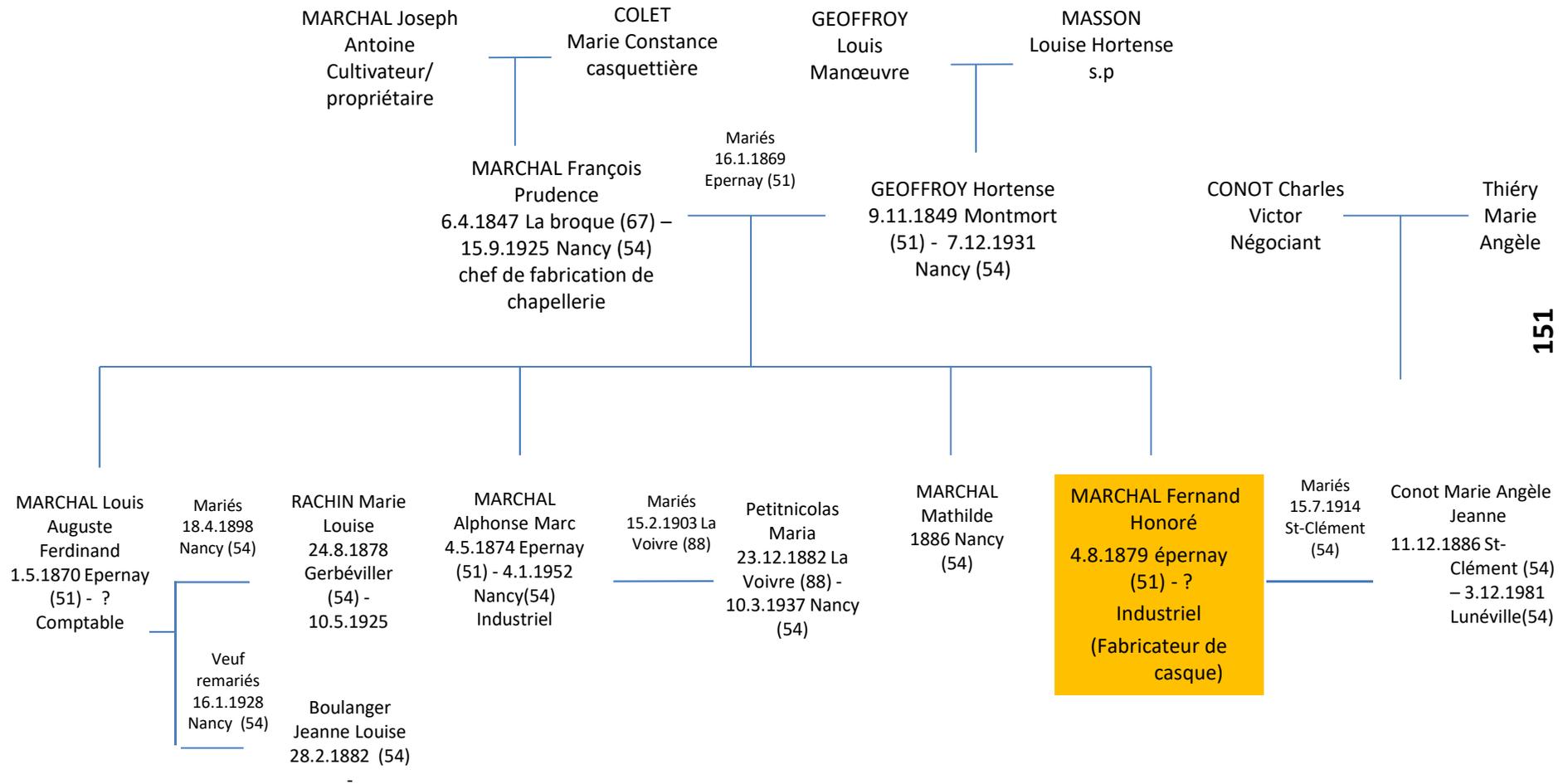
Arbre généalogique de la famille MAIROT



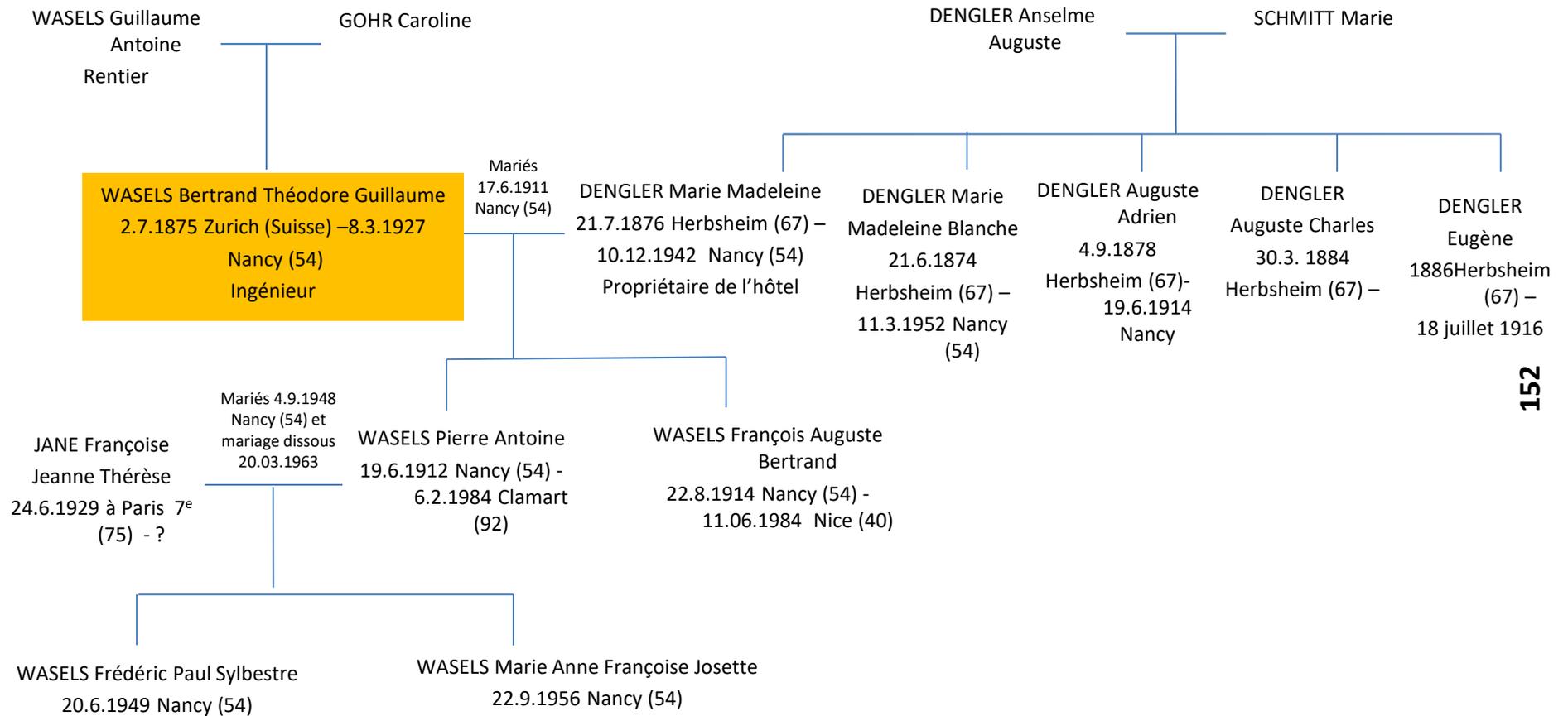
Arbre généalogique de la famille MAIRESSE



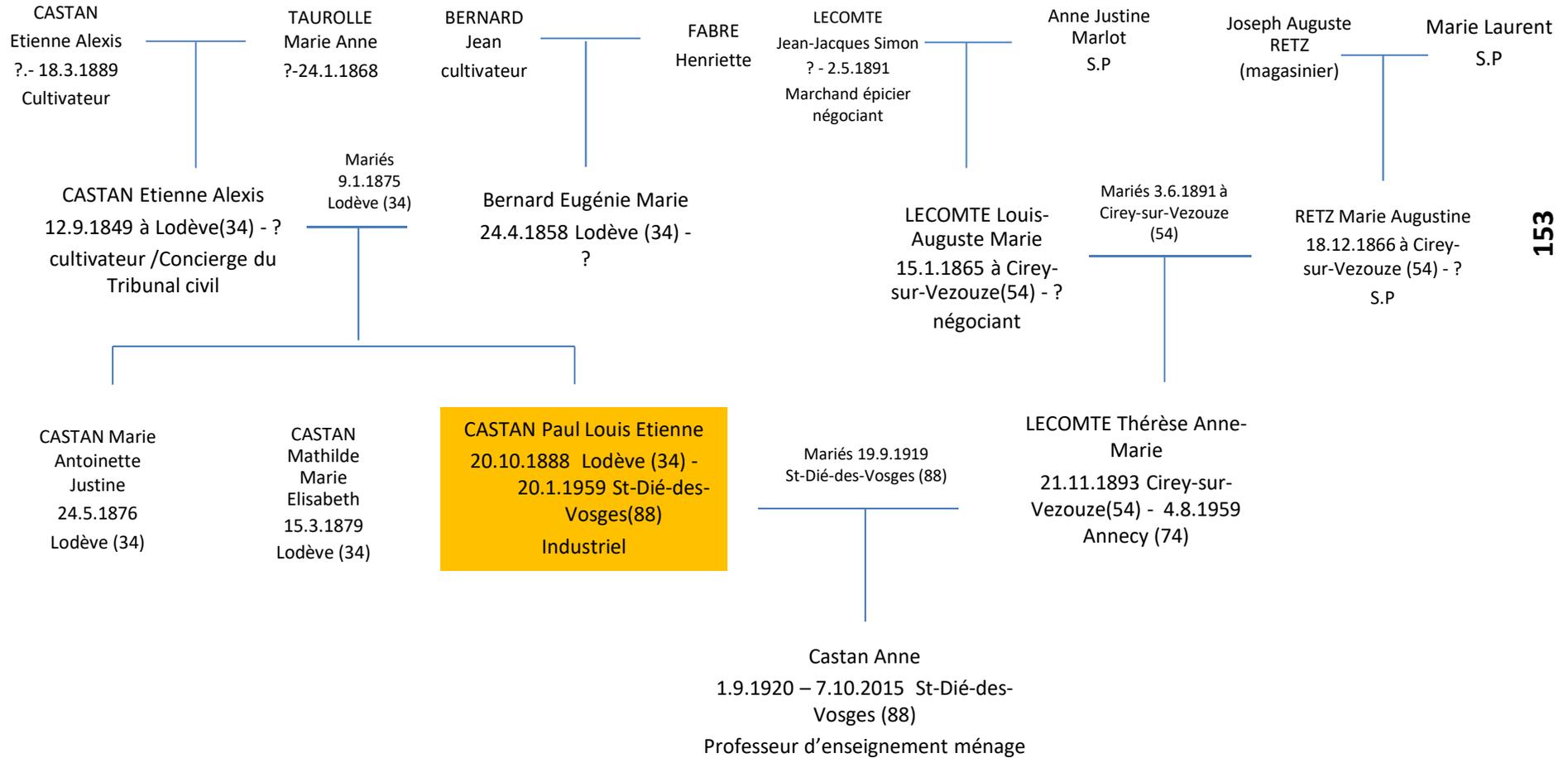
Arbre généalogique de la famille MARCHAL



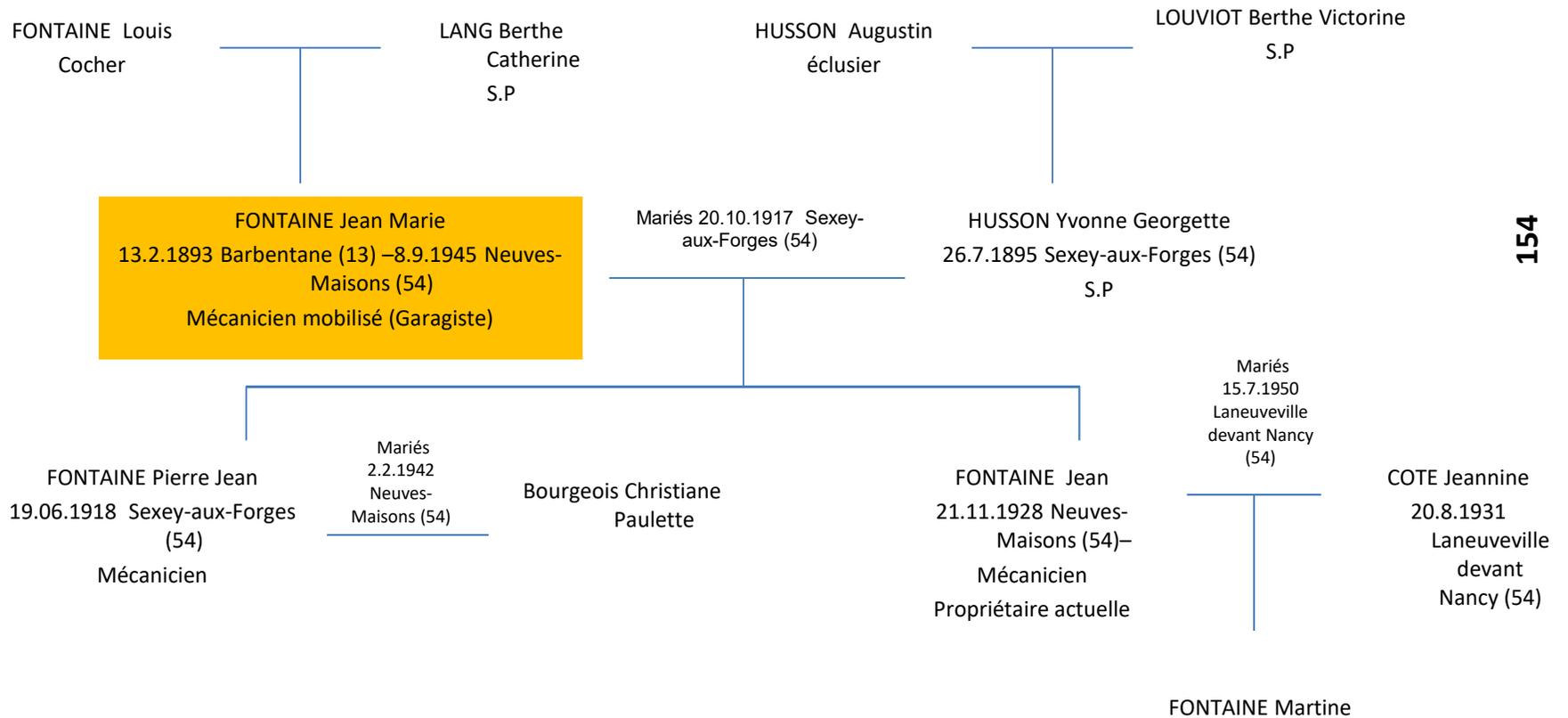
Arbre généalogique de la famille WASELS



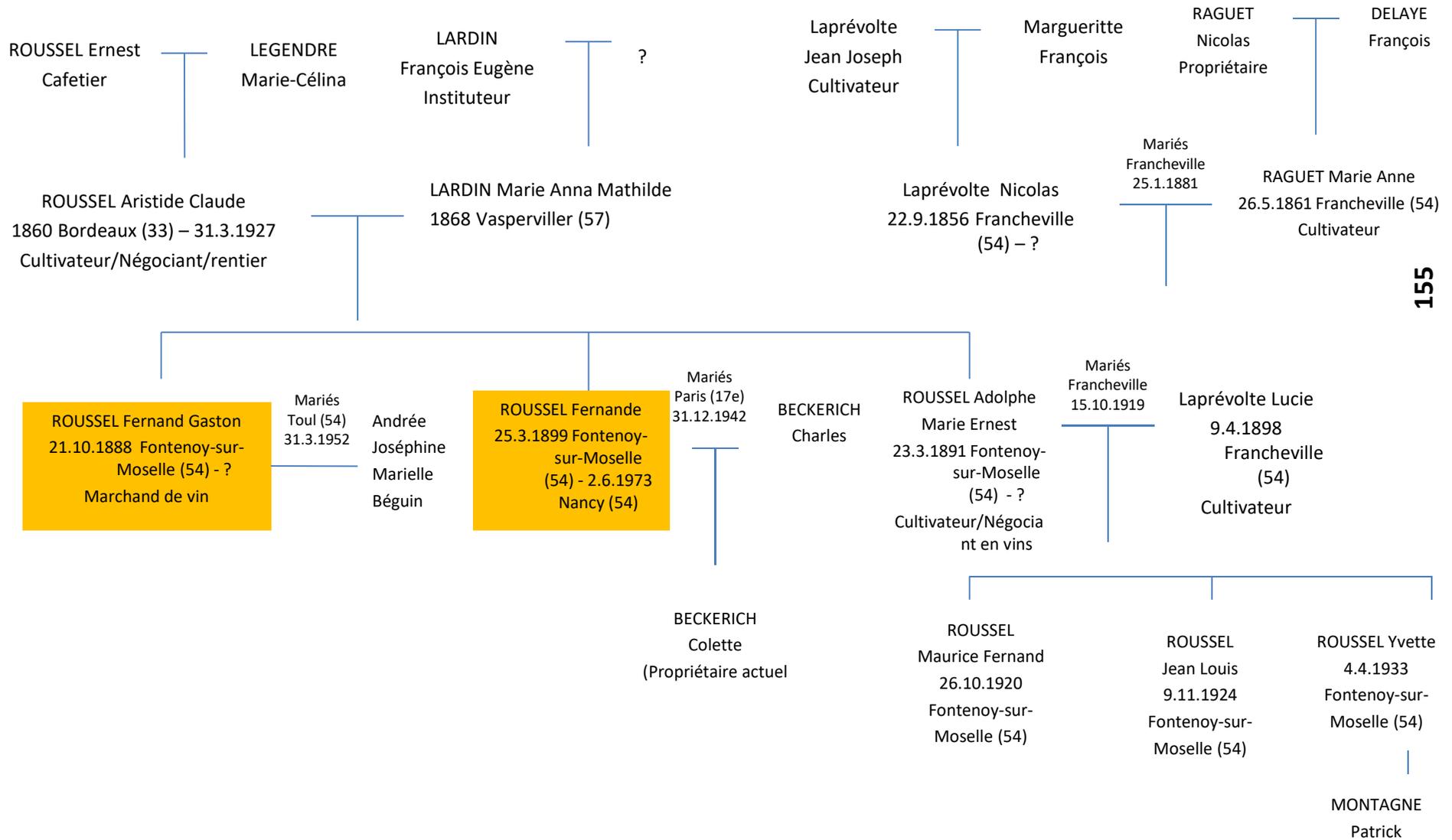
Arbre généalogique de la famille CASTAN



Arbre généalogique de la famille FONTAINE



Arbre généalogique de la famille ROUSSEL



Arbre généalogique de la famille HAUTDIDIER

HAUTDIDIER

GRIMARD Marie

HAUTDIDIER Jules-Joseph
15.5.1854 Louvigny (57) – 4.4.1925
Pont-à-Mousson (54)
Cultivateur / conseiller Municipal
et Administrateur de la Caisse
d'Epargne

MALRAISON Alice
Léonie
25.12.1860 Coin-lès-
Cuvry (57) – 12.4.1909
Pont-à-Mousson (54)

HACQUARD Julien
Nicolas
? -25.12.1938 (54)
Nancy
Quincaillier

STREMLER Marie
Madeleine
? – 30.10.1942
Nancy (54)
S.P

HAUTDIDIER Emile Jules
24.2.1880 Marieulles
(57) - ?
Pharmacien

HAUTDIDIER Pol Joseph
19.4.1885 Marieulles (57) – ?
Quincaillier

Mariés le
24.9.1911 à
Nancy (54)

HACQUARD Marie Madeleine
19.10.1889 Nancy (54) –
28.3.1949 Nancy (54)

Mariés 24.10.1949 Laxou (54)
Mariage dissous 24.10.1960

ROUX
Albert Fernand
André

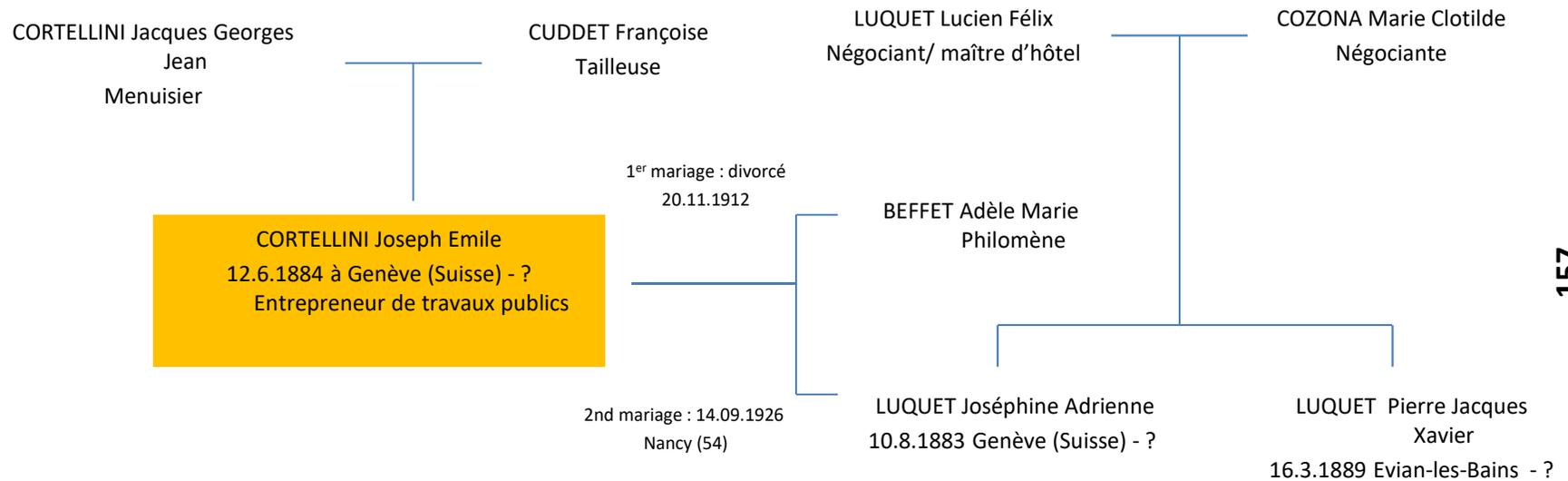
HAUTDIDIER Jeanne Marie
Madeleine
21.12.1913 à Nancy (54)

HAUTDIDIER Yvonne
Marguerite Léonie
20.5.1922 Nancy(54) - ?

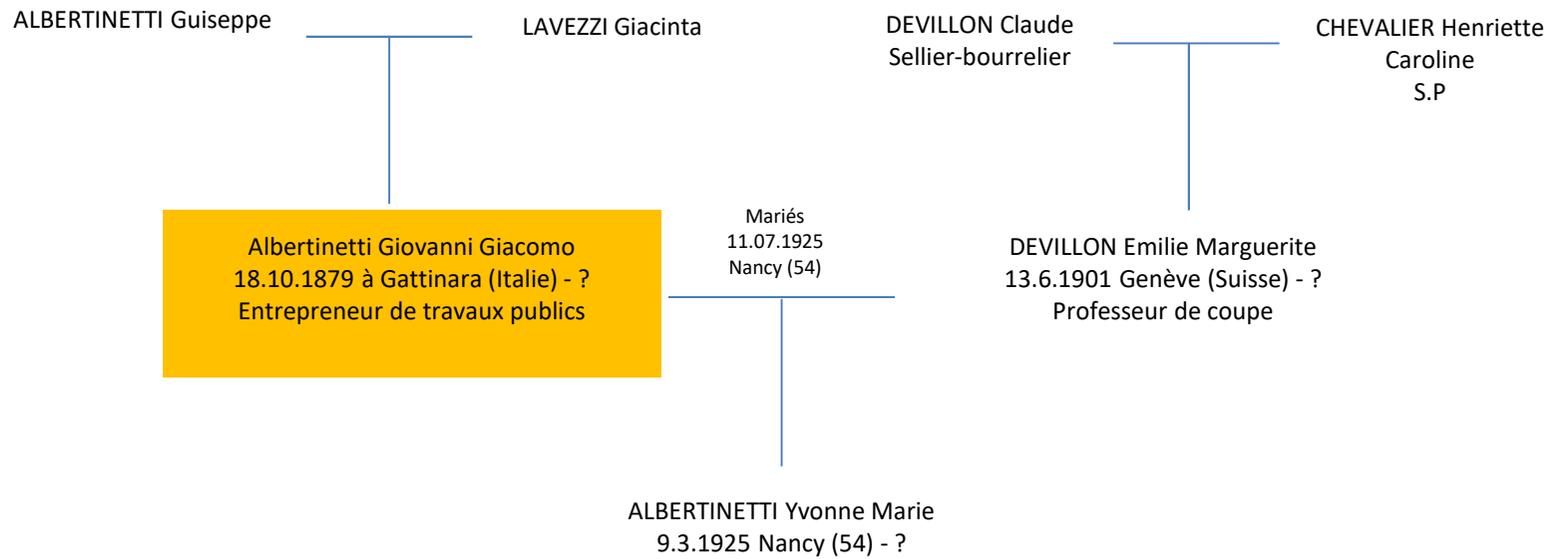
Mariés
12.11.1949
Nancy (54)

HERTZLER André
Albert

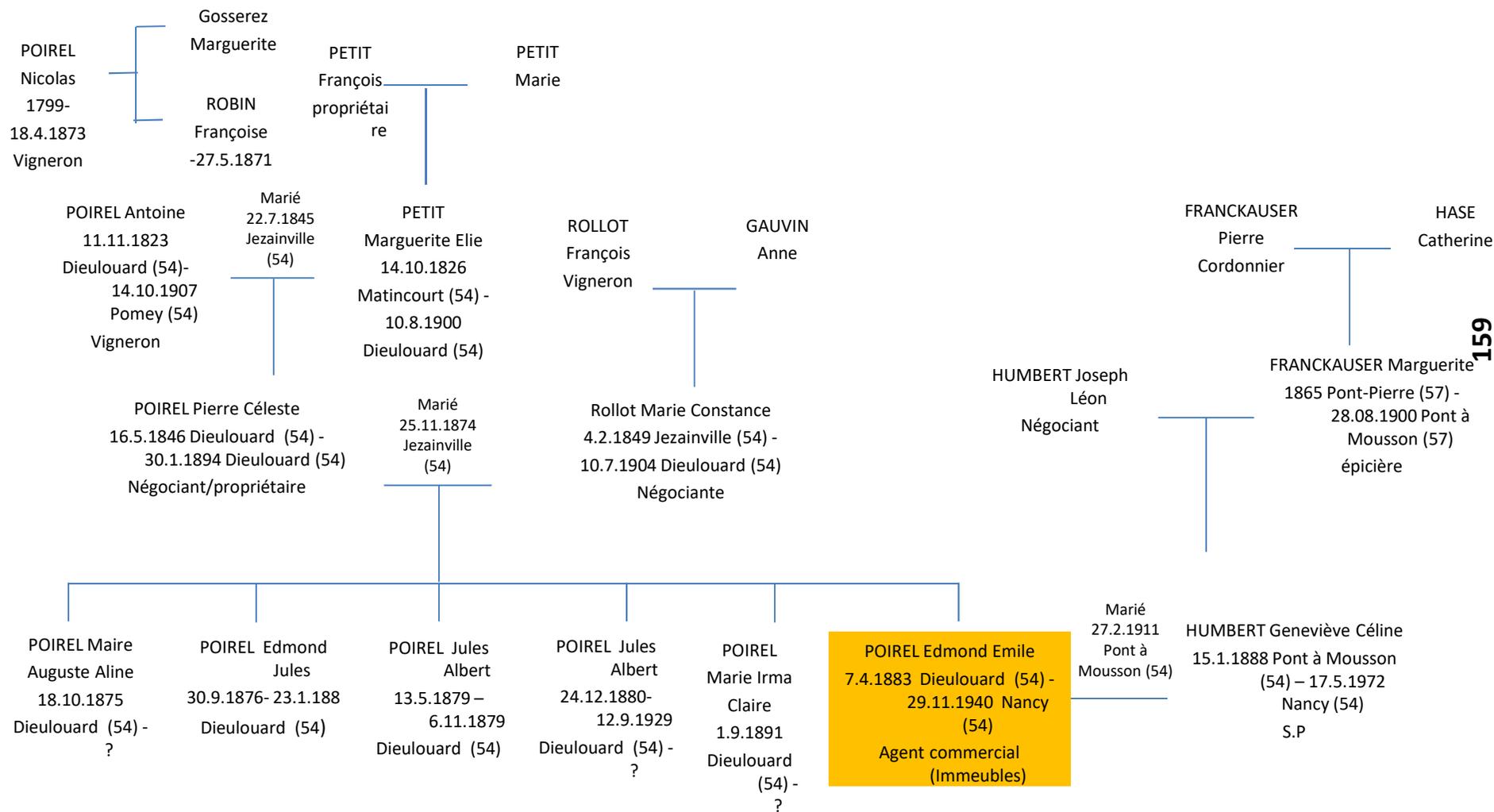
Arbre généalogique de la famille CORTELLINI



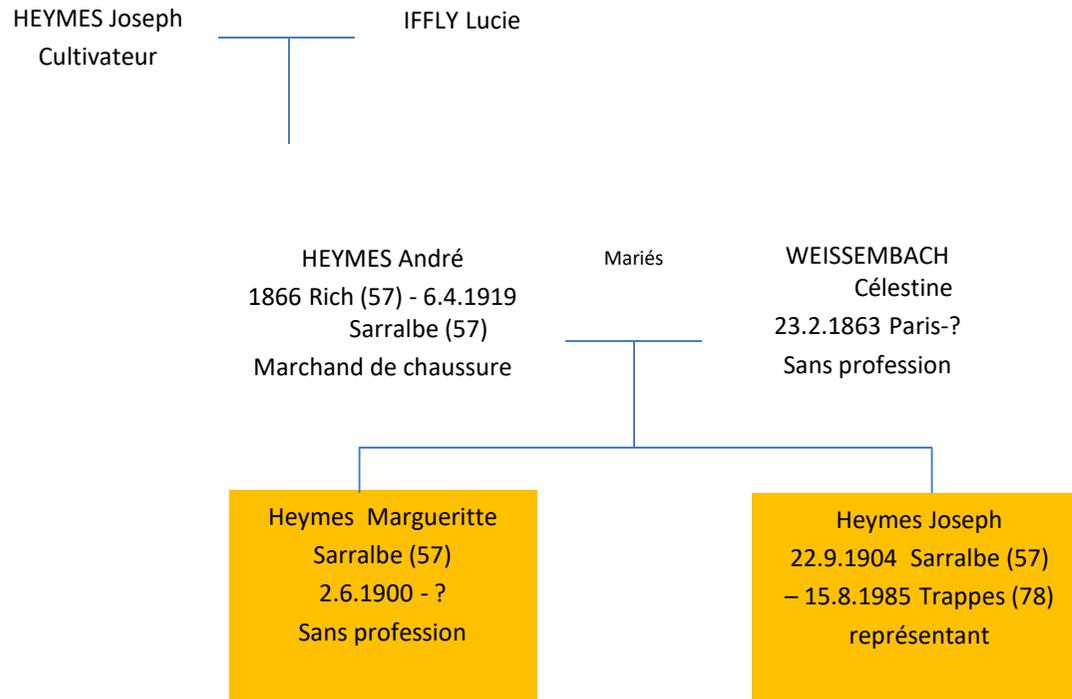
Arbre généalogique de la famille ALBERTINETTI



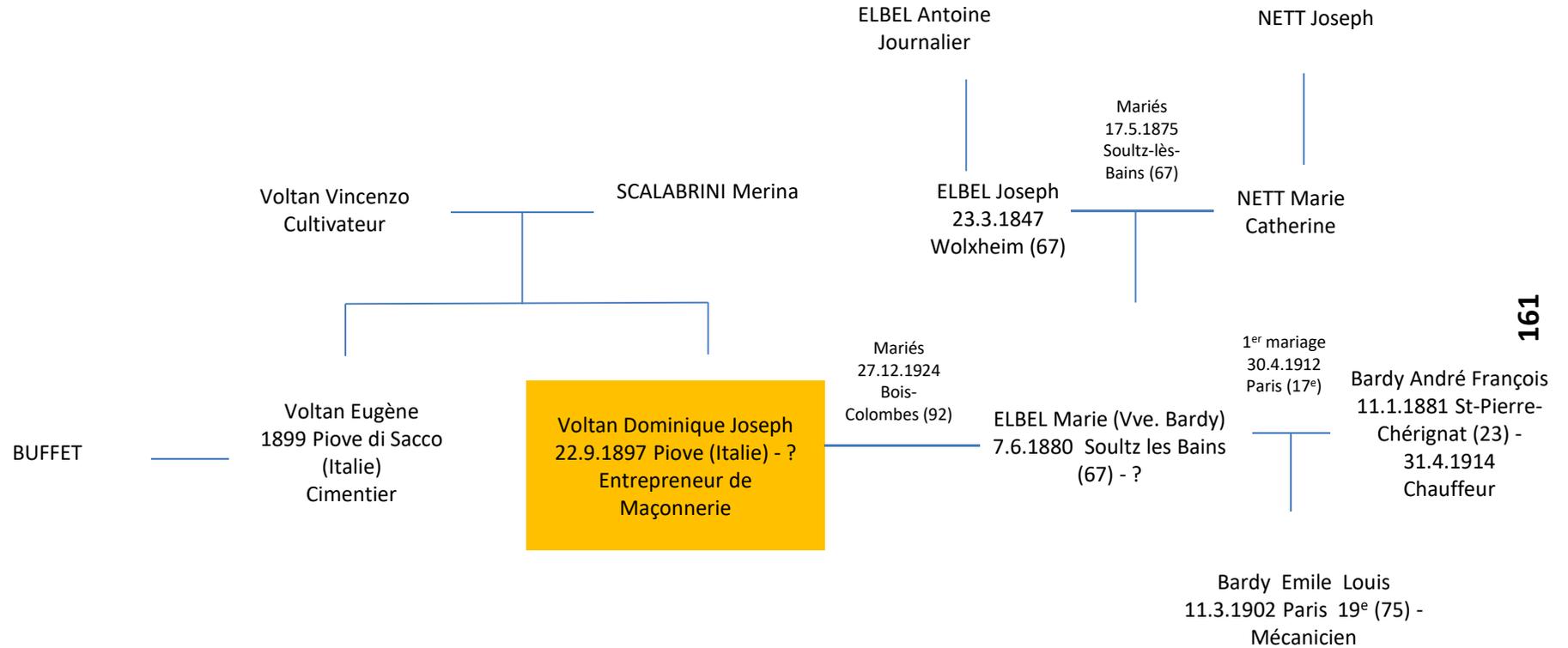
Arbre généalogique de la famille Famille POIREL



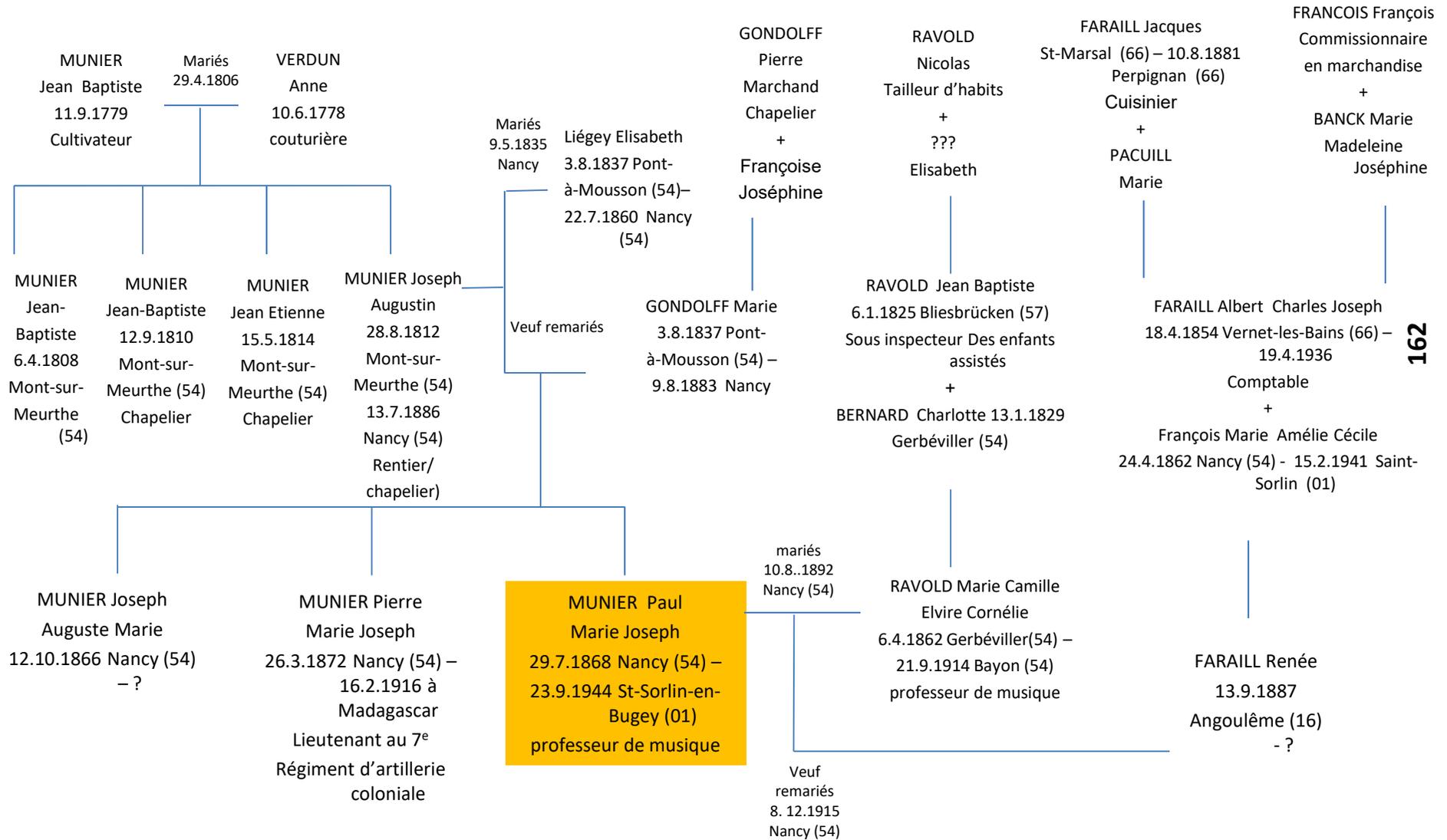
Arbre généalogique de la famille HEYMES



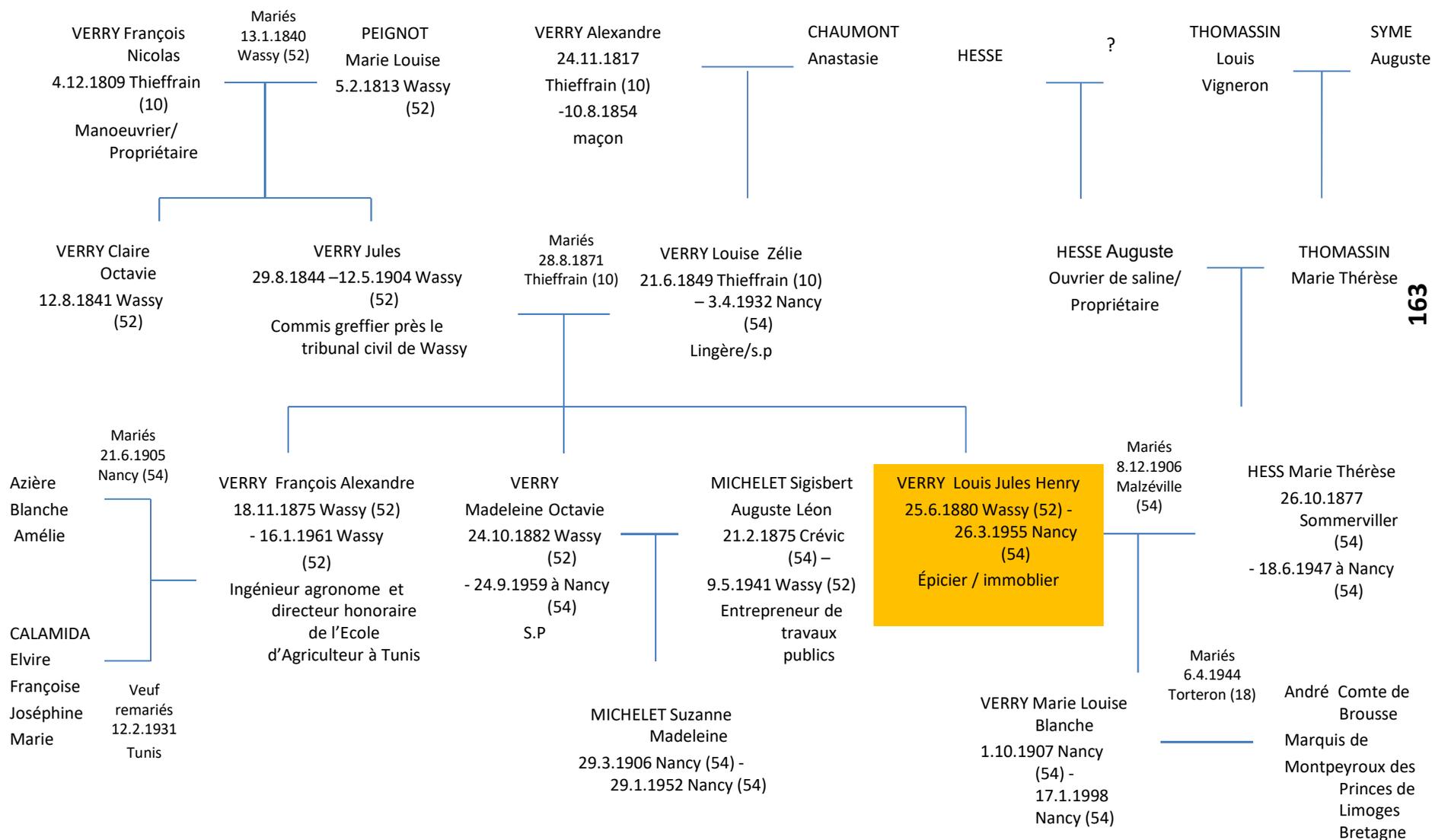
Arbre généalogique de la famille VOLTAN



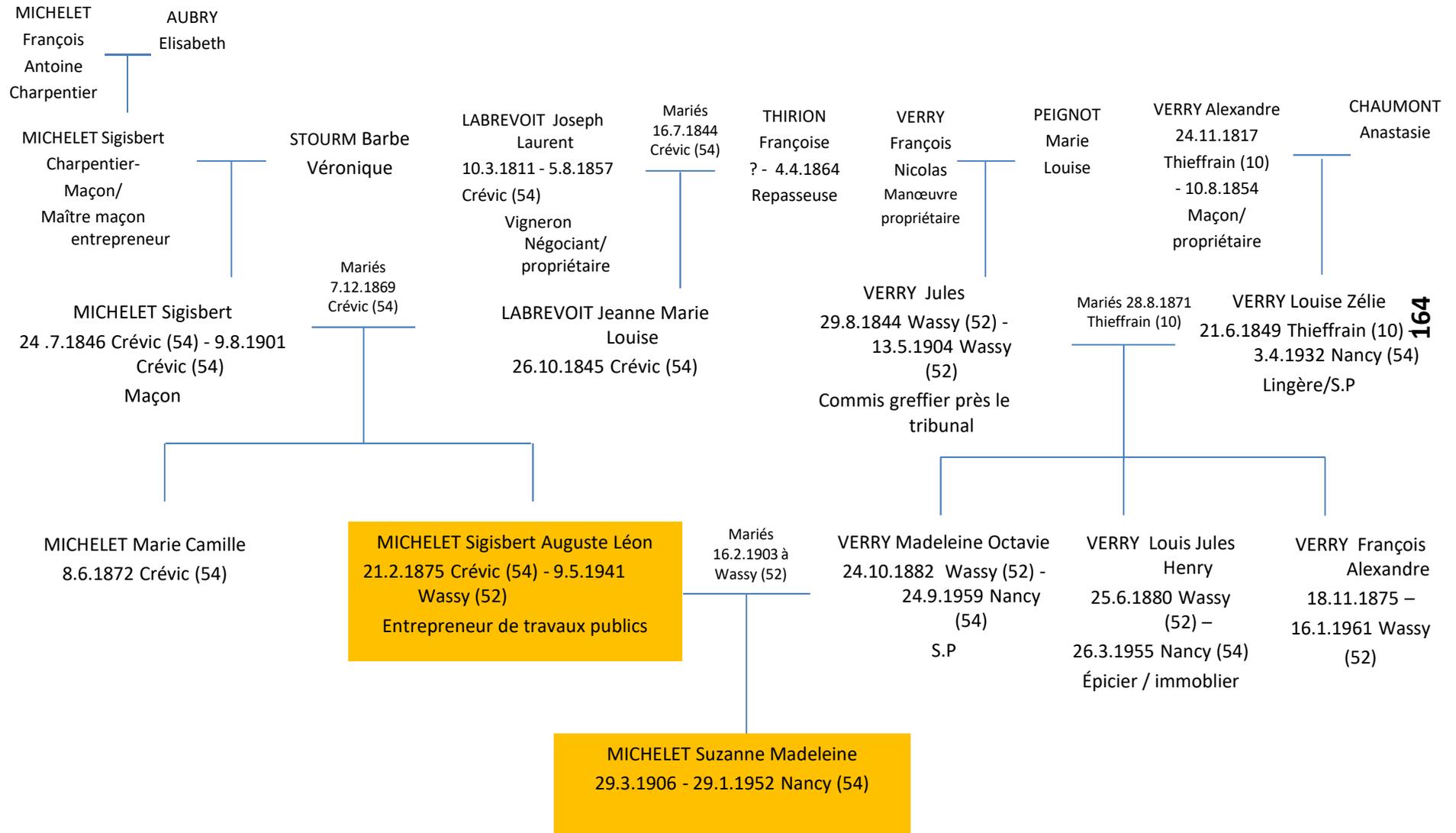
Arbre généalogique de la famille MUNIER



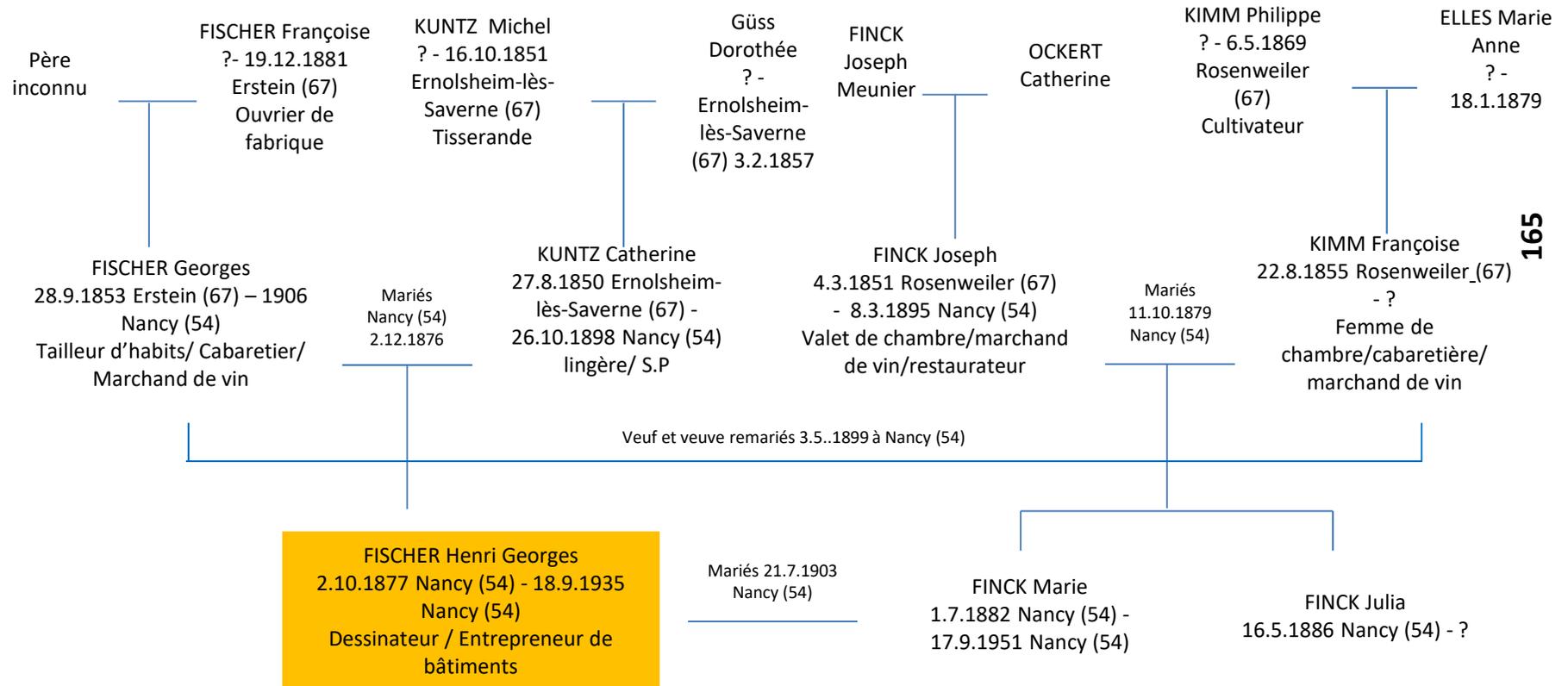
Arbre généalogique de la famille VERRY



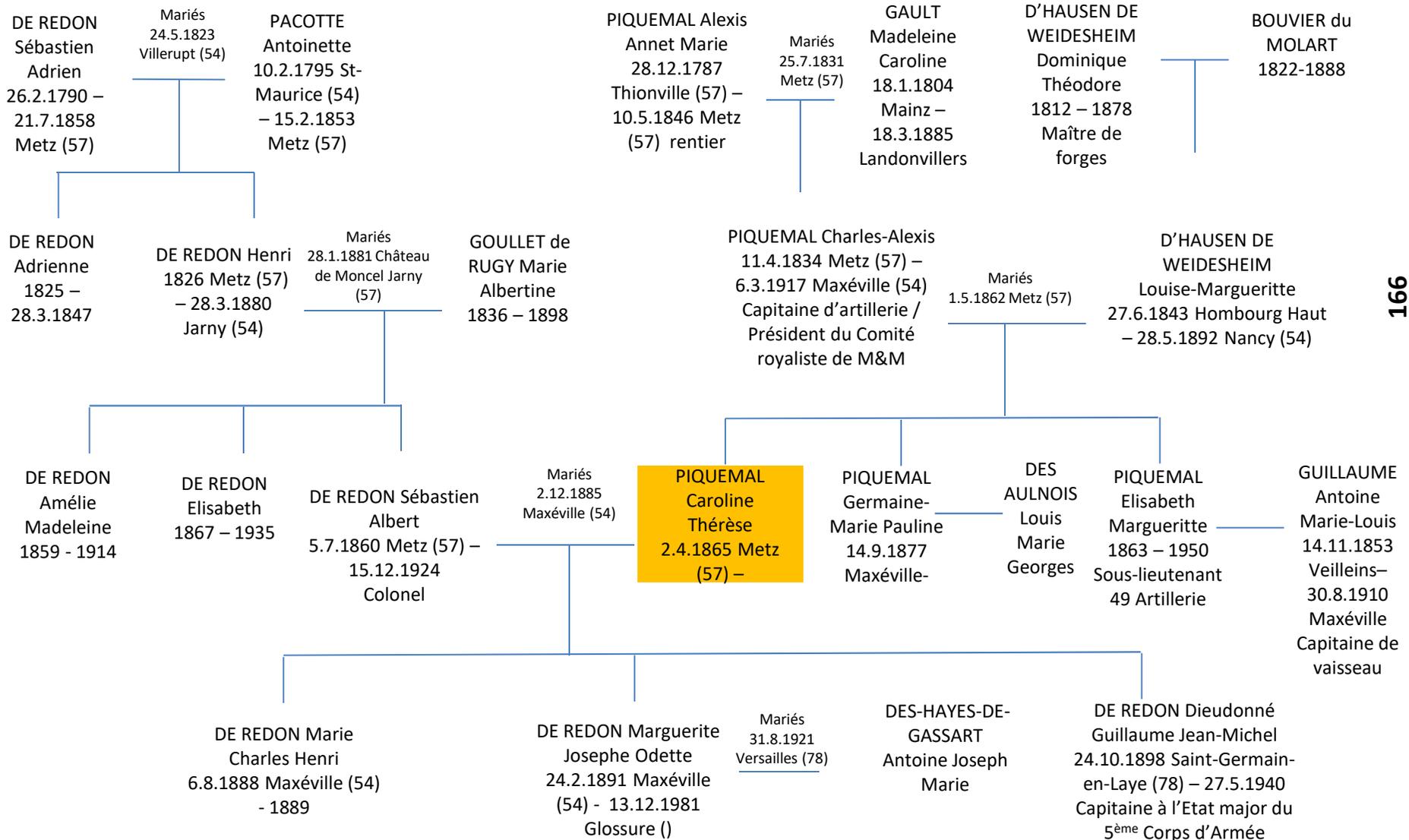
Arbre généalogique de la famille MICHELET



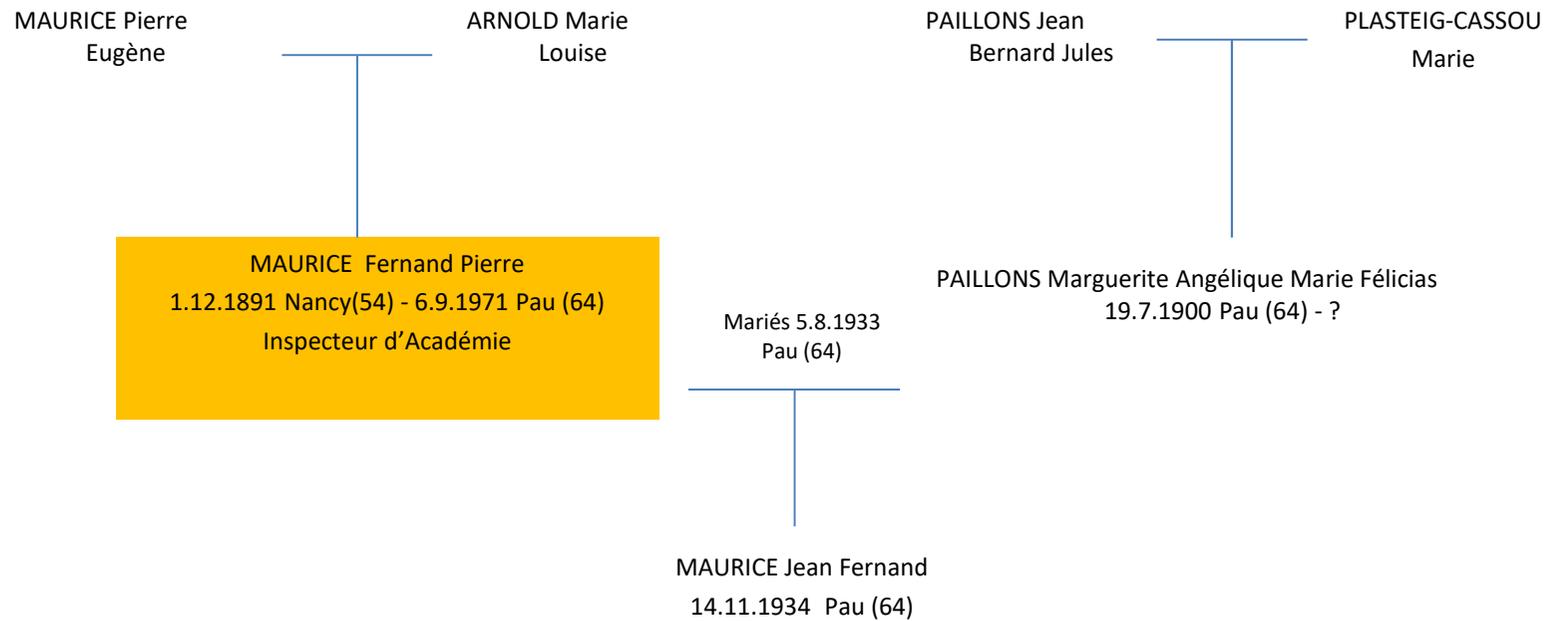
L'arbre généalogique de la famille FISCHER



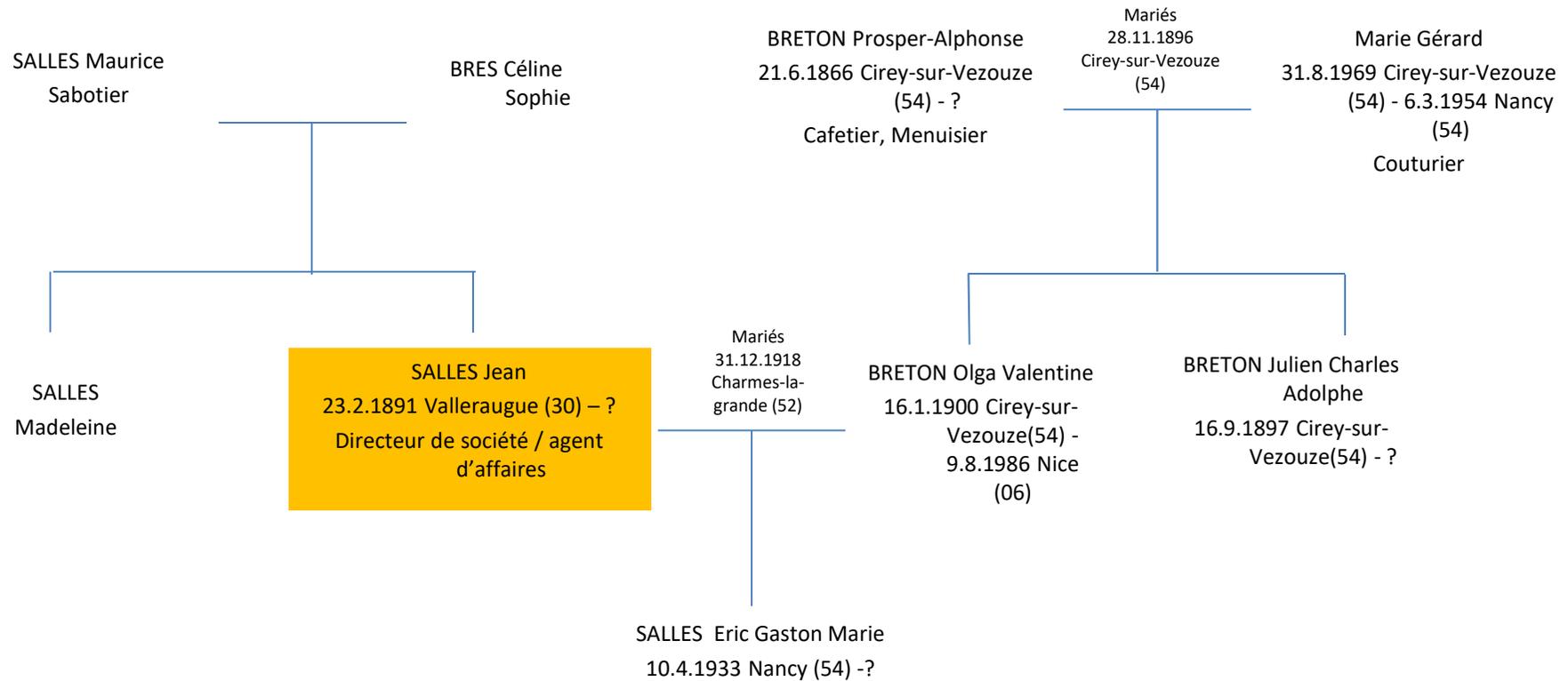
Arbre généalogique de la famille DE REDON-PIQUEMAL



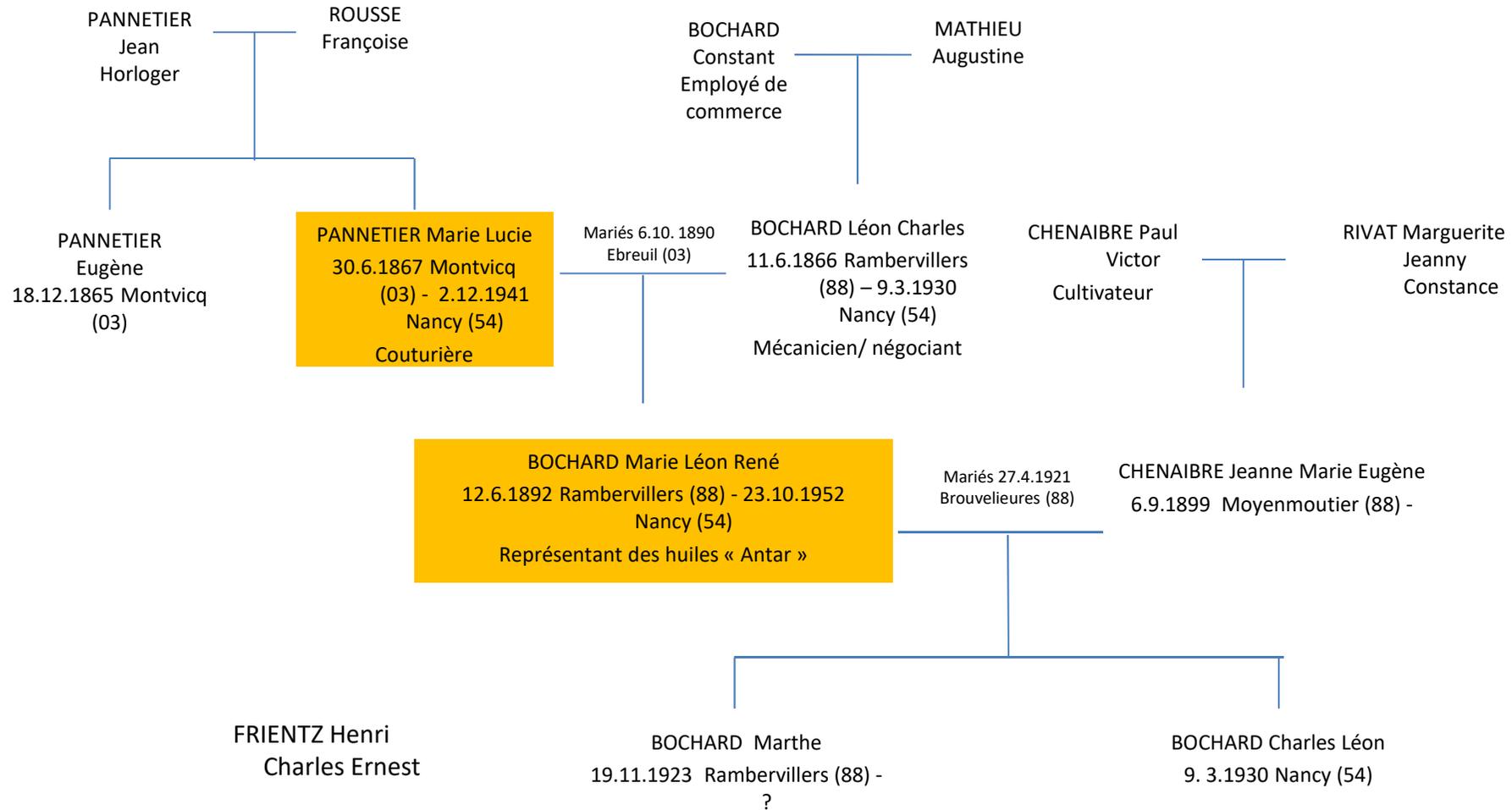
Arbre généalogique de la famille MAURICE



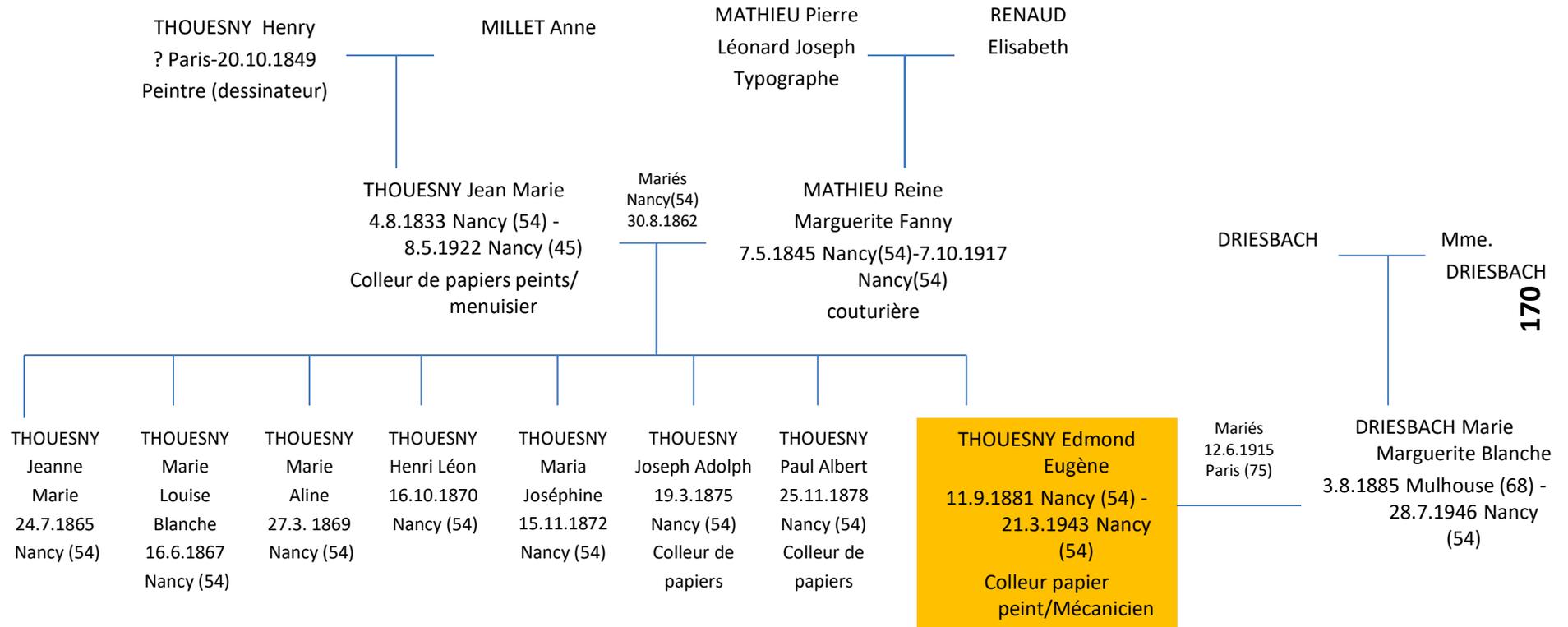
Arbre généalogique de la famille SALLES



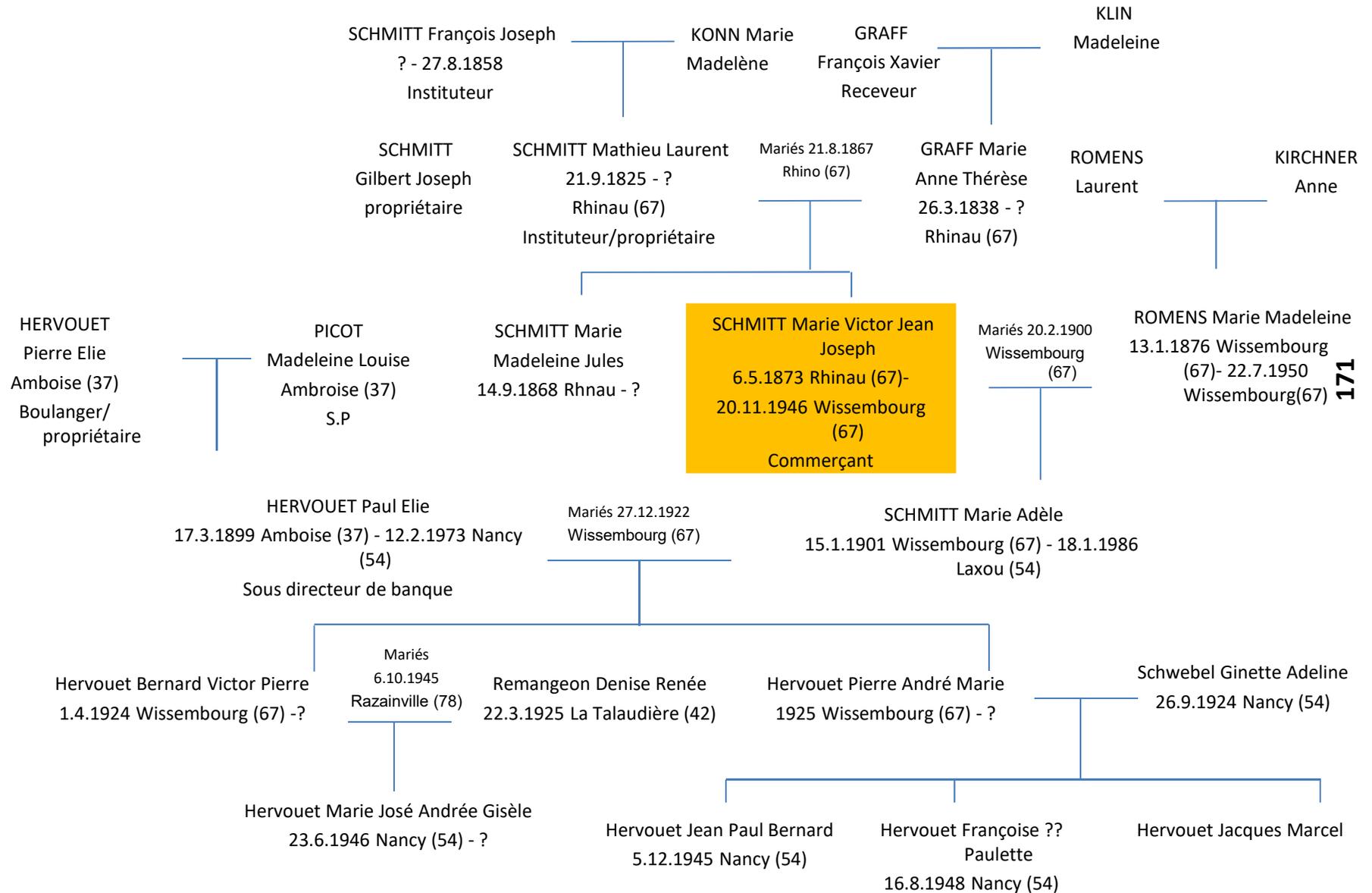
Arbre généalogique de la famille BOCHAR-PANNETIER



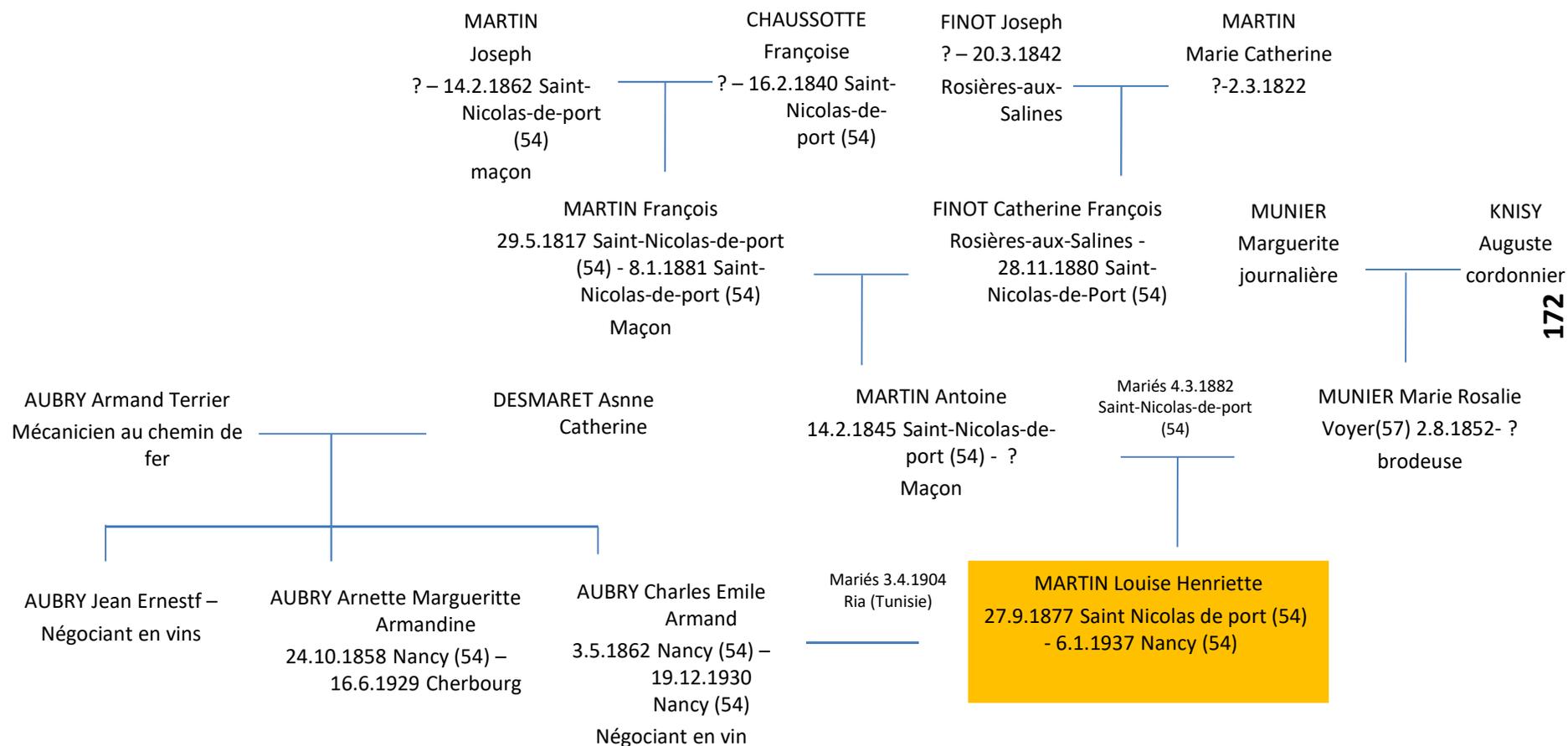
Arbre généalogique de la famille THOUESNY



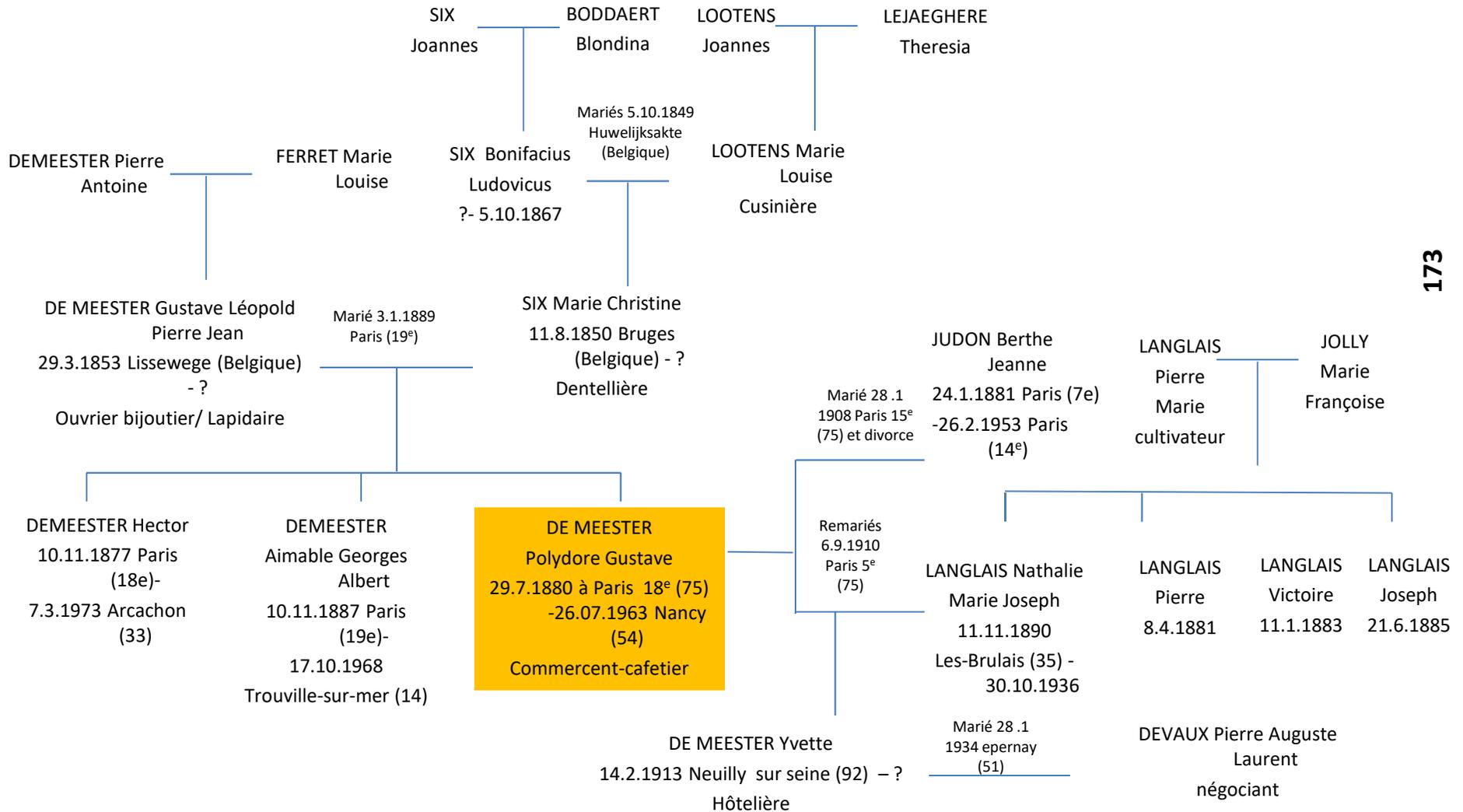
Arbre généalogique de la famille SCHMITT



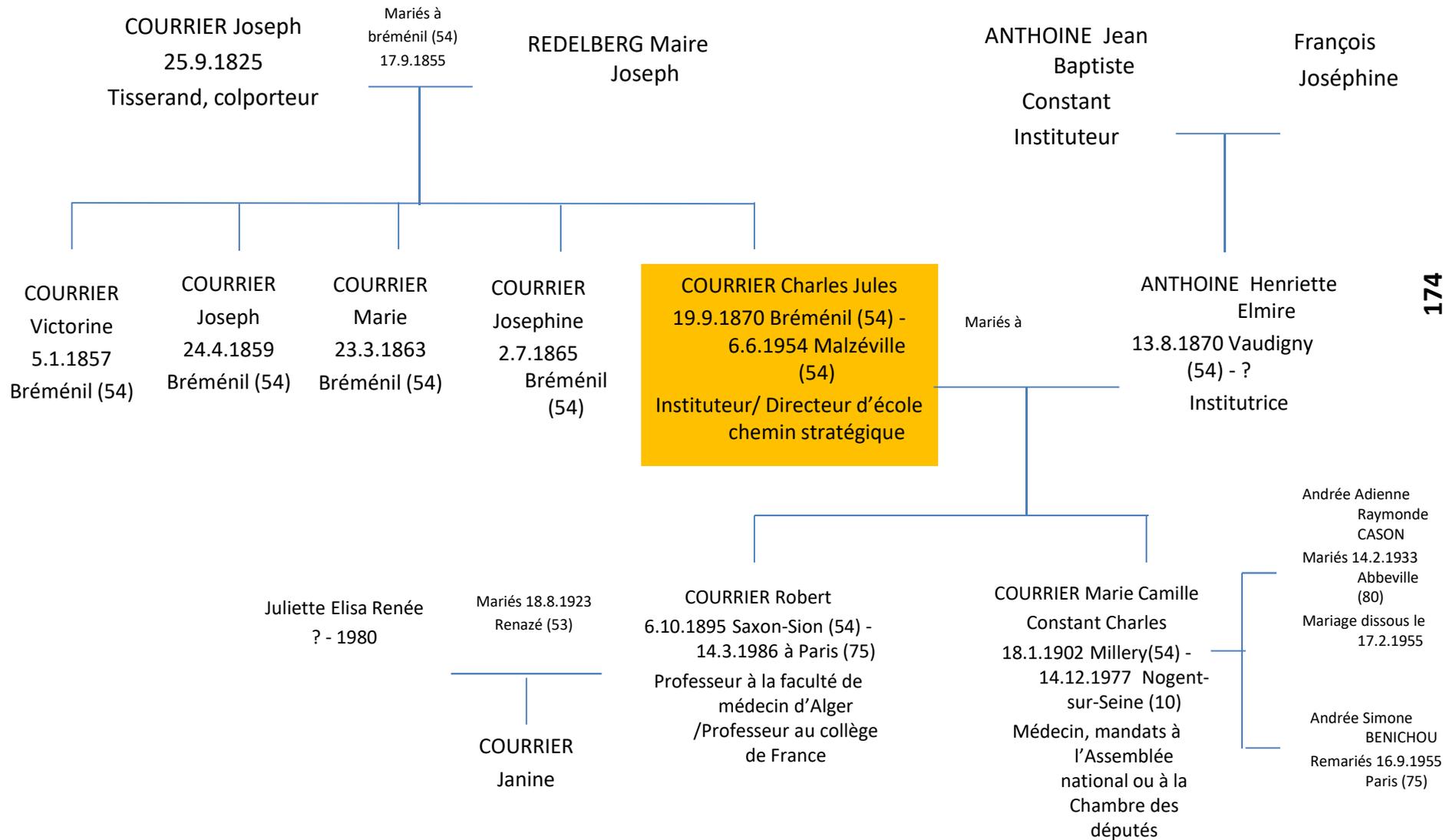
Arbre généalogique de la famille AUBRY



Arbre généalogique de la famille DE MEESTER



Arbre généalogique de la famille COURRIER



Arbre généalogique de la famille ROBERT

